



Quelle place pour les enfants dans les espaces publics et la nature ?

Éducation, santé, environnement

Rapport adopté par le Conseil de l'enfance et de l'adolescence

Le 17 octobre 2024



Sommaire

Sommaire.....	2
Préambule.....	4
I. Moins d'enfants dehors, au risque de leur santé et de leur équilibre	7
1. « L'enfant d'intérieur » : de plus en plus de repli et des activités à la maison.....	7
2. Les bénéfices de l'activité physique et en extérieur sur le bien-être global des enfants.....	26
II. Impact des inégalités sociales, genrées et territoriales sur l'accès au dehors	41
1. Disparités liées à la situation et aux choix des familles.....	41
2. Une expérience qui varie selon le logement et l'environnement immédiat	47
3. Inégalité d'accès aux activités et aux équipements en libre accès	62
4. Inégalité d'accès aux activités encadrées et aux transports	71
III. Connaître, réduire, prévenir les dangers du dehors.....	77
1. La circulation routière et le risque d'accident des enfants et adolescents	78
2. Les atteintes volontaires dans l'espace public, des craintes aux réalités.....	87
3. Harcèlement de rue, mauvaises fréquentations, trafic de stupéfiants, prostitution : les grandes peurs liées à l'espace public	95
IV. Pollution atmosphérique et sonore : quel environnement pour grandir ?	103
1. La pollution atmosphérique	103
2. La pollution sonore	115
V. Les chemins du dehors : vers une éducation hors les murs	128
1. Le dehors s'expérimente, s'approprie, se partage : espaces publics, espaces transitionnels	129
2. Rendre aux enfants les espaces publics : l'ouverture comme pédagogie	136
3. Développer et nourrir le désir de s'ouvrir sur l'ailleurs : vacances et séjours collectifs pour tous	150
VI. Aménager l'espace pour ouvrir la ville et la nature aux enfants	168
1. Un périmètre aux réglementations parfois trop contraignantes.....	168
2. La ville à hauteur d'enfants : c'est possible.....	178
VII. Propositions du Conseil de l'enfance pour une inclusivité du dehors – Une place pour les enfants dans les espaces publics et la nature, c'est possible.....	195
Introduction	195

1. Spécificité de l'enfance – Connaître et reconnaître la spécificité de l'enfance et son besoin d'être dehors.....	197
2. Recherche – Se doter d'outils d'observation et de suivi pour une représentation plus précise des enfants dans les études et la statistique publique.....	198
3. Institutions – Des institutions mieux organisées pour donner de l'espace et du temps d'extérieur aux enfants et aux adolescents	199
4. Partage de l'espace – Un espace public habité et partagé.....	200
5. Logement – Un toit et une adresse, un environnement soigné, et dans la durée.....	201
6. Sortir – Lutter contre l'enfermement, éviter « l'enclosure »	202
7. Ville – Aménagement-urbanisme-mobilité : penser une ville pour des enfants.....	203
8. Environnement – L'air, le bruit, le climat : réduire les pollutions.....	206
9. Genre – Un espace public égalitaire.....	208
10. Découvertes – Faire l'expérience de l'ailleurs.....	209
11. L'inclusivité du dehors – Un accès à l'extérieur inclusif et inconditionnel.....	210
Annexes.....	213
Annexe 1 : Le malmenage scolaire dans les groupes urbains démesurés, extraits de Fernand Oury, 1996.....	214
Annexe 2 : Les métiers : une institution parmi d'autres, extraits de textes de Marguerite Bialas	215
Annexe 3 : « Des séparations aux rencontres en camps et colos ».....	216
Annexe 4 : Les colos apprenantes	217
Annexe 5 : La loi Notre et les directions centrales de l'aménagement du territoire.....	218
Annexe 6 : Franck Boutté, synthèse d'audition.....	220
Annexe 7 : Les effets sanitaires du bruit	222
Annexe 8 : Qui est responsable des enfants aux abords des écoles ?	223
Annexe 9 : Auditions et entretiens.....	237
Annexe 10 : Glossaire	238
Table des matières	247



Préambule

*« [L]es enfants sont des « chercheurs d'hors »
qui doivent aller voir ailleurs s'ils s'y trouvent !
Tout enfant se met progressivement « hors » de son corps,
de sa famille, de sa classe, de sa rue, de son territoire
pour rendre intelligible le monde dans lequel il évolue »
Thierry Paquot, 2023*

Ce rapport du HCFEA revisite la promesse de bienvenue aux enfants dans la société et au monde. Celle qui fut engagée grâce au projet humaniste des lumières, au progrès scientifique de la modernité et à l'évolution du droit. Or il advient que l'inquiétude s'imisce et que le désir d'enfant, le plaisir et la valeur de sa présence parmi les adultes sont interrogés actuellement, entre autres par la montée du phénomène « *no kids* » et le rapport anxieux au futur.

Tous les observateurs, familles et spécialistes s'accordent sur le constat que les enfants et les adolescents se replient sur l'intérieur et le virtuel. Alors comment leur ouvrir à tous les portes de la ville, les chemins de la nature, et le plaisir de se sentir bien, avec d'autres à l'air libre ? Comment renouer le pacte intergénérationnel dans l'organisation de la Cité, avec un grand C ? Faire société ?

Le HCFEA propose dans ce nouveau rapport du Conseil de l'enfance et de l'adolescence de poser les éléments d'un projet d'inclusivité du dehors. D'abord parce qu'une ville plus accueillante envers les enfants, leur vitalité, leur diversité et leur fragilité, où ils sont les bienvenus, depuis le coin de la rue, au quotidien, et jusqu'à la découverte progressive d'un ailleurs véritablement « *dépaysants* », est une éthique de la transmission d'une génération à celle qui lui survivra. Ensuite parce qu'une ville incluant la nature au quotidien, adaptée aux enfants, le sera aussi pour tous. C'est une reconnaissance de l'importance du lien social, et des interactions entre un environnement de vie quotidienne et un écosystème plus vaste dont la qualité est notre bien commun et ressort d'une coresponsabilité des institutions et des citoyens.

Les effets sur la santé somatique et mentale de l'augmentation de la sédentarité des enfants sont ici rappelés. Les craintes des parents, des institutions, pour la sécurité des enfants dans les espaces publics, la peur de la mauvaise rencontre ou de l'accident sont documentés. Et partout l'impact des inégalités sur ce besoin du dehors est tangible. Inégalités dans les modes de vie familiale, inégalités sociales, genrées, de santé, territoriales, d'exposition aux nuisances atmosphériques et sonores, aux dangers d'un dehors autour de chez soi, dégradé, loin de tout, ennuyeux, dans lequel bien des enfants grandissent. Auxquels s'ajoutent les enfants et jeunes, sans toit, qui se trouvent directement ou indirectement privés de liberté, pour lesquels le vécu du dehors prend un sens tout particulier.

Les enfants et les adolescents ne sortent pas assez. Ce constat soulève trois niveaux d'enjeux :

- **Un enjeu éducatif et de citoyenneté.** Le rapport livre une réflexion sur la possibilité d'un dehors habité et humanisé qui permette aux enfants une découverte et une familiarisation progressive à travers ce que l'espace extérieur recèle d'expériences, d'usages, codes et règles. Il pose les termes d'une coprésence paisible et intergénérationnelle où la convivialité et les apprentissages peuvent se déployer sur le bassin de vie. Le rapport examine les pistes facilitantes d'un accès aux sorties quotidiennes, et au « faire en famille ». Il insiste sur les bénéfices avérés des séjours collectifs, scolaires, extrascolaires ou de vacances, pour tous les enfants et les jeunes quelles que soient leurs conditions de vie ou de santé.
Le Conseil de l'enfance désigne les freins, contraintes et normes restrictives qui réduisent ou dissuadent les initiatives locales qui favoriseraient une pratique sereine de l'extérieur, car l'espace public et la présence de la nature constituent un bien commun ; il l'est donc aussi aux enfants et aux jeunes : le droit de s'y retrouver, de s'y déplacer, peut être repensé et défendu au même titre que les autres usages de la voie publique, traduisant ainsi des valeurs de liberté de circulation, d'égalité *a priori*, et de droit à la différence et au respect ;
- **un enjeu de santé, et de santé mentale,** pour prévenir et réduire des effets de la sédentarité, sortir de l'isolement, ou d'un huis clos domestique parfois chargé de difficultés relationnelles et des maux liés aux écrans. Cet enjeu contient tout à la fois des visées d'intérêt général (sécurité, esthétique, prise en compte de la taille des jeunes usagers ; encouragement de l'activité physique, du jeu) ; des investissements publics (bancs, arbres, pistes cyclables...) ; et *in fine*, des choix de société dont les enfants d'aujourd'hui seront demain les artisans, ou non, selon l'expérience qu'ils auront eue de pouvoir marcher, courir, jouer, côtoyer la nature, et, dans des conditions sécurisées, pratiquer, à proximité, des activités physiques, des jeux collectifs, rencontrer les autres, découvrir l'art, partager des moments de culture et de festivités ;
- **un enjeu environnemental.** Les propositions et essais d'aménagement des villes incluant systématiquement à leurs projets les enfants et la nature sont nombreux, autour de plusieurs démarches : déambulations urbaines, circulations multimodales, expériences de végétalisation et de valorisation des ressources naturelles
Ceci requiert des investissements publics, d'aménagements diversifiés combinant des mobilités lentes et rapides, le verdissement, la gestion de l'ombre, ou encore l'adaptation de l'habitat au climat, mais surtout des mesures à prendre pour réduire les nuisances de la pollution, atmosphérique, sonore, ainsi que le mal logement.

In fine, les orientations du HCFEA désignent dans un même mouvement les chemins d'une éducation hors les murs, d'une prévention en santé, et d'une accélération de l'adaptation écologique. Parce que c'est possible. Le rapport s'appuie sur les richesses des réussites et projets de territoires. Les quartiers à hauteur d'enfants existent. Les structures publiques de proximité, la prévention spécialisée là où c'est nécessaire, aussi. Les formations, animations, voyages, initiations inspirées de l'éducation populaire et des pédagogies sociales, de même



que les initiatives de lieux amis des enfants émaillent les communes et intercommunalités. De grands projets, reposant sur des consultations d'usagers, des études de territoires sont en cours dans les métropoles. De plus en plus, la présence agissante des enfants et des jeunes et la prise en considération de leur participation est à l'œuvre. Cette dynamique demande à être mieux connue, diffusée et soutenue par une politique publique forte.

Conscients de leur responsabilité dans ce projet de soutenir l'importance de la place des enfants dans les espaces extérieurs, les membres du Conseil de l'enfance et de l'adolescence, ont travaillé près de deux ans à traiter l'éventail des questions et mesures qu'emporte un tel sujet. L'objectif est de rendre le dehors aux enfants et aux adolescents, dans des espaces et des temps plus adaptés, habités et protecteurs. Mais tout en protégeant aussi ce besoin fondamental d'expérimentation personnelle du monde chez l'enfant, et en considérant l'inconditionnalité de son statut d'enfant, c'est-à-dire des variations liées à son développement, aux capacités et aux potentialités de son âge. Les propositions du rapport portent sur les conditions de réaménagements des espaces ouverts, publics, naturels qui soient à la fois salutaires, éducatifs, socialisants, émancipateurs autant qu'anticipateurs des transformations de modes de vie, et des évolutions climatiques et environnementales.

I. Moins d'enfants dehors, au risque de leur santé et de leur équilibre

Cette première partie du rapport centrée sur les impacts de l'activité physique et du dehors sur la condition physique et le bien-être des enfants montre que **les enfants sortent de moins en moins et consacrent moins de temps à jouer dans la nature**. Le temps de présence dans les espaces publics sans l'accompagnement d'un adulte et de jeu à l'extérieur ont diminué au profit d'endroits privés et clos, et d'activités encadrées et sédentaires¹.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 n'a fait que mettre à jour et amplifier cette tendance. D'abord les restrictions strictes lors du premier confinement puis la répétition de mesures de contraintes ont profondément transformé les pratiques de loisir, de jeu en plein air et de déplacement dans les espaces publics des enfants et des jeunes, mais aussi enclencher une informatisation éducative (école, loisirs, jeux de société à distance, etc.).

Le temps passé dans l'espace domestique et le temps de jeu à l'intérieur suite à la fermeture des équipements culturels et sportifs et aux restrictions de mobilité² se sont étendus et ne sont pas revenus aux niveaux d'avant-crise. Or ce phénomène a des **effets sur la santé des enfants, leur santé mentale, leur condition physique mais aussi leur bien-être et leur sociabilité, tandis que la possibilité du dehors, et de l'activité physique qu'il potentialise, a des impacts essentiels à leur bon développement**.

1. « L'enfant d'intérieur » : de plus en plus de repli et des activités à la maison

« Extinction de l'expérience de la nature³ », « syndrome de déficit de nature⁴ », « amnésie environnementale⁵ »... les termes qui tentent désormais de décrire la diminution de la présence des enfants au dehors et de l'expérience dans les espaces naturels, dans de nombreuses villes à travers le monde traduisent à la fois la gravité et l'ampleur de ce phénomène pour les enfants.

¹ Louv R., 2005, *Last Child in the Wood. Saving our Children from Nature-Deficit Disorder*, Atlantic Books ; Brussoni M., 2019, « Jeu extérieur », *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* ; Report Card, 2022, *Activité physique et la sédentarité de l'enfant et de l'adolescent. Nouvel état des lieux en France* ; Rivière C., 2021, *Leurs enfants dans la ville. Enquête auprès de parents à Paris et à Milan*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

² Berthomier N., Octobre S., 2020, *Loisirs des enfants de 9 ans en situation de confinement au printemps 2020*, *Culture études*, vol. 5, n° 5, p. 1-28.

³ Pyle R. M., 2016, *op. cit.*, p. 185-196.

⁴ Louv R., 2005, *op. cit.*

⁵ Kahn P., 1999, *The human relationship with nature: development and culture*, MIT Press.



Avec une expérience limitée de la nature à transmettre à la génération suivante, chaque génération accepte une nature objectivement appauvrie comme étant la norme⁶. Le déclin du contact direct, régulier et prolongé avec les espaces extérieurs et la nature a des conséquences non seulement sur la santé physique et mentale des enfants, mais aussi sur leurs sentiments et comportements concernant la nature, la biodiversité et les autres humains.

« L'extinction de l'expérience ne se résume pas à la perte des bienfaits personnels d'une stimulation naturelle. Elle se traduit également par un cycle de désaffection dont les conséquences peuvent être désastreuses. Tandis que les villes et les banlieues en expansion renoncent à leur diversité naturelle et que leurs habitants vivent dans un éloignement grandissant de la nature, la sensibilité et le goût reculent. Il en découle une apathie à l'égard des problèmes écologiques et, inévitablement, une dégradation accrue de l'habitat commun ».

Pyle Robert Michael, 2016, L'extinction de l'expérience, *Écologie & politique*, vol. 53, n° 2.

Ainsi, les espaces publics auxquels nous nous référons tout au long de ce rapport renvoient non seulement aux **lieux publics** formellement accessibles à tous (le réseau viaire, des rues, avenues, chemins, les places, les parcs et les transports en commun, etc.)⁷, mais aussi aux **espaces peuplés** avec les commerçants, les voisins, les promeneurs, les enfants et les autres parents qui présentent une ouverture et une pluralité autorisant des interactions, des expériences et des vécus variés.

Il s'agit également d'envisager l'extérieur dans sa globalité en prenant en compte la continuité, la complémentarité et la fluidité entre les espaces importants, intérieurs comme extérieurs, pour le bien-être physique et psychique des enfants. Cette vision qui évite de dissocier les espaces intérieurs/extérieurs permet aussi de s'interroger sur les raisons qui incitent à rester à l'intérieur. Car, de nombreuses études l'attestent, **malgré l'importance cruciale du temps passé dans la nature et les espaces publics, de façon libre ou encadrée, sur le développement, l'épanouissement et l'équilibre des plus jeunes, les enfants ne sortent pas suffisamment en plein air, et de moins en moins**⁸.

Le déclin du nombre d'enfants dans les rues n'est pas un phénomène récent. Depuis l'ère préindustrielle, un phénomène de « domestication⁹ » de l'enfance, au sens du retour et du maintien dans l'espace domestique qui les installe dans le cadre privé, s'étend, liée à la fois au développement de la scolarisation¹⁰ et de supports ludiques et de communication tels que les enfants se retirent progressivement des espaces publics.

⁶ *Ibid.*

⁷ Rivière C., 2019, Mieux comprendre les peurs féminines : la socialisation sexuée des enfants aux espaces publics urbains, *Sociétés contemporaines*, n° 115, n° 3, p. 181-205.

⁸ Authier J.-Y., Bathellier V., Lehman-frisch S., 2016, Éditorial, *Les Annales de la recherche urbaine* « La ville des enfants et des adolescents », n° 111, p. 3-4.

⁹ Holloway S., Valentine G., 2000, Spatiality and the New Social Studies of Childhood, *Sociology*, vol. 34, n° 4, p. 763-783.

¹⁰ Ariès P., 1960, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions du Seuil.

a) Rester à l'intérieur

Les études montrent que le retrait des enfants des lieux extérieurs se poursuit encore aujourd'hui en faisant apparaître la figure de l'« enfant d'intérieur¹¹ » (*indoor child*). Elle met l'accent sur le « *passage d'une époque où la présence non supervisée des enfants dans les espaces publics était perçue comme allant de soi à une époque où ceux-ci ne peuvent plus fréquenter ces espaces que sous certaines conditions* »¹².

Les usages quotidiens des espaces extérieurs par les enfants, comme par leurs parents, se sont modifiés. Les espaces publics ont été de moins en moins investis en tant que lieux de travail, de sociabilité et de jeu suite au transfert d'une grande partie d'activités vers les espaces clos et privés. Au cours des derniers siècles, une série d'innovations a permis de passer plus de temps dans l'espace résidentiel : l'approvisionnement à domicile en énergie et en eau a rendu possible voire souhaitable le fait de rester chez soi ; avec l'apparition de nouveaux moyens de communication et de diffusion comme le télégraphe, le téléphone, la radio, la télévision et la presse, la coprésence physique est devenue moins nécessaire pour la transmission d'informations, auparavant partagées en face à face ou en public¹³.

Ce processus d'« enfermement¹⁴ » (*enclosure*), qui participe à la diminution de l'intensité des usages des extérieurs, n'est pas nouveau, mais il se trouve **renforcé par le développement de nouveaux supports de loisirs et de communication**. L'usage ordinaire de la micro-informatique, des jeux vidéo et des réseaux sociaux favorise le recentrage des sociabilités enfantines vers l'intérieur domestique. Le domicile, et plus spécifiquement la chambre, acquièrent une valeur centrale pour les jeunes générations qui en font un espace d'expression, d'autonomie et d'intimité tout autant que de relation à l'extérieur¹⁵. Une « culture de la chambre¹⁶ » apparaît tout en permettant de maintenir à la fois les relations avec les pairs et la consommation des biens culturels (livre, musique, vidéo, image, film, jeu vidéo) depuis le domicile.

Le Baromètre national des pratiques sportives (2023) met aussi en évidence **le déplacement vers le domicile des pratiques d'activités physiques et sportives**¹⁷. Les Français recherchent par ailleurs moins la dimension ludique dans ces activités. Le motif de l'« amélioration de santé » pour s'engager dans les activités physiques et sportives est plus cité qu'auparavant par rapport à celui du « plaisir, amusement ».

¹¹ O'Brien M., et al., 2000, Children's Independent Spatial Mobility in the Urban Public Realm, *Childhood*, n° 7, p. 257-277 ; Karsten L., Van Vliet W., 2006, Children in the City: Reclaiming the Street, *Children, Youth and Environments*, vol. 16, n° 1, p. 151-167.

¹² Rivière C., 2021, *op. cit.*, p. 7.

¹³ Lofland L., 1973, *A World of Strangers. Order and Action in Urban Public Space*, New York, Basic Books ; Lofland L., 1998, *The Public Realm. Exploring the City's Quintessential Social Territory*, New York, Aldine De Gruyter ; Rivière C., 2021, *op. cit.*

¹⁴ Lofland L., 1973, *op. cit.* ; Lofland L., 1998, *op. cit.*

¹⁵ Glévarec H., 2010, Les trois âges de la « culture de la chambre », *Ethnologie française*, vol. 40, n° 1, p. 19-30.

¹⁶ *Idem.*

¹⁷ Müller J., 2023, Baromètre national des pratiques sportives 2023, *Injep notes & rapports*, n° 15.



Développer le recueil et l'analyse des données de santé et santé mentale liées

- à la sédentarité
- au manque d'activité physique.

b) Au dehors : moins de place aux enfants

Certaines transformations territoriales, sociales et sécuritaires ont également contribué à ce phénomène de retrait vers les espaces clos : la circulation des véhicules à moteur, les trottoirs étroits, encombrés, mal entretenus ou encore inexistantes, la densité des mobiliers urbains, la réduction des espaces verts, la pollution atmosphérique et sonore croissante, l'accroissement des risques perçus avec la multiplication des automobiles, mais aussi avec le traitement médiatique des divers risques (accident, violence, pédophilie, etc.), « l'émergence de nouvelles normes de responsabilité parentale, qui tendent désormais à définir comme un "mauvais" parent celui qui se désintéresse des faits et gestes de ses enfants dans les espaces publics¹⁸ », l'évolution des normes éducatives qui attribuent plus de place aux activités encadrées qu'aux jeux libres à l'extérieur, la disparition d'espaces intermédiaires entre le domicile et la rue comme les cours d'immeuble, etc.¹⁹. L'aménagement des territoires lui-même (éclairage, trottoirs, voies sans commerce...) peut augmenter le sentiment d'insécurité²⁰.

Le rétrécissement des frontages²¹, ou leur occupation par des places de stationnement, et jusqu'à la disparition des trottoirs et l'élargissement des routes accentuant la vitesse automobile rendent plus difficile la marche comme mode de déplacement et pousse les parents à favoriser davantage l'utilisation de l'automobile²². La place croissante de l'automobile contribue également à la disparition de l'utilisation des lieux de proximité (rue de résidence, ruelle, etc.) comme espaces de jeux.

À ceci s'ajoute une autre problématique : celle **d'espaces peu adaptés aux enfants, ou au contraire trop spécialisés sur des activités ludiques très précises qui n'invitent pas au jeu libre**. Malgré l'apparition de certaines initiatives (ville amie des enfants, villes éducatrices, conseil municipal des enfants et/ou des jeunes, etc.), qui proposent des stratégies d'aménagement par et pour les enfants, leurs besoins sont peu pris en compte lors de l'aménagement des espaces et des territoires. Les espaces publics, conçus principalement par et pour les adultes, laissent peu de place pour jouer (interdiction des jeux de glisse, de

¹⁸ Authier J.-Y., Bathellier V., Lehman-frisch S., 2016, *op. cit.*

¹⁹ Rivière C., 2021, *op. cit.*

²⁰ Cardinal F., 2010, *Perdus sans la nature. Pourquoi les jeunes ne jouent plus dehors et comment y remédier*, Montréal, Québec Amérique.

²¹ Voir glossaire.

²² *Ibid.*

roule et des jeux de ballons), se promener et se déplacer facilement et en sécurité à pied, à vélo ou en transports publics pour les enfants²³.

En Allemagne, entre 2003 et 2006, 62 % des enfants (11-13 ans) et 37 % des adolescents (14-17 ans) jouaient en plein air plus de trois jours par semaine alors qu'entre 2014 et 2017 ils ne sont plus, respectivement, que 50 % et 15 %. Aux États-Unis, selon une enquête réalisée auprès de 830 mères, seuls 31 % des enfants des répondantes jouent quotidiennement à l'extérieur, alors que 70 % d'entre elles affirmaient le faire lorsqu'elles étaient petites². Le pourcentage d'enfants de 6 à 12 ans participant à des activités récréatives de plein air a aussi diminué de 78 % à 62 % entre 2006 et 2010. Une baisse similaire, de 69 % à 61 %, a été observée chez les adolescents au cours de la même période³.

¹ Schmidt S., et al., 2020, *PLoS One*, vol. 15, n° 7.

² Clements R., 2004, *Contemporary Issues in Early Childhood*, vol. 5, n° 1, p. 68-80.

³ Bassett D., et al., 2015, Trends in Physical Activity and Sedentary Behaviors of United States Youth, *Journal of physical activity and health*, vol. 12, n° 8.

Plutôt que de concevoir les espaces publics et naturels selon ses besoins et ses usages, « la tendance est de couper l'enfant de la ville, de lui trouver des stimulations en vase clos » en créant des espaces structurés et ségrégués, des dispositifs « prêts à jouer », des « aires de jeux grillagées, aux agrès standardisés, normalisés et normalisateurs » sans trop réfléchir aux possibilités de cohabitation²⁴. Les parcs de proximité devenus à la fois

homogènes et trop structurés : le type d'équipement qu'on y retrouve, mais aussi les normes qui régissent leur sécurité empêcheraient la créativité, la spontanéité et la prise de risque²⁵. En tant que classe d'âge à part entière, l'enfance s'est institutionnalisée à travers un ensemble d'équipements, d'établissements et des professionnels spécialisés qui encadrent et séparent les enfants de la vie sociale adulte²⁶. Les enfants sont régulièrement regroupés entre eux au sein d'une même classe d'âge autour d'activités similaires qui réduisent la rencontre et la sociabilité intergénérationnelle.

De plus, ce mouvement de repli sur l'intérieur et de sédentarisation, amorcé par le déplacement des loisirs enfantins de l'extérieur vers l'intérieur, s'est récemment **accélééré** par les mesures de contraintes pendant la crise sanitaire et l'utilisation accrue des écrans dans le cadre de l'éducation et des loisirs.

²³ Garnier P., 2015, [Une ville pour les enfants : entre ségrégation, réappropriation et participation](#), *Métropolitiques*, 10 avril.

²⁴ Noschis K., 2006, [La ville, un terrain de jeu pour l'enfant](#), *Enfances & Psy*, vol. 33, n° 4, p. 37-47 ; Paquot T., 2023, *op. cit.* ; Riffaud T., Gibout C., Recours R., 2024, [Skateparks : les nouveaux parcs de jeu pour enfants. Une analyse sociospatiale des sports de rue à partir du cas de la métropole Montpellier](#), *Les Annales de la recherche urbaine « La ville des enfants et des adolescents »*, n° 111, p. 30-41.

²⁵ Cardinal F., 2010, *op. cit.*

²⁶ Roucous N., et al., 2023, [Le loisir du point de vue des enfants](#), Rapport de recherche ; Delalande J., 1995, [Le sable doux, la chaîne et le plouf-plouf. Vers une anthropologie de l'enfant](#), *Ethnologie française*, vol. 25, n° 4, p. 617-628.



Si de nombreux pays d'Europe (notamment l'Allemagne²⁷, le Portugal²⁸, mais aussi la Norvège²⁹) sont concernés par ce mouvement, la France est mal positionnée tandis que dans certains pays, comme la Suisse³⁰, les enfants passent une grande partie de leur temps en extérieur.

Les comportements quotidiens des enfants et adolescents ont été affectés en profondeur par les implications à court et à long termes de ces évolutions sur les habitudes de vie.

Demain, les menaces de pollution et de températures extrêmes forment un horizon où l'accès à l'extérieur apparaît à la fois entravé et anxieux.

c) Quel temps pour soi hors de l'école ?

Le temps disponible pour des activités extérieures libres est assez réduit en France, compte tenu du temps passé à l'école, à faire des devoirs, et en activités extrascolaires organisées. Ainsi, le temps passé au sein de l'établissement des écoliers, collégiens et lycéens est de 24 heures par semaine en maternelle et au primaire, de 26 heures au collège (excluant les cours en option) et de 26,5 heures à 28 heures au lycée. En France, à 13 ou 14 ans, les collégiens occupent leur temps libre à travers différentes activités. La place accordée au travail scolaire et au sport reste beaucoup plus importante que la pratique de jeu à l'extérieur et de sortie avec les copains (graphique 1)³¹.

²⁷ Schmidt S., et al., 2020, *op. cit.*

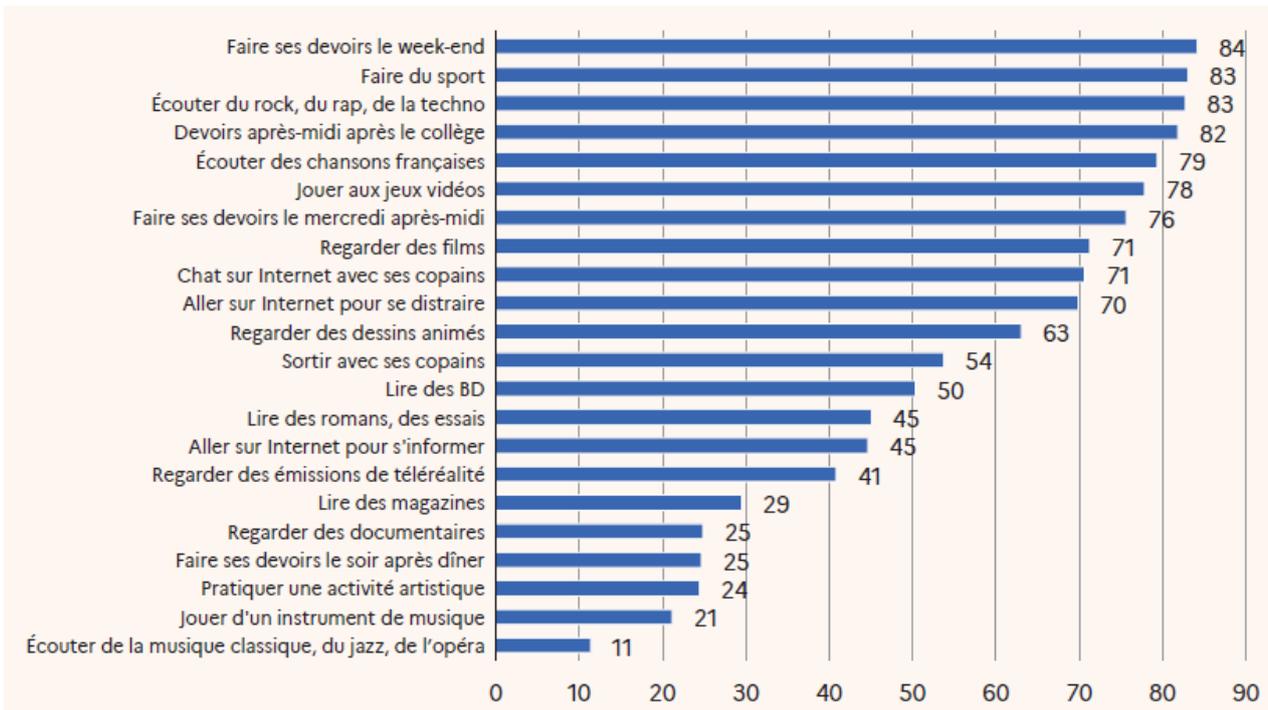
²⁸ Almeida A., et al., 2023, [Outdoor activities and contact with nature in the Portuguese context: a comparative study between children's and their parents' experiences](#), *Children's Geographies*, vol. 21, n° 1, p. 108-122.

²⁹ Mjaavatn E., 2016, [Changes in children's preferences for outdoor activities: a longitudinal study](#), *Leisure/Loisir*, vol. 40, n° 2, p. 225-244.

³⁰ Bürki B., 2019, [Rapport annuel 2019 Pro Juventute](#), Fondation Pro Juventute.

³¹ Barhoumi M., Caille J.-P., 2022, [Les six manières dont les collégiens occupent leur temps libre](#), *Depp*, n° 22.35.

Graphique 1 | Activités régulières des collégiens pendant leur temps libre¹



¹ Au moins une fois par semaine (sauf pratique d'un instrument ou d'une activité artistique et devoirs). Lecture : 84 % des collégiens travaillent pour le collège le week-end et 83 % font du sport au moins une fois par semaine en dehors du collège.

Champ : France métropolitaine, collégiens entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011.

Source : Depp-Injep, panel d'élèves recruté en 2011, enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège.

Selon le graphique, au total, les activités scolaires comptent pour trois des sept activités les plus fréquentes : 84 % des élèves travaillent pour le collège le week-end, 82 % les après-midi au retour du collège et les trois quarts d'entre eux consacrent tout ou partie du mercredi après-midi à leurs devoirs.

Le sport est une des activités les plus fédératrices : 83 % d'entre eux en font au moins une fois par semaine. La musique et les jeux vidéo rassemblent une part comparable de jeunes : 83 % d'entre eux écoutent régulièrement de la musique et 78 % jouent aux jeux vidéo. Visionnage de films et Internet à des fins de divertissement sont pratiquées régulièrement par sept jeunes sur dix. 71 % d'entre eux déclarent échanger tous les jours avec leurs amis par Internet, alors que 54 % d'entre eux jouent et sortent avec leurs copains et copines au moins une fois par semaine. Le cumul du temps de cours, des devoirs, et des activités extrascolaires peut se traduire par un emploi du temps surchargé pour les enfants qui diminue le temps consacré aux sorties et aux jeux libres dans la nature, particulièrement en semaine.

En outre la disponibilité des parents pour accompagner leur enfant dans des activités extérieures est un facteur déterminant. Pour les parents qui travaillent plus longtemps et



dans des horaires décalés, alternants ou variables, l'organisation des sorties familiales est particulièrement difficile³². Alors que le week-end est un des temps privilégiés des sorties en famille, plus de 5 millions de parents le consacrent en partie au travail. Plus de 5 millions d'enfants mineurs, soit deux enfants mineurs sur dix, ont ainsi au moins un de leurs parents qui travaille le week-end³³.

d) Baisse des déplacements des enfants à pieds ou à vélo

La pratique des modes actifs de déplacement et la longueur des trajets à pied et à vélo diminue progressivement d'une génération à une autre³⁴, même si la période post-Covid – qui comprend aussi les Jeux Olympiques 2024 accueillis par Paris – est marquée par une augmentation et un renforcement de la visibilité des campagnes de promotion de l'activité physique et du sport-santé³⁵.

À la réduction de temps passé à l'extérieur pour jouer s'ajoute celle des occasions de déplacement dans les espaces publics **sans l'accompagnement d'un adulte**. Or **tout comme le jeu libre, les déplacements autonomes des enfants deviennent de plus en plus rares en tendance³⁶**.

97 % des élèves de l'élémentaire mais aussi 77 % des élèves du collège sont accompagnés pendant leur trajet école-domicile³⁷.

Le mode de transport utilisé détermine les marges de l'autonomie des enfants lors des déplacements. 50,4 % des déplacements domicile-école des enfants et des adolescents font moins de 2 km, distance jugée acceptable à pied ou à vélo³⁸. Or, 60 % sont effectués en mode de transport motorisé (dont 31,7 % en voiture) contre 37,6 % à pied et 2,4 % à vélo.

À noter : la promotion de l'activité physique et sportive a été déclarée Grande cause nationale pour 2024 par le Gouvernement.

Santé publique France a consacré une large partie de ses deux journées de Rencontres annuelles, dont le programme **Bouge 30 minutes chaque jour est partenaire**, aux questions de prévention en santé et à l'activité physique.

³² Lesnard L., 2009, *La famille désarticulée, les nouvelles contraintes de l'emploi du temps*, Paris, PUF.

³³ Bellidenty J., 2018, *Travail le week-end : comment s'organisent les parents de jeunes enfants ?*, Drees, n° 1050.

³⁴ A'urba, 2014, *Les adolescents d'aujourd'hui marchent-ils autant qu'avant ?*, Observatoire des mobilités et des rythmes de vie.

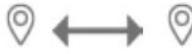
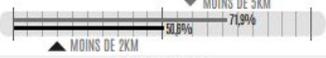
³⁵ Campagnes du PNNS

³⁶ Rivière C., 2021, *op. cit.*

³⁷ Harris Interactive, 2020, *Sondage auprès des parents d'élève sur les trajets domicile – école et le principe des rues scolaires*, Rapport de résultats, septembre.

³⁸ Report Card, 2022, *op. cit.*

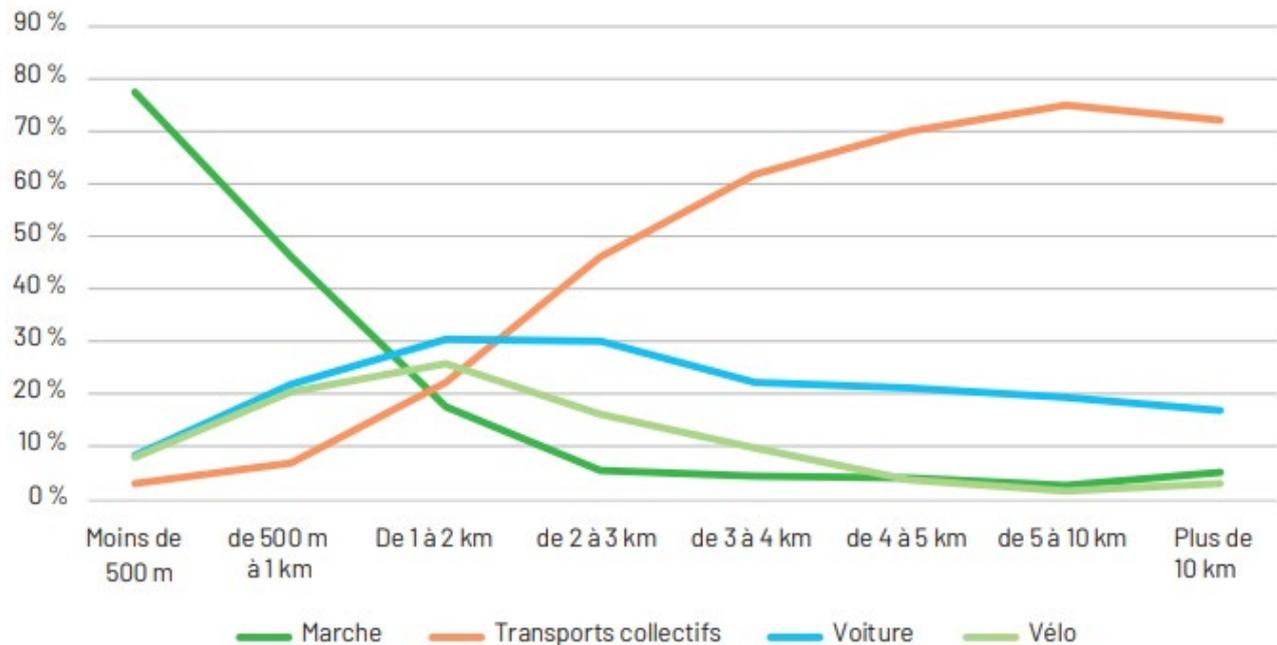
Graphique 2 | Distances de déplacement et modes de transport des jeunes

DISTANCES DE DÉPLACEMENT ET MODES DE TRANSPORT DES JEUNES	DISTANCES DES DÉPLACEMENTS		MARCHE	VÉLO	TRANSPORT EN COMMUN	VOITURE
						
6-9 ANS			41,1%	1,5%	5,0%	52,1%
10-14 ANS			39,8%	3,4%	16,8%	39,3%
15-18 ANS			24,5%	5,1%	34,5%	33,8%

Source : Report Card, 2022, [Activité physique et la sédentarité de l'enfant et de l'adolescent. Nouvel état des lieux en France.](#)

Une étude menée dans le département de la Gironde auprès des collégiens montre ainsi **que les modes de déplacements se font plus de concurrence entre 1 et 2 km**³⁹. L'usage du vélo chez les collégiens est plus fréquent entre 500 m et 2 km. À partir de 2 km, les transports collectifs deviennent largement majoritaires. L'usage de l'automobile reste cependant assez stable, quelle que soit la portée du déplacement avec un point culminant entre 2 et 3 km.

Graphique 3 | Choix modal selon la distance au collège



Source A'urba, 2021.

³⁹ A'urba, 2021, *Les enfants dans l'espace public. Espaces ludiques, ville pour tous*, coll. Regard sur l'espace public, décembre.



Les décisions des parents concernant le mode de transport de leurs enfants, qui déterminent largement les pratiques de déplacement de ces derniers, reposent essentiellement sur les critères de **sécurité (97 %)**, de **rapidité (91 %)** et de **coût (84 %)**⁴⁰.

Face aux dangers de l'environnement physique, allant des accidents aux mauvaises rencontres, la voiture est considérée comme le moyen de transport le plus sécurisé par les parents.

L'utilisation quotidienne d'un mode de transport actif (marche, vélo, trottinette non-électrique, rollers) dépend ainsi fortement des **aménagement des territoires et de l'organisation des transports** pour assurer la sécurité des enfants et lever les craintes des parents, même si la rapidité de transport et son coût sont aussi déterminants.

Et ailleurs ?

Les déplacements actifs des enfants néo-zélandais (marche et vélo) ont diminué en moyenne de 130 à 72 minutes par semaine. Les enfants de 9 à 11 ans ont de moins en moins tendance à marcher pour se rendre à l'école et à jouer dehors sans surveillance d'un adulte.

Witten K., et al., 2013, New Zealand parents' understandings of the intergenerational decline in children's independent outdoor play and active travel, *Children's Geographies*, vol. 11, n° 2, p 215-229.

Favoriser les mobilités douces et actives

En milieu urbain comme en milieu rural, favoriser les mobilités actives et silencieuses dans un environnement sécurisé et en parallèle développer les transports publics non polluants pour les personnes qui en ont besoin :

- accompagner socialement et financièrement les changements de mobilité en investissant dans l'offre de transport en commun dans les milieux ruraux et urbains ; en construisant des pistes cyclables ; en généralisant l'apprentissage du vélo ;
- organiser la mobilité autonome des enfants en milieu rural au-delà des temps scolaires avec les collectivités territoriales et les collectifs de parents d'élèves ;
- favoriser en zone rurale les transports collectifs d'enfants, scolaires et extrascolaires (à la demande/sur inscription/covoiturage/pour aller/revenir de manifestations/fêtes/etc.) ;
- encourager les mobilités « à plusieurs » par le développement d'itinéraires type « pédibus » et « vélobus » pour les trajets école-domicile-lieux de loisirs :
 - lors des réunions de rentrée: informer sur les pédibus et vélobus existants,
 - prévoir des circuits de ramassage scolaire en pédibus ou à vélo, ou par le bus scolaire ;
- communiquer les bonnes pratiques auprès des parents d'élèves : itinéraires et plans qui n'utilisent pas les grands axes à grande circulation pour privilégier les petites rues peu passantes avec peu d'automobiles.
- proposer des outils d'appui aux mobilités actives des enfants et à leurs activités extérieures : trocs d'équipements (bicyclettes, casques ...), applications, plans de ville avec les itinéraires verts, rues calmes/sans voitures/rues aux enfants, parcs, sentiers, etc.

⁴⁰ Report Card, 2022, *op. cit.*

e) Des enfants assis : sédentarité et manque d'activité physique

La sédentarité : école – transports – écrans

Les jeunes générations sont plus sédentaires que les précédentes. Les temps de sédentarité chez les enfants et adolescents recouvrent une partie du temps passé à l'école, du temps de déplacement entre école et domicile en véhicule motorisé et du temps passé au domicile qui est consacré aux devoirs et aux loisirs. Depuis 2002, le temps de loisirs des enfants passé devant un écran augmente tandis que diminuent les déplacements actifs entre le domicile et l'école⁴¹. En plus de l'augmentation préoccupante du nombre d'heures accordées aux activités sédentaires, les jeunes ne sont pas suffisamment actifs et leur condition physique se détériore. Selon l'enquête Eurobaromètre 2022⁴², une majorité d'européens (44 %, +4 points depuis 2017) déclarent rester assis entre 2 heures 31 minutes et 5 heures 30 minutes au cours d'une journée habituelle. Cependant, près de quatre répondants sur dix restent assis plus longtemps : près de trois sur dix (28 %) restent assis entre 5 heures 31 minutes et 8 heures 30 minutes et un peu plus d'un sur dix (11 %) déclare rester assis plus de 8 heures 30 minutes. Inversement, moins d'une personne sur cinq (15 %) passe 2 heures 30 minutes ou moins assis au cours d'une journée habituelle.

L'usage généralisé et fréquent d'écrans (télévision, ordinateur, tablette, téléphone, console de jeu) dans la vie quotidienne favorise les pratiques sédentaires dans l'espace domestique et les endroits clos. La hausse du temps passé devant un écran pour les loisirs participe aussi à la modification du temps consacré au jeu en plein air⁴³.

Figure 1 | Passent plus de 3 heures par jour devant un écran



Source : Anses, 2017, *INCA 3 en image - Les Français, l'activité physique et la sédentarité*.

Plus inquiétant encore, **37 % des enfants de 11 à 17 ans ont des comportements sédentaires très élevés, correspondant à 4h30/j de temps d'écran**. Depuis 2006 (Inca 2 2006-2007⁴⁴), le temps moyen passé quotidiennement devant un écran pour les loisirs a augmenté d'environ 20 minutes chez les enfants de 3 à 17 ans.

Une étude qui documente la fréquence d'utilisation de divers types d'écran par des **enfants de 2 ans**, nés en France métropolitaine, montre que **plus d'un enfant sur cinq utilise fréquemment un ordinateur ou une tablette, un smartphone et regarde la télévision au**

⁴¹ HCFEA, 2018a, *Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité*, Conseil de l'enfance, Rapport adopté le 20 février 2018.

⁴² Eurobarometer, 2022, *Sport and Physical Activity*, Special Eurobarometer 525.

⁴³ Anses, 2017, *Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (Inca 3) (2014-2015)*, Rapport d'expertise collective ; HCFEA, 2020a, *Les enfants, les écrans et le numérique*, Conseil de l'enfance, Rapport adopté le 6 mars 2020.

⁴⁴ Afssa, 2009, *Étude individuelle nationale des consommations alimentaires (Inca 2) (2006- 2007)*.



moins une à deux fois par semaine⁴⁵. Plus précisément, 28 % d'entre eux jouent avec un ordinateur ou une tablette au moins une fois par semaine, et environ 12 % y jouent tous les jours ou presque ; 21 % des enfants jouent avec un téléphone mobile multifonction au moins une fois par semaine et 10 % y jouent tous les jours ou presque ; 84 % d'entre eux regardent la télévision au moins une fois par semaine, et 68 % tous les jours ou presque.

L'utilisation excessive des écrans fait l'objet désormais de nombreuses études et de campagnes de plus en plus visibles. Un rapport récent⁴⁶ formule 29 recommandations et préconise notamment d'empêcher tout usage des écrans par des enfants de moins de 3 ans, en ouvrant ensuite, entre 3 et 6 ans, un accès fortement limité et occasionnel avec des contenus de qualité éducative et accompagné par un adulte et de n'autoriser le téléphone portable qu'à partir de 11 ans, via un téléphone sans internet jusqu'à 13 ans. À partir de 13 ans, il préconise un smartphone sans accès aux réseaux sociaux, puis d'ouvrir cet accès à partir de 15 ans, uniquement sur des réseaux dits « éthiques ». Ces limitations qui concernent l'usage des écrans, d'Internet et des réseaux sociaux sont aussi une occasion de repenser une offre épanouissante d'activités au dehors pour donner envie et possibilité aux enfants et aux adolescents de s'investir autrement ainsi que des messages positifs qui pourraient encourager les sorties. « *Les effets sur le sommeil sont de plus en plus importants au fur et à mesure que le temps d'utilisation augmente. Ce sont les comportements associés à l'utilisation des écrans qui sont responsables de l'augmentation du surpoids : prises alimentaires augmentées, temps de sommeil réduit et qualité de sommeil altérée*⁴⁷ ». De même, les enfants fréquemment exposés à la télévision sont plus susceptibles d'avoir un retard du développement des habiletés motrices⁴⁸. À l'âge préscolaire, la surexposition aux écrans augmente le risque de présenter des difficultés cognitives à l'école, comme un déficit de l'attention, des habiletés langagières limitées, de faibles résultats scolaires et une capacité de mémoire peu développée. L'agressivité, l'intimidation, les problèmes avec les pairs, les symptômes d'anxiété ou de dépression peuvent aussi être renforcés par le temps passé devant les écrans.

Les écrans et l'usage du numérique sont également au cœur de préoccupations parentales. Selon les enquêtes successives de l'Unaf⁴⁹, si c'est le harcèlement qui reste la première thématique citée concernant l'information qu'ils souhaiteraient que leur enfant reçoive quel que soit son âge, les parents souhaitent recevoir des messages de prévention et de promotion de la santé adaptés à chaque tranche d'âge, mais aussi de l'information **auprès de leurs enfants** sur le bon **usage des écrans** d'un côté, **la santé et le bien-être** d'autre part. (tableau 1).

⁴⁵ Gassama M., et al., 2018, *Activités physiques et usage des écrans à l'âge de 2 ans chez les enfants de la cohorte Elfe*, Ined-Inserm-EFS Elfe.

⁴⁶ Bousquet-Bérard C.; Pascal A., 2024, *À la recherche du temps perdu*, Rapport de la commission Enfants et écrans, remis le 30 avril.

⁴⁷ HCSP, 2020, *Analyse des données scientifiques : effets de l'exposition des enfants et des jeunes aux écrans*, Rapport.

⁴⁸ Jones R., Okely A., 2020, *Recommandations en matière de comportements sédentaires chez les jeunes enfants*, Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants.

⁴⁹ Unaf, 2023, *Perception par les parents du suivi de la santé de leur enfant*, vol. 1, *Étude qualitative*, n° 17 ; Unaf, 2023, *Le parcours de santé des enfants, vu par leurs parents*, vol. 2, *Enquête quantitative*.

Tableau 1 | Les six premiers thèmes d'information que les parents aimeraient que leurs enfants reçoivent prioritairement dans le cadre d'actions de prévention

0 à moins de 3 ans (520 enfants)	3 à 6 ans (519 enfants)	5 à 10 ans (435 enfants)	11 à 13 ans (275 enfants)	14 à 17 ans (20 enfants)
Harcèlement (42 %)	Harcèlement (48 %)	Harcèlement (55 %)	Harcèlement (47 %)	Stress/mal-être (38 %)
Apprendre des gestes de 1 ^{ers} secours (32 %)	Bon usage des écrans (40%)	Bon usage des écrans (47 %)	Bon usage des écrans (42 %)	Bon usage des écrans (36 %)
Bon usage de écrans (28 %)	Apprendre des gestes de 1 ^{ers} secours (31 %)	Apprendre des gestes de 1 ^{ers} secours (41 %)	Stress/mal-être (41 %)	Addictions* (35 %)
Bien-être et activité physique (24 %)	Hygiène bucco-dentaire (31 %)	Stress/mal-être (36 %)	Éducation à la vie affective et sexuelle (36 %)	Éducation à la vie affective et sexuelle (34 %)
Stress/mal-être (24 %)	Bien-être et activité physique (28 %)	Comment l'enfant peut-il devenir acteur de sa santé (25 %)	Apprendre des gestes de 1 ^{ers} secours (35 %)	Apprendre des gestes de 1 ^{ers} secours (33 %)
Hygiène bucco-dentaire (20 %)	Stress/mal-être (77 %)	Hygiène bucco-dentaire (23 %)	Addictions* (23 %)	Harcèlement (27 %)

* alcool, tabac, drogues.

Sources : Unaf, 2023, [Perception par les parents du suivi de la santé de leur enfant](#).

Écrans : favoriser le déplacement d'activités

- Le Conseil de l'enfance a eu l'occasion de traiter le sujet du **rapport des enfants et des adolescents aux écrans dans son rapport de 2020⁵⁰** dont les recommandations sont encore largement à jour, et notamment la proposition 3 : – **Déplacement d'activités : faire en sorte que les tout-petits, enfants et adolescents aient la possibilité et la liberté d'accès à d'autres sources de plaisir et d'intérêt que les activités numériques.**
- Cette proposition fait échos à l'une des recommandations déjà formulées dès 2018 dans le **rapport sur les Temps et lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité (TLT)⁵¹** : les gains formateurs et ludiques du Net et des écrans pour les enfants s'inversent dans les mésusages et excès de ceux-ci. La plupart des recommandations pour protéger les enfants des effets problématiques du numérique passent par des injonctions de limitation (temps, types d'activité), moins efficaces que les injonctions positives et les mesures de substitution. **Les activités « tierces » qui peuvent se substituer aux écrans intègrent le sport, le bien-être corporel, la culture, les sciences, les espaces publics, l'engagement des enfants et les vacances collectives**, de telle façon que le numérique ait sa place, mais pas toute la place.
- **Il convient également de développer le recueil et l'analyse des données de santé mentale** liées
 - aux phénomènes de repli, sur la maison/la chambre ;
 - aux socialités virtuelles, au risque d'un isolement réel ;
 - au trop d'écran et aux contenus inappropriés.
- **Lors des campagnes d'information et de prévention sur les enfants et les écrans, valoriser les micro-déplacements à pied, le jeu dehors, la compagnie des autres et l'activité physique ordinaire et quotidienne, ainsi que les vertus de sortir en famille ou entre amis chaque semaine.**

⁵⁰ Conseil de l'enfance du HCFEA, 2020a, *op. cit.*

⁵¹ Conseil de l'enfance du HCFEA, 2018a, *op. cit.*



Activité physique des adolescents : la France 119^e sur 146

La France se positionne à la 119^e place sur 146, et au sein des 25 pays les plus riches, elle occupe le 22^e rang en matière d'activité physique des adolescents de 11 à 17 ans⁵². Les résultats de cette enquête révèlent la situation préoccupante du niveau d'activité physique des jeunes.

Selon l'enquête Eurobaromètre⁵³, **45 % des habitants de l'Union européenne de 15 ans et plus déclarent ne jamais pratiquer d'exercice physique ou de sport, et une personne sur trois a un niveau d'activité physique insuffisant**. Les écarts sont présents particulièrement entre Europe du nord et Europe du sud. Les pays nordiques ont une pratique d'activité physique plus importante et plus régulière. À l'inverse, l'inactivité physique est plus marquée dans les pays sud-européens tels que le Portugal, la Grèce, l'Italie. L'enquête révèle également que pendant la pandémie de Covid-19, la moitié des Européens ont réduit leurs activités physiques, voire les ont complètement interrompues.

Selon une étude réalisée en 2016 auprès de 1,6 millions d'adolescents de 11 à 17 ans répartis dans 146 pays, **81 % d'entre eux n'atteignent pas les 60 minutes d'activités physiques quotidiennes d'intensité modérée à élevée** comprenant une variété d'activités aérobies et d'endurance recommandées pour la santé⁵⁴. L'enquête HBSC⁵⁵ (2020), réalisée dans 45 pays ou régions, essentiellement européens, auprès des élèves âgés de 11, 13 et 15 ans, valide également ce constat⁵⁶. La France se situe parmi les pays les moins actifs du monde avec 82,4 % des garçons et 91,8 % des filles qui ne réalisent pas 60 minutes d'activité physique par jour, sept jours par semaine.

Ce niveau de prévalence est largement supérieur non seulement à la moyenne des pays industrialisés, mais aussi à la moyenne des pays des différentes zones du monde (Asie, Afrique, Amérique du Sud)⁵⁷.

⁵² Guthold R., et al., 2019, [Global trends in insufficient physical activity among adolescents: a pooled analysis of 298 population-based surveys with 1.6 million participants](#), *Lancet Child Adolescent Health*, vol. 4, n° 1, p. 23-35 ; Report Card, 2022, *op. cit.*

⁵³ Eurobarometer, 2022, [Sport and Physical Activity](#), Special Eurobarometer 525, septembre.

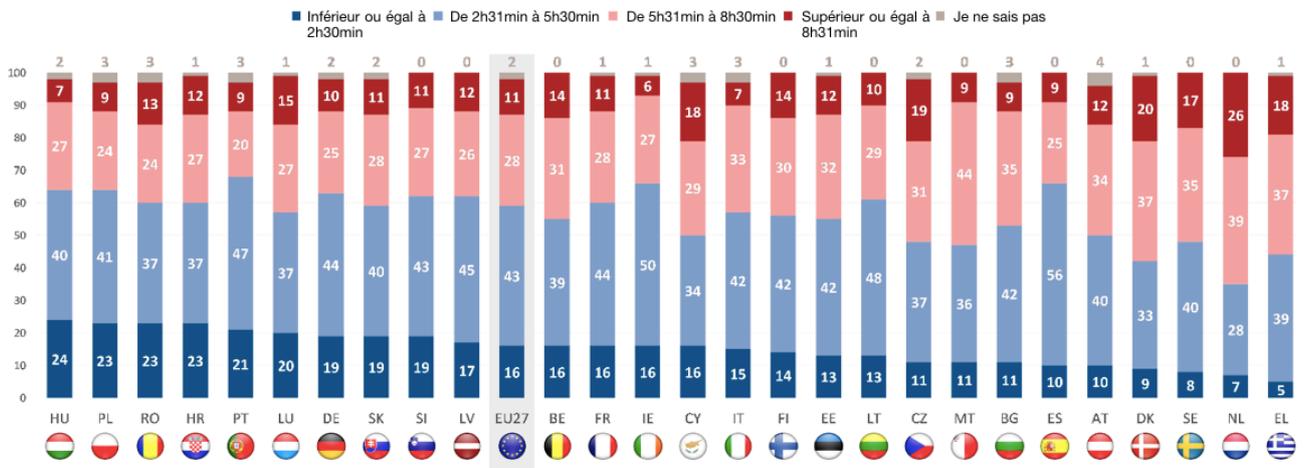
⁵⁴ Guthold R., et al., 2019, *op. cit.*

⁵⁵ Les principales données disponibles concernant l'activité physique et les comportements sédentaires chez les enfants et les adolescents en France sont issues d'enquêtes épidémiologiques (Esteban 2014-2016 ; Inca3, 2017 ; HBSC 2017-2018 ; Esen, 2020).

⁵⁶ HBSC, 2020, [Spotlight on adolescent health and well-being. Findings from the 2017/2018](#), International report.

⁵⁷ Report Card, 2020, *Activité physique et la sédentarité de l'enfant et de l'adolescent. Nouvel état des lieux en France*.

Graphique 4 | Combien de temps passez-vous assis au cours d'une journée habituelle ? Cela peut inclure le temps passé derrière un bureau, à rendre visite à des amis, à étudier ou à regarder la télévision⁵⁸ (en %)



Pour la tranche d'âge 15 ans et plus, la France se situe dans la moyenne européenne en termes de niveau de sédentarité et de pratique d'activité physique et sportive. La part des Français de 15 ans et plus pratiquant une activité physique ou sportive s'élève à 55 %, à comparer aux 68 % observés en Allemagne, 75 % aux Pays-Bas et 80 % au Danemark. La France se situe également dans la moyenne en termes de nombre d'heures journalières passées assis, la Finlande et les Pays-Bas étant parmi les moins sédentaires. 39 % des Français déclarent qu'ils restent assis plus de 5 heures 30 minutes dans la journée, contre 38 % en 2017. Il existe ainsi une marge de progrès non négligeable.

L'activité physique de la population mondiale est ainsi considérée globalement insuffisante au regard des recommandations internationales quelles que soient les tranches d'âge⁵⁹. L'OMS a ainsi lancé en 2018 le « Plan d'action mondial pour promouvoir l'activité physique 2018-2030 »⁶⁰ (voir encadré 1) qui appelle à adopter une approche systémique en vue de renforcer la coordination, la promotion et l'alignement des mesures et politiques. Il invite tous les secteurs et les parties prenantes aux niveaux mondial, national et régional à instaurer des environnements sûrs et stimulants et à assurer à chacun plus de possibilités de relever son niveau d'activité physique. L'objectif mondial consistant à réduire la sédentarité physique de 10 % d'ici à 2030 dans le droit fil des objectifs de développement durable⁶¹.

⁵⁸ *Ibid.* Traduit par le HCFEA.

⁵⁹ OMS, 2010, *Global recommendations on physical activity for health*.

⁶⁰ OMS, 2018, *Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir l'activité physique 2018-2030*, Assemblée mondiale de la Santé 71.

⁶¹ OMS, 2020a, *Lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé sur l'activité physique, la sédentarité et le sommeil chez les enfants de moins de 5 ans* ; OMS, 2020b, *Lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé sur l'activité physique et la sédentarité*, En un coup d'œil.



Encadré 1 | Recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)⁶²

Sur une journée de 24 heures, pour les enfants de moins de 1 an :



Les enfants de 1 à 2 ans :



Les enfants de 3 à 4 ans :



Les enfants et les adolescents de 5 à 17 ans :



Source OMS 2020.

2020, le Covid et le confinement, facteurs révélateurs et aggravants

En France, si avant la crise sanitaire les indicateurs relatifs à l'activité physique et la sédentarité n'étaient déjà pas satisfaisants, le confinement strict de la population, suivi de plusieurs phases de contraintes de déplacement, ont aggravé la situation.

⁶² Organisation mondiale de la Santé, 2020, *Lignes directrices sur l'activité physique, la sédentarité et le sommeil chez les enfants de moins de 5 ans*, <https://iris.who.int/handle/10665/331751>.

Toutes les classes d'âge sont touchées par une réduction importante de l'activité physique associée à une augmentation du temps de sédentarité par rapport à la période pré-Covid sauf les enfants de moins de 6 ans qui semblent avoir augmenté leur activité physique tout en augmentant leur temps passé devant un écran pendant le confinement⁶³. Cependant, durant le confinement, ce sont les enfants et les adolescents qui ont le plus augmenté leurs comportements sédentaires par rapport aux adultes et aux personnes âgées.

42 % des enfants de 6 à 10 ans et 59 % des adolescents de 11 à 17 ans ont déclaré avoir diminué leur niveau d'activité physique pendant le confinement. Ce déclin global drastique de l'activité physique au cours de cette période particulière a concerné à la fois les enfants et les adolescents initialement inactifs, mais aussi les actifs. Après deux ans marqués par la pandémie, **en 2022, la pratique régulière (au moins une fois par semaine en moyenne) est en hausse de 6 points par rapport à 2018 et passe de 54 % à 60 % chez les personnes âgées de 15 ans ou plus**⁶⁴.

D'une manière générale, les adolescents de 11 et à 17 ans semblent être la classe d'âge qui a été la plus impactée par le confinement en terme de réduction de l'activité physique et d'augmentation du temps de sédentarité. Le passage à l'enseignement distanciel ou hybride a également renforcé cette tendance.

Chez les enfants de moins de 6 ans, au contraire, et particulièrement pour ceux qui avaient un accès à un espace extérieur collectif, les résultats montrent que l'activité physique, sous la forme de jeux actifs, a évolué favorablement dans 50 % des cas durant le confinement. Cependant, pour la majorité d'entre eux, le temps passé devant un écran s'est accru. Globalement, pendant le confinement, 60 % des enfants ont augmenté leur temps d'écran et 72 % entre eux leur temps total passé assis⁶⁵.

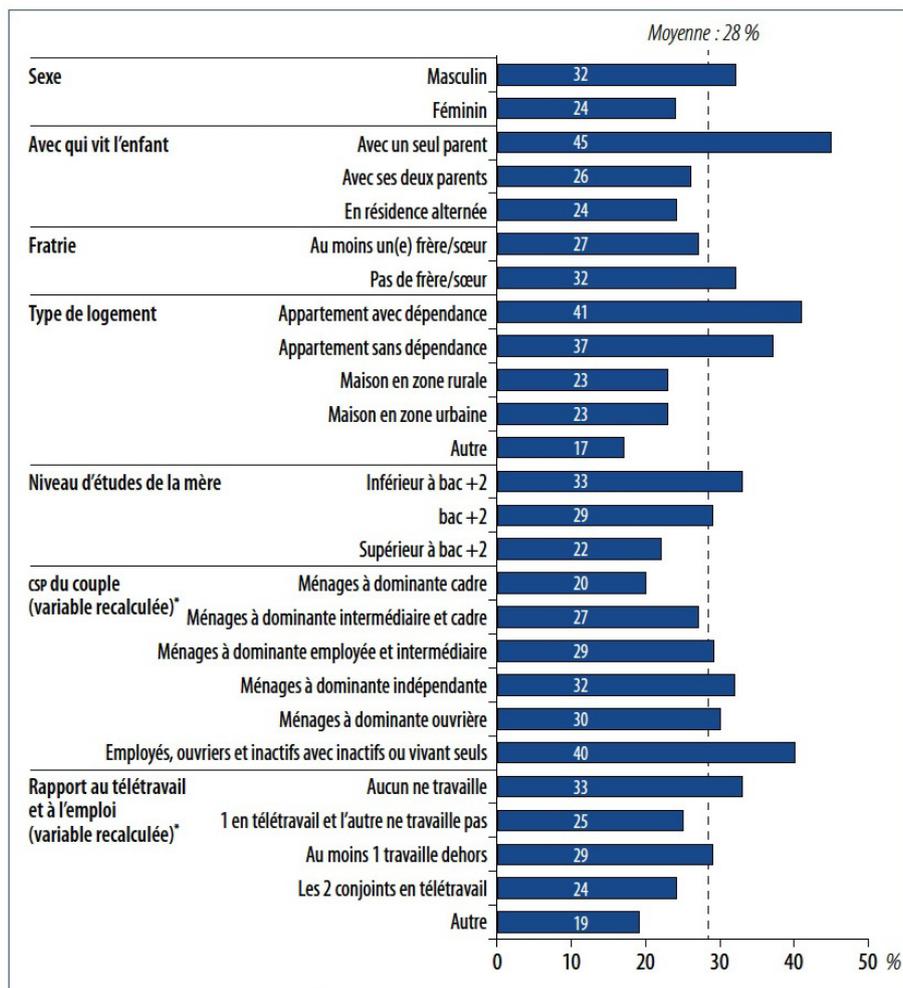
⁶³ Report Card, 2020, *op. cit.* ; HCSP, 2022, *Avis relatif à l'amélioration du niveau d'activité physique de la population et la diminution de son niveau de sédentarité en situation de post confinement et de périodes de restrictions sanitaires*, 19 avril.

⁶⁴ Injep, 2023a, *Les chiffres-clés du sport 2023*.

⁶⁵ Report Card, 2020, *op. cit.*



Graphique 5 | Part d'enfants ayant consacré la moitié de leur temps de loisir total aux écrans durant le confinement dans différentes catégories de population d'enfants âgés de 9 ans



Source : Berthomier N., Octobre S., 2020, *Loisirs des enfants de 9 ans en situation de confinement au printemps 2020*, *Culture études*, vol. 5, n° 5, p. 1-28.

La réduction de l'activité physique et l'augmentation du temps de sédentarité sont également observées chez les enfants en situation de handicap. Avant le confinement, seuls 16 % des garçons avec un handicap, 22 % des garçons avec un handicap affectant leur présence et participation à l'école, 7 % des filles avec un handicap et 13 % des filles avec un handicap affectant leur présence et participation à l'école atteignaient le niveau recommandé d'activité physique chez les adolescents de 11 à 15 ans⁶⁶. La majorité d'entre eux accumulait plus de deux heures quotidiennes de temps d'écran. Pendant le confinement, 44 % d'enfant avec un handicap ont cessé leurs activités physiques⁶⁷.

⁶⁶ Ng K., et al., 2017, *Physical Activity Among Adolescents With Long-Term Illnesses or Disabilities in 15 European Countries*, *Adapted physical activity quarterly*, vol. 34, n° 4, p. 456-465.

⁶⁷ Caccioppo M., 2021, *Emerging health challenges for children with physical disabilities and their parents during the Covid-19 pandemic: The ECHO French survey*, *Annals of Physical and Rehabilitation Medicine*, vol. 64, n° 3.

On le voit, les trois pans imbriqués des déplacements au dehors, de l'activité physique, et de l'activité hors de chez soi des enfants et des adolescents, tout comme des adultes, ne cesse de diminuer, en Europe, du sud surtout, comme en France. **La tendance franche au repli domestique et au manque d'activité physique est un phénomène devenu global qui touche à la fois les adultes et les enfants, en France et à l'étranger**, même si certains pays maintiennent voire développent un haut niveau de pratique extérieure, et même si de fortes disparités sociospatiales marquent aussi cette tendance en France.

Grâce à des politiques d'actions sociales, éducatives et de protection de l'enfance et de la jeunesse, de nombreuses institutions, structures et services accueillent, éduquent et prennent soin des enfants et des adolescents dans notre pays. Qu'elles soient publiques, privées, associatives lucratives ou non-lucratives, elles sont soumises à des cadres normatifs et réglementaires ancrés dans l'histoire de nos institutions. La plupart du temps, elles ont été pensées dans une France essentiellement rurale et l'objectif était de protéger les enfants, les mettre à l'abri des intempéries et des dangers. Aujourd'hui cette représentation protectrice de l'enfant d'intérieur est remise en question. Tout d'abord parce que les modes de vie, de nourriture, de locomotion et de travail sont actuellement en pleine transformation. Ensuite parce qu'à la maison, il y a aussi des dangers et que l'enceinte domestique peut aussi abriter de l'isolement, des drames ou des violences. Enfin sur un plan plus collectif et sociétal, parce que l'impact inquiétant des phénomènes d'enclosure (sur la santé, le développement, l'éducation et l'avenir des enfants) appellent à une meilleure (re)connaissance de la place spécifique des enfants et adolescents dehors, à la ville comme à la campagne.

Il faut donc dans un même temps, œuvrer à une évolution profonde du regard porté sur l'enfant dehors, et sur sa place dans la ville et dans la société, par les institutions, les services publics autant que les services d'ordre public, et par les familles ; et œuvrer à une réconciliation des familles et des institutions en charge de l'enfance pour inciter les enfants et les jeunes à pratiquer l'extérieur de la maison, côtoyer les autres, le non-familier, nourrir le désir de découvrir l'ailleurs et l'étranger.

Ces transformations passent inévitablement par des réformes de réglementations face auxquelles les résistances volontaires ou culturelles doivent être levées.



2. Les bénéfices de l'activité physique et en extérieur sur le bien-être global des enfants

Le déclin du temps passé « hors les murs » des enfants, lié à l'apparition de nouveaux enjeux sociaux, éducatifs et sécuritaires, a des conséquences importantes sur leur santé, leur bien-être, leur autonomie et leur besoin de découverte de l'environnement immédiat et éloigné.

a) La sédentarité, facteur de risques pour la santé des enfants et des jeunes

D'une manière générale, la condition physique des enfants français s'amenuise. Chez les enfants et les adolescents, **l'augmentation de l'inactivité physique et de la sédentarité est associée à de plus faibles capacités physiques et à une augmentation de la morbidité et de la mortalité à l'âge adulte**⁶⁸. Plus précisément, **l'élévation de la tension artérielle, la prise de poids, l'augmentation de la masse adipeuse, la hausse du mauvais cholestérol, des difficultés respiratoires, des maladies cardiovasculaires, des problèmes osseux, la réduction de la durée de sommeil et la détérioration de la santé mentale et de la qualité de vie** sont parmi les effets négatifs identifiés de l'accroissement de temps d'inactivité et de sédentarité sur la santé des jeunes par les travaux scientifiques^{69 70}. Le pourcentage de jeunes français susceptible de développer un **risque cardiovasculaire à l'âge adulte est estimé à 11 % pour les garçons et 16 % pour les filles**. Les enfants et adolescents ayant une faible endurance cardiorespiratoire ont aussi obtenu de moins bons résultats aux tests d'endurance musculaire, de vitesse, d'agilité et de souplesse.

La fédération française de cardiologie souligne que **les jeunes de 9 à 16 ans ont perdu 25 % de leur capacité physique, c'est-à-dire qu'ils courent moins vite et moins longtemps**⁷¹. En moyenne, un enfant courait 600 mètres en trois minutes en 1971, il lui en faut aujourd'hui quatre pour la même distance.

Ainsi le temps sédentaire, en hausse depuis deux décennies⁷², et l'échec à suivre les recommandations en matière d'activité physique pèsent lourdement sur cette dégradation de la condition physique des enfants. Ils ont un impact négatif sur le développement physique, cognitif, émotionnel et social des enfants ainsi que sur leur santé mentale, leur sommeil et leurs résultats scolaires⁷³. L'inactivité et la sédentarité peuvent également se conjuguer, aggravant les conséquences potentielles sur la santé.

⁶⁸ Report Card, 2022, *op. cit.*

⁶⁹ Première cause de mortalité évitable dans le monde (OMS, 2010), la sédentarité augmente le risque de développement de maladies dites « non transmissibles » telles que l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires, les cancers et le risque de dépression.

⁷⁰ Anses, 2016, *Actualisation des repères du PNNS – Révisions des repères relatifs à l'activité physique et à la sédentarité*, février.

⁷¹ FFC, 2016, *Les enfants ont perdu 25 % de leur capacité cardiovasculaire !*, Communiqué de presse, le 6 décembre.

⁷² Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA, 2018a, *op. cit.*

⁷³ Anses, 2016, *op. cit.*

De la même manière, **la réduction des possibilités de sortir et de jouer à l'extérieur** augmente le risque d'obésité, de diabète, d'allergies, d'asthme, de myopie, de problèmes cardiovasculaires, de stress, de déclin de la créativité et de baisse des capacités d'interactions avec les autres⁷⁴. Certaines études mettent même l'accent sur le lien entre le déclin du jeu à l'extérieur et l'augmentation des psychopathologies chez les enfants et les jeunes⁷⁵. En l'absence du jeu en plein air, en particulier avec leurs pairs, les enfants et les adolescents ne parviennent pas à acquérir les compétences sociales et émotionnelles qui sont essentielles à un développement équilibré. L'absence des milieux naturels contribue à augmenter la perception d'un manque de soutien social⁷⁶.

A contrario, ces travaux scientifiques soulignent, logiquement, que la **réduction du temps de sédentarité et d'inactivité physique** est bonne pour le cœur, le corps et l'esprit chez les enfants et les adolescents. La pratique régulière d'une activité physique est un facteur majeur de **prévention des pathologies chroniques**. Elle est associée à une **réduction des facteurs de risque cardiovasculaire** (hypertension artérielle, résistance à l'insuline, etc.). Elle **diminue le risque de surpoids, d'obésité** et de complications cardiométaboliques. La réduction du temps de sédentarité hebdomadaire participe à **prévenir ou à retarder la survenue du diabète de type 2** (diminution de 12 % pour une réduction de 2 heures hebdomadaires). L'activité physique régulière contribue significativement à **l'augmentation de la masse et de la densité minérale osseuse** – et à son maintien tout au long de la vie – particulièrement lorsqu'elle est pratiquée lors de la prépuberté et de la puberté, car l'essentiel de la masse osseuse est acquis durant les vingt

Les enfants et les adolescents de 6 à 18 ans d'Europe du nord (Danemark, Finlande, Islande et Norvège) et d'Europe centrale et orientale (Slovénie, République tchèque et Slovaquie) ont une meilleure condition physique que ceux d'Europe du sud (Espagne, Italie et Grèce) ou du Royaume-Uni¹.

Selon Vanhelst *et al.* (2016) les adolescents français (10-15 ans) ont une meilleure endurance cardiorespiratoire que leurs homologues espagnols, portugais et belges, mais moins bonne que les adolescents suisses².

Pour les Français, on observe une diminution importante de la condition physique avec l'âge.

¹ Anses, 2016, *Actualisation des repères du PNNS – Révisions des repères relatifs à l'activité physique et à la sédentarité*, février ; OMS, 2020b, *Lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé sur l'activité physique et la sédentarité*, En un coup d'œil, OMS.

² Ortega F.B., 2023, European fitness landscape for children and adolescents: updated reference values, fitness maps and country rankings based on nearly 8 million test results from 34 countries gathered by the FitBack network, *Br J Sports Med*, vol. 57, n° 5, p. 299-310.

⁷⁴ Brussoni M., 2019, *op. cit.* ; Cante G., 2022, *La petite enfance au prisme de la nature : un état de l'art de la littérature et des propositions pour les politiques publiques de la petite enfance*, *Spirale*, vol. 102, n° 2, p. 21-32 ; Anses, 2016, *op. cit.*

⁷⁵ Gray P., 2011, *The decline of play and the rise of psychopathology in children and adolescents*, *American Journal of Play*, vol. 3, n° 4, p. 443-463.

⁷⁶ Maas J., *et al.*, 2009, *Social contacts as a possible mechanism behind the relation between green space and health*, *Health & Place*, vol. 15, n° 2, p. 586-595.



premières années de la vie, avec un pic au moment de la puberté. Elle a également un **effet positif sur le cartilage**.

Or, **l'enfance et l'adolescence constituent deux périodes cruciales non seulement pour limiter le plus tôt possible la survenue de la sédentarité et de l'inactivité physique** et des problèmes de santé qui pourraient en découler, mais aussi **pour instaurer de manière précoce des comportements actifs et favorables à la santé**⁷⁷ Les comportements sédentaires adoptés très tôt se maintiennent en revanche tout au long de l'âge adulte⁷⁸.

C'est aussi le temps où se construit le (dé)goût pour l'activité physique⁷⁹. La socialisation à la pratique d'activité et la construction du goût pour les pratiques actives ou sédentaires se réalisent sous l'influence croisée de la famille, de l'école et éventuellement du périscolaire. *« Le rôle des parents (et grands-parents) dans la transmission du goût pour le mouvement, l'activité physique et sportive [...] est décisif auprès des enfants. Celui de l'école, notamment primaire, est également majeur, surtout pour les enfants issus de familles qui ont des modes de vie plus sédentaires ou qui accordent moins de place à l'activité physique et sportive »*⁸⁰.

b) L'activité physique, bénéfique pour la santé et le bien-être des enfants

Les bénéfices des **comportements actifs** mais aussi du fait de sortir à l'extérieur s'étendent bien au-delà de la santé physique.

L'activité physique améliore ainsi la **qualité de l'éveil diurne** et agit directement sur la rythmicité circadienne et le **sommeil** en augmentant sa quantité et sa qualité. Elle renforce également la **santé mentale, la perception de soi et le bien-être général** des enfants et des jeunes. La pratique d'une activité physique favorise l'augmentation de la **sécrétion d'endorphine et l'amélioration de la circulation sanguine cérébrale**. Elle a un **effet antidépresseur, analgésique et régulateur de l'humeur**⁸¹. L'activité physique régulière contribue à la **gestion de stress et à la réduction des phobies, des symptômes de l'inattention et de l'hyperactivité et des troubles anxieux et dépressifs**. Elle renforce également la **confiance et l'estime de soi**⁸². Elle peut être perçue comme une occasion de vivre des expériences d'accomplissement, de progrès et de réussite susceptibles de générer une **amélioration de l'image de soi et du sentiment d'efficacité personnelle**. Ces expériences

⁷⁷ Wright J., Harwood V. (dir.), 2009, *Biopolitics and the "Obesity Epidemic": Governing Bodies*, New York and London, Routledge.

⁷⁸ Tonge K., et al., 2020, *Environmental Influences on Children's Physical Activity in Early Childhood Education and Care*, *J Phys Act Health*, vol. 17, n° 4, p. 423-428.

⁷⁹ Gimbert V., Nehmar K., 2018, *Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous. Comment mieux intégrer ces pratiques à nos modes de vie ?*, Rapport France stratégie.

⁸⁰ *Idem.*, p. 71.

⁸¹ De Matos G., et al., 2009, *Effet de l'activité physique sur l'anxiété et la dépression*, *La presse médicale*, vol. 38, n° 5, p. 734-739 ; Tessier D., et al., 2021, *L'activité physique, une pratique de psychologie positive à promouvoir pour favoriser le bien-être des jeunes et des personnes âgées*, in Martin-Krumm C. (dir.), Tarquinio C. (dir.), *Grand manuel de psychologie positive. Fondements, théories et champs d'intervention*, Dunod, p. 292-309.

⁸² Tessier D., et al., 2021, *op. cit.*

contribuent aussi à acquérir **un sentiment de maîtrise de son corps**, notamment par le développement de nouvelles capacités motrices. L'activité physique est un moyen d'accroître l'autonomie ressentie et la capacité à faire face aux situations quotidiennes.

Certaines formes d'activité physique, notamment celles qui sont pratiquées à plusieurs ou en équipe, fournissent aussi une opportunité d'interaction avec les autres. Elles permettent de renforcer le **sentiment d'appartenance sociale et de tisser des nouveaux liens sociaux**. L'activité physique a également des répercussions positives sur les **capacités cognitives et la réussite scolaire**⁸³. Elle améliore les **capacités de réflexion, d'apprentissage et de jugement**.

Tableau 2 | Perception de ce que permettent les activités physiques et sportives selon la fréquence de pratique (en %)

	Ensemble	Pratiquants réguliers	Pratiquants occasionnels	Non-pratiquants
Rester en bonne santé	92	94	87	83
S'amuser, prendre du plaisir, se défouler	89	93	79	64
Passer de bons moments avec ses amis	83	86	76	65
Apprendre le goût de l'effort	81	85	69	62
Améliorer son apparence physique	80	82	70	68
Acquérir une meilleure confiance en soi	73	77	61	52
Passer de bons moments en famille	58	58	66	52
Renforcer sa capacité à apprendre	38	41	26	25

Lecture : 92 % des collégiens de 13 ou 14 ans sont tout à fait ou assez d'accord avec l'opinion selon laquelle le sport permet de rester en bonne santé.

Champ : France métropolitaine, collégiens de 13 ou 14 ans entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011.

Source : MENJS-Depp – Injep, enquête sur les activités en dehors du collège, panel d'élèves recruté en 2011.

Les enfants et les jeunes porteurs de maladie ou de handicap sont par ailleurs plus touchés par la sédentarité et l'inactivité physique du fait des certaines déficiences physiques, sensorielles et/ou cognitives ou des douleurs, qui peuvent limiter leur participation aux activités, mais aussi du manque d'équipements adaptés à leurs besoins⁸⁴. Or, les bénéfices de réduction de temps de sédentarité et d'inactivité physique sont similaires à ceux observés dans la population générale⁸⁵. L'activité physique constitue un moyen de rééducation et de réadaptation fonctionnelle en favorisant le développement musculaire. Elle participe à **l'amélioration de l'autonomie**. Pour les enfants et les jeunes souffrant d'une atteinte de la fonction cognitive, y compris les troubles de l'attention et l'hyperactivité, les

⁸³ Chu C.-H., et al., 2019, *Health-related physical fitness, academic achievement, and neuroelectric measures in children and adolescents*, *International Journal of Sport and Exercise Psychology*, vol. 17, n° 2, p. 117-132.

⁸⁴ Report Card, 2020, *op. cit.*

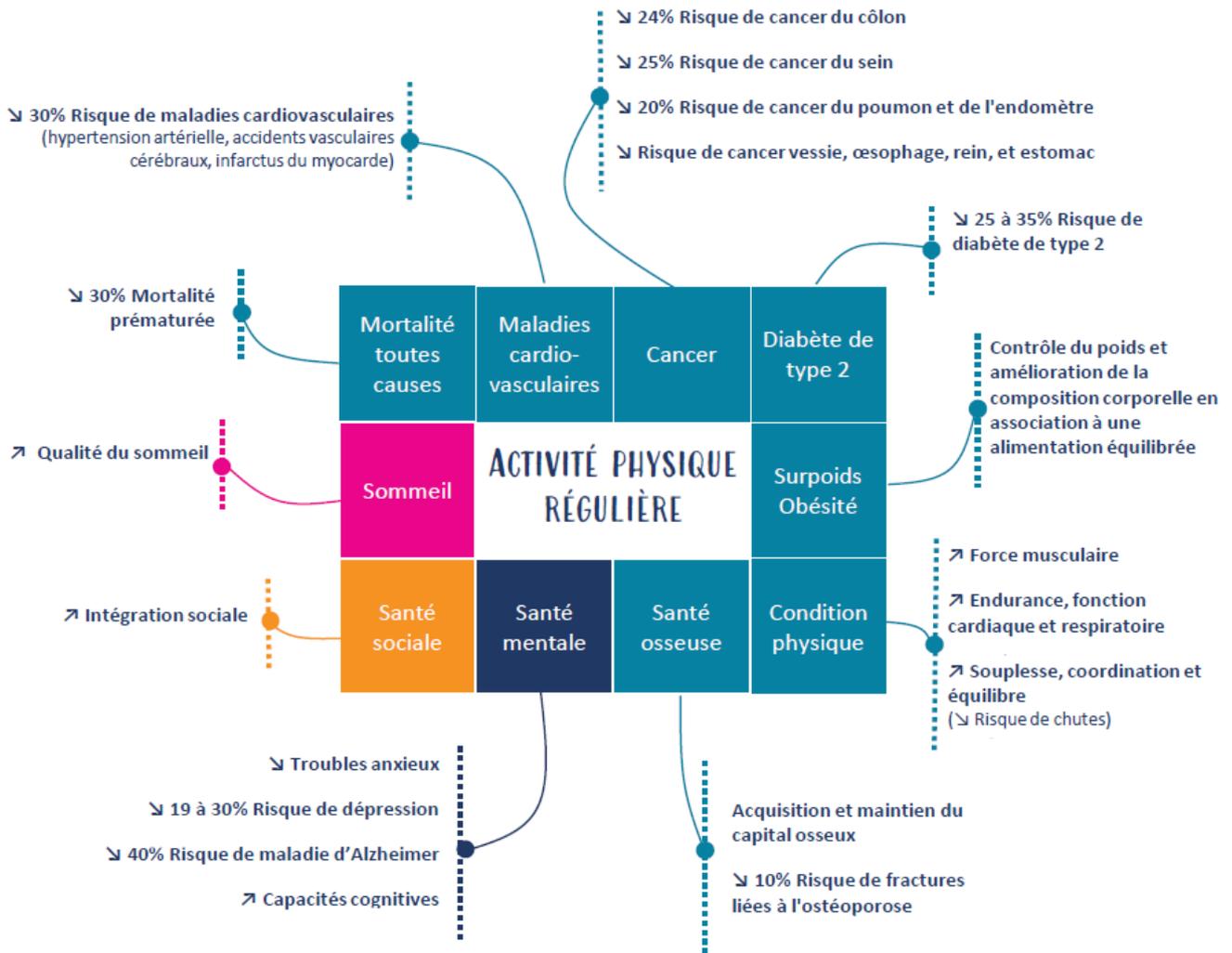
⁸⁵ OMS, 2020b, *op. cit.* ; Inserm (dir.), 2008, *Activité physique : contextes et effets sur la santé*, Paris, Les éditions Inserm.



comportements actifs aident à améliorer la cognition⁸⁶. D'une manière générale, ils **renforcent le bien-être et l'image de soi et du corps**. La pratique d'une activité physique adaptée peut également empêcher **l'isolement social**.

Selon l'enquête Enclass édition 2022, seuls 59 % des collégiens et 51 % des lycéens présentent un bon niveau de bien-être mental, en baisse sur la période 2018-2022, et touchant surtout les filles, et 21 % des collégiens et 27 % des lycéens déclarent un sentiment de solitude⁸⁷.

Tableau de synthèse | Les bienfaits des activités physiques régulières



Source : Onaps, 2021, *Rapport d'activité*, p. 8.

⁸⁶ Ashdown-Franks G, et al., 2019, *Exercise as Medicine for Mental and Substance Use Disorders: A Meta-review of the Benefits for Neuropsychiatric and Cognitive Outcomes*, *Sport Med*, vol. 50, n° 1, p. 70-151.

⁸⁷ Enclass 2022, *La santé mentale et le bien-être des collégiens et lycéens en France hexagonale, Résultats de l'Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances*.

La pratique régulière d'une activité physique et la réduction de temps de sédentarité permettent d'assurer une **croissance harmonieuse et un développement sain** chez les enfants et les adolescents grâce à leurs bénéfices sur la santé physique et mentale. Particulièrement sous forme d'activités **en extérieur, les comportements actifs offrent une possibilité de multiplier le contact avec les espaces inconnus, se familiariser avec les environnements variés et d'élargir l'horizon des découvertes sociales, écologiques et urbanistiques.**

Aujourd'hui la promotion des activités physiques auprès de jeunes publics s'inscrit dans la continuité des principes valorisés par plusieurs programmes nationaux et internationaux de santé publique pour éviter de faire du comportement sédentaire un comportement acquis. En ce sens, l'inversement de la tendance de repli sur intérieur et l'accès des enfants aux espaces extérieurs et aux activités en plein air renouvelle son intérêt en tant qu'un facteur de protection de santé physique et mentale. De nombreux travaux documentent l'évidence que **les enfants sont plus actifs et moins sédentaires lorsqu'ils passent plus de temps à l'extérieur**⁸⁸.

Créer des environnements favorables

à la pratique de l'activité physique et à la lutte contre la sédentarité :

- **voies cyclables, skate parcs, itinéraire piétons, voies piétonnes de course à pied... et promouvoir les interventions locales rendant la pratique d'activité physique facile, agréable, sécurisée et accessible pour tous.**
- **renforcer la répartition et la variété des équipements en libre accès sur tout le territoire ;**
- **parce que l'eau est un élément essentiel des écosystèmes, et que le contact avec l'eau est aussi précieux pour l'épanouissement des enfants que le contact avec l'air et la nature, renforcer la présence de l'eau dans les villes et préserver sa qualité :**
 - **installer des bassins, fontaines et préserver les bords d'eau, ruisseaux, rivières et fleuves et leur biodiversité, pour leur valeur apaisante, conviviale et climatique,**
 - **favoriser l'apprentissage de la nage qui est une mesure de sécurité et financer la construction et l'entretien de bassins de natation dans les QPV qui en sont moins dotés.**

c) Sortir fait du bien

Ressentir sur son corps les effets de l'ensoleillement, de la température et des intempéries, prendre l'air pour réduire les émotions négatives, s'aérer l'esprit pour baisser le niveau d'anxiété, s'exposer à la lumière, qui est un antidépresseur naturel, apprendre à coopérer avec les autres, à vivre en collectivité, être en contact avec la nature, respecter l'environnement... le temps passé dans les espaces publics et la nature est crucial pour le développement physique, cognitif, affectif et social⁸⁹. Les bénéfices des activités en plein

⁸⁸ Gray P., 2011, *op. cit.* ; Nigg C., et al., 2021, [Relating outdoor play to sedentary behavior and physical activity in youth - results from a cohort study](#), *BMC Public Health*, n° 21.

⁸⁹ Gadais T., 2021, [Activité physique et plein air](#), in Auger D., Roult R., Adjizian J.-M. (dir.), *Plein air: Manuel réflexif et pratique*, Paris, Hermann.



air sur la santé physique et mentale des plus jeunes sont aujourd'hui bien documentés⁹⁰. L'extérieur potentialise, soutient et décuple les activités.

Les enfants sont physiquement plus actifs quand ils jouent à l'extérieur et dans la nature plutôt qu'à l'intérieur⁹¹. **Ils s'engagent dans le jeu plus longtemps et intensivement à l'extérieur qu'à l'intérieur**⁹². Cet engagement long et intensif dans le jeu participe à augmenter le niveau d'activité physique global par la sollicitation de l'ensemble du corps et la dépense de l'énergie.

Le jeu libre et actif en plein air, en particulier, contribue aussi au développement des aptitudes motrices de l'enfant en termes de coordination, d'équilibre et de souplesse⁹³.

Impacts du dehors et des espaces verts sur la santé, le bien-être et l'anxiété

Le contact avec un large éventail d'organismes lors de la fréquentation des espaces extérieurs et l'exposition au soleil, qui **favorise la production de vitamine D**, renforcent le système immunitaire tout en réduisant le risque de développement d'allergies⁹⁴.

L'Anses souligne qu'« *une augmentation du temps passé à l'extérieur en lumière du jour a un effet protecteur sur le risque de développer une myopie chez les enfants. La rythmicité spectrale de la lumière du jour est un élément majeur dans le **développement de l'œil de l'enfant au cours de sa croissance**. L'effet de la lumière riche en bleu sur la myopie est possible (positif ou négatif). Les nourrissons, les enfants et les adolescents sont particulièrement sensibles* »⁹⁵.

Au-delà de ses bienfaits sur la santé physique, la fréquentation des espaces extérieurs et verts en particulier a des effets majeurs sur le bien-être ainsi que le développement personnel et cognitif des enfants⁹⁶.

Les grands espaces avec une verdure abondante et une topographie variée invitent non seulement au jeu et à la découverte, mais aussi au **repos** et à la **récupération mentale**⁹⁷. Ils contiennent de nombreux éléments et caractéristiques qui facilitent la détente contrairement à un environnement physique dense où les déplacements sont limités par la circulation des véhicules à moteur et où la visibilité de l'horizon et du ciel est restreinte par des bâtiments.

⁹⁰ Cante G., Nicolas L., Point M. et Dabaja Z., Le « jeu libre en nature » : définitions, types et impacts de « la nature » sur les jeux libres d'enfants, *Éducation relative à l'environnement [En ligne]*, 18.2 | 2023

⁹¹ Gray P., 2011, *op. cit.*

⁹² Monti F., et al., 2019, *The role of Outdoor Education in child development in Italian nursery schools*, *Early Child Development and Care*, vol. 189, n° 6, p. 867-882.

⁹³ Branje K., et al., 2021, *Impact of an outdoor loose parts intervention on Nova Scotia preschoolers' fundamental movement skills: A multi-methods randomized controlled trial*, *AIMS Public Health*, vol. 9, n° 1, p. 194-215.

⁹⁴ Absoud M., et al., 2011, *Prevalence and predictors of vitamin D insufficiency in children: A Great Britain population based study*, *PLOS ONE*, vol. 6, n° 7.

⁹⁵ Anses, 2019, *Effets sur la santé humaine et sur l'environnement (faune et flore) des systèmes utilisant des diodes électroluminescentes (LED)*, Avis et rapport d'expertise collective.

⁹⁶ Wyver S., et al., 2010, *Ten ways to restrict children's freedom to play: The problem of surplus safety*, *Contemporary Issues in Early Childhood*, vol. 11, n° 3, p. 263-277.

⁹⁷ Mårtensson F., 2009, *Outdoor environmental assessment of attention promoting settings for preschool children*, *Health & Place*, vol. 15, n° 4 p. 1149-1157.

Les espaces verts et naturels sont décrits par les jeunes comme étant des lieux où ils pouvaient « respirer un peu », des « espaces de liberté » et des « refuges »⁹⁸. Ces espaces deviennent en effet des « lieux permettant aux jeunes de s'évader des défis, des attentes et de la structure quotidienne qui peut parfois développer un sentiment de pression »⁹⁹. Les espaces verts et naturels, comprenant des éléments réconfortants et stimulants, fournissent des conditions qui **tempèrent l'anxiété**¹⁰⁰. Ils favorisent l'équilibre émotionnel, aident à construire des relations positives et à adapter son comportement selon l'environnement physique et social¹⁰¹.

Les activités de plein air jouent aussi sur les troubles psychiques, et sur les capacités cognitives, attentionnelles et l'équilibre émotionnel.

Une étude canadienne menée auprès de jeunes de 11 à 15 ans montre ainsi que plus de **30 minutes de jeu en plein air diminue de 24 % la prévalence des symptômes psychosomatiques, y compris le sentiment d'abattement, de nervosité et les problèmes de sommeil**¹⁰².

Les jeux et les activités de plein air stimulent également le développement des processus cognitifs tels que la **mémoire spatiale, la flexibilité cognitive et le contrôle inhibiteur**, qui désigne la capacité à contrôler l'attention, les comportements et les émotions¹⁰³.

Plusieurs études suggèrent en effet que **l'exposition à la nature** participe à **restaurer les ressources cognitives**, plus particulièrement les capacités attentionnelles, et à diminuer le niveau de stress¹⁰⁴. Les éléments naturels captent l'attention de façon automatique et constituent un décor suffisamment complexe et riche pour que l'attention soit maintenue sans effort¹⁰⁵. Ainsi déjà en 1984, une étude démontrait que la présence d'une vue sur des arbres plutôt que sur des murs permettait de mieux récupérer après une opération

⁹⁸ Arvidsen J., Beames S., 2019, [Young people's outdoor refuges: movements and \(dis\)entanglements](#), *Children's Geographies*, vol. 17, n° 4, p. 401-412.

⁹⁹ Adjizian J.-M., 2020, [Déficit nature et nécessité de reconnexion des enfants et adolescents avec les milieux naturels](#), in Auger D., Roult R., Adjizian (dir.) J.-M., *Plein air : manuel réflexif et pratique*, Paris, Hermann, p. 383-396, p. 387.

¹⁰⁰ Mygind L., et al., 2021, [Landscapes of becoming social: A systematic review of evidence for associations and pathways between interactions with nature and socioemotional development in children](#), *Environment International*, n° 146.

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² Piccininni C., et al., 2018, [Outdoor play and nature connectedness as potential correlates of internalized mental health symptoms among Canadian adolescents](#), *Prev Med*, n° 112, p. 168-75.

¹⁰³ Schutte A.R., et al., 2017, [Impact of Urban Nature on Executive Functioning in Early and Middle Childhood](#), *Environment and Behavior*, vol. 49, n° 1, p. 3-30 ; Wyver S., 2019, [The Influence of Outdoor Play on Social and Cognitive Development](#), *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*.

¹⁰⁴ Kaplan S., 1995, [The Restorative Benefits of Nature: Toward an Integrative Framework](#), *Journal of Environmental Psychology*, vol. 15, n° 3, p. 169-182 ; Hartig T., 2003, [Tracking restoration in natural and urban field settings](#), *Journal of Environmental Psychology*, n° 23, p. 109-123 ; Marois A., 2020, [Restauration cognitive par la nature : vers une intégration dans les milieux professionnels et scolaires](#), *Revue québécoise de psychologie*, vol. 41, n° 3, p. 53-74.

¹⁰⁵ Kaplan S., 1995, *op. cit.*



chirurgicale¹⁰⁶. D'autres travaux à l'instar de ceux de la biologiste britannique Kathy Willis¹⁰⁷ documentent depuis de nombreuses années les effets du contact à la nature, végétale en particulier, mais aussi animale, sur la santé, la santé mentale et le bien-être, démontrant que, de nombreuses manières « *La nature est une infrastructure qui soutient le bien-être de l'humanité* ».

Les activités et les jeux en plein air améliorent aussi la capacité de **concentration**¹⁰⁸. Les études montrent que la multiplication des expériences de plein air contribue à la **diminution des symptômes engendrés par le trouble déficit de l'attention** : les parents d'enfants diagnostiqués avec le trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) ont déclaré que leurs enfants présentent moins de symptômes de TDA/H après avoir participé à des activités de plein air dans des environnements naturels par rapport à des environnements intérieurs¹⁰⁹, et même par rapport à des activités de plein air dans des environnements bâtis¹¹⁰. De même, des enfants de 7 à 12 ans diagnostiqués avec un TDA/H ont montré une **amélioration de leur attention après une promenade de 20 minutes dans un parc**, par rapport à une promenade de 20 minutes en zone urbaine¹¹¹.

Les effets du contact à la nature sur la santé et la santé mentale ont été plusieurs fois soulignés dans les rapports des Nations unies. Dans le rapport de l'ONU sur l'extrême pauvreté de 2019, le rapporteur recommande aux États de prendre des mesures pour « *restaurer et protéger les espaces verts existants afin de favoriser le lien des populations avec la nature, trouver des moyens créatifs d'utiliser l'environnement pour bâtir de nouvelles relations, y compris avec la nature, et faciliter la guérison des personnes et des communautés* »¹¹² (A/HRC/44/40, par. 75).

Les espaces extérieurs, des lieux de jeu et d'apprentissage pour les enfants

Dominique Cottureau, chercheuse en sciences de l'éducation, le rappelle : « *un enfant se construit par l'articulation qu'il trouve entre ce qu'il a envie de faire et ce qui est possible dans le monde extérieur* »¹¹³. Il faut que l'enfant rencontre doucement la résistance du monde et qu'il aille graduellement de résistance en résistance : s'il a envie de voler, la pesanteur se rappelle à lui. « *Ce n'est pas une résistance négative, mais c'est ce que le monde lui offre et ce dans quoi il va grandir. Ceci demande du temps, ceci demande qu'il touche, qu'il tombe, qu'il se met de la boue sur le pantalon. L'enfant a besoin d'expérimenter, sinon l'apprentissage*

¹⁰⁶ Ulrich RS, 1984, View through a window may influence recovery from surgery, *Science*, Apr 27, 224(4647):420-1. doi: 10.1126/science.6143402, PMID: 6143402.

¹⁰⁷ Willis K. J., 2024, *Naturel. Pourquoi voir, sentir, toucher et écouter les plantes nous fait du bien*, Seuil, Coll. Non-fiction.

¹⁰⁸ Mårtensson F., 2009, *op. cit.*

¹⁰⁹ Kuo F.E., Faber Taylor A., 2004, [A potential natural treatment for attention-deficit/hyperactivity disorder: evidence from a national study](#), *Am J Public Health*, vol. 94, n° 9, 1580-6.

¹¹⁰ Faber Taylor A., Kuo F.E., 2011, [Could Exposure to Everyday Green Spaces Help Treat ADHD? Evidence from Children's Play Settings](#), *Applied Psychology: Health and Well-being*, n° 3, p. 281-303.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, 2020, *L'état alarmant de l'éradication de la pauvreté*, Rapport de l'ONU, A/HRC/44/40, par. 75, [en ligne](#)

¹¹³ Cottureau D., 2023, *Tous dehors !*, documentaire réalisé par Anne Jochum.

reste abstrait. Il faut qu'il rentre dans la concrétude du monde pour pouvoir savoir comment faire¹¹⁴. » Les espaces naturels offrent justement cette occasion de découvrir le monde, ses êtres vivants, sa concrétude, ses limites et sa résistance par des expériences réelles et sensorielles : par exemple, le temps passé dans la forêt permet aux enfants d'avoir du temps pour explorer par eux-mêmes, loin des stimulations de l'adulte et des sollicitations de la vie en collectivité¹¹⁵ ; avec le jardinage « *l'enfant saisit les rythmes propres aux plantes, aux arbres, aux animaux, la saisonnalité, les spécificités diurnes et nocturnes, etc. Après la récolte de fruits et de légumes, vient le temps des bocaux et de la cuisine, et là toutes les connaissances sont mobilisées : la botanique, la géographie, le calcul, la chimie... et la poésie !* »¹¹⁶.

Lors des sorties dans la nature, la découverte, l'émerveillement et la curiosité suscitée par le nouvel environnement encouragent les enfants à poser des questions et se renseigner. Le jeu régulier dans la nature favorise le développement de l'imagination, du langage et de la capacité de coopération¹¹⁷. « *Une augmentation significative des niveaux de pensée créative et d'imagination* » est observée chez les enfants qui ont fréquenté un **établissement préscolaire qui privilège des explorations quotidiennes de la nature** comme concept d'organisation central de son programme¹¹⁸. Le temps passé dans les espaces extérieurs et naturels a également un impact positif sur la **réussite scolaire**¹¹⁹. **Les enfants qui s'adonnent au jeu en plein air et, d'une manière générale, à l'apprentissage ludique obtiennent de meilleurs résultats dans les matières scolaires que leurs camarades qui jouent moins**¹²⁰. « *La motivation, le plaisir et l'engagement des élèves sont meilleurs dans les environnements naturels* »¹²¹ : les élèves font preuve d'un niveau élevé d'engagement pendant les activités dans la nature choisies par eux-mêmes et celles proposées par l'école ; la durée de leur intérêt et de leur attention augmente ; l'apprentissage dans la nature a des effets positifs sur l'intérêt pour l'école et la réduction des niveaux d'absentéisme. L'apprentissage et la **classe dehors** améliore la performance scolaire des élèves.

Constatant le peu de travaux portant sur les enfants de moins de 3 ans et leur expérience de l'extérieur, Catherine Bouve¹²² a entrepris une recherche-action portant sur la « *vécu des*

¹¹⁴ *Idem.*

¹¹⁵ Cante G., Triby E.I., 2022, *L'enfance par nature : une illustration de la pratique de la nature en crèche*, *Spirale*, vol. 102, n° 2, p. 69-76.

¹¹⁶ Paquot T., 2023, *op. cit.*, p. 40.

¹¹⁷ Cante G., 2022, *op. cit.*

¹¹⁸ Wojcieowski M., Ernst J., 2018, *Creative by nature: Investigating the impact of nature preschools on young children's creative thinking*, *International Journal of Early Childhood Environmental Education*, vol. 6, n° 1, p. 3-20.

¹¹⁹ Kuo F.E., et al., 2019, *Do experiences with nature promote learning? Converging evidence of a cause-and-effect relationship*, *Frontiers in psychology*, vol. 10.

¹²⁰ Golinkoff R.M., et al., 2006, *Why Play = Learning: A Challenge for Parents and Educators*, in Singer D.G., Golinkoff R.M., Hirsh-Pasek K.(éds.), *Play = learning: How play motivates and enhances children's cognitive and social-emotional growth*, Oxford University Press, p. 3-12.

¹²¹ *Ibid.*, p. 2.

¹²² Enseignante-chercheur en sciences de l'éducation à l'université Sorbonne-Paris-Nord, responsable de l'axe de recherche petite enfance du laboratoire Experice. Elle a reçu le prix Recherche Action



environnements extérieurs des jeunes, accueillis en établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ». Il s'agit, à partir d'une approche socioethnographique auprès de quatre EAJE situés en milieu rurale et urbain, de comprendre les modalités de l'expérience des enfants, les aménagements et propositions faites par les équipes. Cette étude, coconstruite avec les professionnels, vise également à repenser les lieux d'accueil trop centrés sur des questions sécuritaires.

2023 de la Fondation Mustela pour ce projet de recherche « *Le vécu des environnements extérieurs des jeunes enfants, accueillis en EAJE* ».

Encadré 2 | La Classe dehors, l’outil pédagogique Ireps et Label vie



La classe dehors¹²³ est une pratique d’enseignement dans l’espace naturel ou culturel proche de la classe, dans la cour ou à proximité de l’établissement¹²⁴. Il s’agit d’« apprendre dehors » par une diversité de pratiques pédagogiques qui peuvent être académiques, sportives,

écologiques ou artistiques¹²⁵. La classe dehors permet aux élèves d’ancrer leurs apprentissages dans le réel et de développer leur curiosité et leur compréhension de l’environnement qui les entoure. Elle fournit une occasion d’apprendre des concepts de manière concrète et immédiate. La cours d’école, le bois, le parc, le jardin, le square, etc., tous les espaces naturels ou urbain aux abords des établissements scolaires peuvent être investis pour se reconnecter au vivant et à son environnement, mais aussi pour aborder autrement les apprentissages.



L’outil pédagogique IREPS (région Rhône-Alpes) « Allons dehors : Les enjeux pour la santé et l’environnement de l’éducation dehors », constitué d’une exposition et de son livret d’accompagnement, vise à sensibiliser aux bienfaits de l’éducation dehors. À travers



25 panneaux cet outil a pour but de faire découvrir les enjeux pour la santé et l’environnement de l’éducation dehors, favoriser une culture commune sur l’éducation dehors et réfléchir à ses pratiques (professionnelles personnelles) dans le cadre de cet objectif.

Label vie est une association qui accompagne les professionnels de la petite enfance dans leurs pratiques de reconnexion à la nature¹²⁶. Les jeunes enfants sortent au moins une fois par jour dans 78 % des



lieux de vie accompagnés par Label vie, dont plusieurs fois par jour pour 53 % d’entre eux. En 2023, l’association a lancé le projet de recherche « Expériences de nature » pour encourager le développement de pratiques de nature régulières chez les enfants de moins de 3 ans et les adultes qui les accompagnent (les professionnels de la petite enfance, les parents, les familles) à travers l’animation d’une communauté de pratiques, et accompagner cette ambition par la recherche, en tentant de comprendre comment une activité nature proposée par des adultes pour des jeunes enfants peut impacter sur le long terme le développement de l’enfant, la qualité de vie des adultes, les représentations et pratiques de nature chez les enfants et les adultes, la relation adulte-enfant.



¹²³ <https://classe-dehors.org/?PagePrincipale>.

¹²⁴ Ferjou C., Fauchier M., 2020, *Emmenez les enfants dehors !*, Robert Laffont.

¹²⁵ Zwang A., Zakhartchouk J.-M., 2021, *Apprendre dehors*, *Les Cahiers Pédagogiques*, n° 570.

¹²⁶ Voir : <https://label-vie.org/>.



Le temps passé à l'extérieur favorise également la construction du sentiment d'appartenance à la nature et prépare les conditions d'une **attention éco-environnementale**. Les enfants développent de **l'empathie envers le vivant** par la découverte des animaux, des insectes, des arbres, des plantes dans leur environnement naturel¹²⁷. La découverte des éléments naturels (rythmes et couleurs des saisons, êtres vivants, lumière, sons, formes, tailles, textures, poids, odeurs) procure un émerveillement qui renforce la connexion à la nature¹²⁸. L'engagement dans la protection de l'environnement et la connexion directe et régulière avec la nature renforce la possibilité de mieux la respecter. L'éveil de la conscience écologique dans les plus jeunes âges augmente la probabilité d'adopter des gestes écoresponsables plus tard¹²⁹.

Stimuler les activités au dehors dans les établissements accueillant des enfants

- Appliquer l'article 6 de la charte nationale de qualité d'accueil du jeune enfant (cf. p. 120 du rapport 2019 HCFEA) : « *La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants. (...) Le contact avec les minéraux, les végétaux et les animaux est indispensable à leur épanouissement. Accompagner leur exploration et leur observation, leurs sensations des phénomènes naturels, des rythmes et des saisons, les aide à construire leur conscience du temps, de l'espace, et du vivant dans sa globalité* ».
- Appliquer le cadre normatif conditionnant à un espace vert dans la structure, ou à proximité permettant un accès quotidien des enfants, l'agrément d'une structure d'accueil collective.
- Favoriser les temps scolaires dehors

Au défi des jeux de plein air

Les situations de jeu en plein air, en pleine nature ou en ville, permettent de s'exposer à divers défis. En jouant à l'extérieur, « *les enfants apprennent à prendre des décisions, à résoudre des problèmes, à se maîtriser et à respecter des règles* »¹³⁰.

¹²⁷ Ernst J., et al., 2021, Contributions to Sustainability through Young Children's Nature Play: A Systematic Review, *Sustainability*, vol. 13, n° 13 : 7443 ; Cante G., 2022, *op. cit.*

¹²⁸ Mareuil É., 2023, *Tous dehors !*, documentaire réalisé par Anne Jochum.

¹²⁹ Ernst J., et al., 2021, *op. cit.*

¹³⁰ Gray P., 2011, *op. cit.*, p. 454.

Dès la première moitié du xx^e siècle, la pédiatre Emmi Pikler observe que la possibilité de se mouvoir librement et de bénéficier d'une certaine autonomie sans interventions directes d'un adulte lors du jeu a une importance essentielle dans le développement de l'enfant¹. Elle remarque en effet que les enfants de milieux aisés sont plus souvent et plus sévèrement blessés à la maison ou sur un terrain de jeu, bien qu'ils soient surprotégés, alors que les enfants plus souvent livrés à eux-mêmes et jouant fréquemment librement dans la rue ont moins d'accidents parce qu'ils apprennent à se protéger.

¹ Appell G., Scheurer E. et Simon N., 2022, *Les premières années de Bébé. Son bien-être et ses compétences jour après jour*, Érès, p. 269-278.

À l'extérieur, les enfants trouvent des occasions de se confronter à des activités à risque modéré, formes de jeu physique palpitantes et excitantes qui impliquent de l'incertitude et un risque de blessure physique, comme les jeux réalisés en hauteur (escalade, parkour¹³¹, saut, accrochage, balançoire, équilibre en hauteur, grimpe d'arbres); avec une vitesse qui peut être relativement élevée (vélo, trottinette, roller, skateboard, luge, ski, course à pied); et des outils dangereux (objets piquants ou tranchants, corde)¹³². En s'engageant dans des jeux « risqués », les enfants découvrent leurs limites et apprennent à mieux apprivoiser la prise de risques, autant pendant l'enfance que lors des étapes

ultérieures de la vie. Ces expériences leur offrent une possibilité d'explorer le monde dans ces divers aspects ainsi que de renforcer la conscience, la maîtrise de soi et la confiance en soi.

« *Le jeu à risque procure plaisir et excitation. [Il permet] à l'enfant de sortir de sa zone de confort, de développer des compétences d'autoprotection et de prudence en améliorant ses aptitudes motrices et sa capacité à évaluer les dangers. [Les enfants] sont plus exposés, certes, mais ils sont plus actifs et appréhendent mieux le danger.* »¹³³

Changer de postulat dans la construction des aires de jeux et le règlement des parcs, pour viser l'épanouissement, la découverte et l'expérimentation de ses capacités et limites :

- autoriser des jeux à risque modéré, où les enfants découvrent leurs limites et apprennent à mieux apprivoiser la prise de risques, autant pendant l'enfance que lors des étapes ultérieures de la vie ;
- laisser des espaces non affectés à une destination précise dans les aires de jeux ou de promenades ;
- favoriser des zones de jeu libre et de nature dans les parcs, où les enfants pourraient exercer à la fois leur liberté et leur besoin de bricoler, de transformer leur environnement et de jouer y compris sur les pelouses et dans les arbres ;
- développer les activités de loisir, parcs, skate parcs, et espaces verts accessibles aux enfants et aux pratiques urbaines ;
- valoriser les activités comme grimper, utiliser des outils, réaliser des jeux de force et d'opposition, s'occuper d'animaux, ou encore réaliser des activités pensées comme « d'intérieur » à l'extérieur : dormir/se reposer dehors, dessiner, lire, raconter des histoires, etc.

¹³¹ Méthode d'entraînement pour franchir des d'obstacles.

¹³² Sandseter E., et al., 2021, *The prevalence of risky play in young children's indoor and outdoor free play*, *Early Childhood Education Journal*, vol. 4, p. 303-312.

¹³³ Masson M., 2022, *Le dehors, un terreau fertile pour grandir*, Yapaka, p. 13-14.



Sortir : oxygéner les relations familiales et la sociabilité

Les activités en plein air proposent de multiples expériences sociales, sensorielles, éthiques et créatives pour les plus jeunes. Elles encouragent les enfants à explorer l'environnement physique et social qui les entourent.

Les sorties dans les parcs, à la mer, en forêt, permettent de créer du lien,

des souvenirs entre les membres de la famille. « *Les temps partagés en pleine nature sont des occasions rêvées pour parler, raconter, échanger et se découvrir sous un autre jour. Ce sont des moments privilégiés où parents et enfants sont pleinement disponibles les uns pour les autres, loin du rythme effréné et des contraintes du quotidien¹³⁴* ». Les sorties en familles sont aussi l'occasion de découvrir les ressources et lieux situés non loin de l'habitat. Le fait de

sortir régulièrement permet de connaître d'autres lieux ressources comme des aires de jeu, des terrains de sports, des bibliothèques, des musées... et tant d'autres lieux où l'enfant pourra retourner. Cela permet donc de renforcer les connaissances en termes de ressources locales, mais aussi de créer des habitudes de sortie que les enfants garderont plus tard.

Le contact avec la nature favorise les relations sociales, tandis qu'un manque d'espaces naturels à proximité des lieux d'habitation augmente le niveau de solitude de la population en général¹. Une étude effectuée en Suisse souligne que la présence d'une forêt (ou d'un bois) en milieu urbain peut faciliter le développement de nouvelles relations sociales et augmenter le niveau d'inclusion sociale des jeunes immigrants. Au niveau local, la présence des espaces verts et naturels renforce le sentiment d'appartenance à la communauté².

¹ Seeland K., et al., 2009, Making friends in Zurich's urban forests and parks: The role of public green space for social inclusion of youths from different cultures, *Forest Policy and Economics*, vol. 11, n° 1, p. 10-17.

² Kim J., Kaplan R., 2004, Physical and Psychological Factors in Sense of Community: New Urbanist Kentlands and Nearby Orchard Village, *Environment and Behavior*, vol. 36, n° 3, p. 313-340.

¹³⁴ Kammerer B., 2021, [L'appel de la nature](#), *L'école des parents*, vol. 640, n° 3, p. 30-36, p. 36.

II. Impact des inégalités sociales, genrées et territoriales sur l'accès au dehors

Les inégalités entre les catégories sociales, entre les filles et les garçons et entre les territoires, viennent croiser et parfois renforcer les inégalités d'offres existantes, en termes d'activités ludiques, sportives, culturelles, de départ en vacances et en séjours collectifs. S'aggravent alors aussi les entraves pour les enfants en situation de handicap ou ceux dont l'état de santé nécessite un accompagnement et des aménagements spécifiques. Dans ce chapitre, nous reviendrons également sur les situations des enfants et des jeunes mal logés ou sans toit, en situation précaire, et ceux qui se trouvent directement ou indirectement privés de liberté, pour lesquels le vécu du dehors prend un sens tout particulier.

Dans le rapport de l'ONU *L'économie du burnout : pauvreté et santé mentale* (2024)¹³⁵, le rapporteur spécial Olivier De Schutter rappelle que : « *Un facteur qui expose les personnes en situation de pauvreté à un risque plus élevé de problèmes de santé mentale sont les obstacles auxquels elles sont susceptibles d'avoir à faire face pour vivre en contact avec la nature (A/HRC/41/34, par. 01).*

Dans les zones urbaines, les enfants issus de milieux défavorisés ont généralement peu accès à des espaces verts. Cela peut être dû au fait qu'ils vivent dans des environnements urbains pauvres, dépourvus de ce type d'espaces, ou dans lesquels ces espaces manquent d'équipements, tels que des toilettes, ne sont pas aussi esthétiques, sont dangereux ou ne comprennent pas d'aires boisées ».

1. Disparités liées à la situation et aux choix des familles

La famille, premier espace de socialisation, est un vecteur fondamental de transmission de modèles, de valeurs et de pratiques. Elle participe activement à façonner et à encadrer les habitudes et les pratiques quotidiennes des enfants non seulement par le soutien affectif, logistique et financier, mais aussi par le « style parental » soutenant l'autonomie ou contrôlant les comportements de l'enfant. Elle joue également un rôle important d'accompagnement et d'incitation aux différentes pratiques culturelles, ludiques et sportives¹³⁶.

Si les parents interviennent directement pour structurer les pratiques et les activités de leurs enfants, ils exercent aussi une influence de façon indirecte et implicite, à travers leurs propres comportements. Les usages et les fréquentations des parents agissent sur l'enfant par imprégnation, sans nécessairement d'intention éducative explicite¹³⁷.

Mais l'influence que peuvent exercer les parents se combine avec celle d'autres personnes de l'entourage qui jouent également un rôle de modèle et socialisateur : frères et sœurs, pairs, enseignants, amis... C'est tout le sens de la **fonction tierce** qu'exercent les structures et services qui accueillent, soignent, éduquent ou protègent les enfants, mais aussi le

¹³⁵ De Schutter O., 2024, *L'économie du burnout : pauvreté et santé mentale*, Rapport du rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, ONU, A/79/162, [en ligne](#).

¹³⁶ Voir notamment Gimbert V., Nehmar K., 2018, [op. cit.](#)

¹³⁷ Berthomier N., Octobre S., 2019, [Primo-socialisation culturelle par les climats familiaux des enfants de la cohorte Elfe](#), *Culture études*, vol. 2, n° 2, p. 1-32.



voisinage. Elle a été démontrée dans le rapport du Conseil de l'enfance de 2018 *Les temps et lieux tiers des enfants et adolescents*¹³⁸.

La trajectoire sociale, spatiale, scolaire des parents, leurs moyens financiers, mais aussi « *la taille et le lieu de logement familial, l'existence d'une division sexuée des rôles parentaux participent à façonner et à diversifier les pratiques d'encadrement et le rapport des parents à la maîtrise des activités et des fréquentations de leurs enfants* »¹³⁹.

La famille a un impact non seulement sur la scolarité et les goûts culturels, mais aussi sur le temps d'écran, de sédentarité, d'activité physique ou sportive. Un faible niveau d'étude des parents, particulièrement celui de la mère, est associé à une fréquence plus importante de l'usage de la télévision par l'enfant à 2 ans avec une durée d'usage plus prolongée¹⁴⁰, et l'usage d'un ordinateur ou d'une tablette et de jeux vidéo sur console est également plus fréquent.

a) Le revenu du foyer, fortement associé aux activités sportives et de loisirs

Pour les collégiens de 13 à 14 ans, « *plus la famille bénéficie d'un capital scolaire et de revenus élevés, plus la pratique sportive de l'élève est fréquente et encadrée. Ces disparités sociales résultent principalement des différences de rapport au sport des parents et des modalités des vacances d'été. D'une part, plus les parents sont sportifs et plus l'enfant a une pratique soutenue et encadrée. D'autre part, plus les élèves partent longtemps en vacances d'été et plus ils ont l'occasion de pratiquer de nouvelles disciplines sportives, ce qui diversifie et renforce leur intérêt pour le sport pendant leurs loisirs* »¹⁴¹ (tableau 3).

¹³⁸ Conseil de l'enfance du HCFEA, 2018a, *op. cit.*

¹³⁹ Rivière C., 2021, *op. cit.*

¹⁴⁰ Gassama M., et al., 2018, *op. cit.*

¹⁴¹ Caille J.-P., 2020, *Les pratiques sportives des collégiens sont très liées au rapport au sport de leurs parents et à leurs vacances d'été*, France, portrait social 2020, Insee.

Tableau 3 | Fréquence d'activité sportive de loisirs pendant la période scolaire selon les caractéristiques sociodémographiques et le niveau scolaire (en %)

	Pratiquants réguliers			Pratiquants occasionnels	Non-pratiquants
	Ensemble	Plusieurs fois par semaine	Une fois par semaine		
Ensemble	83	59	23	11	7
Sexe					
Fille	78	50	29	13	8
Garçon	87	69	18	8	5
Diplôme le plus élevé des parents					
Aucun	75	56	19	13	12
CAP, BEP	77	53	23	14	10
Baccalauréat	81	59	22	12	7
Enseignement supérieur	88	63	24	9	4
Revenu mensuel des parents					
– de 1 600 €	76	55	21	14	11
De 1 600 à 2 499 €	78	56	22	13	9
De 2 500 à 3 999 €	84	60	24	10	5
4 000 € ou plus	90	66	24	7	3
Pratique sportive du père					
Jamais	74	52	23	14	12
Occasionnelle	85	60	25	12	3
Une fois par semaine	89	63	25	8	3
Plusieurs fois par semaine	91	71	21	6	2
Pratique sportive de la mère					
Jamais	74	52	22	14	12
Occasionnelle	86	62	25	11	3
Une fois par semaine	91	65	26	7	3
Plusieurs fois par semaine	89	67	22	8	3

Inférieur à D1 : 10 % des élèves dont le niveau d'acquis est plus faible, ..., supérieur à D9 : 10 % des élèves dont le niveau d'acquis est plus élevé.

Lecture : 50 % des collégiennes de 13 ou 14 ans ont une activité sportive qu'elles pratiquent plusieurs fois par semaine pendant leur temps de loisirs en périodes scolaire.

Champ : France métropolitaine, collégiens de 13 ou 14 ans entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011.

Source : MENJS-Depp – Injep, enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège, panel d'élèves recruté en 2011.

Plusieurs déterminants se conjuguent : la participation à l'activité physique est plus faible chez les adolescents plus âgés, ceux issus de familles populaires et particulièrement chez les filles¹⁴².

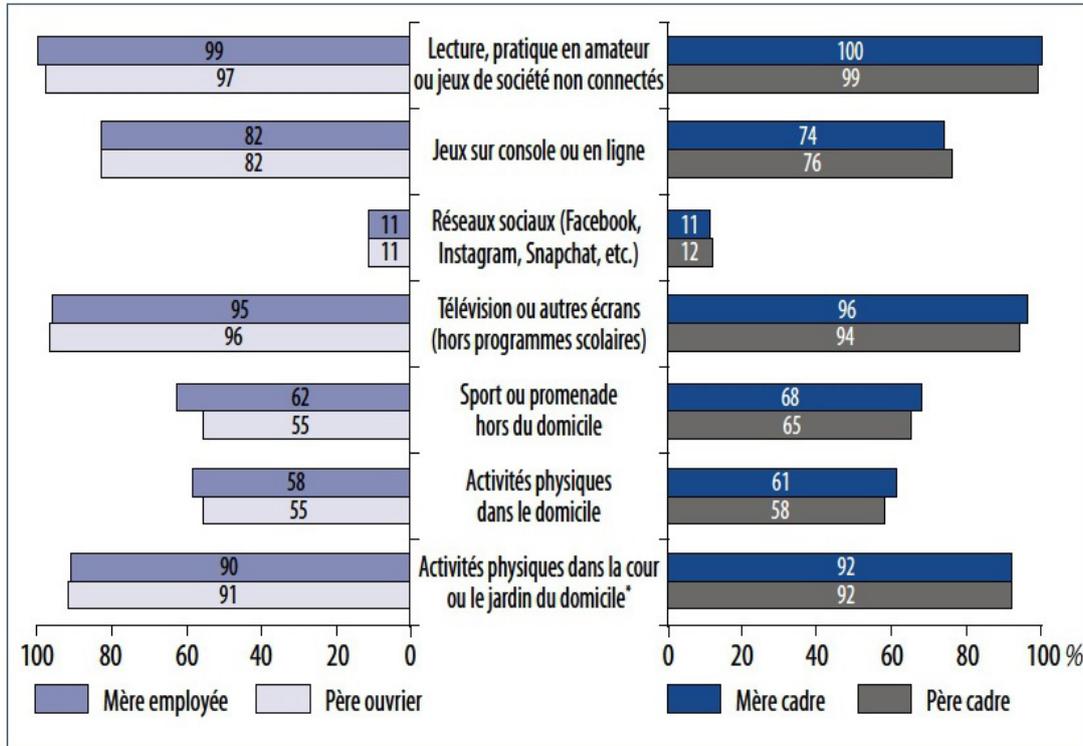
Pendant le printemps 2020, qui couvre aussi la période de confinement : le sport a été plus pratiqué par les enfants de cadres (+ 6 points pour les enfants de mères cadres par rapport aux enfants de mères employées, et + 10 points pour les enfants de pères cadres par rapport aux enfants de pères ouvriers), tandis que les jeux vidéo ont été plus privilégiés par les enfants

¹⁴² HBSC, 2020, *op. cit.*



de familles populaires (+ 8 points pour les enfants de mères employées et + 6 points pour les enfants de pères ouvriers par rapport aux enfants de cadres)¹⁴³ (graphique 6).

Graphique 6 | Activités de loisir des enfants de 9 ans durant le confinement du printemps 2020 selon leur origine sociale



Source : Berthomier N., Octobre S., 2020, *op. cit.*

La sociologie a mis en évidence des déterminants de l'exercice de la parentalité par catégories de population. D'autres champs d'étude montrent néanmoins que **dans tous les milieux et dans toutes les situations sociales, économiques ou migratoires, les parents peuvent mobiliser des attitudes ancrées dans des références et modèles multiples et déployer des compétences éducatives qu'on ne trouve pas forcément dans les milieux sociaux plus favorisés comme on pourrait s'y attendre.** La variable « différences individuelles et singularité des trajectoires » échappe à la statistique, c'est pourquoi de plus en plus des recherches basées sur les récits de vie, viennent enrichir et nuancer les données d'études qui rendent compte de la réalité.

Si la position socioéconomique des parents façonne la pratique des activités de loisirs avec ou sans écrans, elle joue également un rôle dans la réception et la connaissance des comportements recommandés concernant l'usage des écrans et l'activité physique. **Les messages de promotion de la santé sont reçus différemment selon les groupes sociaux**¹⁴⁴. Les campagnes de prévention touchent ainsi davantage les catégories sociales aisées¹⁴⁵.

¹⁴³ Berthomier N., Octobre S., 2020, *op. cit.*

¹⁴⁴ Poncet L., et al., 2022, *Sociodemographic and behavioural factors of adherence to the no-screen guideline for toddlers among parents from the French nationwide Elfe birth cohort*, *Int J Behav Nutr Phys Act*, vol. 19, n° 104.

¹⁴⁵ Peretti-Watel P., 2000, *Sociologie du risque*, Paris, Armand Colin.

b) La composition familiale et les pratiques sportives des parents

La composition de la famille influence également les pratiques, faisant varier la disponibilité des parents et la présence de certains matériels ou supports médiatiques au domicile. Ainsi, **les frères et sœurs peuvent être à la fois des compagnons de jeux ou les aînés, des modèles.** Dès l'âge de 2 ans, les enfants uniques utilisent plus fréquemment ordinateurs, tablette, ou jouent plus fréquemment avec un smartphone. Une enquête de l'Observatoire des inégalités réalisée auprès des enfants de 9 ans durant le confinement du printemps 2020 montre également qu'une fratrie nombreuse a joué en défaveur de la consommation d'écrans, qui s'avère souvent une activité solitaire¹⁴⁶.

Une étude récente montre que les trois quarts des personnes dont au moins l'un des parents était sportif durant leur enfance ou leur adolescence pratiquent régulièrement du sport à l'âge adulte, contre 57 % de ceux dont aucun des parents n'était sportif¹⁴⁷. Les parents sont donc plus ou moins susceptibles de transmettre à leurs enfants « *un goût familialement et socialement construit pour la pratique d'activités physiques et sportives*¹⁴⁸. Ils agissent notamment comme pourvoyeur d'expérience en proposant (ou non) des activités physiques, ils interviennent ensuite comme interprète de ces expériences en valorisant (ou non) le plaisir, le progrès ou les résultats obtenus. Ils constituent également un modèle de comportement que l'enfant pourra reproduire et qui peut affecter positivement l'activité physique quotidienne lorsque ceux-ci sont régulièrement actifs »¹⁴⁹.

c) Transmission genrée du rapport à l'espace au sein de la famille

Les parents jouent enfin un rôle important dans la **transmission d'un rapport sexué aux espaces extérieurs**. À partir de son enquête comparative auprès de parents à Paris et à Milan, le sociologue Clément Rivière montre que, pour les parents, avant la puberté, les qualités associées aux filles par leurs parents – maturité et sens de responsabilité – en font des utilisatrices des espaces publics plus compétentes que les garçons, notamment pour faire face aux risques d'accidents de la circulation et de mauvaise rencontre¹⁵⁰ : « [L]es filles sont ainsi décrites comme davantage "attentives à leur environnement", par contraste avec des garçons "distraits". Ces derniers ont "la tête en l'air" quand elles ont "les pieds sur terre" ; elles sont plus "rationnelles" et "concrètes" alors qu'ils sont plus "imprévisibles", et leur

¹⁴⁶ Berthomier N., Octobre S., 2020, *op. cit.*

¹⁴⁷ Vicard A., Mauroux A., et al., 2023, [Une enquête d'ampleur inédite pour donner à voir la multiplicité et la richesse des pratiques physiques et sportives en France](#), *Les pratiques physiques et sportives en France*, Injep.

¹⁴⁸ Grassler M., et al., 2019, [Les parcours de prévention par le sport de l'obésité chez les enfants d'un quartier populaire strasbourgeois : transmissions familiales et rapports à l'activité physique](#), *Movement & Sport Sciences*, vol. 103, n° 1, p. 75-88., p. 77.

¹⁴⁹ Report Card, 2022, *op. cit.* ;p. 38.

¹⁵⁰ Rivière C., 2019, *op. cit.*



"appréhension" de l'extérieur se distingue de l'"insouciance" des garçons »^{151 152}. Puis, avec la puberté, les parents expriment des craintes relatives à la vulnérabilité des filles : les transformations du corps des filles « conduisent les parents à nourrir et exprimer de manière explicite des craintes qui leur sont spécifiques, relatives à leur vulnérabilité sexuelle présumée. Le risque d'une agression sexuelle visant les garçons devient progressivement un impensé. Au-delà du fait que ceux-ci sont désormais supposés capables de se défendre face à l'attitude menaçante d'un adulte, l'éventualité qu'ils puissent susciter le désir d'agresseurs ne semble plus envisagée après la puberté, tandis que l'"ombre" de l'agression sexuelle prend de la consistance dans l'esprit des parents de filles¹⁵³ ».

Le travail de sensibilisation face aux dangers demeure également différencié lorsque les parents transmettent aux filles des normes de comportement genrées de vigilance, de discrétion et de passivité. Les garçons, quant à eux, sont supposés capables de se défendre face aux attitudes menaçantes du fait de leur force physique, conçue comme un attribut viril. **D'une manière générale, après la puberté, les filles sont encadrées et contrôlées plus strictement que les garçons dans leur accès aux espaces publics et leurs déplacements¹⁵⁴.**

Mais la famille n'est pas le seul espace de socialisation au sein duquel les normes de comportement genrées sont transmises. L'école, le groupe de pairs et, d'une manière générale, la société jouent un rôle crucial dans l'intériorisation des rôles sociaux assignés aux sexes. *« Si l'éducation au contact des adultes tient une place de premier choix dans l'intériorisation d'une représentation sexuée de soi, ce sont tous les éléments d'une socialisation qui y concourent. Parmi eux, le temps passé entre enfants tient un rôle à part, parce qu'il donne à l'individu la possibilité de se confronter aux autres dans une situation d'homogénéité d'âge et de statut. »¹⁵⁵*

Les usages des espaces extérieurs et l'apprentissage de la mobilité des enfants sont ainsi sexuellement différenciés. Les manières d'agir, de percevoir et d'évaluer dans les espaces publics se différencient dès l'enfance selon le sexe. Au même âge, lorsque les garçons effectuent le trajet école-domicile de manière autonome, **les filles se déplacent moins**

¹⁵¹ *Ibid*, p. 186.

¹⁵² Les études en neurobiologie viennent compléter ce constat. Les différences entre les sexes dans l'orientation dans l'espace, le raisonnement et l'intuition ne s'inscrivent pas dans un ordre purement biologique. Elles résultent des interactions mutuelles entre les facteurs de l'environnement, y compris l'éducation et les représentations sexuées, et les processus biologiques de développement. Les données scientifiques ne sont pas suffisantes pour corréliser les différences de maturation cérébrale chez les filles et les garçons, avec des différences de développement moteur, sensoriel ou cognitif. Voir Vidal C., 2022, *Plasticité cérébrale et identité sexuée*, in Dugnat M. (dir), Collomb N., Poinso F., *Temps et rythmes en périnatalité*, Érès, p. 49-61.

¹⁵³ Rivière C., 2019, *op. cit.*, p. 188.

¹⁵⁴ Comme le HCFEA l'avait déjà documenté dans le rapport du Conseil de l'enfance 2021 [*La traversée adolescente des années collège*](#).

¹⁵⁵ Delalande J., 2003, [*La socialisation sexuée à l'école : l'univers des filles*](#), *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 51, n° 1, 2003, p. 73-80.

souvent seules et jouent moins longtemps sans surveillance dans les espaces publics¹⁵⁶. De même, les enquêtes auprès de jeunes montrent que les adolescentes ont davantage de mal à investir l'espace public de manière autonome en raison d'un sentiment d'insécurité qui les décourage de pratiquer le vélo d'une manière solitaire et spontanée¹⁵⁷. Par peur de se faire agresser, les jeunes filles privilégient la voiture.

La dimension genrée des pratiques quotidiennes enfantines est également explorée dans l'enquête de Nathalie Roucous, Baptiste Besse-Patin et Denis Adam¹⁵⁸. Les auteurs montrent que, **quel que soit leur milieu social d'origine, les garçons réalisent plus de pratiques à l'extérieur**. Dans près de deux tiers des cas, les enfants déclarent qu'ils réalisent les activités physiques et sportives à l'extérieur **avec leur père**. Ces activités en plein air avec le père réfèrent souvent aux balades que ce soit à vélo ou pour cueillir des champignons, mais aussi à la piscine et au jardinage. La dimension de genre apparaît aussi dans la distinction entre filles et garçons. Lorsque les garçons sont impliqués dans des activités sportives comme la course à pied, le basket-ball, voire la chasse et la pêche, les filles partagent davantage avec leur père les promenades, la piscine et le jardinage. Les pères sont également évoqués pour des pratiques plus spécifiques qui concernent la voiture, tandis que les mères sont mentionnées pour les pratiques ménagères ordinaires. C'est également la mère qui accompagne systématiquement les enfants pour faire les courses ou les achats occasionnels et **les sorties pour effectuer les achats quotidiens et exceptionnels concernent deux fois plus les filles que les garçons**. Les jeux vidéo et les pratiques de jeu à l'extérieur sont le plus souvent partagées par les deux sexes au sein de la fratrie.

2. Une expérience qui varie selon le logement et l'environnement immédiat

Les activités les plus régulières des pratiques enfantines de loisir se situent au domicile, ou juste à proximité, dans le quartier. On l'a vu, le vécu de l'espace intérieur dans la sphère familiale détermine bien sûr la manière dont l'extérieur est perçu et pratiqué. Les enfants y intériorisent, voire y incorporent, des habitudes, et des modes de perception du monde extérieur. Un éventail de représentations qui participent à fabriquer leur rapport subjectif au monde du dehors. Néanmoins les **inégalités sociales, sexuées, résidentielles et territoriales** jouent un rôle crucial pour limiter l'accès des enfants – et des familles – aux espaces publics, à la nature, aux diverses activités ludiques et sportives et aux séjours collectifs. Une dimension majeure qui influence les pratiques des enfants à l'extérieur est les conditions de leur **logement**. Nombreux sont les travaux qui montrent combien le

¹⁵⁶ McMillan T., et al., 2006, [Johnny Walks to School - Does Jane? Sex Differences in Children's Active Travel to School](#), *Children, Youth and Environments*, vol. 16, n° 1, p. 75-89.

¹⁵⁷ Ademe, 2022, [Encourager et accompagner la mobilité à vélo des collégiens et des lycéens](#), Rapport final ; Sayagh D., 2018, [Les adolescentes font-elles moins de vélo en raison de moindres possibilités réelles d'investir l'espace public ? Enquête sociologique dans des milieux variés des métropoles de Montpellier et de Strasbourg](#), *Enfances Familles Générations*, n° 30.

¹⁵⁸ Roucous N., et al., 2023, [op. cit.](#)



positionnement social et la position spatiale sont imbriqués¹⁵⁹ : « Le positionnement social se joue en partie dans la dimension spatiale, c'est-à-dire dans la capacité inégale qu'ont les individus et les groupes à retirer des usages de l'espace un certain nombre de ressources matérielles et symboliques et à les transmettre »¹⁶⁰. La matérialité des lieux fréquentés participe à structurer les manières d'y agir et d'y interagir.

a) Taille du logement et ancrage extérieur

« L'intérieur, la qualité de vie et le lieu de résidence détermine les possibilités et la qualité de l'expérience du dehors des enfants. »¹⁶¹

Lorsque les conditions de logement sont moins confortables, en termes de taille, de densité d'occupation, d'équipement, d'accès à un jardin, les lieux communs et les espaces publics demeurent une ressource précieuse¹⁶² : plus le logement est petit et densément occupé, plus les enfants ont tendance à jouer dehors ou en bas de l'immeuble. Clément Rivière¹⁶³ souligne **une corrélation inverse entre la liberté d'exploration autonome du dehors dont jouissent les enfants et la taille du logement** : « *les sociabilités d'intérieur sont caractéristiques des enfants qui grandissent dans les familles qui disposent des conditions de logement les plus confortables, c'est-à-dire le plus souvent celles qui sont les mieux dotées en capital économique. Un logement de grande taille permet plus facilement d'inviter d'autres enfants chez soi, tout en favorisant le déroulement d'activités ludiques au domicile, y compris lorsque l'enfant est seul* ». De plus, le capital économique permet non seulement d'habiter un logement spacieux, mais aussi d'avoir recours aux services rémunérés de garde pour les enfants tout en favorisant les déplacements accompagnés et le temps passé à l'intérieur du domicile. Ainsi, à Paris comme à Milan, l'étude montre la **présence plus précoce et plus visible d'enfants des classes populaires dans les espaces publics**, comme d'ailleurs de nombreux travaux menés en France¹⁶⁴. Le fait d'avoir de nombreux enfants dans un domicile à la taille limitée semble également encourager les parents à les laisser plus facilement jouer à l'extérieur. Cet effet se retrouve aussi dans une étude portant sur une ville du Nord-Est des États-Unis (voir encadré 3).

¹⁵⁹ Lévy J., Lussault M. (dir.), 2003, *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin ; Séchet R., Veschambre V. (ed.), 2006, *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

¹⁶⁰ Veschambre V., 2006, *op. cit.*, Introduction.

¹⁶¹ Groupe de travail « inégalités » du HCFEA, le 6 février 2024.

¹⁶² Balci I.N., 2022, *La dignité du sale boulot. Ethnicisation, relations de travail et quotidien des récupérateurs informels de déchets à Istanbul*, Thèse de doctorat en sociologie, ENS de Lyon ; Rivière C., 2017, *La fabrique des dispositions urbaines. Propriétés sociales des parents et socialisation urbaine des enfants*, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 216-217, n° 1-2, p. 64-79 ; Collectif Rosa Bonheur, 2019, *La ville vue d'en bas. Travail et production de l'espace populaire*, Paris, Editions Amsterdam.

¹⁶³ Rivière C., 2021, *op. cit.*, p. 62.

¹⁶⁴ Oppenchain N., 2011, *Mobilité quotidienne, socialisation et ségrégation : une analyse à partir des manières d'habiter des adolescents de zones urbaines sensibles*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Paris Est.

Encadré 3 | Enfances inégales

En s'appuyant sur une enquête ethnographique, Annette Lareau¹⁶⁵ montre que les enfants des classes moyennes et supérieures sont peu investis dans leur quartier et fréquentent plus leur logement. Ils pratiquent souvent des activités encadrées et éloignées de leur domicile. Disposant de peu de temps pour des jeux libres et spontanés, ils n'ont pas l'occasion – ou la permission – de développer des sociabilités locales. Or, à l'inverse, les enfants de milieux populaires ont des pratiques très ancrées dans leur quartier de résidence. Une des raisons qui explique le fort ancrage local des enfants des milieux populaires repose sur la séparation des espaces des enfants et ceux des adultes. Lorsque le logement est perçu comme le territoire des adultes, le quartier apparaît comme le principal endroit où les enfants bénéficient d'une plus grande autonomie et liberté pour organiser leurs activités, leurs jeux et leurs sociabilités loin de présence des adultes.

Ainsi la qualité des espaces extérieurs aux abords des habitations est-elle centrale pour permettre aux enfants d'avoir une expérience de qualité de l'en-dehors, qu'ils recherchent de toute façon. Cet enjeu est particulièrement crucial pour les quartiers pauvres et dégradés.

Focus : aires d'accueil des gens du voyage : un espace de vie pour les familles et les enfants

Pour un certain nombre d'enfant, particulièrement pour les enfants roms lorsqu'ils ont un mode de vie itinérant ou au sein des aires prévues pour les gens du voyage, l'enjeu est l'accès à un environnement sain et adapté à leur mode de vie. Plusieurs études soulignent les mêmes manquements concernant les aires d'accueil : le caractère inadapté des terrains, des aménagements et équipements, ainsi que l'absence de raccordements aux réseaux ; des localisations éloignées des services publics et privés et, en particulier, des écoles¹⁶⁶. Les modes de vie itinérants à cet égard ont un rapport particulier à l'espace public et aux espaces d'itinérance dont la qualité et l'entretien sont essentiels puisqu'ils sont aussi des espaces de vie.

La Commission nationale consultative des gens du voyage (CNCGDV)¹⁶⁷ rappelle avec insistance les difficultés rencontrées en matière d'accueil et d'habitat des « gens du voyage »¹⁶⁸ : malgré les exigences de la loi Besson (voir encadré 4), seul un département sur

¹⁶⁵ Lareau A., 2003, *Unequal Childhoods: Class, Race and Family Life*, Berkeley, Los Angeles, University Of California Press.

¹⁶⁶ Acker W., 2021, *Où sont les « Gens du voyage » ? Inventaire critique des aires d'accueil*, Editions du commun ; Foisneau L., 2020, *Les aires d'accueil des gens du voyage : une source majeure d'inégalités environnementales*, *Études tsiganes*, n° 67 ; Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2021, *Roms et Gens du voyage dans six pays*.

¹⁶⁷ Commission nationale consultative des gens du voyage, 2019, Avis n° 2019-04 du 14 novembre 2019 sur les articles 14 et 15 du projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, n° 2019-04.

¹⁶⁸ Depuis la loi du 5 juillet 2000, le terme renvoie aux « personnes dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles ». L'appellation « gens du voyage » est souvent utilisée pour désigner les populations hétérogènes (tsiganes, manouches, gitans, yéniches, roms, etc.), bien qu'ils ne soient itinérants que pour environ 15 % d'entre eux en France. Voir : *La politique d'accueil des Gens du voyage depuis la loi Besson : chronologie*, 2021, *Vie publique* ; Doytcheva M., 2016, *Roms et tsiganes en Europe méditerranéenne : prégnance et circulation des catégories*, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 32, n° 1, p. 165-182.



quatre met en œuvre les prescriptions du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ; le déficit de places d'accueil et d'habitat qui en résulte favorise les stationnements illicites et entretient les conflits en usage d'occupation et les tensions ; leur caravane, qui constitue l'habitat permanent et la résidence principale, n'est pas reconnue comme un élément de logement et son installation demeure interdite par de nombreux plans locaux d'urbanisme. Tandis que les communes ont l'obligation de produire des aires d'accueil, 30 % des places prévues n'étaient toujours pas réalisées fin 2016 : 26 755 places en aires d'accueil disponibles fin 2016, sur 38 125 places en aires permanentes d'accueil inscrites dans les schémas initiaux ou révisés¹⁶⁹.

Encadré 4 | Aires d'accueil des Gens du voyage : un espace de vie pour les familles et les enfants

Depuis la loi Besson (31 mai 1990), les villes de plus de 5 000 habitants ont l'obligation de prévoir des « conditions de passage et de séjour des Gens du voyage sur son territoire, par la réservation de terrains aménagés à cet effet ».

Au niveau national : le pôle gens du Voyage de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) a pour mission de piloter la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage et d'assurer le secrétariat et l'animation de la Commission nationale consultative des gens du voyage sur les thèmes de l'éducation de la santé, inclusion, questions mémorielles et lutte contre les discriminations. La Dihal est chargée du suivi de la réalisation de ces schémas départementaux, en portant une attention particulière à l'environnement et à la localisation des équipements à construire.

Au niveau départemental : les schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage prévoient le nombre, la localisation et la capacité de trois types d'équipements :

- l'aire permanente d'accueil destinée à accueillir les itinérants ;
- l'aire de grand passage destinée à répondre aux besoins de déplacement des gens du voyage en grands groupes à l'occasion des rassemblements ;
- le terrain familial qui permet aux ménages de disposer d'un ancrage territorial sans pour autant renoncer au voyage une partie de l'année.

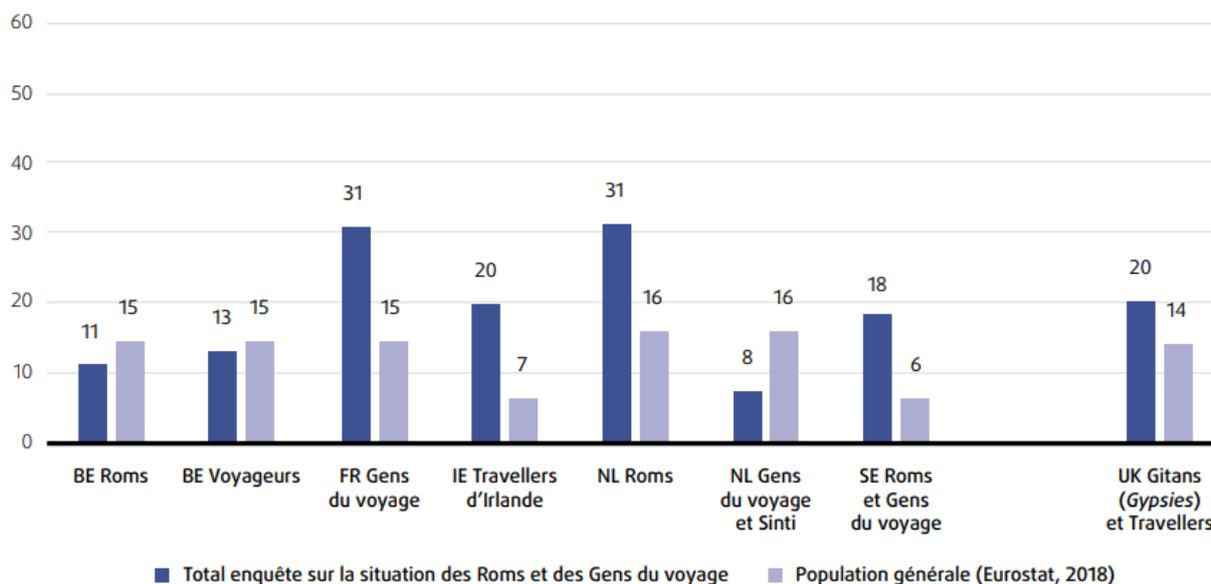
Une partie des enfants des gens du voyage vivent dans des conditions d'accès immédiat au dehors dégradées. Certaines aires d'accueil exposent fréquemment les familles de voyageurs à des risques environnementaux pouvant porter atteinte à leur santé : suroccupation, défauts d'entretien des équipements sanitaires, voire insalubrité, implantation des aires près de zones de grande pollution (déchetteries, de voies ferrées, de centres pétroliers, usines chimiques, fabrique de béton, de terrains pollués aux hydrocarbures, aux solvants ou au mercure), règlements très contraignants (heures de visite, accès aux sanitaires), etc.¹⁷⁰. Selon l'enquête menée par l'Agence de l'Union européenne, en France, 31 % des gens du voyage ont fait état de problèmes environnementaux auprès de leur résidence, tels que de la pollution, de la suie, de la fumée, de la poussière, des nuisances olfactives ou bien des eaux polluées, contre 15 % de la population générale¹⁷¹ (graphique 7).

¹⁶⁹ [Mal logement et conditions de vies dégradées chez les gens du voyage](#), *La santé en action*, n° 449, p. 40.

¹⁷⁰ *La Santé en action*, 2019, [op. cit](#)

¹⁷¹ *Ibid*, p. 13.

Graphique 7 | Proportion de Roms et de gens du voyage vivant dans des logements exposés à des problèmes de pollution, de saleté et à d'autres problèmes environnementaux dans leur voisinage, (Belgique, France, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni)¹⁷² (en %)



Source : FRA, enquête sur la situation des Roms et des Gens du voyage de 2019, Eurostat, EU-Silc 2018, population générale.

Si ces enfants sont particulièrement touchés par les contraintes de l'aire d'accueil et les effets d'un environnement dégradé, ils ne sont pas les seuls qui subissent les conséquences des inégalités sociales et environnementales.

Proposition

Pour les enfants ayant un mode de vie itinérant ou restant dans des aires d'accueils, assurer l'accès à un environnement sain et adapté à leur mode de vie

- Veiller à la qualité des terrains (loin de zones de grande pollution), les aménagements et les équipements, le raccordement aux réseaux, les règlements non-contraignants en termes d'heures de visite et la localisation proche des services publics et privés, des écoles et des activités.
- Sensibiliser les communes à la question de la qualité de l'environnement de vie des enfants du voyage, qui relève en partie des collectivités et peut nécessiter des accompagnements particuliers sur place.
- Développer les dispositifs ou actions itinérants qui permettent d'aller vers les publics les plus éloignés des activités ludiques, culturelles et sportives (les enfants migrants, les mineurs non-accompagnés, les enfants en situation de grande pauvreté, qui vivent à la rue, dans des bidonvilles, des squats, des campements ou dans des aires d'accueils).

¹⁷² Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2021, *op. cit.*, p. 71.



b) Discontinuité résidentielle, mal-logement, enfermement, migration : il faut un toit, et une adresse dans la durée

Les inégalités concernant la qualité de l'environnement extérieur immédiat, les possibilités pour le(s) parent(s) de passer du temps au dehors avec leur enfant, l'existence de ressources accessibles financièrement et localement, croisent aussi la question transversale des ruptures de parcours et des discontinuités résidentielles que peuvent rencontrer l'enfant et sa famille.

Rupture de parcours résidentiel et instabilité du lieu d'habitation

Discontinuités résidentielles et scolaires et précarité résidentielle pèsent fortement sur la réalité du rapport d'un enfant à son quartier, son espace proche et plus éloigné. **L'instabilité résidentielle impacte à la fois l'appropriation du quartier et le développement, dans la durée, de sociabilités locales**¹⁷³. Elle entraîne une désarticulation entre les espaces du quotidien, c'est-à-dire entre les activités, les relations sociales et les formes d'appropriation spatiales¹⁷⁴. S'approprier l'espace du voisinage et de la ville, et envisager des activités récréatives, au-dehors, demande du temps, une habitude, et la disponibilité pour le loisir.

Pour les enfants amenés à **déménager**, parfois brusquement et fréquemment, en particulier ceux concernés par des mesures de protection, lorsqu'il faut quitter son domicile et son quartier, changer de résidence, voire de lieu d'accueil, parfois au pied levé, c'est tout le lien, cognitif, social, affectif, à l'environnement familial et ses activités qui est bouleversé : soutenir, faciliter, la manière de reprendre pied dans un nouvel environnement y compris extérieur et d'y retisser des activités entre un dedans et un dehors tous deux appropriables est un enjeu qui revient aux adultes et aux institutions.

Une enquête menée auprès des enfants hébergés dans différents établissements (hôtels sociaux, CHU, CHR, Cada)¹⁷⁵ montre que les sociabilités et les pratiques des enfants au sein de leur hébergement, dans leur quartier et à l'extérieur de celui-ci varient selon le type d'établissement et surtout selon le degré d'instabilité résidentielle. Les sociabilités qui ont lieu dans les espaces extérieurs, ou dans un parc, concernent également davantage les enfants stables sur le plan résidentiel : trois quarts des enfants n'ayant pas déménagé dans l'année voient des copains « dehors », alors que seule la moitié de ceux ayant déménagé sont dans ce cas. Les enfants qui déménagent moins s'approprient davantage leur environnement proche et y réalisent des activités (promenade, usage des équipements publics pour des activités ludiques, sportives ou

culturelles, adhésion à une association dans le quartier) plus fréquemment. De même, ils profitent plus que les autres des sorties scolaires et partent plus souvent en vacances. La

¹⁷³ « Tels que la fumée, la poussière, des mauvaises odeurs ou la pollution de l'eau », Observatoire du Samusocial de Paris, 2014, *Enfants et familles sans logement personnel en Île-de-France*, Rapport d'enquête Enfams.

¹⁷⁴ Guyavarch E., Le Méner E., Oppenchain N., 2016, *La difficile articulation entre les espaces du quotidien chez les enfants sans logement*, *Les Annales de la recherche urbaine* « La ville des enfants et des adolescents », n° 111, p. 18-29.

¹⁷⁵ *Ibid.*

stabilisation résidentielle est donc une condition de découverte et d'appropriation d'autres espaces, que ce soit le quartier ou des lieux plus éloignés.

Si les ruptures de parcours et les changements de lieux d'accueil restreignent l'accès des enfants à des activités variées et font obstacle à la régularité de leur pratique, s'ajoute la restriction du champ des possibles activités dans les structures d'accueil¹⁷⁶ : « *Si certaines structures développent des projets ambitieux, les contraintes budgétaires et organisationnelles [...] font souvent obstacle à un accès individualisé aux activités récréatives, sportives, culturelles et artistiques. Ce sont, en effet, principalement des activités de groupes qui sont proposées aux enfants accueillis au sein de structures collectives : tous les enfants participent aux mêmes activités, dans le même espace, au même moment, laissant peu de place aux appétences et aux choix de chacun d'entre eux* »¹⁷⁷. Sortir librement et régulièrement peut être difficile, activités et sorties nécessitant parfois autorisation préalable ou accompagnateurs dédiés.

De même, les emplois du temps des jeunes en maisons d'enfants à caractère social (Mecs), mais aussi en internat, peuvent parfois mettre à mal leurs loisirs, à cause du manque de temps hors temps scolaire et de la fatigue, à laquelle s'ajoute les questions d'accès aux loisirs (temps de transport, horaires des transports, manque de navettes/bus particulièrement dans la zone rurale)¹⁷⁸. Pour les enfants en internat, les règles mises en place et l'horaire imposé du coucher peuvent être contraignants dans le choix et l'exercice d'une activité ludique, sportive et culturelle. La vigilance des encadrants et du projet d'établissement à cet aspect de leur équilibre est très variable. Pour les enfants en Mecs, bien que le fait d'être en foyer rende parfois les loisirs plus accessibles qu'avant leur placement chez leurs parents, **les sorties exceptionnelles ou culturelles sont rarement renouvelées et ne correspondent pas toujours à leurs envies**¹⁷⁹. Les sorties sont soumises au vote et à l'acceptation des encadrants, ce qui complique de répondre aux attentes de tous les enfants.

Ainsi, lorsque les enfants subissent une situation de précarité (lieu d'habitation, chômage des parents, etc.), les filles sont significativement plus touchées que les garçons par la privation d'activités sportives, culturelles, de loisirs et de sociabilités. L'Unicef France souligne que « *le fait d'être une fille et de vivre dans un quartier populaire ou prioritaire ou d'avoir un ou deux parents au chômage est donc, globalement, plus déterminant en termes de privations que pour les garçons de la même situation. Cela ne veut pas dire que les effets sociaux sont nuls pour les garçons – ils sont vérifiés pour les deux sexes – mais qu'ils sont plus sévères pour les filles* »¹⁸⁰.

¹⁷⁶ Défenseur des droits, 2023, *J'ai des droits, entends-moi ! La Consultation nationale du Défenseur des droits auprès des moins de 18 ans*.

¹⁷⁷ *Ibid*, p. 42.

¹⁷⁸ Apprentis d'Auteuil, 2023, Contribution d'Apprentis d'Auteuil, *Consultation Défenseur des Droits – Loisirs*, 12 juillet 2023.

¹⁷⁹ *Ibid*.

¹⁸⁰ Unicef France, 2018, *Quel genre de vie ? Filles et garçons : inégalités, harcèlements, relations*, La consultation nationale 2018 des 6/18 ans, p. 27.



Faciliter l'activité extérieure pour tous

- Renforcer l'offre d'activité dans les structures d'accueil en prenant en compte le besoin et le choix de l'enfant pour rendre possible un accès individualisé et spontané à des activités choisies de loisirs, de sport et de culture.
- Prévoir des modalités plus flexibles d'inscription et de participation aux activités (abonnement sans engagement, priorité d'inscription), adaptées au fonctionnement des structures d'accueil.
- Augmenter le nombre de professionnels formés et qualifiés en protection de l'enfance et dans les métiers de l'animation (enjeu de régularité et durée des activités lié à présence suivie d'un accompagnateur).
- Promouvoir un accès à l'art, la culture hors les murs, et à des activités au dehors y compris en internat, à l'hôpital, en résidence fermée.

De la pauvreté à la précarité extrême

« La pauvreté est la plus grande des injustices. L'éducation et le logement sont les bases de l'équilibre de l'enfant »¹⁸¹.

La lutte contre la pauvreté est à la fois une nécessité sociale et humaine, mais aussi un projet pour l'enfance et donc pour l'avenir. Or, on constate une augmentation constante du nombre de familles pauvres en France¹⁸². 9,3 millions de personnes se retrouvaient en situation de pauvreté en 2018 (soit 14,8 % de la population), cela représente une hausse de 0,7 point par rapport à 2017¹⁸³. 23 % de la population enfantine est en situation de pauvreté monétaire¹⁸⁴ ou de privation matérielle¹⁸⁵ et 6 % cumulent les deux. La pauvreté touche en premier lieu les enfants, les adolescents et les jeunes adultes¹⁸⁶. Le CNLE (Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) et le Conseil de la famille du HCFEA ont montré dans plusieurs rapports combien les effets de la pauvreté sont accentués en période d'inflation¹⁸⁷. Les conséquences s'étendent à une plus large population allant des ménages précarisés ou en situation instable à ceux disposant de ressources modestes. Les difficultés d'accès à l'hébergement, à la mobilité, à la formation, aux soins, à l'alimentation et aux loisirs augmentent¹⁸⁸.

¹⁸¹ Guy J., président de la branche française du réseau européen de lutte contre la pauvreté EAPN (European Anti Poverty Network), 2013, *Y a-t-il encore une petite enfance ?*, 1001 BB, n° 132, Eres, p. 269.

¹⁸² Capelier F., Frechon I., 2023, *Avant-propos*, *Revue française des affaires sociales*, n° 3, p. 7-27.

¹⁸³ Delmas F., Guillaneuf J., 2020, *En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent*, *Insee première*, n° 1813.

¹⁸⁴ Cet indicateur est généralement calculé à 60 % de la médiane du niveau de vie. Voir Capelier F., Frechon I., 2023, *op. cit.*, p. 10.

¹⁸⁵ Une personne est dite en situation de privation matérielle et sociale lorsqu'elle cumule au moins cinq privations ou difficultés matérielles parmi les treize de la liste. Quand elle en cumule au moins sept, on parle de privation matérielle et sociale sévère. Ce nouvel indicateur de pauvreté en condition de vie prend nettement moins en compte la précarité de logement que le précédent. *Ibid*

¹⁸⁶ Observatoire des inégalités, 2022, *La pauvreté selon l'âge*, consulté le 28 février 2024.

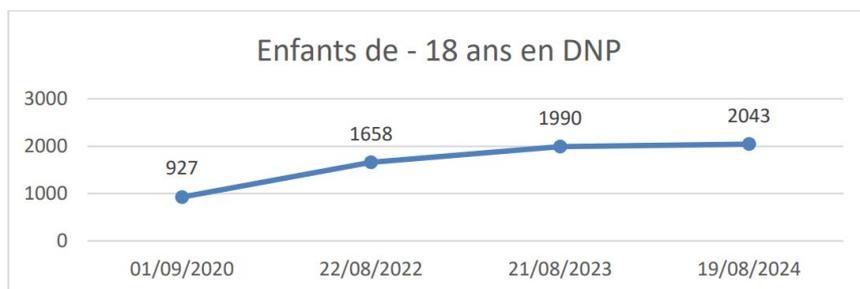
¹⁸⁷ Le Conseil de la famille du HCFEA, 2023, *Le pouvoir d'achat des familles face au choc d'inflation*, Rapport adopté le 19 décembre 2023 ; CNLE, 2023, *Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale (Bape)*, Troisième vague d'interrogation.

¹⁸⁸ CNLE, 2023, *op. cit.*

Quand les enfants sont sans domicile

Quand l'urgence est à la survie, la question de l'accès aux loisirs et à la nature disparaît devant des enjeux vitaux et immédiats qui touchent particulièrement les enfants en grande précarité, sans domicile, sans titre de séjour. Si pour certains enfants, l'accès au dehors est négligé ou empêché, pour d'autres, il est imposé ou subi, quand l'habitat lui-même pose un problème. Certains enfants, en situation de grande pauvreté et de grande précarité, vivent à la rue, dans des bidonvilles, des squats, des campements, en hôtel social ou dans des logements insalubres sans avoir accès à un domicile stable qui peut leur offrir la possibilité de jouer, d'étudier et de se reposer. Plus précisément, près de 30 000 enfants vivent en hébergement d'urgence, et 2 000¹⁸⁹ à 3 000¹⁹⁰ enfants, selon les estimations, sont contraints de dormir dans la rue faute de places disponibles ou adaptées ; ce chiffre est probablement en-deçà de la réalité en raison des stratégies d'invisibilisation mises en place par les mères pour ne pas s'exposer aux violences de la rue. En outre, environ 5 000 enfants habitent en bidonville¹⁹¹. Malgré la difficulté à mesurer précisément le nombre d'enfants concernés, Unicef France et le FAS estiment que le nombre d'enfants sans solution d'hébergement est en constante augmentation (+ 3 % par rapport à 2023 et + 120 % par rapport à 2020) (graphique 8).¹⁹².

Graphique 8 | Évolution du nombre d'enfants de moins de 18 ans en famille en demandes non pourvues (DNP)



Source : Unicef France, baromètre Enfants à la rue, août 2024.

En plus de l'épuisement physique et mental qu'elle peut engendrer, l'absence de lieu de vie stable a des répercussions sur tous les domaines de vie des enfants telles qu'alimentation, scolarité, relations sociales et activités de loisir¹⁹³.

¹⁸⁹ 2043 en 2024 selon le 6^e baromètre Unicef France et FAS, 2024, Enfants à la rue, [en ligne](#).

¹⁹⁰ Evren A., Marie-Laure Phinera-Horth M.-L., Richard O., Rossignol L., 2024, *Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes*, Rapport provisoire du Sénat, 9 octobre.

¹⁹¹ Ministère des Solidarités et de la Santé, 2018, *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre l'exclusion sociale : investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous*, p.73 ; Unicef France et FAS, 2024, 6^e Baromètre Enfants à la rue, [en ligne](#).

¹⁹² Unicef France et FAS, 2024, *op. cit.*, Seules les personnes ayant appelé le 115 et pour lesquelles l'appel a été décroché sont prises en compte. De nombreuses personnes ne parviennent pas à joindre le 115 ou n'y recourent pas ou plus.

¹⁹³ Capelier F., Frechon I., 2023, *op. cit.*



Face à l'urgence de gérer le quotidien et de subvenir aux besoins vitaux, la participation aux activités récréatives a une priorité secondaire, et face au risque de dormir à la rue, le rapport à l'extérieur se construit autrement. Dans ces conditions précaires, l'extérieur peut devenir un espace subi, contraignant ou imposé. L'extérieur ne peut être agréable et souhaitable que si les enfants ont accès à un « intérieur » où ils peuvent vivre, se sentir en sécurité et s'amuser.

Encadré 5 | Un cumul de difficulté pour les enfants migrants et les mineurs non accompagnés

« Malgré la singularité de chaque parcours migratoire, une chose rassemble les personnes qui, par choix ou par nécessité, décident de migrer : les ruptures de liens et de repères. Ces ruptures ne sont pas seulement d'ordre spatial, elles sont également culturelles, temporelles ou encore relationnelles »¹. L'expérience de la migration, avec un départ planifié ou soudain, peut être stressante, voire potentiellement traumatisante pour les enfants et leur famille². À cela s'ajoutent les conditions d'accueil et les procédures administratives qui peuvent parfois durer plusieurs mois ou années, notamment en cas de demande d'asile, tout en ayant des répercussions sur l'accès au logement, à l'éducation, au soin et aux diverses activités.

Pour les enfants migrants et les mineurs non accompagnés, la barrière de la langue, l'absence de possibilité de s'inscrire en club pour des raisons administratives, le manque d'information sur l'offre existante, la difficulté d'accès aux activités ou programmes qui répondent à leurs besoins, mais aussi la méconnaissance des codes et des comportements spécifiques aux activités ludiques et culturelles (où se rendre, comment payer, savoir quels loisirs sont gratuits ou non, notamment en ce qui concerne les sorties culturelles, les musées et les expositions, etc.) constituent des freins notables dans leur accès aux activités³. Or, l'aspect collectif des activités ludiques, récréatives et sportives, leur force de cohésion et d'apaisement ou encore le fait qu'elles permettent aux enfants et aux adolescents de tisser des relations avec divers groupes et de trouver de nouveaux moyens de s'exprimer sont tout autant de critères qui participent à renforcer la résilience de ces jeunes qui vivent une expérience migratoire.

¹ Scheurette L., 2020, *Accompagner l'épanouissement des jeunes migrants par le jeu, le sport et la créativité ?*, Analyses de l'IRFAM, n° 7.

² Szikra D., et al., 2019, *Traumatismes migratoires chez les mineurs non accompagnés en Afrique. Analyse des facteurs de vulnérabilité et d'adaptation*, *L'information psychiatrique*, vol. 95, n° 8, p. 619-626.

³ Apprentis d'Auteuil, 2023, *op. cit*

Il peut paraître paradoxal d'évoquer, pour des enfants qui souffrent du mal logement, l'intérêt de l'espace public, mais ça ne l'est pas si l'on considère qu'un espace public est celui de tous les citoyens et que lorsqu'il est accueillant, sécurisé et propice au jeu, à la rencontre avec d'autres enfants, et en présence d'adultes bienveillants, l'extérieur devient un autre intérieur, c'est-à-dire un espace d'inclusion, au sens littéral du terme.

Or quand l'environnement immédiat, parce qu'il est sale, triste, menaçant, décourage l'envie du dehors, quand le logement lui-même est précaire, et les déménagements subis ou redoutés, l'investissement du dehors, du quartier, de sa ville est, au mieux, très difficile. Un soin particulier des pouvoirs publics doit être apporté aux conditions de logement et à sa pérennité, pour que les enfants puissent s'épanouir quelque part.

Or on constate actuellement une hausse du nombre de familles avec jeunes enfants sans solution d'hébergement d'urgence et ce malgré la loi. Plusieurs rapports et études témoignent de la gravité et de l'aggravation du mal et du non-logement des familles, donc des enfants.

La loi Dalo et loi SRU sont peu ou partiellement appliquées. Certes l'interdiction d'héberger des enfants en hôtel social, ou en centre de rétention, représente une avancée législative, mais sa mise en application rencontre encore des obstacles.

Face au mal et au non-logement, le HCFEA propose comme tant d'autres institutions et organismes de commencer par appliquer la loi, et notamment :

- Assurer la continuité résidentielle et scolaire des enfants confrontés avec leur famille à une discontinuité et une précarité résidentielle (enfants en situation de grande pauvreté et de grande précarité et ceux qui restent dans les accueils de vie) doit être la priorité des politiques de logement.
- Pousser la commande urbaine et les bailleurs sociaux à améliorer le bâti et les frontages et à y prévoir des espaces pour les enfants, du petit enfant à l'adolescent.
- Responsabiliser les autorités compétentes qui prennent en charge ces droits et les conséquences de leur non-respect :
- Sensibiliser ces autorités au fait que la stabilité de la résidence et la qualité des alentours conditionne la trajectoire de développement des enfants et adolescents concernés. La découverte et l'appropriation par les enfants des espaces extérieurs alentours, le plaisir de « copiner » avec d'autres jeunes, de faire connaissance avec les commerçants ou les voisins peut les rassurer. Tout comme la possibilité de se réjouir, de reprendre confiance en soi en pratiquant des activités culturelles ou sportives, de retrouver le sentiment d'être à sa place en participant à la vie sociale et festive de la ville. Tout ceci contribue à créer un ancrage, quelques racines et un début de projection en l'avenir.
- Réduire, faciliter ou lever les conditions administratives à l'accès/inscription aux loisirs notamment quand pièce d'identité/justificatif de domicile sont inadaptés à la situation d'enfants mal/non logés, ou sans titre de séjour en métropole et dans les Drom.

La privation de liberté

À cet égard la situation particulière des enfants incarcérés, détenus, et plus largement en situation d'enfermement, comporte des enjeux propres, y compris sous l'angle de leur besoin d'activités extérieures (voir encadré 6).

Encadré 6 | La situation des mineurs incarcérés

En 2022, 3 142 mineurs ont été incarcérés en France. Début janvier 2023, 614 mineurs étaient détenus (61 % en détention provisoire, soit une baisse de 16 % par rapport au 1^{er} janvier 2021)¹⁹⁴. Le rapport de la DPJJ (2023) sur les effets de l'enfermement sur les mineurs détenus met en évidence que certains mineurs incarcérés sont partiellement ou totalement privés des moments collectifs (promenade, école) et des activités sportives, ludiques et culturelles pour différentes raisons : les professionnels ont tendance à limiter la taille des groupes de détenus et à les isoler lorsqu'ils perçoivent des risques de conflits ; la plupart des punitions à l'encontre des détenus ont pour finalité de produire de l'isolement ; le volume total d'activités est très inégal et de nombreux détenus ne sortent que très ponctuellement de leur cellule¹⁹⁵.

Le nombre d'heures passées en dehors de la cellule, dédiées à l'école et aux activités est très inégal selon le type d'établissement. Dans les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), l'école a

¹⁹⁴ Simon A., 2023, *Les effets de l'enfermement sur les mineurs détenus*, DPJJ.

¹⁹⁵ *Ibid*, p. 15.



lieu entre trois et quatre heures par jour et des activités sportives ou culturelles sont organisées plusieurs fois par semaine. Dans les quartiers pour mineurs (QM), le volume d'activité est moindre : l'Éducation nationale est présente entre six et quinze heures par semaine, et souvent en-dessous des douze heures normalement prévues. Le nombre d'heures de sport est généralement d'une ou deux heures par semaine et les activités proposées par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sont assez ponctuelles. Le week-end, l'Éducation nationale et la PJJ sont absentes et les jeunes ne sortent donc généralement de cellule que pour aller en promenade. « Dans certains QM cependant, les surveillants mettent en place des activités, notamment le week-end, ce qui permet d'augmenter significativement le temps que les jeunes passent hors de cellule (par exemple : ping-pong, jeux de carte, visionnage d'un film). Ces activités sont toutefois généralement conditionnées par les surveillants au bon comportement des jeunes : dans plusieurs QM, elles sont annulées pour l'ensemble des détenus si certains d'entre eux ont commis des fautes disciplinaires ou s'il y a eu des conflits. Cette suppression d'activité peut alors être vécue comme une punition collective »¹⁹⁶.

Favoriser le nombre d'heures passées en dehors de la cellule, dédiées à l'école et aux activités, dans des espaces extérieurs (cour, parc, sorties), de nature, et où des activités physiques ou de jeu sont possibles.

c) Un cumul des inégalités résidentielles et environnementales

Les facteurs de risques ou de nuisances environnementaux tels que bruit, pollution, déchets, produits chimiques, etc. affectent plus souvent les populations socialement défavorisées. « Le changement climatique, l'accès à la ressource en eau douce, le partage des richesses de la biodiversité, les conditions de vie, de travail, d'habitat, les problèmes de gestion des déchets, les pollutions, l'interdépendance des relations santé/environnement... sont potentiellement des facteurs d'inégalités mêlant causes et conséquences tant environnementales que sociales »¹⁹⁷.

¹⁹⁶ *Ibid*, p. 19.

¹⁹⁷ Crosemarie P., 2015, *Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques*, Rapport Cese, p. 82.

En Guyane, les déplacements école-domicile en pirogue ou pendant la saison des pluies peuvent être dangereux. Certains parcours sont aussi marqués par les mauvaises rencontres qu'on peut y faire. Avec la fermeture des internats durant le week-end et les vacances scolaires, les enfants qui ne peuvent pas rentrer chez eux du fait de la longueur des trajets, du coût élevé de transport et des pluies diluviennes sont parfois accueillis dans des « familles hébergeantes ». Ce système d'accueil non-contrôlé peut générer parfois de la maltraitance¹.

Pour résoudre les problèmes transversaux et globaux qui font obstacle à la scolarisation des enfants en Guyane, le Conseil de l'enfance recommande dans son rapport *Santé et scolarisation des enfants avant 6 ans à Mayotte, en Guyane et à la Réunion*² :

- de développer des services publics de transports scolaires sûrs (bus notamment) ;
- de tenir compte de la saison des pluies et d'équiper les voies de circulation quotidiennes des enfants d'abribus ;
- de sécuriser les déplacements des enfants (et notamment, contre les violences dans les transports et aux abords des établissements).

¹ Défenseur des droits, 2021, *Guyane : les défis du droit à l'éducation*, Études.

² Conseil de l'enfance du HCFEA, 2021, *Santé et scolarisation des enfants avant 6 ans à Mayotte, en Guyane et à la Réunion*.

Risques naturels et environnement

Ce qu'on appellera ici les **inégalités environnementales** peuvent non seulement se cumuler mais aussi interagir avec des inégalités sociales¹⁹⁸ : **les deux tiers de la population française exposée au risque industriel habitent dans les zones urbaines sensibles** ; près de la moitié d'entre elles sont concernées par un « **point noir bruit** », qui correspond à une exposition supérieure aux valeurs réglementaires, et pour la région Île-de-France ce taux approche 70 % ; les quartiers populaires sont davantage touchés par la canicule du fait de la hauteur des immeubles, du bétonnage, du manque de végétation et d'une mauvaise isolation¹⁹⁹ ; la canicule en 2003 a été particulièrement meurtrière en Seine-Saint-Denis, avec une surmortalité estimée à +160 %, dans l'Essonne (+147 %), dans les Hauts-de-Seine (+161 %) ou dans le Val-de-Marne (+171 %)²⁰⁰ ; les risques

environnementaux se retrouvent concentrés dans le Nord-Pas-de-Calais, avec de possibles effets cumulatifs, dans des territoires où résident des populations socialement défavorisées.

Certains territoires ultramarins tels que la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane cumulent à la fois des **risques « naturels »** (volcans, séismes, cyclones), des **situations environnementales dégradées** (qualité de l'eau, pollution à la chlordécone) et des **infrastructures insuffisantes** (traitement de l'eau, des déchets), le tout dans un **contexte social difficile**.

¹⁹⁸ *Ibid.*

¹⁹⁹ Foissard X., 2015, *L'îlot de chaleur urbain et le changement climatique : application à l'agglomération rennaise*, Thèse de doctorat en géographie, Université Rennes 2.

²⁰⁰ Hémon D., Jouglé É., 2024, *Surmortalité liée à la canicule d'août 2003*, Inserm, Rapport remis au ministre de la Santé et de la Protection Sociale.



Réduire la pollution de l'eau et des sols

- En métropole (nitrates, E. coli, parasites...) et dans les Drom (métaux, démolition) ;
- Appliquer le plan « Écophyto » pour réduire les usages de produits phytopharmaceutiques (les pesticides) et interdire l'usage des PFAS.
- Améliorer, contrôler la qualité de l'eau baignable, potable et d'irrigation, et viser l'extension des zones de baignade.

Le Conseil de l'enfance a également déjà formulé des recommandations dans son rapport *Santé et scolarisation des enfants avant 6 ans à Mayotte, en Guyane et à la Réunion* :

- améliorer l'accès à l'eau potable ;
- réduire l'exposition aux polluants et nuisances (notamment métaux dans l'eau, moustiques, épidémies) ;
- améliorer la détection des secteurs et des populations touchées, en particulier les enfants.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville au défi de la qualité de l'environnement urbain

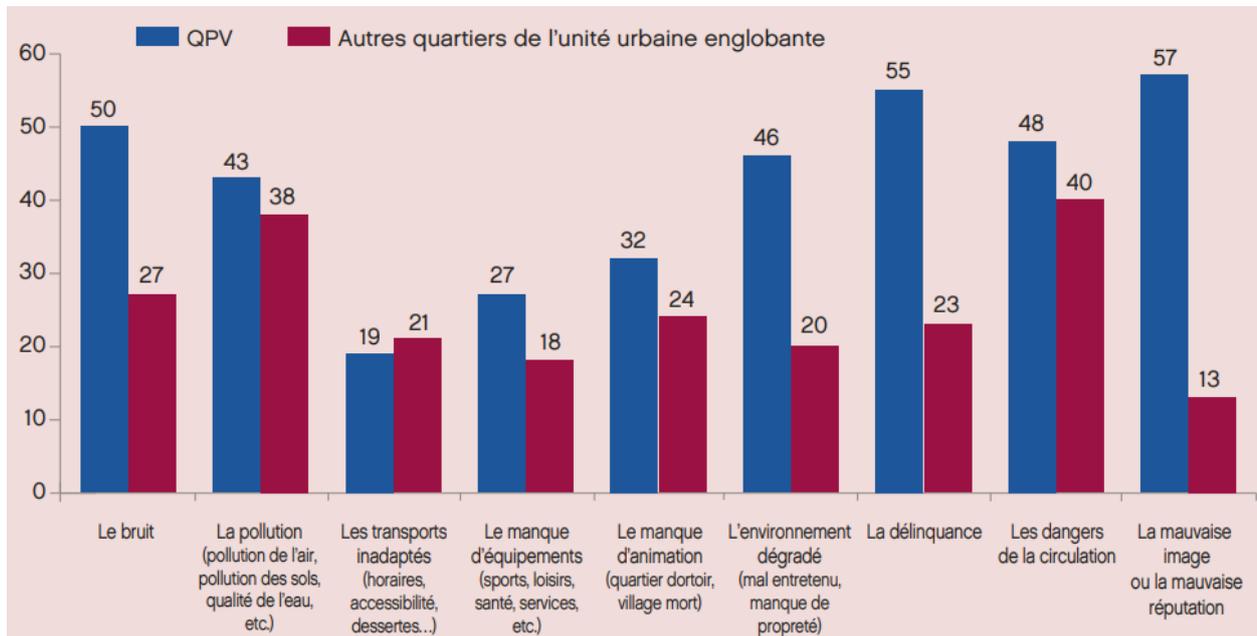
Les quartiers populaires sont davantage touchés par la dégradation de la qualité de l'environnement de vie que ce soit en termes de manque de services proposés aux habitants, de propreté de l'espace public et de présence de parc, de verdure, d'ombre et d'eau²⁰¹.

Selon une étude menée par l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), **46 % des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) considèrent que leur quartier est dégradé, mal entretenu, qu'il manque de propreté, soit 2,3 fois plus que dans les quartiers environnants des villes** (graphique 9)²⁰². Ce qui se retrouve à l'intérieur : 36 % trouvent que de parties communes ou d'équipements intérieurs sont dégradés, contre 16 % des habitants des quartiers avoisinants. Ils se plaignent aussi plus souvent des dangers de la pollution de la qualité de l'air, des sols ou de l'eau (43 % contre 38 %). **33 % contre 23 % regrettent le manque d'espaces verts, mais le premier motif de gêne est le bruit : 50 % s'en plaignent, deux fois plus que dans les quartiers avoisinants.**

²⁰¹ Fédération des centres sociaux et socioculturels de France et Réseau national des centres de ressources politique de la ville, 2023, *Paroles d'habitants et habitantes de quartiers populaires*, 6^e Rapport national.

²⁰² ONPV, 2020, *Bien vivre dans les quartiers prioritaires*, Rapport 2019, ANCT-ONPV.

Graphique 9 | Part des habitants qui estiment que leur quartier est concerné par les problèmes suivants (en %)



Note de lecture : 50 % des habitants de quartier prioritaire de la politique de la ville indiquent que le bruit est un problème dans leur quartier.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, ONDRP, SSMSI, enquête Cadre et sécurité 2018.

Tableau 4 | Jugement sur la qualité de l'environnement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

	Quartier pauvre (A)	Ville environnante (B)	Rapport A/B
Le cadre de vie			
Environnement dégradé (mal entretenu, manque de propreté)	46 %	20 %	2,3
Parties communes ou équipements de l'immeuble dégradés	36 %	16 %	2,3
Immeubles environnants en mauvais état	29 %	8 %	3,6
Éclairage de proximité mal assuré	23 %	15 %	1,5
Pollution			
Bruit	50 %	27 %	1,9
Pollution de l'air, des sols, de l'eau	43 %	38 %	1,1
Manque d'espaces verts	33 %	23 %	1,4

Source : Centre d'observation de la société, 2021, *L'environnement dégradé des quartiers les plus pauvres*, 22 avril, consulté le 1^{er} février 2024.



Encadré 7 | Association Banlieues climat

Banlieues climat²⁰³ est une association qui vise à sensibiliser les populations des quartiers populaires sur les questions environnementales et climatiques par l'organisation d'ateliers de vulgarisation. Le cofondateur Féris Barkat résume son objectif comme le suivant : « *J'essaie de montrer que l'écologie ce n'est pas quelque chose basé sur des sacrifices, de la dévotion ou de la privation, c'est avant tout un moyen de s'émanciper. Ça permet de mieux comprendre le monde qui nous entoure, et de transformer son quotidien, en prenant soin de sa santé, et de ses proches*²⁰⁴ ». L'association part du constat que les habitants des quartiers populaires ont longtemps eu des gestes écologiques ancrés dans leur pratique culturelle tels que l'économie d'énergie et de l'eau, la limitation du gaspillage, le jardinage, la permaculture, etc. Leurs projets ont pour but de faire renaître cette veine écologique.

En plus de transmission des connaissances sur les enjeux climatiques, Banlieues climat organise également des rencontres avec des institutions politiques et des acteurs de terrain dans plusieurs villes en France afin de développer des actions locales qui puissent servir les populations concernées et leur donner le pouvoir d'agir individuellement et collectivement.

3. Inégalité d'accès aux activités et aux équipements en libre accès

Au-delà des effets de conditions de logement et de l'environnement immédiat sur les possibilités et le vécu du dehors pour les enfants et leur famille, c'est l'offre, et plus largement les ressources et la qualité des espaces publics et des activités dans le quartier qui permet ou non une expérience riche et soutenue au dehors. Les espaces équipés, sécurisés et ajustés aux âges et usages des enfants, les aménagements territoriaux adaptés à leurs besoins spécifiques et la présence d'espaces verts, de nature, d'aires de jeux, d'équipements sportifs et de lieux multifonctionnels, forment le support global des pratiques de jeux et d'activité physique en plein air. **La dimension matérielle de l'espace** – l'urbanisme, le cadre de vie de proximité et l'offre en équipements et en services sur un territoire de vie, les réseaux et services de mobilité qui en permettent l'accès – **est essentielle dans la compréhension des différences entre les territoires**²⁰⁵.

²⁰³ Voir <https://banlieues-climat.org/>.

²⁰⁴ Thomasset B., 2023, *op. cit.*

²⁰⁵ Danic I., David O., Depeau S. (dir.), 2010, *Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Encadré 8 | L'enfance, c'est le temps du jeu²⁰⁶

« Les jeux organisés se compliquent d'adresse, de compétition, de travail en équipe, mais le jeu des enfants ne demande généralement pas d'adresse, que peu de compétition et guère de travail en équipe... Les enfants adorent le bruit et la boue ; ils dégringolent les escaliers ; ils crient comme des rustres ; ils ignorent les meubles...

Si nous voulons admettre que l'enfance est le temps du jeu, comment nous, adultes, réagissons-nous devant ce fait ? Nous l'ignorons. Nous l'oublions complétement – parce que pour nous le jeu est une perte de temps. (...) L'enfant est élevé en serre et devient adulte longtemps avant l'âge... Oui, la peur de l'avenir amène les parents à priver leurs enfants de leur droit à jouer. Il y a une vague idée morale derrière la désapprobation du jeu, une idée que ce n'est pas si bien d'être un enfant, une idée qu'on retrouve dans la remontrance aux jeunes adultes : « Ne fais pas l'enfant » (...) L'enfance, c'est le temps du jeu et tout système communautaire qui ignore cette vérité est dans l'erreur. » A. S. Neill, 1970.

Or, les pratiques ludiques et sportives à l'extérieur accessibles aux enfants sont inégalement réparties selon les territoires, ruraux, périurbains et urbains, limitant les choix d'activités et la fréquence des sorties des enfants.

a) Répartition des équipements d'extérieur sur le territoire

Parmi l'ensemble de la population âgée de 15 ans ou plus résidant en France pratiquant une activité sportive, **plus d'un tiers (38 %) pratique une activité principale en plein air et en milieu naturel**, et un quart (24 %) à domicile (voir tableau 5). Si ces chiffres montrent un goût important pour les activités de plein air, on note que la pratique à domicile de l'activité sportive principale a augmenté de 6 points entre 2018 et 2022²⁰⁷. En outre **la présence d'équipements dans les espaces publics ne garantit pas leur usage**. Chez les enfants, les activités au domicile restent les plus fréquentes. Dans l'enquête de Roucous, Besse-Patin et Adam²⁰⁸, 60 % des activités évoquées par les enfants se déroulent à l'intérieur du domicile²⁰⁹, et souvent sous l'impulsion des parents. Les 611 pratiques identifiées qui se réalisent à l'extérieur se répartissent de la façon suivante :

Tableau 5 | La répartition des pratiques à l'extérieur

	Quartier N = 255	École N = 42	Ville N = 159	Hors territoire N = 155	Total N = 611
Extérieur	225 (42 %)	42 (6,9 %)	159 (26 %)	155 (25 %)	611 (100 %)

Source : Roucous N., et al., 2023, *Le loisir du point de vue des enfants*, Rapport de recherche.

²⁰⁶ Extraits sur le jeu in Neill A.S., 1970, *Libres enfants de Summerhill*, François Maspero, p. 68-69.

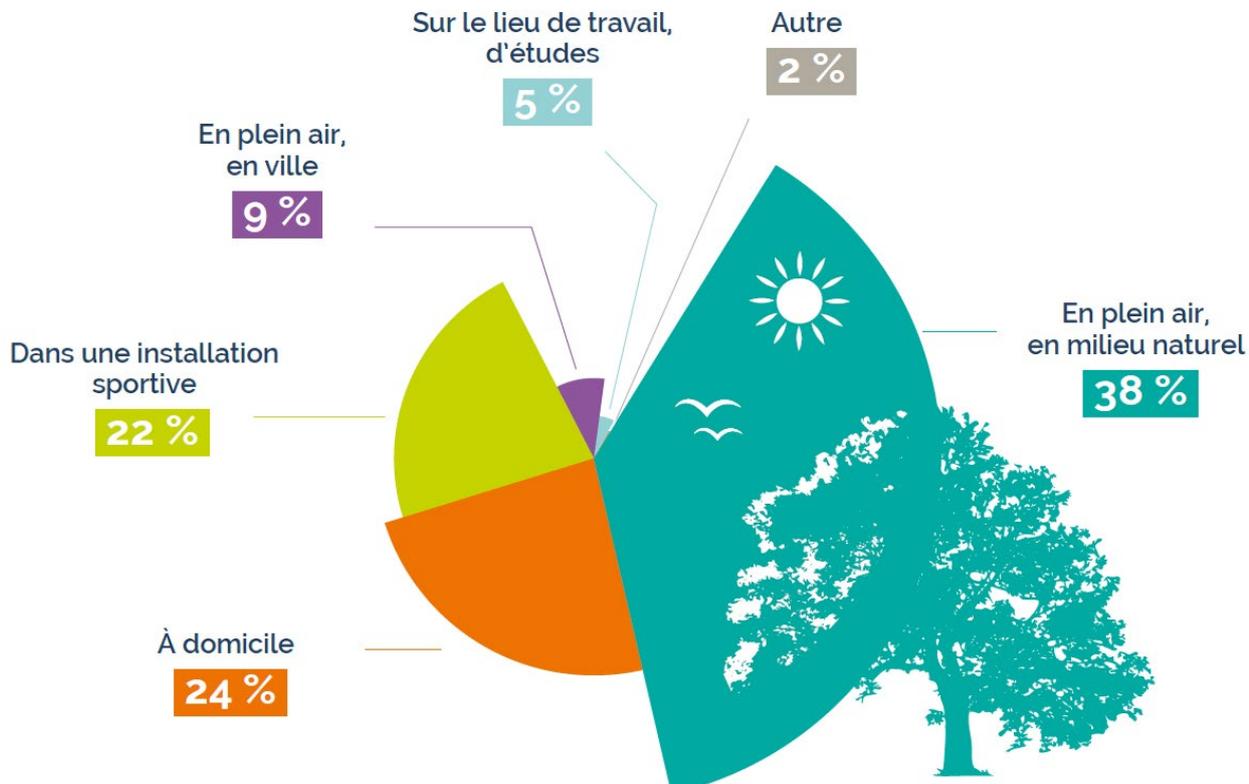
²⁰⁷ Injep, 2023a, *op. cit.*

²⁰⁸ L'enquête est menée auprès de 109 enfants (9-11 ans) sur six territoires de la France, choisis selon leur diversité en terme de milieux sociaux et des environnements physiques

²⁰⁹ Roucous N., et al., 2023, *op. cit.*

Les équipements sportifs : nombreux mais inégalement répartis

Figure 2 | Les lieux de la pratique sportive en 2022²¹⁰



Lecture : 22 % des personnes sportives déclarent qu'elles pratiquent leur activité principale le plus souvent dans une installation sportive.

Champ : ensemble des pratiquants âgés de 15 ans ou plus résidant en France, France entière.

Source : Injep, MSJOP, Crédoc, Baromètre national des pratiques sportives 2022.

Le sport en extérieur reste relativement bien doté en équipements, avec de fortes disparités selon le type d'équipement. Ainsi en 2018, 311 000 équipements sportifs, sites et espaces de sports de nature ont été recensés en France (figure 3). La majorité d'entre eux sont des équipements extérieurs et petits terrains en accès libre ou des salles de pratiques collectives.

²¹⁰ Injep, 2023a, *op. cit.*

Figure 3 | Répartition des équipements sportifs, sites et espaces de sports de nature selon leur catégorie²¹¹



Champ : France entière.

Source : équipements sportifs, sites et espaces de sport de nature, RES, janvier 2018.

Les courts de tennis et les salles de pratique collective sont surreprésentés par rapport à la moyenne nationale en Île-de-France, alors qu'en Pays de la Loire, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les sites et espaces de sport de nature sont plus fréquents²¹².

²¹¹ Injep, 2023a, *op. cit.*

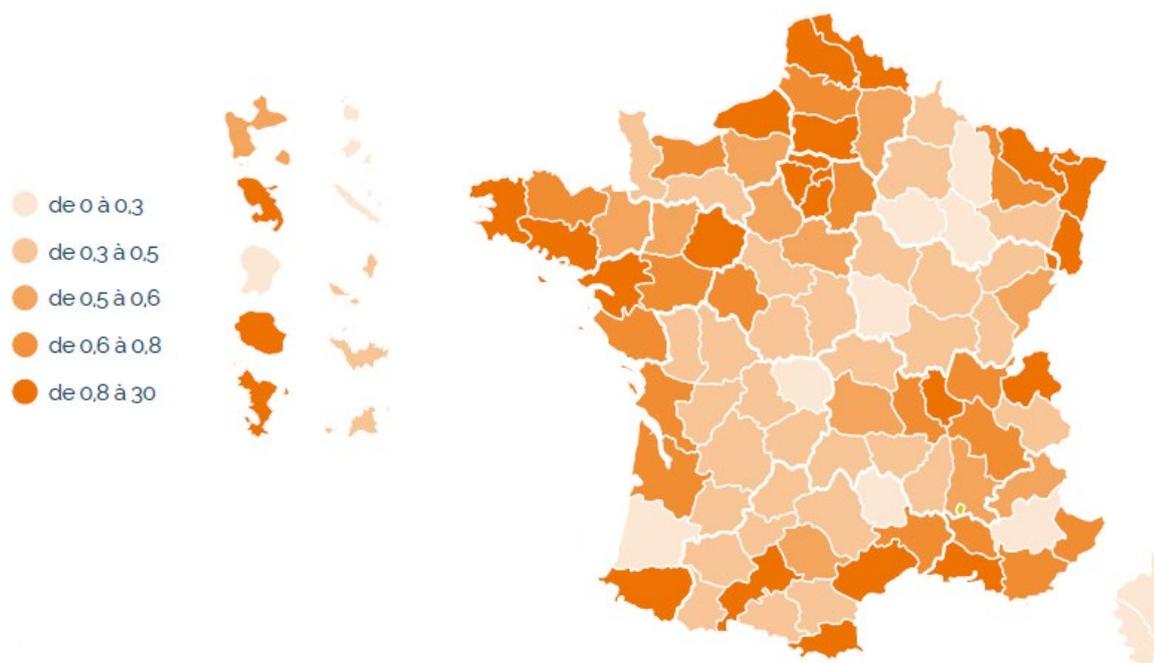
²¹² Zimmer C., Janelli R., 2020, *Les lieux de la pratique sportive en France, Fiches repères Injep*, n° 49.



Les départements urbains et la région parisienne mieux dotés

D'une manière générale, **les départements très urbains, particulièrement la région parisienne, sont les mieux dotés pour le nombre d'équipements** par rapport à la taille du territoire (nombre d'équipements par km²) (carte 4). Paris et les départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne présentent la densité d'équipements la plus élevée, avec respectivement 30, 19 et 11 équipements (y compris sports de nature) par km².

Carte 4 | Densité d'équipements sportifs au km² (espaces et sites de sports de nature inclus)²¹³

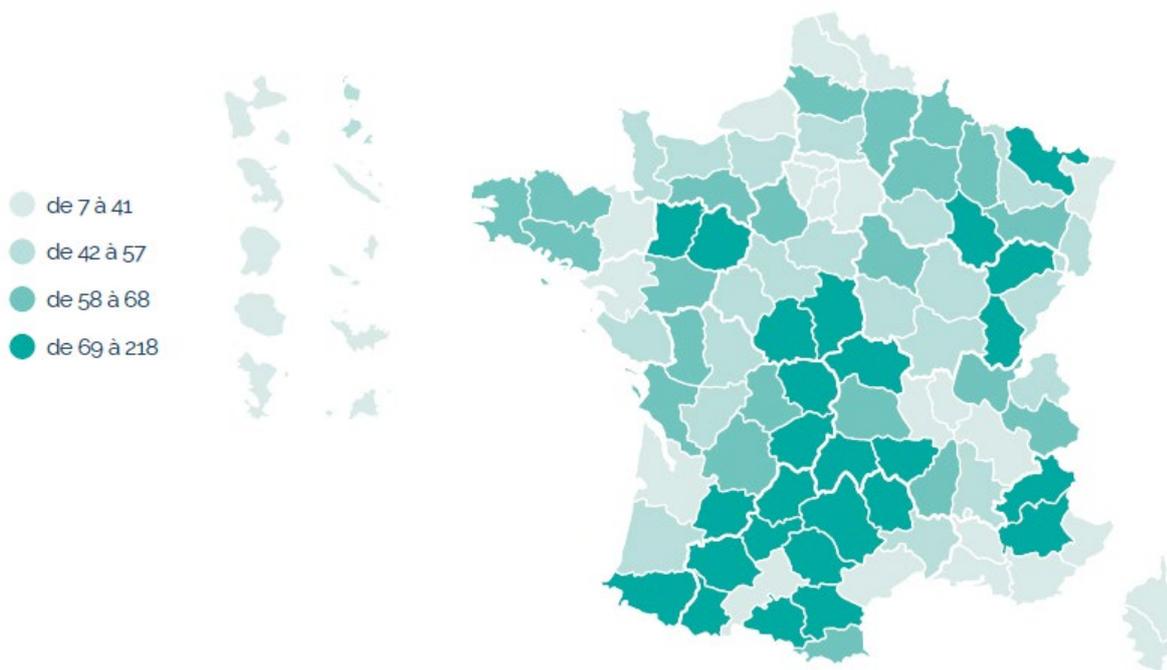


Source : équipements sportifs, sites et espaces de sport de nature, RES, janvier 2018.

En revanche, bien que la région parisienne soit mieux équipée que les autres, ce sont **les départements des Hautes-Alpes et de la Lozère qui ont plus d'équipements sportifs par rapport à leur population**, avec respectivement 208 et 158 équipements (y compris sports de nature) pour 10 000 habitants (carte 5).

²¹³ Injep, 2023a, *op. cit.*

Carte 5 | Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants (espaces et sites de sports de nature inclus)²¹⁴



Source : équipements sportifs, sites et espaces de sport de nature, RES, janvier 2018. Insee populations légales 2017.

La tendance s'inverse rapportée au nombre d'habitants.

Ainsi on compte seulement 14 équipements pour 10 000 habitants à Paris, 15 en Seine-Saint-Denis et 29 dans le Rhône, mais 86 dans les Pyrénées-Atlantiques du fait d'un plus faible peuplement et d'un environnement propice aux sites de nature²¹⁵. Pour les sites et les espaces de sports de nature en Île-de-France, le taux pour 10 000 habitants est de 0,4 contre presque 6 sur la France entière. Le même constat est observé sur les terrains de grands jeux (2,3 contre 6,4), mais la différence est moindre pour les courts de tennis (4,5 contre 6,0) ou les bassins de natation (0,6 contre 0,9) qui peuvent plus facilement être installés dans la zone urbaine. Le taux d'équipement des départements et régions d'outre-mer (Drom) est plus faible qu'en France métropolitaine, avec des disparités entre Drom : 12 équipements pour 10 000 habitants à Mayotte, 33 pour 10 000 à La Réunion.

En plus des inégalités dans leur répartition, de nombreux équipements sont vieillissants : la moitié des équipements sportifs (hors sports de nature) ont plus de 29 ans²¹⁶ : les terrains de grands jeux sont les plus anciens ; deux tiers des courts de tennis ont été mis en service entre 1975 et 1994 ; les plus récents, mis en service à partir de 2005, sont les bassins de natation, les salles de pratiques collectives et les équipements extérieurs et petits terrains en accès libre.

²¹⁴ *Ibid.*

²¹⁵ Zimmer C., Janelli R., 2020, *op. cit.*

²¹⁶ *Ibid.*

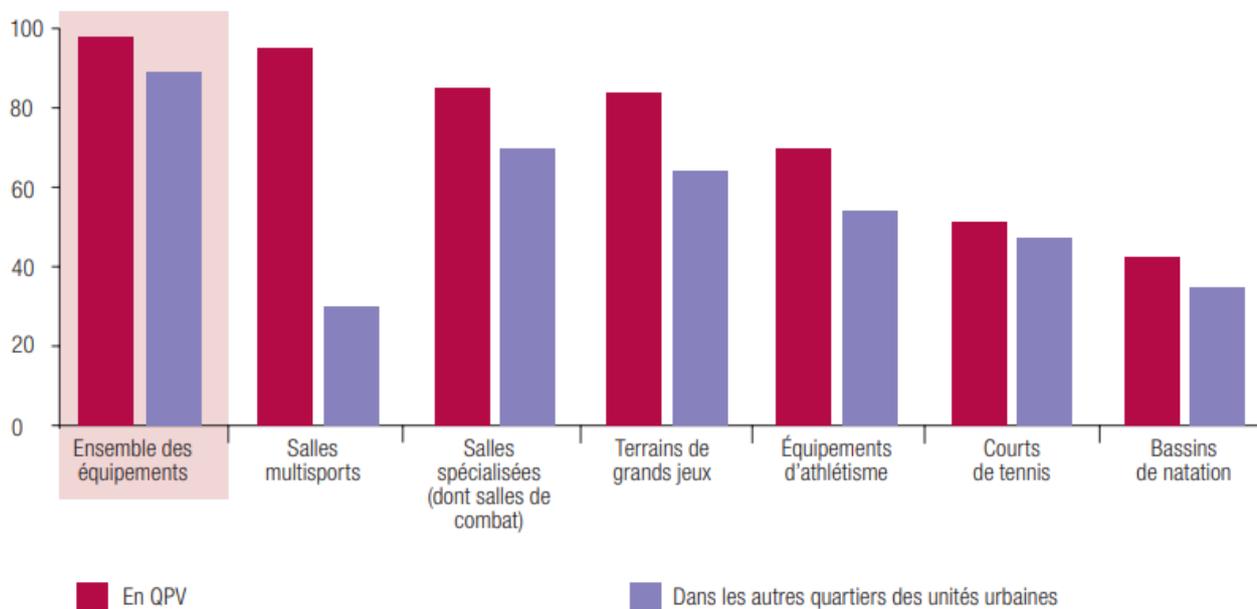
Des équipements plus accessibles mais moins variés dans les quartiers de la politique de la ville

La disparité de variété des équipements se manifeste au niveau du quartier.

Dans les quartiers de la politique de la ville (QPV), l'accessibilité aux équipements de sport est globalement meilleure que dans les autres quartiers de l'unité urbaine²¹⁷, quel que soit l'équipement considéré, mais dans des proportions variables selon le type d'équipements²¹⁸. Sur les courts de tennis et les bassins de natation, les disparités locales sont particulièrement fortes.

Dans les QPV, 99 % des habitants peuvent accéder en moins de 15 minutes de marche à au moins un équipement sportif structurant (salle multisport, salle spécialisée, terrain de grands jeux, équipement d'athlétisme, court de tennis, bassin de natation), contre 90 % des habitants des autres quartiers des unités urbaines comprenant au moins un QPV²¹⁹.

Graphique 10 | Part de la population ayant accès à un équipement sportif en moins de 15 minutes de marche, par type d'équipements et par quartier de résidence²²⁰ (en %)



Champ : France métropolitaine.

Source : ministère des Sports, RES janvier 2018. Traitement CGET-ONPV.

Toutefois, si la plupart des autres QPV appartiennent aux unités urbaines les mieux équipées, les équipements de proximité sont souvent peu variés. Seul un QPV sur sept

²¹⁷ L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants (Insee).

²¹⁸ Audras-Marcy S., et al., 2019, L'accessibilité à pied aux équipements sportifs dans les quartiers prioritaires : une bonne couverture mais une offre peu variée, *En détail*, ONPV-CGET.

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ *Ibid.*

permet d'accéder à au moins cinq des six types d'équipement, et un QPV sur deux ne peut accéder au mieux qu'à deux types d'équipement en moins de 15 minutes de marche.

Les bassins de natation sont difficiles d'accès à pied dans six quartiers prioritaires sur dix.

Les équipements les plus accessibles sont les salles multisports (accessibles en moins de 15 minutes de marche à 95 % des habitants), les salles spécialisées (86 %), les terrains de grands jeux (86 %), puis les équipements d'athlétisme (72 %) et, ensuite, les courts de tennis (53 %) et les bassins de natation (47 %).

b) Les inégalités entre filles et garçons : une réalité qui traverse tous les espaces

Les espaces publics dédiés aux jeux et à la pratique physique et sportive ont également un usage genré. D'une manière générale, les effets structurels du genre sur la construction des espaces peuvent être observés dans la géographie des loisirs et du sport à plusieurs échelles. Ces effets de genre sont perceptibles dans les activités qui séparent les sexes à l'adolescence et à travers des équipements qui s'avèrent plus ou moins fermés/évités pour les filles et ouverts/attirants pour les garçons comme les équipements sportifs d'accès libre dans les cours de récréation²²¹, avec au centre le terrain massivement utilisé par les garçons, et reléguant les filles à la périphérie et dans des jeux demandant moins d'espace²²². De plus en plus conscients des impasses de cette conception qui renforce le « sexisme spatial », des architectes et urbanistes à la demande des collectivités ou des institutions inventent des « espaces hybrides » à plusieurs thématiques imbriquées.

Certains aménagements favorisent à cet égard une pratique partagée entre les filles et les garçons, notamment en ménageant plusieurs espaces thématiques au sein d'un même espace commun avec des zones plus dédiées aux jeux de ballon, d'autres non²²³. C'est le cas des « cours oasis » initiées par la ville de Paris depuis 2017 et dont le principe se développe aussi dans d'autres collectivités.

Plus largement, « *Les équipements sportifs d'accès libre (skate-parks, citystades, occupés par plus de 90 % d'hommes) comme les nouvelles cultures sportives urbaines (telles que parkour, Workout) mettant en scène dans l'espace public des cultures masculines hégémoniques forment un continuum avec les grands stades et des événements médiatisés qu'ils accueillent* »²²⁴. **75 % des budgets publics destinés à encourager les pratiques actives et sportives reviennent ainsi *de facto* aux garçons et aux hommes**²²⁵. Cependant des actions sont menées pour lutter contre ces inégalités. Le Fonds d'expérimentation pour la

²²¹ Delalande J., 2003, *La socialisation sexuée à l'école : l'univers des filles*, *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 51, n° 1, p. 73-80.

²²² Raibaud Y., 2022, *Genre, urbanité et pratiques sportives. Une étude des espaces du temps libre à Bordeaux et Genève*, *Sciences sociales et sport*, n° 20, p. 15-35 ; Maruejols É., 2014, *Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe*, Thèse de doctorat, Bordeaux 3 ; HCE, 2017, *Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité*, Rapport.

²²³ Entretien avec l'architecte Gaétan Engasser, voir aussi *Les cours oasis - Ville de Paris*.

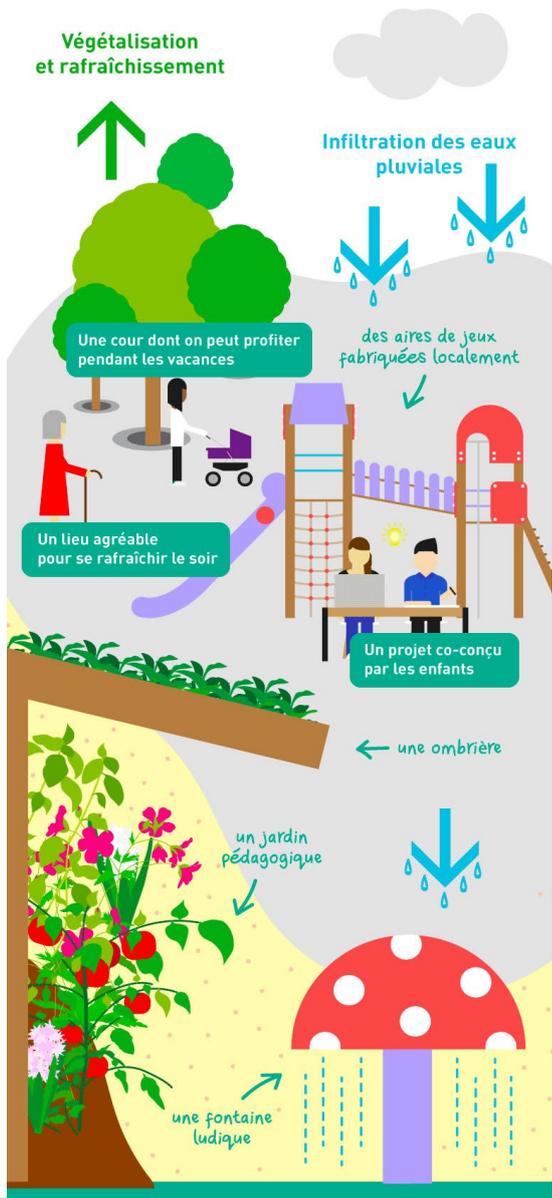
²²⁴ Raibaud Y., 2022, *op. cit.*, p. 16.

²²⁵ Maruejols É., 2014, *op. cit.*



jeunesse²²⁶ a lancé en 2024 un appel à projets d'1,2 million d'euros (M€) en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons lors des temps péri et extrascolaires autour de deux axes : sensibiliser les acteurs de la communauté éducative à l'égalité filles-garçons, la déconstruction des stéréotypes de genre, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, et favoriser la mixité dans les pratiques culturelles, sportives et de loisirs.

Figure 4 | Cours oasis



À partir de l'adolescence, la valorisation des « cultures masculines » dans les lieux de pratiques sportives explique le retrait des filles de l'espace public et leur renoncement à des pratiques sur les terrains en libre accès, qui sont pourtant les lieux principaux de pratiques autonomes des jeunes²²⁷.

C'est aussi au moment de l'adolescence que les filles développent un sentiment d'inconfort et d'insécurité dans les espaces publics qui les conduit à renoncer à fréquenter les lieux publics dédiés au loisir, aux activités à l'extérieur, à la pratique d'activité physique et sportive²²⁸. Notamment dans les lieux de pratique sportive en présence d'hommes, leur expérience peut nourrir le sentiment qu'elles ne sont pas à leur place face à un entre-soi masculin²²⁹. Les regards gênants peuvent les inciter à porter des tenues plus couvrantes ou à abandonner le lieu pour privilégier éventuellement d'autres espaces et équipements privés.

Une étude réalisée à **Bordeaux** montre que sur 40 équipements, 17 sont occupés à plus de 80 % par les hommes, 2 à plus de 80 % par les femmes, 7 sont mixtes et 14 sont occupés majoritairement par les hommes²³⁰.

Alors que les équipements sportifs publics d'accès libre (*citystades, skateparks, etc.*) montrent une fréquentation proche de 100 % d'hommes, les équipements sportifs publics payants (piscines et

²²⁶ Voir la page sur le site de l'INJEP

²²⁷ Gimbert V., Nehmar K., 2018, *op. cit.*

²²⁸ Lieber M., 2008, *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de Sciences Po.

²²⁹ Gimbert V., Nehmar K., 2018, *op. cit.*

²³⁰ Raibaud Y., 2022, *op. cit.*, p. 16.

patinoires hors temps dévolus aux clubs) accueillent les femmes et les hommes dans des proportions à peu près égales.

Favoriser un usage mieux partagé entre filles et garçons

- Favoriser un usage mixte des espaces publics et des équipements sportifs d'accès libre (skateparks, citystades, etc.).
- Adapter l'offre de loisirs, de sport et diversifier les activités sans réitérer les stéréotypes de genre, en veillant à la fréquentation équilibrée des filles et des garçons.
- Sensibiliser les animateurs sur la question des stéréotypes de genre.

Soutenir l'éducation au respect de l'autre

Le droit au dehors, c'est le droit pour chacun et chacune d'en faire partie sans être importuné quel que soit son sexe, son style, sa couleur, etc.

- Pousser éducation et prévention concernant stéréotypes, stigmatisation et discriminations : cela fait partie de l'inclusivité du dehors.
- Favoriser les actions de prévention des violences et des stéréotypes de genre ;
- Soutenir l'éducation à l'entraide, la solidarité (cf. rapport HCFEA 2022 sur les années collège²³¹).

4. Inégalité d'accès aux activités encadrées et aux transports

a) L'accès au dehors en milieu rural : pas si simple...

« Tout le monde n'a pas accès au dehors. Enfin, chez moi il n'y a rien pour aller dehors. Il n'y a pas de transports. C'est très compliqué. »

Collège des enfants, 29 juin 2023

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, une commune sur trois dispose d'un accueil de loisirs sur son territoire (11 714) pour un total de 32 000 lieux d'accueil et 2,8 millions de places ouvertes²³². 35 % d'entre elles sont destinées à des enfants âgés de moins de 6 ans, 60 % à des enfants âgés de 6 à 13 ans et seulement 5 % à des jeunes âgés de 14 à 17 ans. 350 communes proposent un accueil de jeunes sur leur territoire pour 475 lieux d'accueil et 13 000 places.

Toutefois, les conditions d'accès des enfants aux activités encadrées et structurées varient fortement selon le territoire, son aménagement et son offre : la proximité des espaces dédiées aux activités ludiques, culturelles et sportives dans un territoire donné, les équipements, la présence des parcs, les relations de voisinage, etc. La répartition des pratiques reste assez équilibrée sur les territoires urbains.

En milieu rural, une partie importante des sorties se déroulent hors du lieu résidentiel du fait d'une **offre réduite** au sein des villages, qui oblige à des déplacements plus

²³¹ HCFEA, 2021, *La traversée adolescente des années collège*, Conseil de l'enfance, Rapport adopté le 28 mai 2021

²³² Foirien R., 2024, *Fréquentation des accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs, colonies de vacances, scoutisme...)* en 2022-2023, *Fiches repères Injep*.



importants²³³. Au-delà, les propos des enfants révèlent l'importance des horaires adaptés dans les structures de proximité.

Si la majorité des déplacements des enfants s'effectuent en voiture et accompagnés par des parents, l'importance des déplacements autonomes varie selon les territoires, et en fonction du degré d'urbanisation. **Ce sont les enfants des milieux populaires résidant dans les quartiers fortement urbanisés qui ont le plus d'autonomie dans leurs déplacements,**

Encadré 9 | Ludobus

une action itinérante pour aller vers les enfants

La mise en place de dispositifs ou actions itinérants permet d'aller vers les publics les plus éloignés ou dans les territoires enclavés.

Le Ludobus des Pep 37 est une ludothèque itinérante qui circule à travers le département d'Indre-et-Loire afin de proposer diverses actions aux enfants et à leur famille : soirée ou petit déj' jeux, week-end jeux, festival, cinéma en plein air, pique-nique, lectures, etc. Ces actions peuvent se construire dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) pour permettre d'échanger sur la parentalité, l'éducation, le développement de l'enfant.

alors que les enfants des territoires ruraux et des petites villes se déplacent rarement seuls, avec leur fratrie ou entre pairs, et moins souvent que les enfants des autres territoires. Contrairement à une conception répandue de la ruralité, le monde rural n'est pas forcément plus favorable aux pratiques de loisir extérieures des enfants.

Un constat similaire est également évoqué à plusieurs reprises par le Collège des enfants. **Le réseau de**

transports en commun, limité, et l'éloignement des destinations de loisir restreignent fortement l'accès des enfants aux activités ludiques, sportives et culturelles. Ce manque d'accessibilité renforce la dépendance envers leurs parents et la voiture et creusent les inégalités de pratique selon l'offre de proximité et la disponibilité des parents pour accompagner leur enfant en voiture.

Encadré 10 | Collège des enfants

« Quand on habite dans le milieu rural, c'est difficile d'aller au centre-ville. » (9 novembre 2023)

« On ne peut pas se déplacer seul dans le milieu rural. On est dépendant de nos parents. » (9 novembre 2023)

« Là où j'habite, c'est un tout petit village. Il n'y a vraiment rien. Il n'y a même pas un bus. Je n'ai pas de permis. Je dois demander chaque fois à mes parents [pour me déplacer]. » (28 septembre 2023)

Non seulement les pratiques de loisir extérieures, mais aussi **les sociabilités des enfants et des adolescents sont impactées** par le faible réseau de mobilité dans la zone rurale. Car les vies adolescentes, y compris en milieu rural, sont partagées entre les amis, la vie scolaire et les activités extrascolaires²³⁴. Pour la sociologue Yaëlle Amsellem-Mainguy : « À cet âge de la vie, les sociabilités sont essentielles et la place du groupe de pairs est déterminante. Elles participent au processus d'autonomisation de la sphère familiale et en particulier des parents. Dans un contexte marqué par la faiblesse des transports en commun, les modalités de mobilité

²³³ Roucoux N., et al., 2023, *op. cit.*

²³⁴ Amsellem-Mainguy Y., Blum P., 2021, *Expériences des confinements par les adolescents ruraux, Injep Analyses & synthèses*, n° 47.

accessibles sont peu nombreuses et maintiennent – encore plus les filles que les garçons – dans une dépendance à l'égard des familles : des parents « font le taxi » et peuvent avoir un regard et faire des remarques sur les fréquentations de leurs enfants. Celles et ceux dont les parents ne sont pas véhiculés doivent compter sur les solidarités familiales ou les solidarités de proximité »²³⁵.

b) Un meilleur accès dans les zones urbaines

Un quart des enfants âgés de 3 ans et demi fréquente quotidiennement le centre de loisirs, un tiers pratique une activité périscolaire le mercredi après-midi ou extrascolaire en club, en association ou ailleurs. **Les enfants d'origine modeste utilisent moins les dispositifs péri et extrascolaires**²³⁶ (tableau 6). L'apprentissage d'une activité spécifique dans un club ou une association est socialement assez inégalitaire, selon le niveau de diplôme des parents.

Les enfants vivant en dehors des unités urbaines ont entre 20 % et 40 % moins de chances de pratiquer une activité hors des temps scolaires en semaine que ceux résidant dans une unité urbaine (hors agglomération parisienne), mieux dotée en structures. Dans **l'agglomération parisienne**, la participation des enfants aux centres de loisirs du mercredi est **deux fois plus fréquente** que dans les autres grandes agglomérations et **quatre fois plus fréquente que dans les communes hors unités urbaines**. Les probabilités de s'initier à une activité extrascolaire spécialisée sont également moindres en dehors des unités urbaines²³⁷.

²³⁵ Amsellem-Mainguy Y., Blum P., 2021, *op. cit.*, p. 2.

²³⁶ Dufourg M.-N., et al., 2020, À trois ans et demi, les enfants d'origine modeste utilisent moins les dispositifs péri et surtout extrascolaires, *Insee Références - Éclairage*, p. 129-143.

²³⁷ *Ibid*, p. 139.



Tableau 6 | Participation aux différentes activités selon l'emploi du ou des parents (en %)

		Enfants fréquentant l'accueil périscolaires			
		Familles			
		en emploi		avec au moins 1 parent sans emploi	
2019		88 %		68 %	
2021		87 %		66 %	
		Enfants fréquentant le centre de loisirs			
		Familles			
		en emploi		avec au moins 1 parent sans emploi	
2019		50 %		29 %	
2021		40 %		22 %	
		Enfants pratiquant une activité encadrées			
		Familles avec			
		2 parents qui sont en emploi	1 seul parent qui est en emploi	2 parents dont un seul en emploi	1 seul parent ou 2 sans emploi
2019		69 %	58 %	52 %	35 %
2021		44 %	35 %	29 %	20 %

Source : Injep, 2022.

Le coût représente un frein important pour l'accès au centre de loisirs et aux activités encadrées que pour l'accueil périscolaire. Une famille sur cinq renonce à inscrire son enfant au centre de loisirs ou à des activités extrascolaires pour des raisons financières. C'est un frein d'autant plus important que les familles ont de moindres ressources : 31 % des familles disposant de moins de 1 500 € de revenus mensuels trouvent la pratique d'une activité encadrée trop chère, contre 8 % de celles ayant 3 000 € et plus de revenus (tableau 7)²³⁸.

Tableau 7 | Sentiment de cherté du centre de loisirs et des activités encadrées selon le revenu

	Revenus nets mensuels des parents	% des parents qui trouvent cela trop cher
Centre de loisirs	Moins de 3 000 €	26 %
	De 3 000 à 4 000 €	21 %
	4 000 € et plus	10 %
Activités encadrées	Moins de 1 500 €	31 %
	De 1 500€ à 3 000 €	22 %
	3 000 € et plus	8 %

Source : Injep, 2022.

Au regard de leur budget et des services proposés, 51 % des familles considèrent qu'elles paient « trop cher » pour le centre de loisirs (dont 10 % « beaucoup trop ») et, pour l'activité encadrée respectivement, 58 % (dont 12 % « beaucoup trop »). À partir de 4 000 € de

²³⁸ Crépin A., Ensellem C., 2022, *op. cit.*

revenus nets mensuels de la famille, l'insatisfaction vis-à-vis du coût du centre de loisirs est moindre.

- **Systématiser les études sur les disparités territoriales d'accès aux espaces verts et aux offres et équipements de loisirs en extérieur.**
- **Réduire les inégalités d'accès aux activités de plein air pour les enfants d'origine modeste et ceux vivant en dehors des unités urbaines, qui utilisent moins les dispositifs péri et extrascolaires, et en milieu rural, où l'offre de loisir est réduite, éloignée, et le réseau de transports en commun limité.**

c) Accès aux loisirs : plus difficile pour les enfants en situation de handicap et de maladie chronique

Pour les enfants malades et en situation de handicap, la mise en place des équipements, des aménagements et des offres adaptées et la présence d'un accompagnant sont souvent indispensables afin d'assurer leur accès aux espaces extérieurs et aux activités ludiques, culturelles et sportives avec les autres enfants.

La possibilité de circuler seul et de s'approprier les espaces extérieurs est particulièrement entravée pour les enfants et les adolescents en situation de handicap, alors que pouvoir se déplacer en toute autonomie dans leur environnement et se rendre aux espaces extérieurs de pratiques (*skateparks, citystades, club...*) est une condition de leur participation et de la mobilisation du dehors. Pour certains jeunes en situation de handicap, se déplacer sans accompagnement peut constituer une difficulté et une crainte importante pour leurs parents et constituer de fait, un frein majeur à la réalisation d'expériences d'ailleurs, d'extérieur, d'activités « en-dehors ». De plus, leur emploi du temps alourdi par des accompagnements médicaux, éducatifs, rééducatifs et par les transports fréquents et importants pour se rendre sur les lieux d'accompagnement constituent autant de contraintes qui impactent la possibilité de participation à des activités physiques, mais également de loisirs, culturelles.

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) indique que le niveau de fréquentation des enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH représente seulement **0,28 %** de la fréquentation totale dans les accueils de loisirs. L'offre d'accueil de loisirs pour les bénéficiaires de l'AEEH est sept fois moindre que ce qu'elle pourrait être²³⁹.

²³⁹ Thomas L., 2018, *Un droit pour tous, une place pour chacun !*, Rapport de la Mission nationale accueils de loisirs & handicap.



Tableau 8 | Enfants bénéficiaires de l’AEEH, 2017 (données Cnaf)

	Accueil jeune	Extra scolaire	Péri scolaire	Total
Nb de structures d’accueil	13	317	657	987
Nb de structures ayant déclaré un enfant AEEH ou PAI	0	41	79	120
Nb d’enfants accueillis	551	57 804	115 747	174 102
<i>dont enfants AEEH ou PAI lié au handicap</i>	0	147	1 075	1 222
Nb d’heures réalisées	33 012	4 314 455	11 791 823	16 139 290
<i>dont heures enfants AEEH ou PAI lié au handicap</i>	0	13 155	32 607	45 762
% des structures accueillant un enfant AEEH ou PAI	0 %	12,93 %	12,02 %	12,16 %
% heures enfants AEEH ou PAI / total heures enfants	0,00 %	0,30 %	0,28 %	0,28 %
Moyenne heure de fréquentation par enfant	59,91	74,64	101,88	92,70
Moyenne heure de fréquentation par enfant AEEH	///	89,49	30,33	37,45

Source : Thomas L., 2018, *Un droit pour tous, une place pour chacun !*, Rapport de la Mission nationale accueils de loisirs & handicap.

Deux familles sur trois n’ont jamais eu accès à un accueil de loisirs pour leur enfant en situation de handicap. 63 % des parents souhaiteraient pourtant pouvoir y inscrire leur enfant. Une famille sur deux n’en a jamais fait la demande par manque d’information ou par crainte de ne pas y avoir droit²⁴⁰. De plus, de nombreuses situations de refus d’inscription ou de participation d’un enfant en situation de handicap ou d’un enfant malade, aux sorties, voyages scolaires, activités péri et extrascolaires sont portées à la connaissance du Défenseur des droits²⁴¹. Les motifs de refus sont souvent fondés sur l’insuffisance de moyens pour financer un accompagnant individuel auprès de l’enfant, l’absence de personnels qualifiés pour assurer l’encadrement et les craintes liées à la sécurité et aux enjeux de responsabilité.

Le manque particulièrement massif d’accès adapté aux centres de loisir pour les enfants en situation de handicap, mais aussi de maladie chronique, recouvre celui, aigu, d’un accès à des activités en extérieur plus particulièrement et s’ajoute aux difficultés liées à l’accueil et au déplacement dans l’espace public et les transports en commun.

Outre la question de l’accès aux loisirs et au dehors, c’est par les vacances, les colos, c’est-à-dire les séjours dépaysants, que se forment aussi l’expérience de l’ailleurs, de la nature, et les souvenirs collectifs marquants du bien grandir de l’enfance à l’adolescence.

Proposition

- Appliquer le droit sur l’accessibilité des espaces publics extérieurs, y compris les parcs, jardins et espaces de loisirs.
- Favoriser l’accès des enfants en situation de handicap aux espaces publics, aux activités à l’extérieur, aux vacances et aux séjours collectifs.
- Mieux financer les accompagnants individuels auprès de l’enfant et les personnels qualifiés pour assurer l’encadrement hors des temps scolaires.

²⁴⁰ OpinionWay, 2018, *Attentes des familles ayant un enfant en situation de handicap*, sondage pour la Mission nationale accueils de loisirs & handicap.

²⁴¹ Défenseurs des droits, 2023, *op. cit.*

III. Connaître, réduire, prévenir les dangers du dehors

« Le danger est une situation, un fait brut, un état durant lequel des personnes, des biens subissent des pertes et des dommages. Le danger fait courir un risque. Le risque est une éventualité, une probabilité de danger. »

Claude Chalin et Jocelyne Dubois-Maury, 1994²⁴²

Que se passe-t-il dehors pour que les parents se rassurent de savoir leurs enfants à l'intérieur ? Qu'est-ce qui encourage cette tendance au repli sur l'intérieur ?

Pour le sociologue Clément Rivière, les parents²⁴³ sont préoccupés, dans l'accès au dehors, par deux risques potentiels principaux : d'une part, l'accident de la circulation et d'autre part, la mauvaise rencontre, « *l'inconnu malveillant* » ; deux risques qui conditionnent les « *pratiques d'encadrement parental* ».

L'habitat individuel est l'espace de la sphère privée, du logement comme refuge dans lequel le parent a l'impression de maîtriser ce qui s'y passe pour ses enfants (ce que les statistiques relatives aux accidents domestiques démentent²⁴⁴), et dont il contrôle les accès. Pourtant « *Sur la période entre 2014 et 2018, 208 735 passages aux urgences pour accidents de la vie courante (ACVC) d'enfants de moins de 15 ans ont été enregistrés. La dernière étude porte ainsi à 151 enfants de 0 à 4 ans décédés du fait d'accidents domestiques soit 1 enfant tous les deux jours et demi* ».

Encadré 11 | Francesco Tonucci, La ville des enfants. Pour une [r]évolution urbaine, extrait « les accidents domestiques » (p. 84 et 85)

« Nous enfermons nos enfants pour les protéger, or la maison est de loin le lieu le plus dangereux pour eux. Les décès dus aux accidents domestiques sont nettement plus nombreux que ceux causés par les accidents de la route. (...) Il faut faire en sorte que les enfants ne soient pas contraints de rester dans les maisons plus qu'il ne faut, qu'ils puissent sortir et prendre des risques pour apprendre à se défendre des dangers. Le risque est une composante nécessaire au développement : s'écorcher un genou, échapper à un guet-apens tendu par ses camarades, courir, sauter, ramper, mais aussi faire attention à une voiture qui arrive en apprenant à évaluer le rapport entre vitesse et distance, sont des risques sains, qu'un enfant peut contrôler, qui l'aident à grandir.

Face à l'obsessionnelle protection des enfants, surgit la crainte dramatique que tous les risques qu'il avait besoin de prendre en grandissant et qu'il n'a pas pu courir s'additionnent en quelque sorte les uns aux autres jusqu'à devenir une nécessité absolue, qui explose à l'adolescence, l'âge où l'enfant peut décider seul, et c'est alors qu'il joue avec la mort. »

²⁴² Chaline C. et Dubois-Maury J, 1994, *La ville et ses dangers. Prévention et gestion des risques naturels, sociaux et technologiques*, Masson, p. 4.

²⁴³ Rivière C., 2023, *op. cit.*

²⁴⁴ Les accidents domestiques sont « *la première cause de décès chez les enfants de moins de 15 ans, avec plus de 200 décès chaque année* », JO Sénat du 29 décembre 2022, p. 6903.



1. La circulation routière et le risque d'accident des enfants et adolescents

L'environnement routier, en termes de volume de trafic, de conception de la voirie et d'organisation de la circulation, influence fortement le risque d'accident des enfants et adolescents piétons. En France comme dans de nombreux pays occidentaux, **deux pics de morbidité accidentelle piétonne chez l'enfant sont observés à 7 ans et à 11-12 ans**²⁴⁵. Le premier est expliqué par le niveau de maturité de l'enfant, qui doit apprendre progressivement les comportements adéquats pour « **se conduire** » seul, ou avec des camarades, au sein des autres utilisateurs et de la circulation routière. Le deuxième pic correspond au moment du **passage vers le collège**.

a) L'entrée au collège : autonomie et apprentissage de la rue et de la route

L'entrée dans ce nouveau cycle scolaire correspond au moment où les préadolescents ressentent le besoin de se déplacer d'une manière plus autonome. Pour expliquer les causes de ce deuxième pic, il est possible d'avancer plusieurs hypothèses. Tout d'abord, **les enfants ont souvent commencé à exercer leurs « compétences de piéton autonome » lors du trajet domicile-école, qui est un environnement généralement plus proche du domicile et, de plus en plus, les abords des écoles sont mieux sécurisés**. Les trajets domicile-collège, eux, sont plus longs, et plus exposés à la circulation routière, ce qui expose davantage les jeunes adolescents au risque d'accident en même temps qu'ils doivent acquérir plus de maturité et de vigilance. De plus, au collège, les enfants sont plus souvent amenés à utiliser différents modes de transport au cours du même trajet tels que marche, vélo et transports en commun.

Par ailleurs, le rapport au risque se modifie tout comme les comportements liés à la transgression pendant cette période de transition entre l'enfance et l'adolescence. L'adolescence est marquée par le passage des références au milieu familial à celui des pairs. *« Il s'ensuit une disposition plus grande à la transgression, ayant pour objectif de se construire une identité différenciée de celles des adultes (notamment des parents), qui peut amener certains adolescents, notamment les garçons, à prendre davantage de risques au cours de leurs déplacements en tant que piétons. »*²⁴⁶ De même, les perceptions des collégiens des comportements de leurs pairs et de la pression psychologique qu'ils exercent sur eux peuvent les amener à développer des comportements risqués, néanmoins, le fait que la plupart des trajets école-domicile se font à plusieurs peut aussi être rassurant pour eux et leurs parents. À cet âge, les collégiens ont une tendance à percevoir le respect des règles de sécurité routière comme quelque chose qu'on « faisait en primaire ».

Certains observateurs notent **plus d'accidents touchant des enfants des milieux défavorisés dans les accidents de la circulation**. Ils considèrent que ce phénomène s'explique en partie

²⁴⁵ Granié M.A., et al., 2015, *Piétons adolescents: accidentologie et mobilité. Projet PAAM. Rapport final de recherche sur subvention FSR*, Rapport de recherche Ifsstar.

²⁴⁶ *Ibid.*

par un plus grand nombre de déplacements à pied, de rues à traverser et par plus de présence dans l'espace public²⁴⁷.

b) La mortalité routière

Selon les données de l'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière) (2023), en France, en 2022²⁴⁸, 3 267 personnes sont décédées dans un accident de la route, dont **59 étaient des enfants de 0-13 ans, et 98 des adolescents de 14-17 ans** (tableau 9).

Tableau 9 | Nombre de personnes décédées dans un accident de la route en 2022 et évolution par rapport aux années précédentes

	Nb de personnes tuées en 2022	Parts dans la mortalité en 2002	Évolution de la mortalité				
			2022/2019		2019/2010	2022/2010	2010/2000
			Nombre	%			
France métropolitaine	3 267	92,0 %	+ 23	+ 0,7 %	- 18,7 %	- 18,2 %	- 51,1 %
Outre-mer (OM)*	283	8,0 %	+ 29	+ 11,4 %	- 9,6 %	+ 0,7 %	ND
France métropolitaine + OM*	3 550	100 %	+ 52	+ 1,5 %	- 18,1 %	- 16,9 %	ND
Indicateurs France métropolitaine							
Catégorie d'usagers							
Piétons	488	14,9 %	+ 5	+ 1,0 %	- 0,4 %	+ 0,6 %	- 42,8 %
Cyclistes	245	7,5 %	+ 58	+ 31,0 %	+ 27,2 %	+ 66,7 %	- 46,2 %
Engins de déplacement personnels motorisés	35	1,1 %	+ 25	+ 250,0 %	ND	ND	ND
Cyclomotoristes	124	3,8 %	- 10	- 7,5 %	- 46,0 %	- 50,0 %	- 46,2 %
Motocyclistes	594	18,2 %	- 21	- 3,4 %	- 12,6 %	- 15,6 %	- 25,7 %
Occupants de voitures	1 565	47,9 %	- 57	- 3,5 %	- 23,4 %	- 26,1 %	- 60,4 %
Occupants de véhicules utilitaires	104	3,2 %	+ 6	+ 6,1 %	- 32,9 %	- 28,8 %	+ 82,5 %
Occupants de poids lourds	48	1,5 %	+ 12	+ 33,3 %	- 44,6 %	- 26,2 %	- 47,6 %
Transports en commun	1	0,0 %	- 3	- 75,0 %	0,0 %	- 75,0 %	- 80,0 %
Voitures	27	0,8 %	+ 10	+ 58,8 %	- 43,3 %	- 10,0 %	+ 7,1 %
Autres	36	1,1 %	- 2	- 5,3 %	- 17,4 %	- 21,7 %	+ 21,1 %
Classe d'âge							
0-13 ans	59	1,8 %	- 2	- 3,3 %	- 45,0 %	- 46,8 %	- 69,8 %
14-17 ans	98	3,0 %	+ 6	+ 6,5 %	- 48,9 %	- 45,6 %	- 49,2 %
18-24 ans	549	16,8 %	0	0 %	- 33,9 %	- 33,9 %	- 52,4 %
25-34 ans	463	14,2 %	- 53	- 10,3 %	- 26,7 %	- 34,2 %	- 56,1 %
35-44 ans	423	12,9 %	+ 40	+ 10,4 %	- 29,7 %	- 22,4 %	- 50,0 %
45-54 ans	406	12,4 %	+ 24	+ 6,3 %	- 24,4 %	- 19,6 %	- 45,1 %
55-64 ans	387	11,8 %	- 25	- 6,1 %	+ 17,4 %	+ 10,3 %	- 40,3 %
65-74 ans	386	11,8 %	+ 69	+ 21,8 %	+ 20,1 %	+ 46,2 %	- 58,2 %
75 ans et plus	496	15,2 %	- 36	- 6,8 %	+ 6,4 %	- 0,8 %	- 31,2 %

Source : ONISR, 2023, La sécurité routière en France. Bilan de l'accidentalité de l'année 2022.

Sur les 236 000 personnes blessées lors d'un accident de voiture en 2021, 15 285 ont moins de 13 ans, et **22 702 14 à 17 ans**, soit 38 000 mineurs (16 %) (tableau 10).

²⁴⁷ Maitre É., Huguenin-Richard F., Brenac T., 2016, Sécurité et mobilité des adolescents piétons dans l'espace urbain: l'exemple de la communauté urbaine de Lille, *Cybergeog : European Journal of Geography*.

²⁴⁸ ONISR, 2023, *Bilan de l'accidentalité en France*, in *Bilan 2022 de la sécurité routière*.



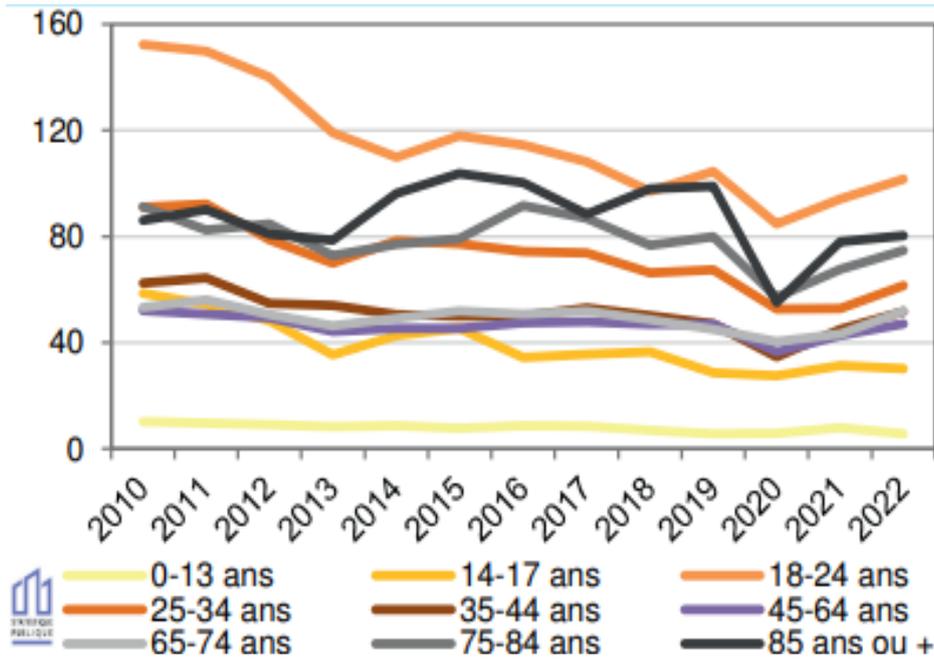
Tableau 10 | Nombre de personnes blessées dans un accident de la route en 2022 et évolution par rapport aux années précédentes

	Nb de blessés toutes gravités (MAIS1+) en 2022	Parts dans le total de blessés MAIS1+ en 2022	Évolution du nombre de blessés MAIS1+		
			2022/2019	2019/2010	2022/2010
France métropolitaine	236 834	100 %	- 0,9 %	- 19,5 %	- 20,2 %
Catégorie d'usagers					
Piétons	17 055	7,2	- 14,8 %	- 20,7 %	- 32,5 %
Cyclistes	42 514	18 %	+ 12,7 %	- 5,1 %	+ 6,9 %
Engins de déplacement personnels motorisés	15 885	6,7 %	+ 259,5 %	ND	ND
Occupants de 2RM	55 402	23,4 %	- 10,6 %	- 33,6 %	- 40,6 %
Occupants de véhicules de tourisme	98 702	41,7 %	- 8,1 %	- 17,3 %	- 24,0 %
Autres	7 277	3,1 %	- 3,6 %	- 12,9 %	- 16,0 %
Classe d'âge					
0-13 ans	15 285	6,5 %	+ 2,2 %	ND	ND
14-17 ans	22 702	9,6 %	+ 6,2 %	ND	ND
18-24 ans	53 013	22,4 %	+ 1,1 %	ND	ND
25-34 ans	47 489	20,1 %	- 1,2 %	ND	ND
35-44 ans	31 268	13,2 %	- 3,2 %	ND	ND
45-54 ans	27 886	11,8 %	- 6,0 %	ND	ND
55-64 ans	20 301	0,5 %	+ 0,5 %	ND	ND
65-74 ans	10 920	4,6 %	- 4,6 %	ND	ND
75 ans et plus	7 970	3,4 %	- 7,5 %	ND	ND

Source : ONISR, 2023, La sécurité routière en France Bilan de l'accidentalité de l'année 2022.

Entre 2010 et 2022, la mortalité liée à la circulation routière est plus basse pour les mineurs que pour les autres tranches d'âge, En effet, celle-ci reste basse et stable pour les enfants de moins de 13 ans. Pour les 14-17 ans elle est plus haute, en baisse continue depuis 2010 et relativement stable depuis 2019 (graphique 11). Tous âges comparés, statistiquement, le risque d'accident des enfants de 0 à 17 ans reste le plus faible, mais les plus exposés sont les jeunes de 18-24 ans.

Graphique 11 | Évolution de la mortalité rapportée à la population par classe d'âge (décès/million d'habitants), 2010-2022 (ONISR, 2023)



Source : ONISR, 2023, La sécurité routière en France-bilan de l'année 2022.

Encadré 12 | « Ville 30 » : baisse de l'accidentalité et du nombre d'accident graves



La généralisation d'une limite à 30 km/h comme vitesse de référence baisse l'accidentalité et le nombre de blessés graves tout en permettant de faciliter la circulation des piétons et des cyclistes, de réduire la pollution sonore et atmosphérique, d'améliorer l'ambiance de la ville et de rendre possible un meilleur partage de l'espace public. En cas de choc, la vitesse influence directement les

risques de décès du piéton, ce qui constitue un argument supplémentaire en faveur d'une limitation de la vitesse dans les zones où les piétons sont fortement exposés²⁴⁹.

Après l'adoption du dispositif « Ville 30 », les accidents ont baissé de 35 % à Lyon et de 21 % sur le reste du territoire métropolitain entre 2019 et 2023²⁵⁰. Cette tendance se confirme particulièrement pour les usagers les plus vulnérables : en Métropole, l'accidentalité pour les piétons a baissé de 43 %. Du côté des cyclistes, le nombre d'accidents continue de baisser (- 18 % entre 2022 et 2023) et ce malgré la forte augmentation de l'usage du vélo (de 54 %) depuis 2019.

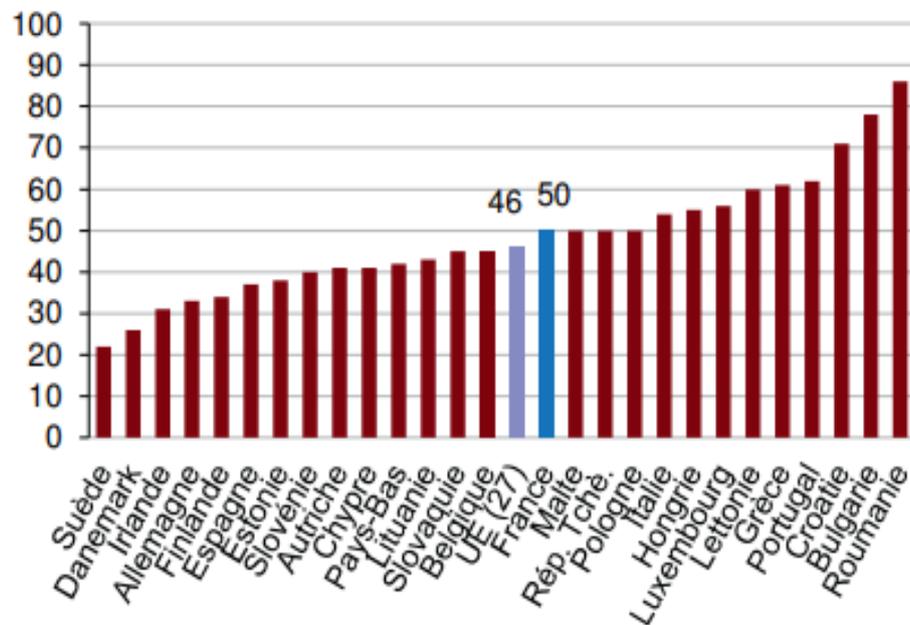
²⁴⁹ Martin J.-L., Wu D., 2017, Pedestrian fatality and impact speed squared: Cloglog modeling from French national data, *Traffic Injury Prevention*.

²⁵⁰ Marie de Lyon, 2024, Ville 30 : l'accidentalité continue de baisser, le 28 mars 2024. Voir aussi : Marie de Lyon, La ville à 30 km/h.



Au niveau européen, si la France se situe dans la moyenne de l'UE (graphique 12) elle est moins bien classée concernant les accidents touchant des mineurs et les jeunes (tableau 11).

Graphique 12 | Mortalité routière par million d'habitants en Europe (données provisoires 2022)



La France présente une mortalité routière, rapportée au trafic, légèrement inférieure à la moyenne de l'UE (6 décès par milliard de kilomètres parcourus par les véhicules) sur les trois années 2019, 2020 et 2021. Toutefois, en 2022, le nombre de personnes décédés par million d'habitants dans l'UE est de 46 contre 50 en France.

Source : ETSC, 17th Annual Road Safety Performance Index (PIN) Report, juin 2023, publiée par ONISR, 2023, La sécurité routière en France-bilan de l'année 2022.

Tableau 11 | Mortalité routière par âge

	Allemagne	Espagne	France	Italie	Pays-Bas	Union européenne
Tués 15-17 ans	64	26	87	63	18	433*
Tués 15-17 ans/Total	2,5 %	1,7 %	3,0 %	2,2 %	3,5 %	2,2 %
Population 15-17 ans/Total	2,7 %	3,1 %	3,7 %	2,9 %	3,4 %	3,1 %
Tués 18-24 ans	287	173	505	302	67	2 333*
Tués 18-24 ans/Total	11,2 %	11,3 %	17,2 %	10,5 %	13,2 %	12,0 %
Population 18-24 ans/Total	7,4 %	7,1 %	8,2 %	6,9 %	8,8 %	7,5 %
Tués 15-24 ans	351	199	592	365	85	7 766*
Tués 15-24 ans/Total	13,7 %	13,0 %	20,1 %	12,7 %	16,7 %	14,3 %
Population 15-24 ans/Total	10,1 %	10,2 %	12,0 %	9,8 %	12,2 %	10,6 %
Tués ≥ 65 ans	868	349	770	870	196	5 272*
Tués ≥ 65 ans/Total	33,9 %	22,8 %	26,2 %	30,3 %	38,5 %	27,2 %
Population ≥ 65 ans/Total	22,0 %	19,8 %	20,7 %	23,5 %	18,6 %	20,8 %

* Données sur l'UE22 sans Chypre, l'Irlande la Lettonie, Malte et la Suède, dont les données par classes d'âge sont manquantes en 2021.

Source : Care database, données 2021, publiée par ONISR, 2023, La sécurité routière en France-bilan de l'année 2022.

En 2021, en Europe, les jeunes entre 15 et 24 ans représentent 10,6 % de la population mais 14,3 % de la mortalité routière. En France, alors qu'en 2010, ils représentaient 12,4 % de la population pour 24,8 % de la mortalité, ils représentent en 2021 respectivement 12 % et 20,2 %.

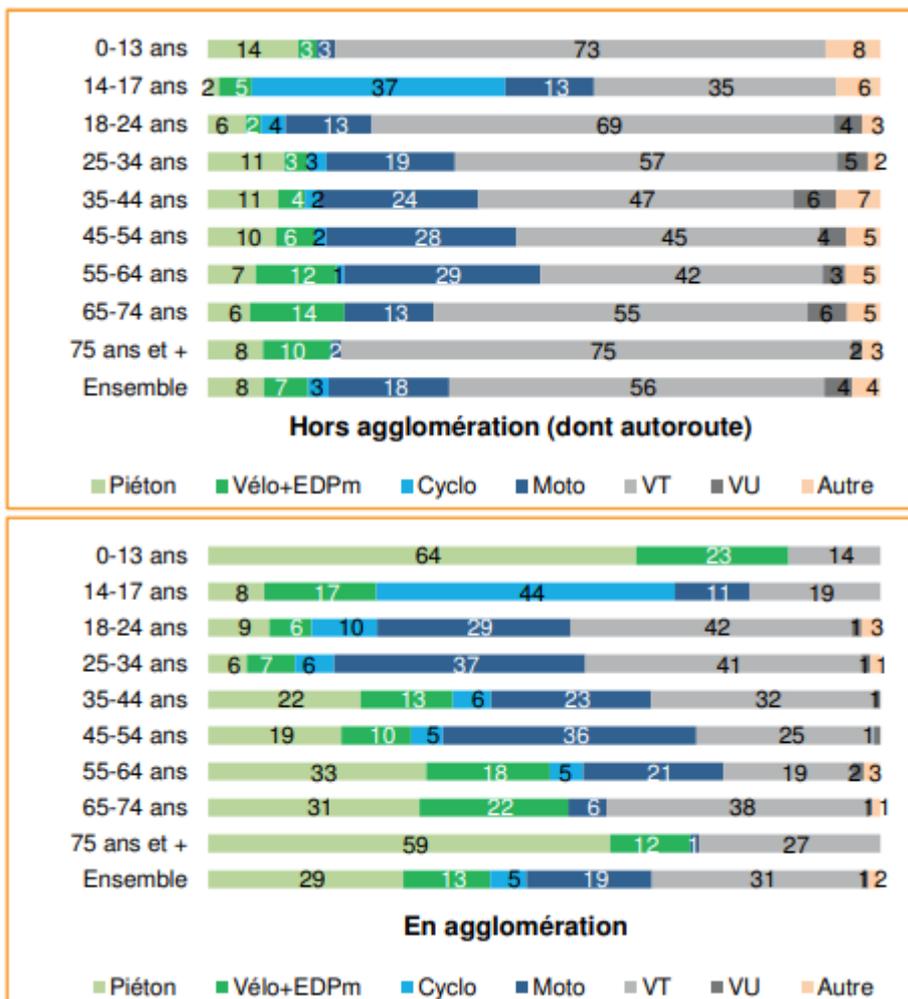
c) Risque associé au mode de déplacement

La répartition des personnes décédées selon le mode de déplacement varie selon l'âge. Il est, logiquement, beaucoup plus faible hors agglomération qu'en ville.

Les victimes de moins de 13 ans sont majoritairement piétons en ville (64 %) et passagers hors agglomération (73 %).

En France, la moitié des enfants décédés l'ont été en tant que passager d'un véhicule de transport (graphique 13).

Graphique 13 | Part des personnes décédées selon le mode de déplacement par classe d'âge



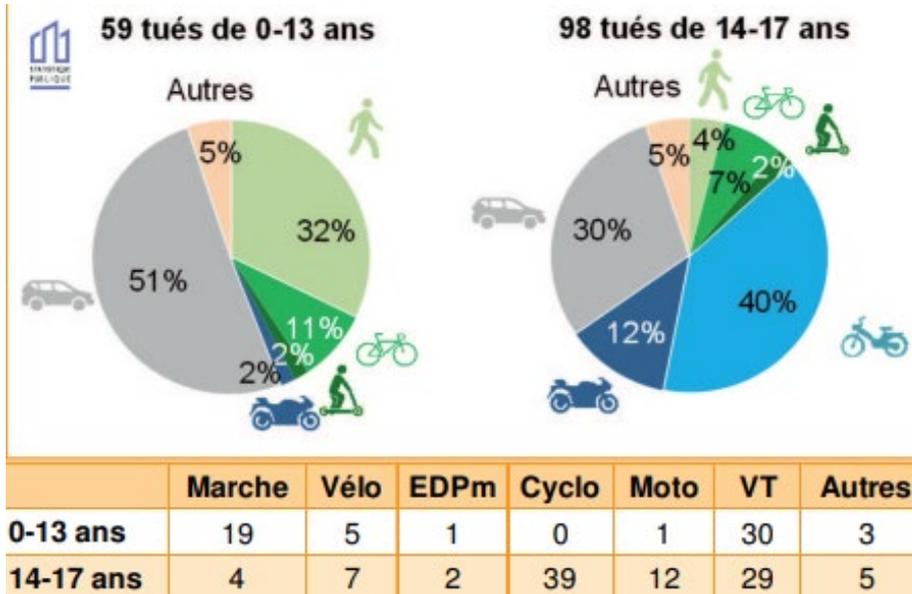
Plus de la moitié des adolescents sont décédés alors qu'ils circulaient en deux-roues motorisé. Le nombre de victimes augmente rapidement à partir de 14 ans, (14 ans étant l'âge légal en France pour conduire un cyclomoteur).

En 2022, 17 % des accidents corporels, soit 8 724 accidents, ont impliqué un enfant (0-13 ans) ou un adolescent (14-17 ans). 157 jeunes âgés de 0 à 17 ans ont perdu la vie, soit près de 5 % de la mortalité routière, dont 23 piétons. Ils sont sous-représentés dans la mortalité routière totale (graphique 14).

Source : ONISR, 2023, La sécurité routière en France-bilan de l'année 2022.



Graphique 14 | Répartition des enfants et des adolescents décédés selon le mode de déplacement



On compte enfin 26 décès de moins en 2022 qu'en 2021 chez les enfants et 3 décès de moins chez les adolescents.

Source : ONISR, 2023, La sécurité routière en France-bilan de l'année 2022.

Encadré 13 | Pontevedra, une ville pour les piétons



La ville espagnole de Pontevedra en Galice a réduit drastiquement l'automobile de son centre-ville au profit des piétons et des cyclistes²⁵¹. Deux déplacements sur trois s'y font à pied, et 80 % des élèves vont à pied à l'école et la moitié d'entre eux, seuls. Dans la ville, aucun décès dans des accidents de la circulation entre 2011 et 2020 n'a été enregistré. Cette démarche a également réduit les émissions de carbone de 65 %.

À l'inverse, à Paris où la circulation automobile est encore dense, en 2023, les Parisiens ont mis 26 minutes et 30 secondes pour parcourir 10 km en voiture dans la capitale. Ils ont perdu un total de 120 heures de vie dans les bouchons, soit l'équivalent de cinq jours complets²⁵². Ce qui classe Paris en neuvième position des villes les plus embouteillées au monde, la cinquième européenne et la première française.

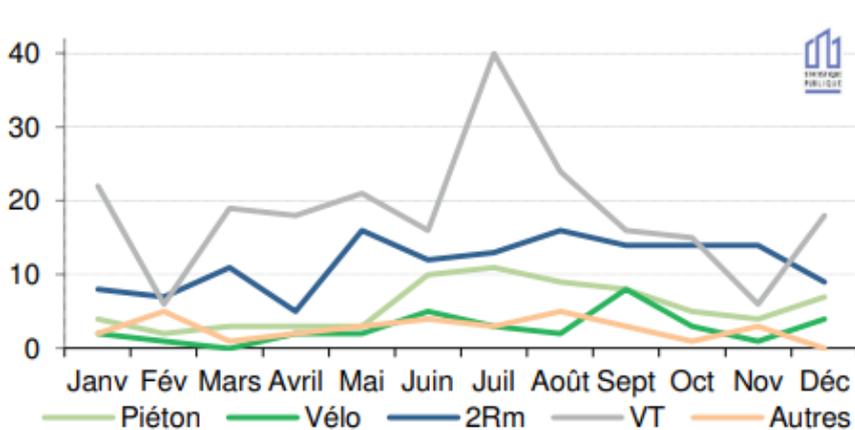
²⁵¹ Fernández Lores M.A., 2022, Pontevedra, Espagne : le piéton devenu roi, la voiture réduite au strict nécessaire, *La Santé en action*, n° 459, p. 38-39.

²⁵² Voir Traffic Index ranking | TomTom Traffic Index.

d) Risque associé au type de trajet

Pour les 0-17 ans, les mois de mai, août et septembre sont les mois les plus dangereux (60 décédés).

Graphique 15 | Répartition des personnes décédées de 0-17 ans entre 2020 et 2022 selon le mois



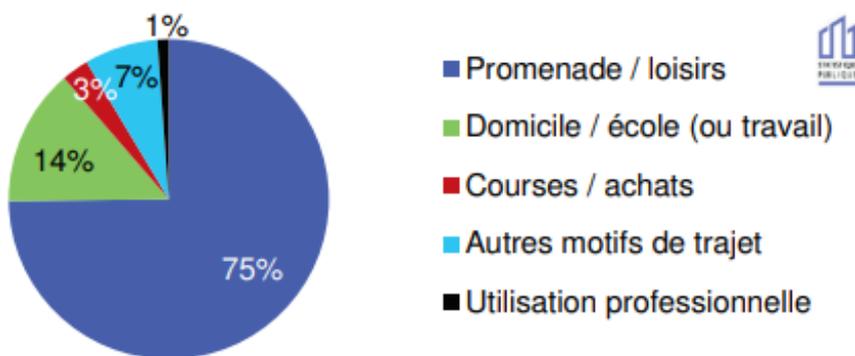
44 % des enfants et adolescents décédés le sont les mercredis et samedi samedis (69 décédés). On peut supposer que les **sorties extrascolaires et liées aux loisirs et aux vacances au mois de juillet, où le climat est clément**, expliquent au moins en partie ce phénomène.

Source : ONISR, 2023, La sécurité routière en France-bilan de l'année 2022.

En effet, entre 2020 et 2022, dans 75 % des cas, les enfants et les adolescents (0-17 ans) sont victimes d'un accident mortel lors d'un trajet promenade/loisirs et seulement dans 14 % des cas, lors d'un trajet domicile-travail ou domicile-école (graphique 16), ce qui implique les accidents non-piétons (en deux-roues ou à bord d'un véhicule, notamment).

Toutefois, en 2015, l'étude de l'Ifsttar²⁵³ avait montré qu'en revanche, les accidents des piétons de 10-15 ans se produisent principalement sur le trajet domicile-école.

Graphique 16 | Répartition des 0-17 ans décédés selon le type de trajet effectué entre 2020 et 2022



Pour les trajets école-domicile, la traversée précipitée (souvent hors passage piéton) des enfants qui surprend le conducteur du véhicule (39 % des cas), l'obstacle à la visibilité du fait d'un véhicule stationné ou arrêté (dans 31 % des cas) et le retard du conducteur pour détecter les enfants sur le passage piéton (dans 17 %

Source : ONISR, 2023, La sécurité routière en France-bilan de l'année 2022.

des cas) renforcent le risque d'accident. Dans les trois quarts des cas, l'accident se situe à moins de 500 m du collège **dans des zones à forte densité de trafic**, notamment lors de la

²⁵³ Granié M.A., et al., 2015, *op. cit.*



traversée de voies principales. Par exemple, selon le rapport d'Urba Lyon, dans le territoire métropolitain de Lyon, 58 % des accidents impliquant des collégiens piétons surviennent dans un rayon de 500 mètres autour des établissements²⁵⁴.

Le fait que les adolescents soient seuls, entre eux, ou avec un adulte, a également un impact important sur la survenue d'accidents. Selon une étude réalisée auprès des adolescents âgés de 10 à 15 ans en France métropolitaine²⁵⁵, les transports publics jouent un rôle direct ou indirect dans 16 % des accidents. Certains aspects de la conception des arrêts de bus et de l'organisation du transport pourraient être modifiés pour contribuer à la prévention de ces collisions. Des pairs sont présents dans environ 39 % des cas. Les adolescents tendent plus fréquemment à traverser précipitamment en présence de pairs. Des parents ou adultes responsables sont présents dans seulement 14 % des accidents, et ils peuvent avoir eu une influence négative dans certains cas (notamment lorsqu'ils sont de l'autre côté de la rue et focalisent l'attention de l'adolescent). Le risque d'accident est plus élevé lors de la traversée des rues principales que des rues locales.

Encadré 14 | Des actions de sécurité routière

Dans le réseau de l'Unaf, les Maisons familiales rurales (MFR) développent des actions de prévention. Les MFR organisent des journées sécurité routière avec les pompiers pour les jeunes aux métiers du monde rural qui se déplacent souvent en voiture ou en deux-roues motorisés pour se rendre sur leur lieu de travail, de stage ou d'apprentissage. L'Udaf (Union départementale des associations familiales) organise également des actions de sécurité routière dans les différentes villes : un atelier dans une crèche à Angoulême pour rappeler l'importance du siège-auto et de la ceinture de sécurité ; les étapes à vélo en Haute-Corse pour sensibiliser les collégiens aux dangers de la route ; des expositions en Côtes d'Armor pour sensibiliser les enfants de façon ludique et pédagogique aux règles de sécurité routière.

²⁵⁴ Urba Lyon et la Métropole Grand Lyon, 2024, *(A)ménager les abords des collèges. Cahier de recommandations* (à paraître, octobre 2024).

²⁵⁵ Brenac T., 2017, *Accidents touchant des piétons adolescents âgés de 10 à 15 ans en France métropolitaine : une investigation sur 124 cas*, *Carnets d'accidentologie*, vol 2017, p. 23-50.

Améliorer la sécurité routière pour les enfants et les adolescents

- Développer les études d'épidémiologie infantile liée aux accidents impliquant des véhicules à moteur.
- Développer la piétonisation de certaines zones accidentogènes, en particulier aux abords des écoles.
- Adapter l'éclairage public et la chaussée à la présence d'enfants sur certains territoires et le long des axes périurbains, en zone rurale notamment.
- Sécuriser les bas-côtés des routes, en particulier sur les trajets de ramassage scolaire.
- Aménager des transports et des abris le long des voies de trajet domicile école pour renforcer la sécurité des enfants sur ces temps et trajets (cf. propositions du rapport du HCFEA, 2021, Conseil enfance, *santé et scolarisation dans les Drom*²⁵⁶) et hors période scolaire (notamment en Guyane).
- Sécurisation des traversées, notamment aux abords des lieux de promenades, des écoles et des collèges, et dans les environnements très motorisés.
- Alerter les conducteurs (campagnes de prévention, signalisation routière notamment), concernant la présence de petits enfants aux abords des lieux de loisirs et de promenade ; les abords des collèges ; et autour des périodes de vacances scolaires.
- Renforcer les initiatives déjà nombreuses auprès des adolescents de connaissance du code de la route, de formation à la conduite et de sensibilisation en milieu scolaire concernant les véhicules à deux roues motorisés et faire profiter également les enfants de moins de 11 ans de ces initiations.
- réduire, là où elle est trop forte, la présence de la voiture quand elle empêche ou insécurise la pratique piétonne... tout en trouvant une place à ces voitures dont les gens ont besoin : stationnements aériens, riverains, autour des gares... et en favorisant les conditions de cohabitation entre piétons et professionnels : travailleurs, livreurs, camionneurs, déménageurs, rippers, etc.
- Favoriser la Journée sans voiture, les alternances d'usages piétonniers, (voies fermées à la circulation les week-ends, les jours fériés, la période estivale).

2. Les atteintes volontaires dans l'espace public, des craintes aux réalités

Les atteintes volontaires aux biens et aux personnes²⁵⁷ (vol, agression...) touchent d'abord les adolescents. Particulièrement médiatisées, elles contribuent, au-delà des situations, assez rares, où elles sont perpétrées, à une représentation globalement dégradée de l'espace public et alimente la peur des parents de laisser leurs enfants sortir. Les craintes des parents et des enfants, et leurs stratégies de protection, modèlent les formes de présence des enfants dans l'espace public et leur expérience de l'espace naturel.

Pour dépasser les représentations en matière d'atteintes aux personnes, et en particulier, aux mineurs, dans l'espace public, il est nécessaire de les objectiver avec des données factuelles. Or il s'avère que notamment sur les questions de sécurité²⁵⁸, nous ne disposons que de peu de données centrées sur les enfants et les adolescents, et si l'enquête CVS

²⁵⁶ HCFEA, 2021, Conseil enfance, *santé et scolarisation dans les Drom*, en ligne

²⁵⁷ Voir glossaire.

²⁵⁸ Mais cela est aussi vrai sur les questions de santé, de santé mentale, de harcèlement hors harcèlement scolaire, documenté par l'enquête annuelle de la Depp sur le harcèlement scolaire, et et hors statistiques Injep, qui couvrent de nombreux volets de la vie des jeunes mais sur l'empans 15-29 ans en général

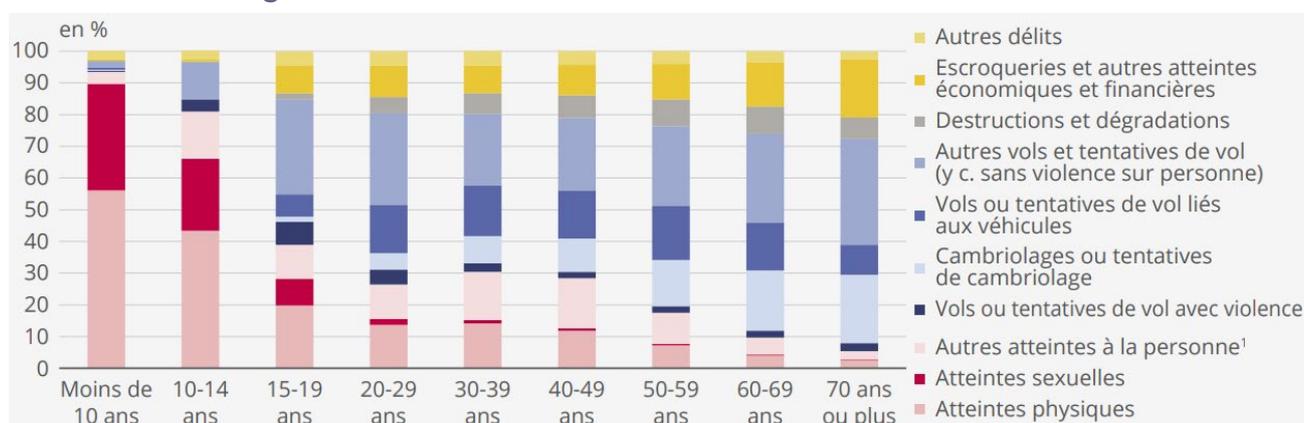


intégrait jusqu'en 2019 les mineurs de 15 ans et plus, seuls les majeurs sont pris en compte depuis sa refonte.

Les atteintes et infractions prises en compte dans les études existantes regroupent :

- l'atteinte aux biens, vols ou détériorations ;
- l'atteinte à l'intégrité physique (coups, blessures, infraction sexuelle, violences familiales et conjugales) ;
- les injures, diffamations et incitations à la haine (apologie ou provocation au terrorisme, incitation à la haine raciale, religieuse...) ;
- les formes de harcèlement (téléphonique, moral au travail/école, sexuel, de rue...).

Graphique 17 | Victimes enregistrées par les services de sécurité selon la nature du crime ou délit subi et l'âge, en 2019



¹ Y compris atteinte à la famille.

Note : catégories construites à partir des 107 index utilisés dans l'« État 401 ».

Lecture : en 2019, 7,3 % des victimes de 15 à 19 ans enregistrées par les services de sécurité ont porté plainte pour vol avec violence.

Champ : France, personnes physiques victimes, hors infractions routières.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2019.

La nature des atteintes enregistrées – qui peuvent aussi concerner des atteintes intrafamiliales, ou intra-institutionnelles – diffère selon l'âge des victimes.

Parmi les victimes enregistrées :

- 90 % des moins de 10 ans et 66 % des 10-14 ans sont victimes de violences physiques ou sexuelles ;
- à partir de 15 ans, ce pourcentage décroît, passant à 28 % parmi les 15-19 ans ;
- à partir de 20 ans, les victimes sont davantage concernées par les vols sans violence et les vols liés aux véhicules.

Encadré 15 | L'édition CVS 2021²⁵⁹

L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), assurait jusqu'en 2021 le suivi statistique des victimations²⁶⁰ : vols ou tentatives, actes de vandalisme, escroqueries et arnaques, menaces et injures, violences physiques et sexuelles, dont sont victimes les ménages et les individus, que ces faits aient, ou pas, donné lieu à une déclaration auprès des services de police ou de gendarmerie. Elle est refondue et remplacée à partir de 2022 par l'enquête VRS (vécu et ressenti en matière de sécurité) qui n'intègre plus les mineurs.

L'enquête CVS 2021, comme les précédentes, interrogeait des personnes de 14 ans et plus.

11 % des 15 ans ou plus déclarent renoncer à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité.

Le chiffre est plus élevée chez les 15-19 ans (13 %). Parmi les personnes qui renoncent à sortir seules, 16 % des 15-19 ans ne sortent pas la plupart du temps y compris la journée (contre 12 % pour l'ensemble).

Si l'enquête relève que seule une personne sur cinq âgée de 14 ans ou plus déclare qu'il n'y a pas de problème dans son quartier ou son village en 2021 (20 %), il est intéressant de décliner les différentes catégories de freins à sortir de chez soi invoqués par les personnes enquêtées :

- **les carences à proximité de chez soi (20%) :**
 - le manque d'équipements, sportifs, de santé, de loisir ou de service (7 %),
 - le manque d'animation (6 %),
 - l'environnement dégradé (4 %),
 - la mauvaise image ou réputation du quartier ou du village (3 %) ;
- **les dangers de la circulation (19 %) arrivent en tête, puis ;**
- **la délinquance (12 %) ;**
- **le bruit (10 %) ;**
- les transports inadaptés (10 %) ;
- la pollution (8 %), et aussi :

Selon cette enquête, en 2019, 2,9 millions de personnes victimes de **crimes et délits** ont été recensées par les services de police et de gendarmerie. **Peu nombreuses avant 15 ans (4 % des victimes)**, elles le sont de plus en plus ensuite pour atteindre un pic parmi les 25-29 ans (11 %).

²⁵⁹ Insee, 2021, Sécurité et société, édition 2021, Insee référence, 9 décembre.

²⁶⁰ CVS est conduite depuis 2007 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP, qui a été supprimé en 2020) et avec le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI, créé en 2014). Les enquêtes de victimation étudient les phénomènes de délinquance en s'intéressant en premier lieu aux victimes. Elles consistent à demander aux personnes si elles ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.) ou à leur personne (agressions, insultes, violences, etc.). En France, la principale enquête de victimation est l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Les victimations ne font pas systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte et sont donc partiellement connues par les services de sécurité. (Insee, 2021, op. cit., p. 23).



a) L'impact des atteintes aux biens sur le vécu d'insécurité des enfants

Les atteintes aux biens, en particulier le grand nombre de vols peut avoir un impact sur les mobilités domicile-école en alimentant les inquiétudes des parents, les encourageant à accompagner les enfants, voire à renoncer à certains déplacements. Nous savons qu'en 2020 :

- **226 000 ménages ont subi un vol ou une tentative de vol de vélo (1,4 % de ceux possédant un vélo) ;**
- environ 122 000 personnes âgées de 14 ans ou plus (soit 0,2 % de l'ensemble des personnes âgées de 14 ans ou plus) déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou sous la menace de violences et 554 000 d'un vol ou d'une tentative de vol sans violence ni menace (soit 1,1 %) ;
- **la moitié des personnes enquêtées affirment ne pas se sentir en insécurité dans les transports en commun (52 %).** Néanmoins, 17 % ressentent de temps en temps de l'insécurité dans les transports et 8 % affirment se sentir toujours ou souvent en insécurité dans les transports ;
- au collège, « dans un climat globalement serein, **25 % des élèves et 9 % des enseignants se sentent en insécurité aux abords de l'établissement, mais beaucoup moins dans l'enceinte** »²⁶¹.

Tableau 12 | Victimes de vols et tentatives de vol sans violences ni menaces, indicateurs annuels (hors vols dans les résidences ou liés aux véhicules)

	2006	...	2014	2015	2016	2017	2018	2020*
Nb total de victimes	1 105 000	...	969 000	798 000	753 000	1 096 000	967 000	554 000
Proportion de victimes parmi les 14 ans ou plus	2,2 %		1,9 %	1,5 %	1,5 %	2,1 %	1,8 %	1,1 %
Part des victimes effectivement volées	86 %		83 %	78 %	81 %	81 %	70 %	73 %
Part des femmes parmi les victimes	51 %		47 %	46 %	52 %	56 %	48 %	68 %
Part des jeunes (14-19 ans) parmi les victimes	53 %		41 %	47 %	40 %	44 %	40 %	48 %

* L'enquête 2021 (résultats sur 2020, année marquée par la crise sanitaire) a été conduite avec un protocole différent des années antérieures.

Lecture : parmi les personnes de 14 ans ou plus 554 000 (soit environ 1,1 %) déclarent avoir été victime d'un vol ou d'une tentative de vol sans violence ni menace en 2020. Parmi ces victimes, 73 % ont été effectivement volées.

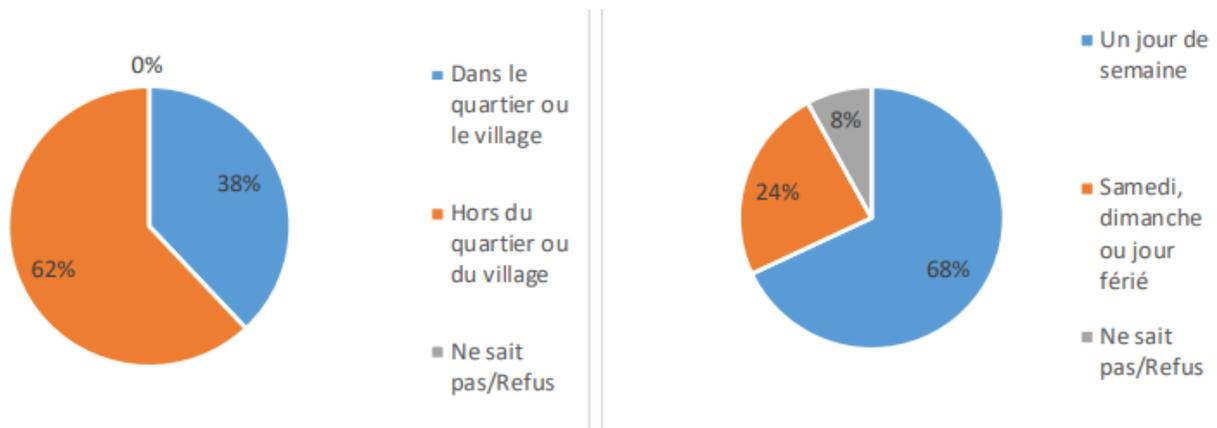
Il s'avère que la très grande **majorité des victimes ont subi ces vols hors de leur quartier ou village de résidence (68 %)**. Plus encore que les vols violents, les vols et tentatives de vols sans violence ni menaces surviennent **principalement en journée (81 %)**. Dans 32 % des cas, les victimes rapportent qu'il n'y avait qu'un seul voleur. Qu'ils opèrent seuls ou à plusieurs, les auteurs sont plus souvent totalement inconnus des victimes (56 %).

²⁶¹ Insee, 2021, *op. cit.*, p. 83.

b) Les autres atteintes pesant sur le ressenti d'insécurité à l'extérieur de la maison

Concernant les atteintes aux personnes (insultes, agressions, harcèlement...)²⁶², on relève que 441 000 personnes âgées de 14 ans ou plus (soit 0,8 % de l'ensemble) ont déclaré avoir été **victimes de violences physiques, commises hors situation de vol ou tentative de vol**, et par une (ou des) personne(s) ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête. Ces actes ont lieu essentiellement hors du quartier ou du village de la victime.

Graphique 18 | Moment et lieu des faits (en % des victimes de violences physiques hors ménage)



Champ : personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent.

Sources : enquête Cadre de vie et sécurité 2021, Insee-SSMSI, traitement SSMSI.

1,5 million parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus, déclarent avoir été victimes de **menaces (soit 2,9 % de l'ensemble) et 4,2 millions d'injures (8,0 %), hors ménage.**

²⁶² Ces éléments peuvent nourrir l'anxiété des parents quant aux trajets domicile-école. En effet, on voit que la grande majorité des agressions a lieu en semaine. Toutefois, ces agressions se passent à 62 % des cas, hors du quartier de résidence, limitant la victimation des enfants et adolescents scolarisés dans leur quartier.



Tableau 13 | Victimes d’injures, indicateurs annuels (en dehors du ménage et hors situations de vol, de violences ou de menaces)

	2006	...	2014	2015	2016	2017	2018	2020*
Nb total de victimes	5 218 000	...	4 990 000	5 240 000	4 994 000	5 334 000	4 882 000	4 193 000
Proportion de victimes parmi les 14 ans ou plus	10,4 %		9,6 %	10,1 %	9,6 %	10,2 %	9,3 %	7,9 %
Part des femmes parmi les victimes	54 %		54 %	56 %	53 %	55 %	55 %	60 %
Part des jeunes (14-19 ans) parmi les victimes	40 %		34 %	35 %	33 %	34 %	34 %	36 %
Par de multivictimes ¹ parmi les victimes	64 %		61 %	61 %	58 %	61 %	59 %	61 %

* L’enquête 2021 (résultats sur 2020, année marquée par la crise sanitaire) a été conduite avec un protocole différents des années antérieures.

¹ Les multivictimes désignent les ménages ayant subi plusieurs incidents de type injures au cours d’une année donnée.

Lecture : parmi les personnes de 14 ans ou plus 4 882 000 (soit 9,3 %) déclarent avoir subi des injures en 2018 hors situations de vol, de violences ou de menaces de la part d’une personne qui ne vit pas avec elles au moment de l’enquête (« en dehors du ménage »). Parmi ces victimes, 60 % sont des femmes, 36 % âgées de moins de 30 ans et 61 % déclarent avoir subi plusieurs incidents d’injures en cours d’année.

Le nombre et la proportion de jeunes de 14 à 29 ans **victimes de menaces** tend à décroître au fil du temps (37 % en 2007, contre 32 % en 2020). Ces menaces sont essentiellement physiques, **proférées sur le lieu d’étude/travail, ou dans la rue.**

Tableau 14 | Victimes d’actes de menace, indicateurs annuels (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences)

	2006	...	2014	2015	2016	2017	2018	2020*
Nb total de victimes	1 898 000	...	1 938 000	1 694 000	1 811 000	1 960 000	1 805 000	1 516 000
Proportion de victimes parmi les 14 ans ou plus	3,8 %		3,7 %	3,3 %	3,5 %	3,8 %	3,4 %	2,9 %
Part des femmes parmi les victimes	46 %		48 %	52 %	49 %	49 %	52 %	48 %
Part des jeunes (14-19 ans) parmi les victimes	37 %		31 %	35 %	36 %	34 %	31 %	32 %
Par de multivictimes ¹ parmi les victimes	49 %		52 %	47 %	45 %	43 %	42 %	53 %

* L’enquête 2021 (résultats sur 2020, année marquée par la crise sanitaire) a été conduite avec un protocole différents des années antérieures.

¹ Les multivictimes désignent les ménages ayant subi plusieurs actes de menaces au cours d’une année donnée.

Lecture : parmi les personnes de 14 ans ou plus 1 516 000 (soit 2,9 %) déclarent avoir subi des menaces en 2020 hors situations de vol ou de violences physiques de la part de personnes ne vivant pas avec elles au moment de l’enquête (« en dehors du ménage »). Parmi ces victimes, 48 % sont des femmes, 32 % âgées de moins de 30 ans et 53 % déclarent avoir subi plusieurs actes de menaces en cours d’année.

c) Une représentation imprécise des enfants dans les enquêtes de victimisation qui se renforce depuis 2022

L'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)²⁶³ remplace en 2022 l'enquête CVS. Son ambition est d'assurer annuellement une description détaillée des victimes et des atteintes subies ainsi que du sentiment d'insécurité et des préoccupations sécuritaires. L'enquête VRS vise le recueil de données auprès d'un large échantillon : environ 200 000 personnes (contre 25 000 pour l'enquête CVS). Malgré une amélioration de certaines statistiques et une réflexion menée dès les premiers travaux de la refonte de l'enquête CVS vers VRS pour tenter de mieux prendre en compte et de façon plus fine les enfants, **l'enquête VRS n'intègre plus directement de données sur les mineurs**²⁶⁴. Les travaux du HCFEA, menés avec les services producteurs de données en 2019, avaient donné lieu au rapport *Des données et des études publiques mieux centrées sur les enfants*²⁶⁵ qui déjà regrettait le manque de données, notamment longitudinales, concernant les enfants et les adolescents, sans méconnaître la difficulté particulière de ce type de collecte, et *a fortiori* sur des sujets jugés sensibles.

L'enquête de l'Insee *Sécurité et société* apporte tout de même des informations substantielles sur les questions de sécurité concernant les enfants et les adolescents. Elle précise dans son rapport 2021 que « *les victimes connues des services de police et de gendarmerie font l'objet de remontées statistiques fines depuis 2016 : le sexe, l'âge et la nationalité détaillés ainsi que l'adresse précise de chaque victime sont fiabilisés* »²⁶⁶, ce qui constitue une base d'enquête mobilisable. En 2021 selon cette enquête :

- « 11 % des personnes **âgées de 14 ans ou plus** de France métropolitaine ont déclaré se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier ou leur village et 7 % » ont eu ce sentiment à leur domicile. Ce sentiment d'insécurité peut pousser certaines personnes à renoncer à sortir de chez elles ;
- 10 % des personnes âgées de 14 ans ou plus ont déclaré renoncer souvent ou parfois à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité.

Est également soulignée dans cette enquête **la spécificité des personnes en situation de handicap, sans distinction d'âge** : « *Toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire à sexe, âge, situation d'emploi, composition du ménage, taille d'agglomération, type d'habitat et de quartier comparables, le fait d'être handicapé accroît de façon significative la probabilité d'avoir subi des violences physiques ou sexuelles (+ 3,0 points), des menaces (+ 3,3 points) et d'avoir été exposé à des injures (+ 4,2 points)*. Les écarts entre les personnes handicapées et le reste de la population sont plus accentués parmi les femmes que parmi les hommes. Qu'elles

²⁶³ SSMSI, 2022, *Victimation, délinquance et sentiment d'insécurité*, Rapport d'enquête 2021, édition 2022.

²⁶⁴ La « population spécifique » des mineurs pose de nombreuses difficultés d'ordre méthodologiques qui demandent un traitement particulier. D'autre part, une réflexion est en cours pour intégrer un questionnaire thématique sur les atteintes dans les séjours et loisirs organisés.

²⁶⁵ HCFEA, 2019, *Des données et des études publiques mieux centrées sur les enfants*, Conseil de l'enfance, Rapport adopté le 27 juin 2019.

²⁶⁶ Insee, 2021, *op. cit.*, p. 11.



aient ou non été victimes, **17 % des personnes handicapées se sentent de temps en temps ou souvent en insécurité dans leur village ou leur quartier et 16 % renoncent parfois ou souvent à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité, soit davantage que le reste de la population (respectivement 11 % et 9 %)**. Le sentiment d'insécurité dans le quartier ou au domicile augmente nettement quand les personnes ont subi une atteinte, surtout chez les personnes en situation de handicap ».

Ainsi, même si les données manquent, les chiffres à partir de 14 ans des campagnes CVS jusqu'à 2019, comme d'autres sources (appels au 119 par exemple) témoignent néanmoins d'atteintes sur les mineurs et de mineurs victimes, et auteurs d'atteintes, dans l'espace privé et dans l'espace scolaire et public²⁶⁷.

Figure 5 | Instruction n° Dgos/R4/R3/R2/2021/220 du 31 décembre 2021 relative à la structuration de parcours de soins pour les enfants victimes de violence



Source : audition Sébastien Rouget, 23 mai 2024.

Le repérage des situations de violence

- Développer le volet enfants/adolescents dans les enquêtes de victimisation des enfants et des adolescents.

²⁶⁷ Concernant les données issues des centres d'appel enfance en danger et parentalité pour rappel le HCFEA a déjà eu l'occasion de rendre, sur saisine, un Avis sur le projet d'un numéro unique d'écoute dédié au soutien à la parentalité le 18 février 2022.

3. Harcèlement de rue, mauvaises fréquentations, trafic de stupéfiants, prostitution : les grandes peurs liées à l'espace public

a) Le harcèlement de rue, une expérience ordinaire difficile à contrer sans appuis

Le collègue des enfants du HCFEA témoigne d'un **rapport au dehors anxieux ou entravé par des problèmes de sécurité** au sens large (hors sécurité routière, traité *supra*). Parmi ces entraves, ressort la notion récente de « harcèlement de rue ». Le harcèlement est une atteinte qui a donné lieu depuis plusieurs années à des campagnes d'information et de prévention, qu'il se produise dans l'espace public, en milieu scolaire, professionnel ou dans le cadre d'activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Encadré 16 | Le Collège des enfants du HCFEA – insécurité ressentie, évitement, et stratégies

Le Collège des enfants témoigne d'une réalité vécue par eux et leurs camarades, de harcèlement, d'inconfort, de peur, voire de violence. Ils expliquent les réactions d'adaptations et d'évitements, stratégies qui entravent leurs déplacements et arasent pour certains l'envie même de sortir.

« Le dehors, tous les enfants en ont besoin. Mais on est confrontés à beaucoup de dangers. (...) Il y a des gens malveillants. Pour les femmes, il y a aussi la question de harcèlement. »

« J'ai été suivi pendant trois mois par quelqu'un. Il était partout. À l'école, à côté de chez moi, je le voyais partout. Je l'ai dit à mon père et il m'a accompagné une fois à l'école. Après cet homme a disparu. »

« Des garçons ont sifflé ma sœur. Ça peut arriver à n'importe qui, n'importe où. »

« Pendant les fêtes, les gens sont ivres. Tu veux juste rentrer chez toi, mais ils essayent de parler avec toi. »

« Il y avait un vieil homme qui nous a suivi à vélo. Il n'arrêtait pas de revenir, malgré les plaintes.

- Comment il a pu revenir dans le quartier ? La police ne le surveillait pas ?

- Tout le monde s'en fiche, de ça. »

« La sécurité et les agressions sexistes et sexuelles, j'ai plein d'amis qui ne veulent pas sortir à cause de ça ou qui limitent les horaires, le choix de sortir seul ou avec les autres. »

« Je sors toujours avec mes amis, avec les garçons. Sinon c'est insécurisant. »

« J'ai une amie qui change ses horaires et ses chemins quand elle arrive au cours. Par exemple, elle arrive au cours pile à l'heure, et puis l'autre jour elle arrive 20 minutes avant, le lendemain 20 minutes après pour pas qu'on apprenne ses horaires de cours et qu'on la suive. Chaque jour, chaque trajet est réfléchi et calculé. C'est presque une obsession. Elle se méfie de tout. »

« Je ne veux pas alimenter la peur de mes parents encore plus. Donc, je ne leur dis pas tout. Mes parents limitent beaucoup mes déplacements à cause de ça. »

Le **harcèlement de rue**²⁶⁸, notion récente, permet de nommer un rapport à l'espace public quasi spécifique aux femmes, qui n'est pas récent.

Bien que les atteintes touchent aussi les garçons²⁶⁹, les travaux et témoignages disponibles montrent que le harcèlement de rue touche plus fortement les jeunes filles, qui non seulement affrontent ces intrusions non désirées, mais dans des interactions qui les sexualisent malgré leur âge, et s'imposent à elles. Les femmes sont selon l'expression de la

²⁶⁸ Voir glossaire.

²⁶⁹ [L'Info rapide n° 41](#) du service statistique ministériel de la sécurité intérieure, publié en juillet 2024



sociologue Carol Brooks Gardner ²⁷⁰ « situationnellement désavantagée ». Pour la sociologue et ethnographe Carole Gayet-Viaud²⁷¹, elles sont précisément comparables « aux **enfants qui sont des "open persons"** (Goffman, 2013), c'est-à-dire **des personnes dont le capital de sacralité (lequel justifie les précautions et la distance cérémonieuse qui marquent le respect pour autrui dans les rapports ordinaires de sociabilité) n'est pas entier... ».**

Encadré 17 | Carole Gayet-Viaud, Le harcèlement de rue et la thèse du continuum des violences (extraits, p. 82-83) :

« Le recul offert par [les luttes contre l'incivilité] montre l'importance de formes de présence humaine polyvalente (pas nécessairement policière donc), et plus généralement de l'existence de "prises" données aux usagers et au public, pour lui rendre possible le respect des règles (...) ces prises relèvent aussi bien de la qualité de l'environnement matériel, et de son entretien, que de la disponibilité de figures responsables des règles d'usage, chargées de les rappeler le cas échéant, ou offrant des recours en cas de difficulté. **On continue de sous-estimer le rôle déterminant du retrait progressif, depuis les années 1980, de ces figures de "gardiens des lieux"** (Roché, 2000) – des concierges, aux contrôleurs et aux îlotiers – dans la dégradation des rapports sociaux et l'essor des conflits entre usagers, [et] entre publics et institutions, trop souvent décrits de façon incomplète comme "incivilités". De même, [des] difficultés croissantes qu'éprouve chacun au moment de **trouver en cas de difficulté, des interlocuteurs accessibles, disponibles et responsables** de ce qui advient, que ce soit dans les transports ou dans la rue. Cette possibilité d'offrir des recours pratiques, en deçà même de tout recours au droit, donnerait assurément des états précieux aux réactions de défense et de solidarité que la publicisation du problème a contribué à faire éclore. »

En France la prise de conscience du phénomène a progressé en particulier depuis les années 2010. Ainsi en septembre 2016, Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, lance la campagne « *Sexisme, pas notre genre* » qui donne naissance au collectif Ensemble contre le sexisme²⁷². En 2018, un rapport réalisé à la demande de Marlène Schiappa, secrétaire d'état chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, recommande la « verbalisation du harcèlement de rue » et la loi adoptée en juillet 2018. **Une attention particulière a été portée aux adolescents** puisqu'est considérée comme circonstance aggravante le fait que la victime soit un(e) mineur(e) de moins de 15 ans, or les adolescentes sont particulièrement concernées. Sabine Salmon indiquait dans ce rapport « avoir mené des actions de sensibilisation dans des classes de seconde au cours desquelles **100 % des élèves filles affirmaient avoir été victimes de harcèlement de rue** après que le phénomène leur a été présenté »²⁷³.

Dans son *Guide de secours*, l'association Stop harcèlement de rue²⁷⁴, née en 2015, indique compté une dizaine d'antennes sur le territoire. À ne « pas confondre avec la drague de rue »,

²⁷⁰ Gardner C.B., 1995, *Passing by. Gender and public harassment*, University of California Press.

²⁷¹ Gayet-Viaud C., 2021, *Le harcèlement de rue et la thèse du continuum des violences*, *Déviance et société*, vol 45.

²⁷² Voir le site Ensemble contre le sexisme : [A propos - Ensemble Contre le Sexisme](http://ensemblecontresexisme.org/).

²⁷³ *Rapport du groupe de travail Verbalisation du harcèlement de rue*, 2018, secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, p. 13.

²⁷⁴ <http://www.stopharcelementderue.org/nos-actions/>.

le harcèlement de rue est imposé à l'autre²⁷⁵. Regards insistants, approche verbale insistante, injures publiques, filature/*stalking*, exhibitionnisme, frotteurisme, agression sexuelle/viol sont autant de comportements que le *Guide de secours* invite à dénoncer et pour lesquels des pistes d'actions sont proposées tant pour les victimes que pour les témoins.

Des Maisons des adolescents, à l'instar de celle de Lille, proposent une vidéo très concrète expliquant comment aider une victime à partir de **la règle des 5D** : distraire, déléguer, documenter, diriger, dialoguer²⁷⁶.

Pour utiles que soient, ces actions qui valorisent et étayent la capacité d'agir des personnes présentes, encore faut-il qu'elles soient soutenues par l'existence de relais institutionnels, disponibles, fiables et accessibles²⁷⁷.

Mieux prévenir les situations de sexisme :

- par l'action publique (îlotage, boutons d'alerte dans le métro, etc.) ;
- par le collectif : inciter à l'attention mutuelle, promouvoir et faire connaître le guide « *Que faire si je suis témoin* » et le « *Guide de secours contre le harcèlement de rue* » ;
- faire connaître et multiplier les outils de communication (campagnes...).

Mieux répondre aux agressions sexistes :

- mieux recueillir la parole dans les institutions en contact avec les enfants (dont école, transports, centres de loisirs...) ;
- réduire les délais procéduraux entre la plainte et le jugement ;
- améliorer l'information aux familles/plaignant-e-s ;
- soutenir les acteurs du signalement, de l'accompagnement et de la réponse aux situations de harcèlement et de violence sexiste :
 - centres d'appels, CPE, infirmière scolaire, MDA...,
 - commissariat/gendarmerie, salles Mélanie ;
 - consultations médicales et pédopsychiatriques, psychologiques, urgences.

Pour assurer la tranquillité d'un l'espace public pour tous, **des relations de confiance et de proximité doivent pouvoir se nouer dans la durée entre les forces de sécurité et les jeunes**. Les jeunes des quartiers dits sensibles évoquent au contraire des sentiments d'intimidation, d'humiliations, de harcèlements, voire de discrimination dans les rapports quotidiens avec la police²⁷⁸. La DPJJ est engagée dans la restauration de la relation de confiance avec les forces de sécurité intérieures, notamment par le biais d'une convention nationale avec

²⁷⁵ [Guide secours contre le harcèlement de rue](#), #stop harcèlement de rue, février 2021, p. 3.

²⁷⁶ [Maison des Ados de Lille Métropole \(maisondesados-sdn.fr\)](#) lien vers la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=kaKDXkLDjNs>.

²⁷⁷ Gayet-Viaud C., 2024, [L'inconnu dangereux et le citoyen apathique – sur la politisation du harcèlement de rue](#), AOC media.

²⁷⁸ Les adolescents se plaignent notamment de contrôles d'identité trop fréquents. Selon une étude commandée par la Défenseure des droits, Claire Hédon, près de 40 % des policiers et des gendarmes jugent les contrôles d'identité « peu » ou « pas efficaces », Maillard J. de Roché S., Jardin A., Noble J, Zagrodzki M., 2024, [Déontologie et relations police-population](#) : les attitudes des gendarmes et des policiers, éclairage



l'association Raid Aventure Organisation (RAO), signée en 2022. Dans ce cadre, des rencontres sont proposées entre des jeunes suivis par la PJJ et des policiers lors de journées sportives et citoyennes organisées au cœur des quartiers.

Renforcer la confiance entre les forces de sécurité et la jeunesse

- Quand la médiation devient compliquée, les missions de proximité, largement abandonnées, sont à reconstruire, dans un contexte où les gardiens de la paix affectés dans ces quartiers (qu'ils ne connaissent souvent pas) manquent de formation et d'encadrement.
- Le travail à réaliser devra s'inscrire dans une réflexion plus large sur les causes d'un dialogue devenu difficile, voire parfois impossible, entre des jeunes (parfois très jeunes) et la plupart des institutions représentant l'autorité.

b) Le trafic de stupéfiants

La peur de la « mauvaise rencontre » déjà évoquée dans le rapport du HCFEA sur les années collège (2021), peut se décliner du côté des agressions diverses mais aussi de la « mauvaise influence ». Cette crainte vise la pression que risquerait d'exercer un groupe voire un individu au point d'entraîner les enfants et adolescents à assister à, ou à commettre divers délits, à participer à des violences et, pour les conséquences les plus systémiques, à des activités liées au trafic de stupéfiants ou à la prostitution.

Le rapport *Sécurité et société* souligne la jeunesse des personnes mises en causes pour crime ou délit. « En moyenne de 1,8 %, le nombre de mis en cause rapporté à la population évolue avec l'âge. Faible parmi les 10-14 ans (1,3 %), **il culmine à 5,7 % chez les 15-19 ans** et 4,6 % chez les 20-24 ans. (...) Les mis en cause restent jeunes : la moitié a moins de 28 ans, un quart moins de 19 ans. Selon l'âge, les personnes ne sont pas impliquées dans les mêmes faits. **Les moins de 15 ans le sont principalement pour des vols (28 %), des atteintes physiques (25 %) ou des atteintes sexuelles (10 %). 23 % des mis en cause de 15-30 ans le sont pour infraction à la législation sur les stupéfiants, second poste derrière les vols (27 %) »**²⁷⁹.

Une partie des trafics de stupéfiants se réalisent dans l'espace public ou des zones « intermédiaires » de l'habitat, des espaces de forte activité de travail ou de loisirs. Ils nourrissent les inquiétudes de certains parents, de voir leur enfant happé par l'engrenage de ce système. En effet le phénomène prend de l'ampleur : selon l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), la « dynamique de diffusion » de la cocaïne « s'est accélérée en 20 ans »²⁸⁰. Contrairement à certaines représentations, souvent médiatisées qui lient trafic de stupéfiants, quartiers défavorisés de banlieues, et violences urbaines, il apparaît que tous les secteurs sociaux et géographiques sont touchés, et par la consommation, et par les impacts sur les modes de vie et d'occupation des espaces publics. Sans parler des impacts sur les actes de mise en danger pour soi ou pour autrui. Cette intensification est confirmée dans le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur

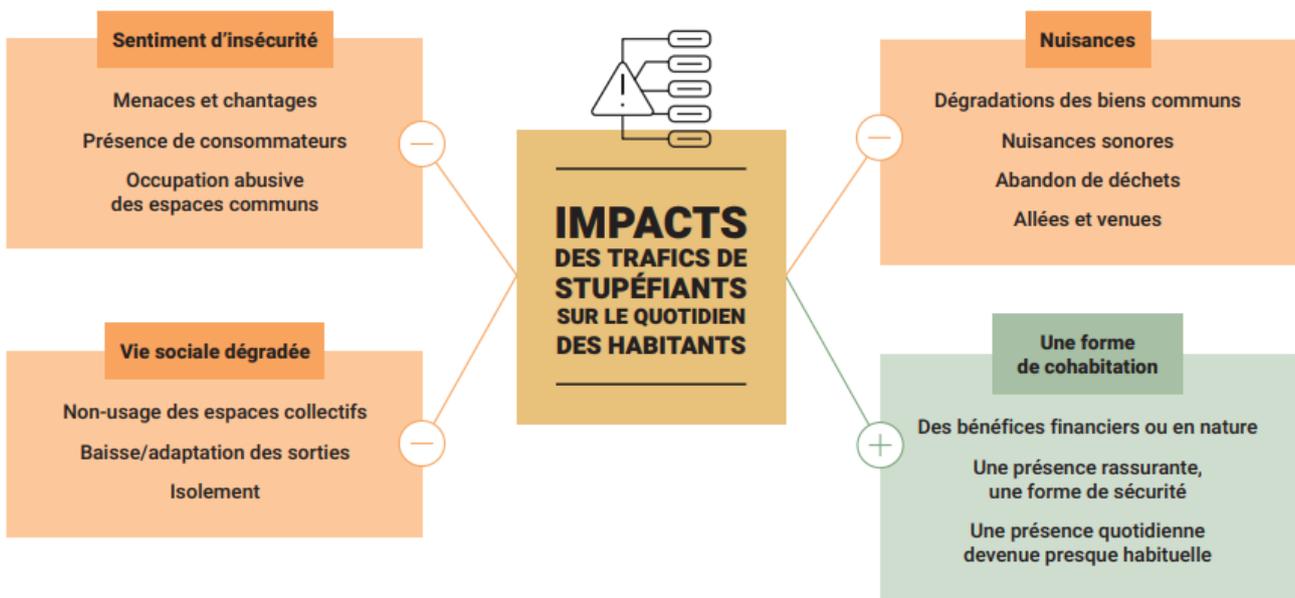
²⁷⁹ Insee, 2021, *op. cit.*, p. 142.

²⁸⁰ OFDT, 2023, *Rapport La cocaïne : un marché en essor. Évolutions et tendances en France (2020-2022)*.

« *L'impact du narcotrafic en France et les mesures à prendre pour y remédier* » du 14 mai 2024²⁸¹. Avec le perfectionnement des réseaux et la forte augmentation de l'offre et de la demande de drogues, en France et à l'étranger, les auteurs du rapport appellent ainsi à une réorganisation des services en charge de la lutte contre le narcotrafic international et intérieur. Il indique comment le narcotrafic gagne progressivement les **villes moyennes, voire petites**, ainsi que les **zones rurales** et les **territoires ultramarins**.

L'étude sur les Impacts des trafics de stupéfiants sur le cadre de vie²⁸² réalisée à Lille donne la parole aux habitants qui expliquent comment le trafic de stupéfiants régule l'occupation de l'espace public et comment certains dealers repèrent de jeunes recrues. Il apparaît que l'écoute et la participation des habitants adultes et aussi les mineurs sur les constats pourraient clarifier les impacts, et une meilleure protection, notamment des enfants et des jeunes.

Figure 6 | Impact des trafics de stupéfiants sur le quotidien des habitants



c) La prostitution des mineurs

Il apparaît ces dernières années que **les « recrutements » tant pour le trafic de stupéfiants²⁸³ que pour la prostitution des mineurs²⁸⁴ se font dans l'intimité de la chambre**, où l'enfant, l'adolescent se sent en sécurité, *via* les réseaux sociaux,

²⁸¹ Rapport d'enquête du Sénat 2024 : <https://www.vie-publique.fr/rapport/294200-rapport-impact-narcotrafic-en-france-mesures-prendre-pour-y-remedier>.

²⁸² Agence de développement et de l'urbanisme de Lille Métropole, 2023, *Impact des trafics de stupéfiants sur le cadre de vie*, Sociotopie, MEL, Préfet du Nord, avril.

²⁸³ https://www.francetvinfo.fr/societe/drogue/trafic-de-drogue-de-plus-en-plus-de-jeunes-recrutes-sur-les-reseaux-sociaux_6250572.html.

²⁸⁴ <https://association-cvm.org/informer/reperer-les-violences-sexuelles/c-est-quoi-la-prostitution-des-mineurs>.



La prostitution sur la voie publique n'a pas disparu même si elle est devenue minoritaire dans les années 2014-2015 et actuellement, représente un peu moins d'un tiers de l'activité prostitutionnelle sous l'effet cumulé des réseaux sociaux et des périodes de confinement en 2020 et 2021. Les mineurs sont approchés dans la rue, aux abords des gares ou des établissements scolaires ou de la protection de l'enfance. Dans les cités, les proxénètes recrutent leurs victimes entre 14 et 25 ans dans leur quartier et sur les réseaux sociaux, notamment par le recours aux sites d'annonces spécialisées.

La première recommandation du rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs, remis à Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles, le 26 juin 2021, était « *que les ministères, notamment de l'Intérieur et de la Justice, se dotent d'outils et de procédures de collecte de renseignements plus fins afin de pouvoir quantifier plus précisément le nombre de mineurs prostitués ou victimes d'exploitation sexuelle en France* ». Les membres du groupe de travail s'accordent toutefois sur **la nette augmentation du nombre de mineurs concernés par la prostitution**. Selon le rapport²⁸⁵, on recense **400 mineurs victimes de proxénétisme en 2020 contre 116 en 2016**²⁸⁶. Le nombre d'affaires de proxénétisme de cité est passé de 21 en 2015 à 159 en 2020. Une étude récente évalue à 187 le nombre de mineurs concernés par le **proxénétisme dit de cité**.

De son côté le secteur associatif évalue le nombre de mineur(e)s prostitué(e)s dans une fourchette de **7 000 et 10 000**, voire plus.

Encadré 18 | Contribution de la DPJJ à la recherche sur la prostitution des mineurs

Concernant la prostitution de mineures, la DPJJ a notamment contribué au financement de la **recherche-action pluridisciplinaire PROMIFRANCE** sur la prostitution des mineurs en France menée par l'ancien Centre de victimologie pour mineurs, renommé depuis Contre les violences sur mineurs (CVM). En outre, dans le cadre de la [stratégie de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle](#), qui est portée par la DGCS, la DPJJ contribue à la mesure 24, qui vise notamment la poursuite du travail de recherche sur l'exploitation sexuelle des mineurs au niveau territorial et dans les territoires ultramarins. Pour mémoire, ce travail avait été engagé dans le cadre du précédent plan de lutte contre la prostitution des mineurs (PLPM).

Face au manque de données scientifiques et au constat de l'augmentation du phénomène, cette recherche-action avait pour ambition de dresser un état des lieux de la prostitution des mineurs en France et d'identifier les facteurs de risque médicopsychologiques qui conduisent à la prostitution des mineurs. Elle a permis de retracer des éléments de **parcours** de plusieurs dizaines de victimes **avant l'entrée en prostitution** (milieux de vie, cadre familial, événements marquants de vie durant l'enfance), leur parcours prostitutionnel ainsi que les **conséquences des violences prostitutionnelles** subies par les victimes et leur entourage. Elle a également permis de montrer comment les différents acteurs impliqués dans la protection de l'enfant abordent ces problématiques.

À l'issue de la publication de ce rapport, l'association CVM (Contre les violences sur mineurs) a donné lieu à l'élaboration d'une **mallette pédagogique de prévention et de sensibilisation** sur la prostitution des mineurs à destination des mineurs, des parents et des professionnels. Cette mallette comprend :

²⁸⁵ [Rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs, 2021](#)

²⁸⁶ Selon l'expression, notamment du rapport Sirasco 2021, *Victimes mineures : l'essor continu du proxénétisme de cité*, 18 mars.

- Un guide de repérage et d'orientation des situations de prostitution des mineurs à destination des professionnels, intitulé « Repérer, protéger, orienter » ;
- Une trame d'entretien à destination des professionnels ;
- Cinq vidéos animées d'information à destination des parents et des professionnels ;
- Une vidéo animée sur la prostitution à destination du grand public.

Le point d'entrée dans la prostitution se situe entre 14 et 15 ans pour plus de la moitié des cas étudiés²⁸⁷ : « *L'élément déclencheur sera la mise en relation avec le milieu prostitutionnel par une personne déjà initiée : un proxénète, un lover boy (garçon qui prostitue sa copine) ou encore, une amie de collègue* ».

Arthur Melon, responsable du plaidoyer de l'association ACPE (agir contre la prostitution des enfants) témoigne²⁸⁸ d'entrées dans la prostitution, pour certains jeunes, sans en avoir conscience : « *Par exemple celui de cette fille de 13 ans qui poste à un jeune homme une photo de ses seins nus en échange du rechargement de son forfait téléphonique. Ou encore celui de ce garçon de 12 ans qui envoie des photos de lui à un inconnu par Internet et, en échange, reçoit des cadeaux par La Poste. Il arrive ensuite que les photos intimes détenues par les prédateurs sexuels servent de moyen de chantage pour contraindre les victimes à prodiguer leurs faveurs. (...) Une préadolescente de 12 ans n'a pas toujours conscience qu'une fellation tarifée à un camarade de classe dans les toilettes du collège est de la prostitution. Certains jeunes subissent en outre la pression du groupe de pairs, qui banalise cet acte. Ils y consentent donc, dans une volonté de s'intégrer, de se conformer à ce qu'ils estiment être les nouvelles normes sexuelles, voire de se faire aimer* ».

Par ailleurs, la Fondation Scelles relève que « *la logique de fonctionnement des trafiquants de migrants a intégré la traite des êtres humains, à des fins d'exploitation sexuelle en particulier, comme moyen de remboursement du coût du voyage* ».

²⁸⁷ Études de l'Amicale du Nid 92-2012 et de l'observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, 2020.

²⁸⁸ Melon A., 2018, Prostitution des mineurs. Réseaux parallèles, *L'école des parents*, n° 626.



Recommandations CVM 2022

Face à l'augmentation très inquiétante de la prostitution de mineurs, et plus largement à l'importance des agressions sexuelles sur mineurs, le HCFEA appuie les recommandations du rapport réalisé par le Centre de victimologie pour mineurs (CVM) en janvier 2022. Deux recommandations font plus particulièrement échos aux travaux en cours du HCFEA :

- informer : appliquer la loi L312-16 du code de l'Éducation, dite loi Aubry 2001, qui stipule « *qu'une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène* »²⁸⁹.
- développer et soutenir fortement les structures de soutien et d'accompagnement des victimes et celles orientées vers la sortie des trajectoires prostitutionnelles.

Développer les études sur la prostitution des mineurs

- Réaliser une enquête de victimation nationale sur la prostitution des mineurs dans les établissements scolaires et en milieux extrascolaires, permettant d'évaluer la prévalence de vente et d'achat de services sexuels auprès d'adolescents.
- Favoriser le rapprochement des données de la police/gendarmerie et celles de la justice en rendant possible des appariements permettant de connaître le nombre exact de situations judiciairisées.
- Préciser la forme d'exploitation au sein de la NATINF²⁹⁰ « traite des êtres humains » permettant d'évaluer le nombre de victimes d'exploitation sexuelle.
- Créer des systèmes de collecte et de partage de données communs entre les institutions afin d'estimer la prévalence en population vulnérable.
- Créer un *item* spécifique « prostitution » dans la nomenclature de la cellule de recueil des informations préoccupantes.
- Réaliser une recherche sur la population spécifique des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse, afin d'évaluer la prévalence des faits de proxénétisme dans cette population.
- Réaliser une recherche sur la prostitution dans les territoires ultramarins, afin d'évaluer la prévalence des faits de proxénétisme sur mineurs dans ces territoires.

²⁸⁹ LOI n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception (1) NOR : MESX0000140L JORF n°0156 du 7 juillet 2001.

²⁹⁰ NATINF est la nomenclature des natures d'infraction (NATure d'INfraction)

IV. Pollution atmosphérique et sonore : quel environnement pour grandir ?

Pour assurer à tous les enfants, **quels que soient leurs milieux social, géographique ou culturel**, un accès serein à la nature, à l'extérieur et aux espaces publics, encore faut-il que ces **espaces extérieurs soient cléments, accueillants et non nocifs**. Ceci n'est possible que dans la mesure où la politique publique à la fois reconnaît, encourage et crée les conditions d'une place pour les enfants dans les espaces publics et naturels, mais agisse aussi pour remédier à leur éventuelle nocivité. Deux nuisances parmi les plus sévères sont en particulier examinées dans ce rapport : la pollution de l'air et la pollution sonore.

1. La pollution atmosphérique

Les effets des polluants atmosphériques constituent une préoccupation majeure de santé publique. La qualité de l'air extérieur affecte aussi celle de l'air intérieur. **En France, trois enfants sur quatre respirent un air pollué**²⁹¹. Si la pollution atmosphérique affecte à tous les âges, il va de soi que les enfants subissent davantage ses conséquences en raison de leurs spécificités physiologiques²⁹² : des défenses naturelles et un système immunitaire plus vulnérables, certaines barrières protectrices plus perméables. Ainsi, par exemple, leur fréquence respiratoire une fois et demie plus élevée que celle des adultes augmente la quantité relative d'air pollué inhalé. Ou encore certains de leurs comportements de jeux au sol et les réflexes de mise en bouche pour sentir (mains, jouets, objets divers) augmentent leur exposition aux substances chimiques présentes dans leur environnement ; lors de leur déplacement en poussette ou à pied, ils sont exposés, du fait de leur petite taille, aux émanations des pollutions des pots d'échappements.

a) Les enfants, plus exposés et avec des impacts plus importants

Cette exposition aux polluants atmosphériques augmente le risque de développer des maladies cardiovasculaires, pulmonaires, cognitives et psychologiques (des allergies aux troubles dépressifs en passant par l'asthme, l'eczéma, l'obésité)²⁹³. Ainsi, vivre à proximité d'axes routiers à forte densité de trafic automobile pourrait être responsable de 15 à 30 % de nouveaux cas d'asthme chez les enfants²⁹⁴. De plus, ces pathologies se prolongent au-delà de l'enfance. Elles risquent d'affecter la santé des enfants de façon croissante au cours de leur vie d'adulte. La pollution a des conséquences graves sur la santé et le bien-être des enfants et des mesures sont urgentes comme le recommande le Haut conseil de la santé publique²⁹⁵.

²⁹¹ Unicef France, 2019, *Pour chaque enfant, un air pur ! Les effets de la pollution de l'air en ville sur les enfants*.

²⁹² *Ibid* ; Unicef France, 2021, *De l'injustice sociale dans l'air. Pauvreté des enfants et pollution de l'air*.

²⁹³ European environment agency, 2023, *Harm to human health from air pollution in Europe: burden of disease 2023*, Unicef France, 2021, *op. cit.* ; Airparif, *Effets sur la santé*, consulté le 11 janvier 2024.

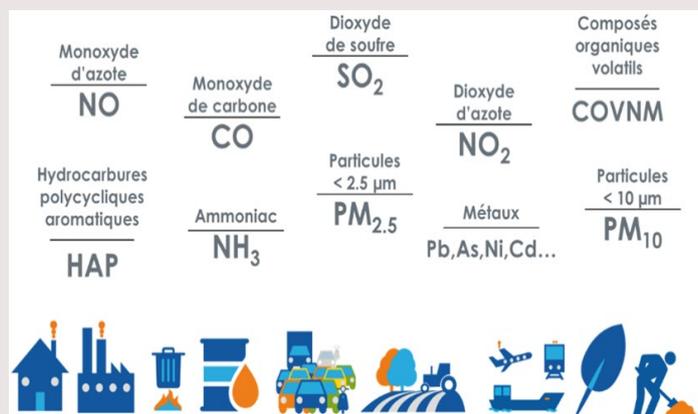
²⁹⁴ INVS, 2012, *Résumé des résultats du projet Aphekom 2008-2011*.

²⁹⁵ HCSP, 2012, *Pollution par les particules dans l'air ambiant. Recommandations pour protéger la santé*.



Les effets de la pollution de l'air dépendent de la nature des polluants, de la dose reçue, des habitudes, mais aussi de la vulnérabilité des personnes touchées. Ainsi on l'a vu, ses **impacts sont plus importants sur les enfants qui sont plus vulnérables que les adultes à la fois à l'exposition, et à ses effets. La vulnérabilité à la pollution est plus marquée chez les personnes à l'état de santé fragile, qui est lui-même fortement lié au niveau socioéconomique.** Les enfants des ménages les plus modestes sont en moins bon état de santé général à la naissance que ceux des ménages les plus aisés, ce qui les rend plus vulnérables aux conséquences de la pollution atmosphérique²⁹⁶. Les données récentes permettent de nuancer davantage ce propos.

Encadré 19 | Les polluants atmosphériques²⁹⁷



Tous les secteurs d'activité humaine tels que les activités industrielles, le traitement des déchets et les chantiers, le transport (routier, aérien, fluvial), les activités domestiques (chauffage), l'agriculture sont susceptibles d'émettre des polluants atmosphériques. La toxicité de ces polluants est liée à leur nature chimique et à leur taille. **Les particules les plus fines sont les plus dangereuses** pour la santé parce qu'elles pénètrent facilement et durablement dans le système respiratoire.

Le trafic routier est l'une des principales sources de pollution atmosphérique. Il est responsable en moyenne de 63 % des émissions d'oxydes d'azote (NO₂) et de 18 % des émissions de particules fines (PM_{2,5}). Ces pourcentages sont bien plus élevés dans les villes les plus densément peuplées telles que Paris (58 % des émissions de PM_{2,5}) et **particulièrement aux abords des grands axes routiers**. Le secteur résidentiel est responsable d'environ 11 % des émissions d'oxydes d'azote (NO₂), et de 27 % des émissions de particules (PM₁₀), en lien avec le chauffage, contre 13 % et 27 % pour le secteur industriel. Le secteur agricole, qui touche plus particulièrement les territoires ruraux, est également source d'émissions de polluants : 31 % de particules (PM₁₀) et à 97 %, de l'ammoniac.

La pollution de l'air diffère selon la chaleur, le rayonnement solaire et l'humidité, mais aussi selon les caractéristiques urbaines. La présence de rues étroites et de bâtiments hauts rend difficile la dispersion des polluants. **Les habitants des villes denses sont plus exposés aux polluants atmosphériques que ceux des villes étalées.**

Près de 40 000 décès prématurés seraient attribuables chaque année à la pollution de l'air aux particules fines de moins de 2,5 micromètres (PM_{2,5}), émises notamment par le trafic routier et le chauffage au bois résidentiel, et 7 000 décès à la pollution de l'air au dioxyde d'azote (NO₂). Soit, respectivement **7 % et 1 % de la mortalité annuelle** en France.

²⁹⁶ Suarez-Castillo M., et al., 2024, *Plus exposés à la pollution de l'air, les jeunes enfants des ménages modestes, plus fragiles, sont les plus affectés, Études et résultats*, n° 1292, Drees ; Unicef, 2021, *op. cit.*

²⁹⁷ Airparif, *Les sources de pollutions de l'air* ; Unicef France, 2019, *Pour chaque enfant, un air pur ! Les effets de la pollution de l'air en ville sur les enfants* ; Ademe, 2018, *La pollution de l'air en dix questions, Les clés pour agir* ; Medina S., et al., 2021, *Impact de la pollution de l'air ambiant sur la mortalité en France métropolitaine*, Santé publique France.

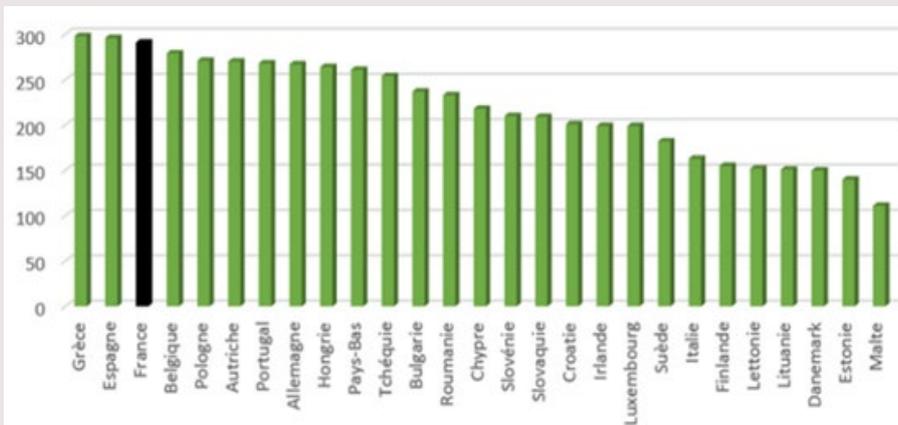
L'étude *Equit'Area*²⁹⁸ menée par l'EHESP montre les situations contrastées d'expositions des populations entre Lille, Lyon et Paris. Contrairement à Paris, les concentrations moyennes de dioxyde d'azote à Lille augmentent avec le niveau de défaveur socioéconomique. À **Lille**, plus un quartier est pauvre, plus son air est pollué au dioxyde d'azote. À **Paris** et dans la petite couronne, c'est l'inverse : les quartiers très riches sont les plus exposés à la pollution de l'air des grands axes haussmanniens et du périphérique²⁹⁹. Dans l'agglomération de **Lyon**, ce sont les zones habitées par les classes moyennes qui présentent les concentrations moyennes en dioxyde d'azote les plus élevées. Ces contrastes sont intrinsèquement liés à l'aménagement de l'agglomération, au trafic routier, aux activités industrielles et à la topographie du territoire.

Encadré 20 | Les pesticides et les « polluants éternels » (Pfas)

Les femmes enceintes et les jeunes enfants sont également les populations les plus sensibles aux effets d'autres types de polluants tels que les pesticides et les Pfas.

En février 2024, face aux manifestations d'agriculteurs, la mise en pause du programme Écophyto (le plan de réduction des pesticides) a été déclaré. Or, avec 291 substances, la France fait partie des trois pays d'Europe disposant du plus grand nombre de matières actives pesticides autorisées parmi les 453 approuvées en Europe³⁰⁰. Ce chiffre est supérieur à la moyenne européenne qui est de 220 substances autorisées par pays. Pour dire autrement, la France dispose de 32 % de substances actives pesticides autorisées de plus que la moyenne des pays européens.

Nombre de substances pesticides autorisées sur les 453 autorisées en Europe³⁰¹



Une étude récente de l'Inserm montre également une association entre le risque de développer une leucémie de type « lymphoblastique » et l'étendue de la surface couverte par les vignes où l'usage des pesticides est fréquent, dans le périmètre de 1 000 mètres autour de l'adresse des enfants³⁰². En

moyenne pour chaque augmentation de 10 % de la part couverte par les vignes dans le périmètre de 1 000 mètres, le risque de leucémie lymphoblastique augmente de près de 10 %. Le découpage par

²⁹⁸ EHESP, 2012, *Equit'Area – Comprendre les inégalités sociales de santé pour mieux les combattre : le rôle de l'environnement*.

²⁹⁹ Deguen S., et al., 2014, Exposition aux pollutions et nuisances environnementales en agglomération, in *L'environnement en France*, p. 245 à 247, Commissariat général au développement durable.

³⁰⁰ Générations futures, 2023, *La FNSEA et l'autorisation des pesticides : lobbying et grosses ficelles. Alerte sur la désinformation et les stratégies multiples mises en œuvre par la FNSEA pour affaiblir le système d'autorisation des pesticides en France*, mars 2023.

³⁰¹ *Ibid.*, p. 5.

³⁰² Mancini M., et al., 2023, *Association between Residential Proximity to Viticultural Areas and Childhood Acute Leukemia Risk in Mainland France: GEOCAP Case-Control Study, 2006-2013*, *Environmental health perspectives*, vol. 131, n° 10.



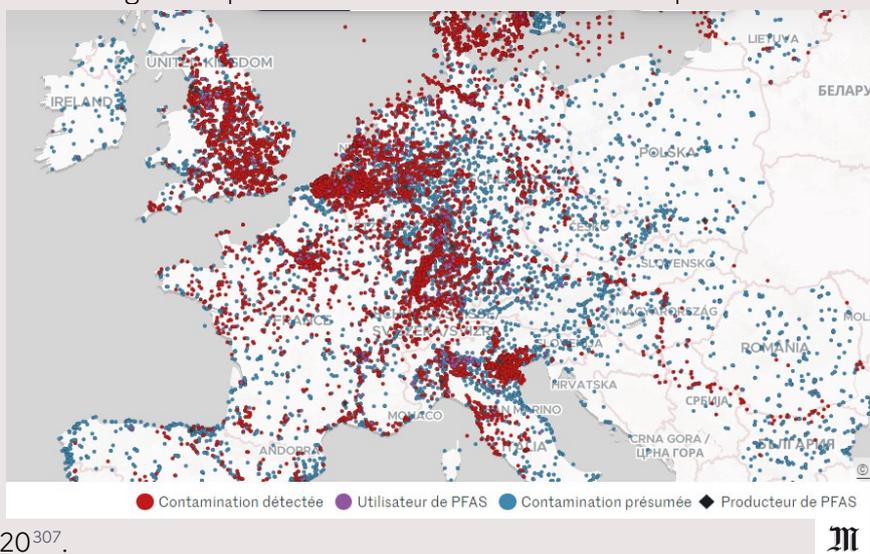
région montrait des résultats hétérogènes, avec des associations plus nettes en Pays de la Loire, Grand-Est, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d’Azur-Corse. L’Anses et Santé publique France examinent aussi les effets des diverses pollutions (eau, air, terre) sur la malformation de membres supérieurs des bébés du fait du nombre de cas particulièrement élevé dans trois départements, l’Ain, la Loire-Atlantique et le Morbihan³⁰³.

Les substances perfluoroalkylées (Pfas) constituent une vaste famille de produits chimiques utilisés pour de nombreuses applications industrielles et commerciales

Il s’agit de molécules persistantes, qui ne se dégradent pas dans l’environnement. Elles sont extrêmement mobiles et migrent donc facilement dans l’eau, la terre, l’air³⁰⁴.

Comme pour d’autres contaminants, les niveaux d’imprégnation sont plus élevés chez les enfants que chez les adultes, ce qui peut s’expliquer par une exposition alimentaire relativement plus importante, des comportements de jeu et d’exploration (portage main-bouche, temps passé au sol au contact de poussières) ou une charge d’exposition initiale via le transfert placentaire et l’allaitement maternel³⁰⁵.

Une enquête collaborative a récemment révélé que près de 23 000 sites en Europe ont été contaminé aux PFAS³⁰⁶. Début février, l’Agence européenne des produits chimiques a publié une proposition visant à interdire ces composés chimiques ultratoxiques. La France soutient ce projet d’interdiction, qui pourrait être effectif en 2025. Le Danemark a déjà interdit la présence de PFAS dans tous les emballages alimentaires depuis 2020³⁰⁷.



³⁰³ Anses et SPF, 2021, *Premier rapport sur les agénésies transverses des membres supérieurs (ATMS)*, Saisine n° 2018-SA-0242, demande d’avis relatif à l’existence de cas groupés d’agénésie transverse des membres supérieurs dans des zones géographiques restreintes de trois départements (Ain, Morbihan et Loire-Atlantique), 30 septembre 2021.

³⁰⁴ Loiseau F., 2003, *Polluants éternels : « L’un des pires scandales sanitaires depuis des décennies »*, Reporterre, 17 avril.

³⁰⁵ Nicolle-Mir L., 2018, *Composés perfluorés et santé de l’enfant : revue de la littérature épidémiologique*, *Environnement, Risques & Santé*, vol. 17, n° 2, p. 97-98.

³⁰⁶ L’enquête collaborative *Forever Pollution Project* et Dagorn G., et al., 2023, *« Polluants éternels » : explorez la carte d’Europe de la contamination par les PFAS*, *Le Monde*, 23 février.

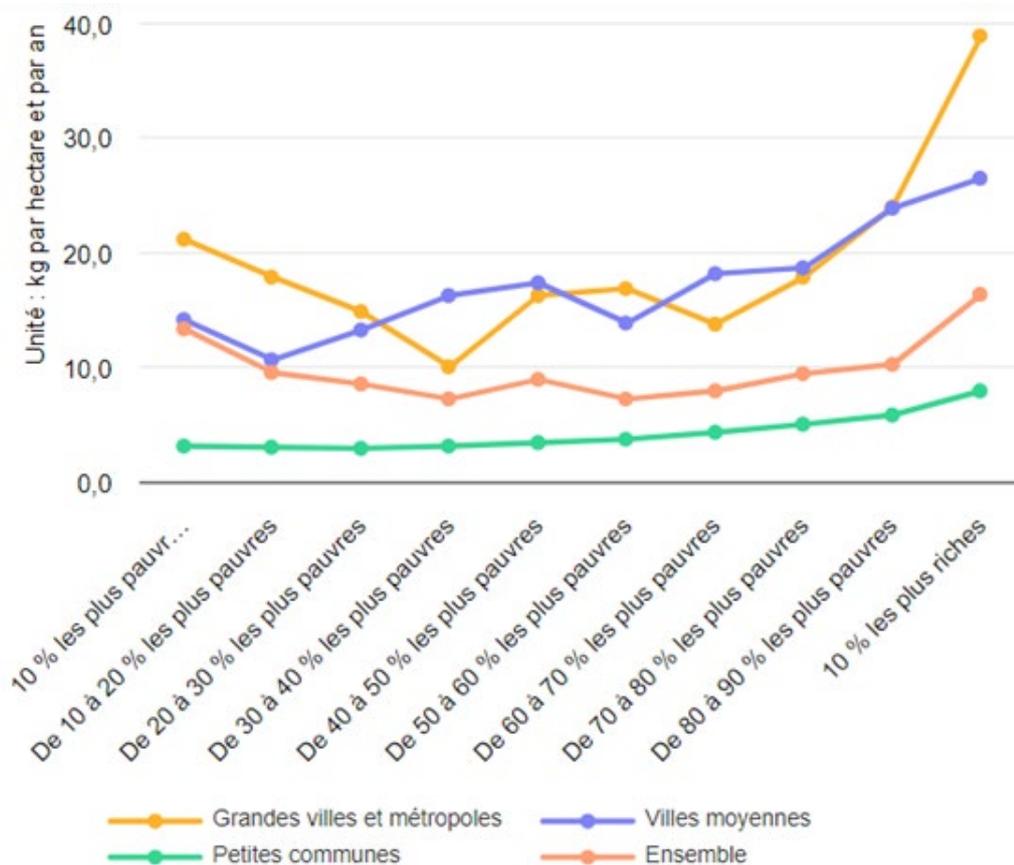
³⁰⁷ Igedd, 2022, *Analyse des risques de présence de per- et polyfluoroalkyles (PFAS) dans l’environnement*, *Rapport n° 014323-01*, décembre.

b) Des disparités territoriales marquées selon le type de pollution

Concernant les pollutions de l'air, d'importantes disparités territoriales sont observées en fonction des polluants³⁰⁸. Les grandes villes et les régions très industrialisées sont les plus touchées par de multiples sources de pollutions graves. Les métropoles présentent ainsi un indice d'exposition multiple (IEM) quatre fois supérieur à la moyenne nationale.

Les émissions les plus fortes sont constatées **dans les communes les plus pauvres mais aussi les plus riches**, principalement dans les villes moyennes et grandes. Cependant, les métropoles les plus riches sont particulièrement touchées par les particules fines³⁰⁹ (graphique 19).

Graphique 19 | La pollution de l'air par les particules fines* selon le niveau de vie de la commune



* Particules fines d'un diamètre inférieur à 2,5 microns.

Lecture : les grandes villes et métropoles faisant partie des 10 % des plus pauvres émettent en moyenne 21,1 kg/ha par an de particules fines.

Source : France Stratégie, données 2016 pour les émissions, 2018 pour les revenus, © Observatoire des inégalités.

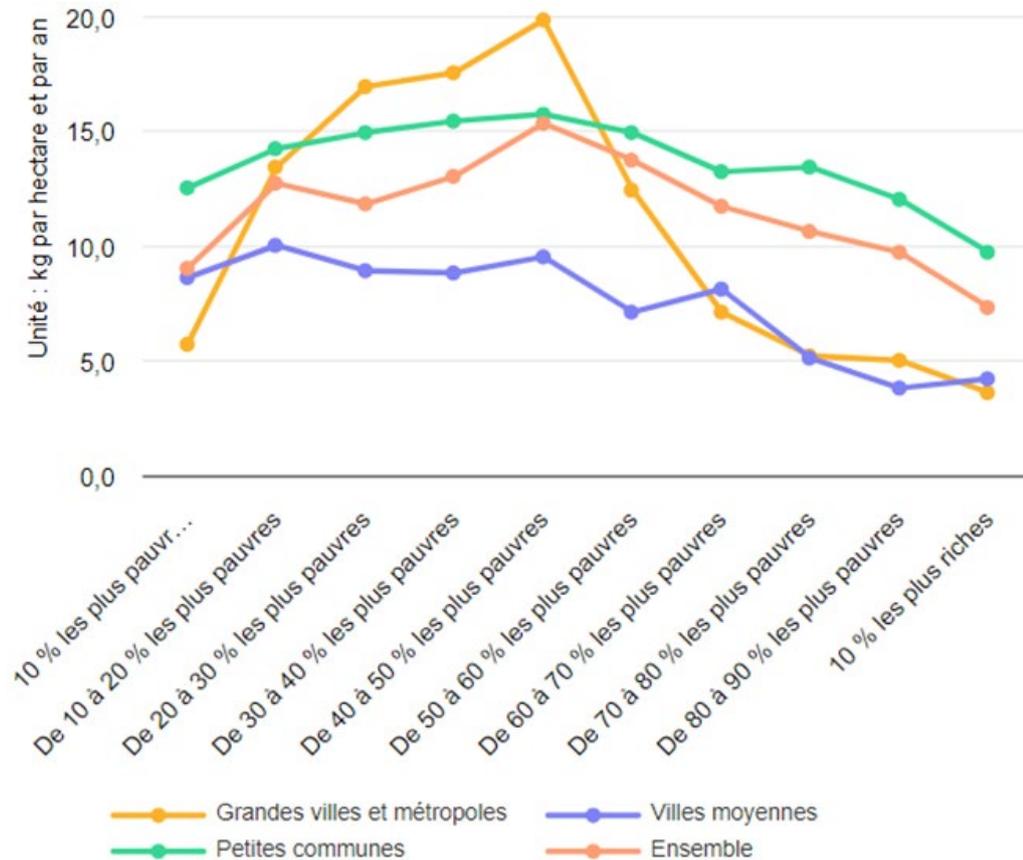
³⁰⁸ Fosse J., Salesse C., Viennot M., 2022, Inégalités environnementales et sociales se superposent-elles ?, Note d'analyse n° 112, France Stratégie ; Brunner A., 2023, *Les communes pauvres sont-elles plus polluées ?*, Observatoire des inégalités.

³⁰⁹ Brunner Anne, 2023, *op. cit.*



La présence d’ammoniac dans l’air concerne en revanche plus souvent des villes au revenu intermédiaire (graphique 20). Les fortes concentrations sont mesurées dans les régions d’élevage intensif et de forte utilisation d’engrais, telles que la Bretagne et les Pays de la Loire³¹⁰. Ce gaz toxique a un effet irritant pour le système respiratoire, la peau, et les yeux. Son contact direct peut provoquer des brûlures graves et des œdèmes pulmonaires.

Graphique 20 | Pollution de l’air à l’ammoniac selon le niveau de vie de la commune



Lecture : les grandes villes et métropoles faisant partie des 10 % des plus pauvres émettent en moyenne 5,7 kg/ha par an d'ammoniac.

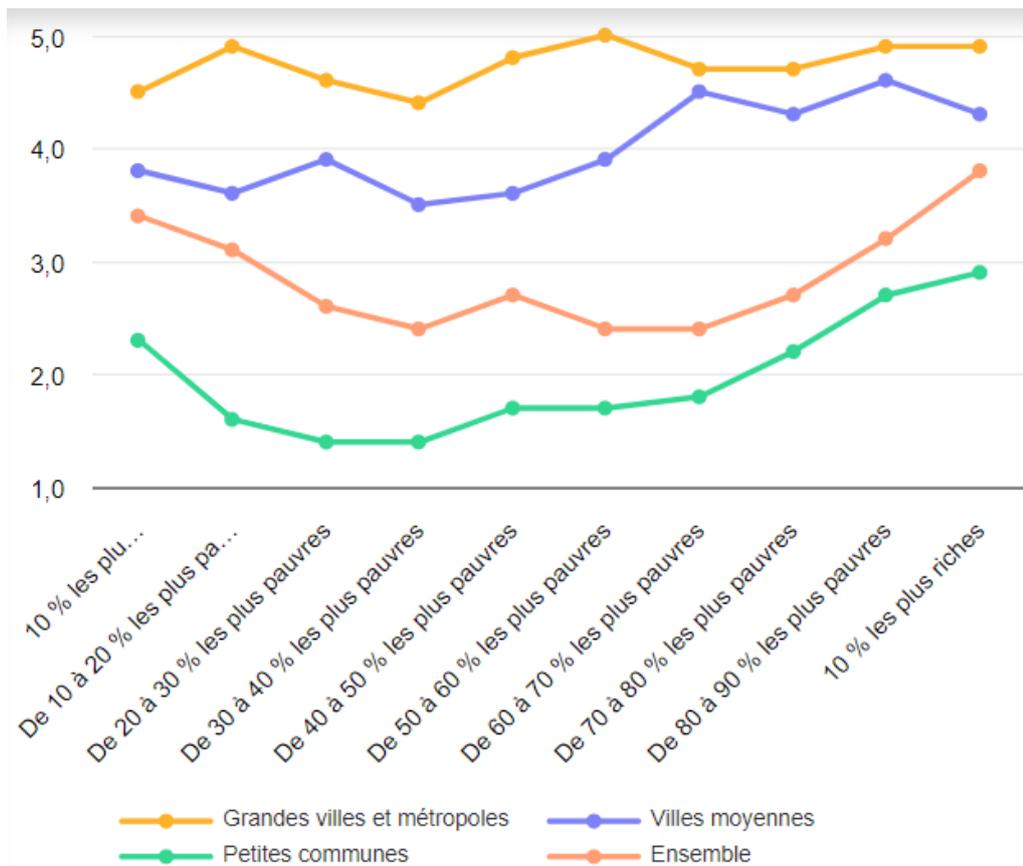
Source : France Stratégie, Données 2016 pour les émissions, 2018 pour les revenus, © Observatoire des inégalités.

Des communes très riches et des communes très pauvres sont soumises au cumul de fortes pollutions (graphique 21). Sur le millier de communes de plus petite taille qui sont fortement exposées à cinq pollutions, près de 500 sont concentrées dans trois départements : le **Nord**, le **Pas-de-Calais** et la **Seine-Maritime**, des zones fortement marquées par une industrialisation dense et ancienne, mais aussi par le chômage et la pauvreté³¹¹.

³¹⁰ Ibid.

³¹¹ Ibid.

Graphique 21 | Indice de pollution selon le niveau de vie de la commune



Nombre de pollutions graves pour lesquelles la commune se situe parmi les plus polluées, parmi six sources : pollution des sols, dioxyde de soufre, particules fines PM

Lecture : les grandes villes et métropoles faisant partie des 10 % des plus pauvres subissent un haut niveau de pollution pour en moyenne 4,5 sources de pollution.

Source : France stratégie, données 2020 pour la pollution des sols , données 2016 pour les pollutions de l'air, données 2018 pour les revenus, © Observatoire des inégalités.

c) Les enfants les plus pauvres davantage exposés, mais les enfants plus riches vivent également davantage dans des aires urbaines polluées

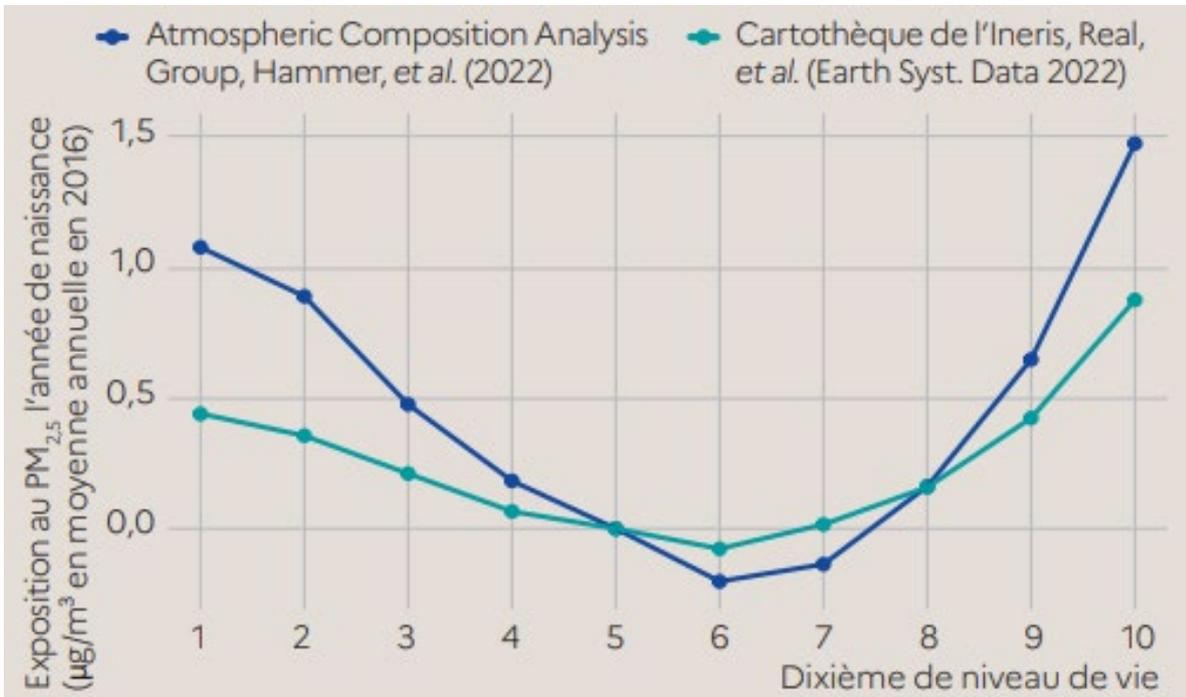
Une étude récente montre qu'en France métropolitaine ce sont les enfants vivant dans les ménages les plus modestes et les ménages les plus aisés qui sont les plus exposés à la pollution de l'air due aux particules fines (graphique 22)³¹². En effet, les plus aisés résident plus souvent dans les grandes aires urbaines³¹³, où se concentre la pollution atmosphérique.

³¹² Suarez-Castillo M., et al., 2021, *op. cit.*

³¹³ Il s'agit des aires d'attraction des villes, c'est-à-dire un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes.



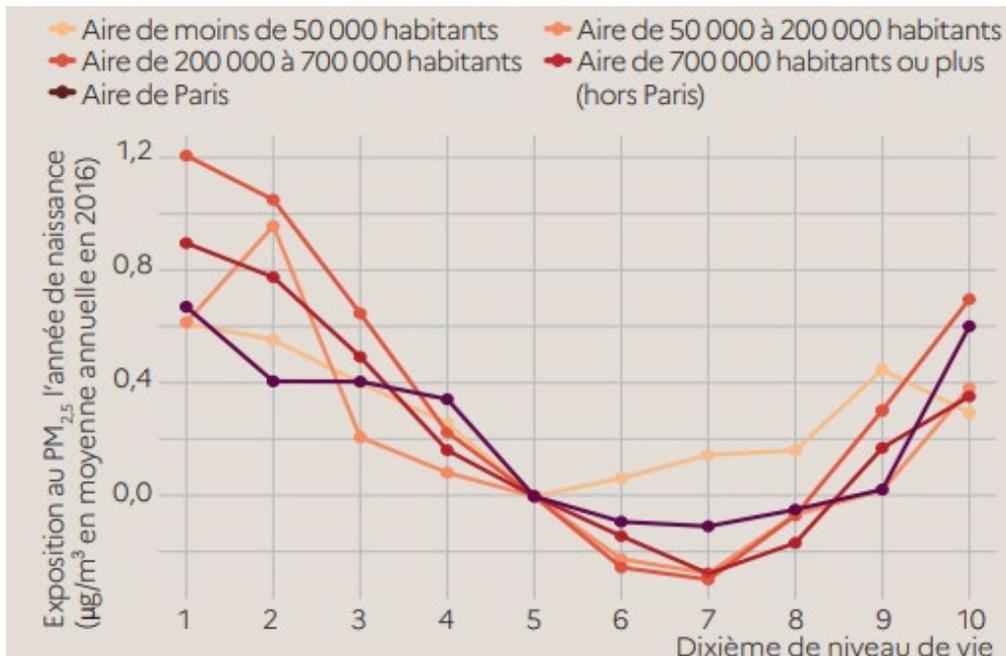
Graphique 22 | Écart d'exposition aux particules fines de moins de 2,5 micromètres des enfants nés en 2016 selon le niveau de vie, par rapport au niveau de vie médian
 Par source de données



Toutefois, au sein de ces grandes aires, ce sont les enfants des ménages les plus modestes qui sont les plus exposés à la pollution du fait de leur localisation. Dans les aires de 700 000 habitants ou plus (à l'exception de l'aire de Paris), les enfants les plus modestes subissent une exposition aux particules fines supérieure aux enfants les plus aisés (graphique 23)³¹⁴.

³¹⁴ Suarez-Castillo M., et al., 2021, *op. cit.*

Graphique 23 | Écart d'exposition aux particules fines de moins de 2,5 micromètres des enfants nés en 2016 par type d'aire d'attraction des villes



Lecture : selon les données de l'institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) ; en 2016, les enfants les plus modestes nés cette année-là (premier dixième de niveau de vie des enfants de l'échantillon) ont une exposition aux PM_{2,5} de 0,44 µg/m³ plus élevé selon les données de l'Atmospheric Composition Analysis Group. Dans les aires de 200 000 à 700 000 habitants, cet écart est de 1,20 µg/m³ en moyenne. Selon la source Atmospheric Composition Analysis Group, en 2016 les enfants nés cette année-là sont exposés en moyenne à une concentration en PM_{2,5} de 9,8 µg/m³ et à 11,5 µg/m³ selon la source Ineris.

Champ : enfants nés en 2016, résidant en France métropolitaine, exposition l'année de leur naissance à la commune de résidence.

Source : EDP-Santé, Atmospheric Composition Analysis Group, Hammer, et al., 2022, V4EU03, cartothèque de l'Ineris, Real, et al. (Earth Syst. Data 2022), calculs Drees.

d) Un risque pour la santé bien plus fort dans les quartiers les plus pauvres

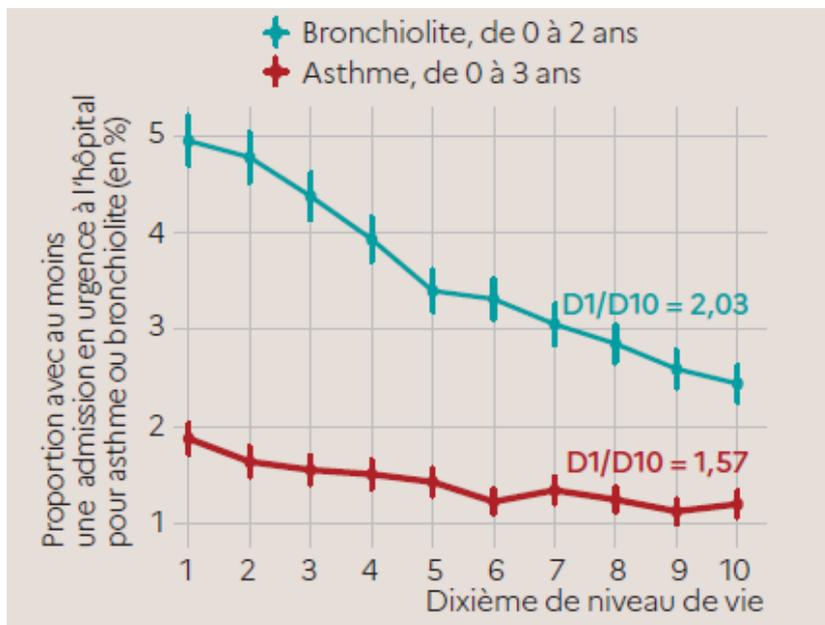
Bien que la pollution touche autant les quartiers aisés que les quartiers défavorisés, ce sont, du fait de leur état de santé et de leur moindre accès aux soins³¹⁵, **les habitants socialement et économiquement les plus désavantagés qui risquent trois fois plus de mourir d'un épisode de pollution grave** que les habitants les plus aisés. Les enfants issus de foyers modestes sont plus fragiles à la naissance et plus souvent hospitalisés en urgence pour asthme et bronchiolite (graphique 24)³¹⁶.

³¹⁵ Deguen S., et al., 2015, [Neighbourhood Characteristics and LongTerm Air Pollution Levels Modify the Association between the Short-Term Nitrogen Dioxide Concentrations and All-Cause Mortality in Paris](#), *PLoS One*.

³¹⁶ Suarez-Castillo M., et al., 2021, [op. cit.](#)



Graphique 24 | Recours aux soins en lien avec les maladies des voies respiratoires, selon le niveau de vie. Admission en urgence pour asthme et bronchiolite³¹⁷



Concernant l’hospitalisation des bébés pour bronchiolite, les disparités sont particulièrement marquées. Les enfants les plus affectés par un surcroît de pollution de l’air dans leur première année sont avant tout des enfants dont l’état de santé à la naissance est moins favorable : ces enfants appartiennent 1,9 fois plus souvent au dixième de niveau de vie le plus modeste, qui représente 17,4 % des enfants les plus affectés. De plus, les enfants

issus des milieux défavorisés sont susceptibles de cumuler d’autres expositions environnementales néfastes (qualité de l’air intérieur dégradée, précarité du logement, plus forte exposition au bruit, etc.³¹⁸).

Les enfants sont exposés aux polluants non seulement dans leur quartier de résidence, mais aussi dans leur école. Plusieurs crèches, écoles, collèges et lycées sont situés à proximité d’un axe routier majeur ou d’une autoroute urbaine. Selon Greenpeace, en 2019, à Strasbourg, un tiers des crèches et écoles se situent à moins de 200 mètres d’une zone dépassant la norme européenne, alors qu’un tiers supplémentaire s’en rapproche dangereusement. À Lyon plus d’une école et crèche sur deux était située à moins de 200 mètres d’une zone dépassant la norme européenne ; 13 % d’entre elles étaient localisées à moins de 50 mètres³¹⁹. De plus, le niveau de concentration de polluants atmosphériques est trois fois plus élevée aux alentours des écoles REP et REP+ que des écoles non REP³²⁰. En Île-de-France, parmi les 12 520 établissements scolaires, 682 sont exposés à des niveaux de pollution dépassant les normes légales de dioxyde d’azote. 548 de ces établissements se trouvent à Paris³²¹.

Les résultats plus récents confirment également la forte exposition des enfants aux pollutions de l’air aux établissements scolaires³²².

³¹⁷ Suarez-Castillo M., et al., 2021, *op. cit.*, p. 4.

³¹⁸ Unicef France, 2021, *op. cit.*

³¹⁹ Greenpeace, 2 avril 2019, *Strasbourg : un tiers des écoles et des crèches cernées par la pollution de l’air* ; Greenpeace, 9 avril 2019, *Lyon : plus de la moitié des écoles et des crèches cernées par la pollution de l’air*.

³²⁰ Unicef France, 2021, *op. cit.*

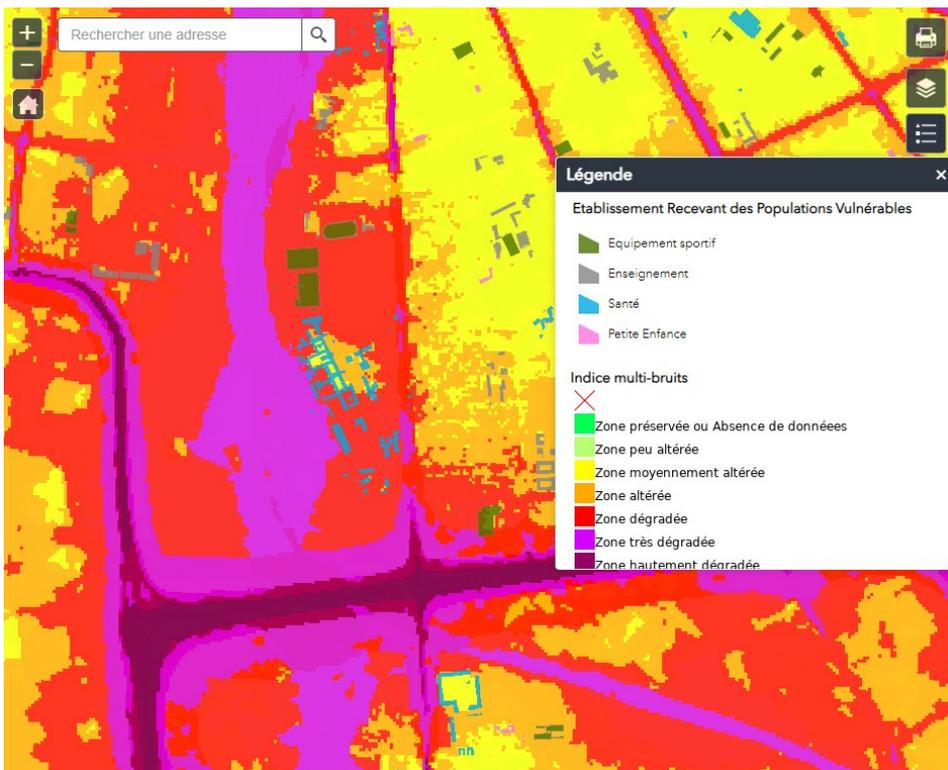
³²¹ Association Respirer, 2019, *Carte des écoles polluées en Ile-de-France*.

³²² Association Respirer, 2022, *Pollution de l’air : la grande majorité des écoles d’Île-de-France au-dessus des recommandations de l’OMS*.

Selon l'association Respire, malgré une amélioration globale des niveaux de pollution sur l'ensemble des polluants, la grande majorité des établissements en Île-de-France dépassent les recommandations de l'OMS en matière de PM_{2,5} et de NO₂ en 2019. Seule la pollution aux particules PM₁₀ semble connaître une amélioration notable en 6 ans. Lyon, Grenoble, Chambéry et Annecy montrent des similarités avec l'Île-de-France. Face à la pollution aux abords des établissements scolaires, « Rue aux écoles » semble être une solution efficace. Dans une étude récente, les associations Respire et Airgones ont mesuré en temps réel la pollution aux abords de dix établissements scolaires (neuf écoles à Paris et une à Bagnolet) afin de constater l'effet de la piétonisation aux abords de l'école suite à l'aménagement de Rue aux écoles³²³. Les résultats montrent que **les concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) baissent jusqu'à 30 % aux abords des écoles piétonnisées.**

Les collectivités et les porteurs de projets peuvent utiliser les outils cartographiques de visualisation de la qualité de l'air et du bruit sur leurs territoires pour identifier et améliorer la situation des secteurs très touchés, et repérer les équipements pour personnes vulnérables les plus exposés, en particulier ceux accueillant des enfants.

Figure 7 | Carte de l'indicateur air-bruit par ERPV, dont établissements scolaires et petite enfance



Le réseau Atmo de surveillance de la qualité de l'air (figure 7), fournit une cartographie précise des secteurs concernés permettant d'élaborer un diagnostic de la situation³²⁴.

³²³ Renard J.-B., 2023, *Projet évaluation des rues aux écoles*, Rapport scientifique, AirGones et Respire.

³²⁴ La fédération des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air fournit ces outils à travers son réseau Atmo France, voir glossaire.



On peut citer l'exemple de la Métropole de Lyon s'agissant de la pollution sonore et de l'air autour des établissements recevant des personnes vulnérables, et notamment, les établissements d'accueil de la petite enfance et les établissements scolaires.

Les espaces clos et fermés contiennent aussi différents types de polluants. Selon l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, l'air intérieur peut être 5 à 7 fois plus pollué que l'air extérieur (encadré 21). L'Anses estime à environ 20 000 le nombre de décès annuels prématurés dus à l'exposition à plusieurs polluants de l'air intérieur en France³²⁵.

Encadré 21 | La pollution de l'air, une nocivité qui est à l'intérieur aussi : dans la maison, à l'école ; dans les transports.

Les enfants sont soumis aux expositions à la pollution de l'air intérieur dans le domicile, l'école et les transports³²⁶. Les polluants dans ces espaces fermés proviennent de différentes sources d'émission telles que la pollution extérieure, les constituants du bâtiment, le mobilier, les appareils de combustion, produits ménagers, tabagisme etc.

Au sein des logements des ménages les plus pauvres, le risque d'être exposé à la pollution de l'air intérieur semble plus important que pour les ménages aisés. Par exemple, le mal-logement constitue l'un des principaux facteurs de risque d'exposition au plomb qui concerne plus particulièrement les ménages les plus défavorisés³²⁷.

93 % des classes présentent des concentrations en particules fines (PM_{2,5}) supérieures à la valeur guide de l'OMS pour une exposition à long terme (10 microgrammes par m³) ; 15 à 20 % des classes présentent des concentrations en benzène et formaldéhyde supérieures aux valeurs guides réglementaires ; 20 % des classes ont au moins un signe d'humidité³²⁸. Selon Santé publique France, plusieurs dizaines de milliers de cas d'asthme chez les enfants 6 à 11 ans seraient évitables chaque année par une réduction des expositions au formaldéhyde et aux moisissures dans les salles de classe³²⁹.

L'activité ferroviaire souterraine est également une source de pollution du fait de l'usure des matériaux due au freinage des rames, des contacts entre le matériel roulant et la voie ferrée³³⁰. Dans les enceintes ferroviaires les concentrations en particules en suspension dans l'air est trois fois plus élevées que dans l'air extérieur urbain.

Il est désormais indéniable que l'écosystème humain est fragile et modifié par les phénomènes climatiques et les pollutions, en particulier celles générées par l'activité humaine. Il est crucial de réduire les pollutions et nuisances extérieures qui empêchent et dégradent l'expérience de l'extérieur pour de nombreux enfants.

³²⁵ Anses, 2023, *Air et santé Comprendre où en est la recherche*, *Les Cahiers de la Recherche - Santé, Environnement, Travail*, n° 21.

³²⁶ HCSP, 2019, *Valeurs repères d'aide à la gestion de la qualité de l'air intérieur – le formaldéhyde*.

³²⁷ Oleko A., et al., 2020, *Imprégnation de la population française par le plomb. Programme national de biosurveillance, Esteban 2014-2016*, Santé publique France ; Colleville A.-C., Kermarec F., 2021, *Étude Qualisurv-Habitat : effets des conditions de logement dégradées sur la santé. Éléments descriptifs*, Santé publique France.

³²⁸ Observatoire de la Qualité de l'air intérieur, cité par Véolia, *Améliorer la qualité de l'air dans les crèches, écoles et locaux publics*.

³²⁹ Santé publique France, 2024, *Évaluation quantitative d'impact sur la santé (Équis) de la pollution de l'air dans et autour des établissements scolaires*.

³³⁰ Anses, 2022, *Améliorer la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines*, 8 juin 2022.

Dès à présent face aux « bouilloires » et « passoires » thermiques, et pour préparer un avenir très proche marqué par le changement climatique, il est essentiel d'investir les stratégies de rafraîchissement, d'ombrage, d'écoulement de l'eau, au sein de villes qu'il faudra pour cela reverdir, et irriguer.

Respirer : réduire la pollution de l'air

- Renforcer les politiques de réduction des émissions de particules fines liées au chauffage (cheminées), aux activités agricoles et industrielles. Les mesures de promotion et d'aide à l'achat de systèmes de chauffage plus performants doivent s'accompagner de mesures de restriction sur l'usage des cheminées au bois, notamment lors des pics de pollution aux particules.
- Améliorer la qualité de l'air dans et aux abords des établissements scolaires.
- Réaliser une évaluation des flux (véhicules, vélos, piétons) et des mesures de la pollution de l'air extérieur afin d'établir une stratégie d'ensemble sur la gestion des zones aux abords de l'établissement scolaire.
- Réduire le trafic routier aux abords des établissements scolaires, *via* des aménagements de piétonisation et de rues scolaires, l'intensification de la zone à faible émission (ZFE) et la création de zones à trafic limité (ZTL). (Les concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) baissent jusqu'à 30 % aux abords des écoles).
- S'assurer que les nouvelles constructions recevant des enfants soient à distance des sources d'émission de polluants atmosphériques.
- Généraliser l'installation et l'usage des capteurs connectés qui assurent le suivi en continu de la qualité de l'air intérieur (température et humidité, CO₂, composés organiques volatils, particules fines) dans les salles de classes et extérieur aux abords des établissements scolaires.
- Installer un système de ventilation, de filtration et/ou de dépollution qui suppriment des polluants restants afin d'éviter qu'ils ne s'accumulent dans le bâtiment.
- Supprimer les sources de polluants dans les bâtiments : matériaux de construction, mobilier tels que les chaises en contreplaqué qui rejettent beaucoup de polluants, produits de nettoyage et détergents qui ne doivent pas être stockés dans la classe.
- Sensibiliser les enseignants, les parents et les enfants aux bons gestes : tels qu'aérer les lieux de classe mais pas aux heures de circulations routières denses, mettre à disposition sur des tableaux informatifs des indicateurs de la qualité de l'air intérieur.
- Développer le recueil et l'analyse des données de santé liées à la pollution de l'air.

2. La pollution sonore

Le bruit, à l'intérieur comme à l'extérieur, est un risque environnemental dénié et cependant lourd de conséquences sur la santé, la santé mentale – notamment celle des enfants – les apprentissages.

L'urbanisation, le développement industriel, la création de grandes infrastructures de transport (route, voies ferrée, aéroport), la multiplication des activités de loisirs (motorisés ou non), ainsi que les évolutions sociétales ont multiplié les sources de pollution sonore. Selon l'OMS, le bruit représente le second facteur environnemental provoquant le plus de dommages sanitaires en Europe, derrière la pollution atmosphérique : 20 % de la population (soit plus de 100 millions de personnes) se trouveraient ainsi exposée de manière chronique

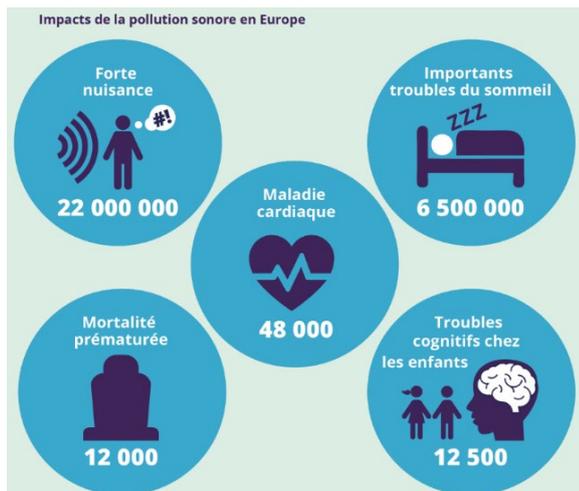


à des niveaux de bruit des transports préjudiciables à la santé humaine, ce qui représenterait plus d'un million d'années de vie vécues avec de l'incapacité chaque année³³¹.

a) En France, une exposition au bruit importante

En France, 9,8 millions de personnes seraient fortement gênées et 3,3 millions souffrent de perturbation de leur sommeil à cause du bruit des transports³³².

Figure 8 | 20 % de la population de l'UE vit dans des zones où les niveaux de bruit sont considérés comme dangereux pour la santé



Selon Bruitparif³³³, l'observatoire du bruit en Île-de-France, ces chiffres s'élèveraient à 2,3 millions et 0,9 million respectivement, et près de 9 millions d'habitants seraient exposés à des niveaux supérieurs à au moins une des valeurs recommandées par l'OMS pour le bruit des transports³³⁴.

En moyenne, un habitant de la zone dense francilienne perd 13 mois de vie en bonne santé du fait de son exposition au bruit des transports. 65 % des Français se déclarent personnellement gênés par le bruit et les nuisances sonores³³⁵.

³³¹ Clarck C., Paunovic K., 2018, *WHO Environmental noise guidelines for the European region: A Systematic Review on Environmental Noise and Quality of Life, Wellbeing and Mental Health* ; Blond O., Mietlicki F., Evrard A.-S., 2023, *Les effets du bruit sur la santé*, *Revue ADSP*, n° 121, p. 10-12.

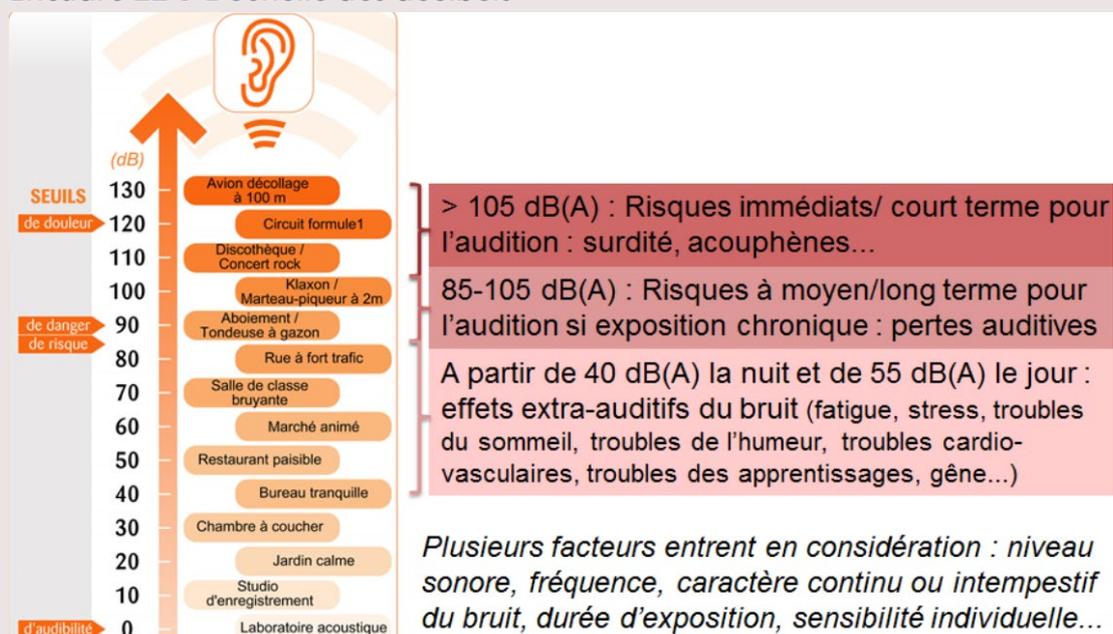
³³² Ademe, 2021, *Coût social du bruit en France*.

³³³ Bruitparif, *le centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Ile-de-France*.

³³⁴ Blond O., Mietlicki F., Evrard A.-S., 2023, *op. cit.*

³³⁵ Crédoc, 2021, *Bien-être et nuisances sonores en Île-de-France*, enquête pour Bruitparif.

Encadré 22 | L'échelle des décibels



L'intensité des sons est exprimée en décibels sur une échelle allant de 0 dB(A), seuil de l'audition humaine, à environ 120 dB(A), limite supérieure des bruits usuels de notre environnement.

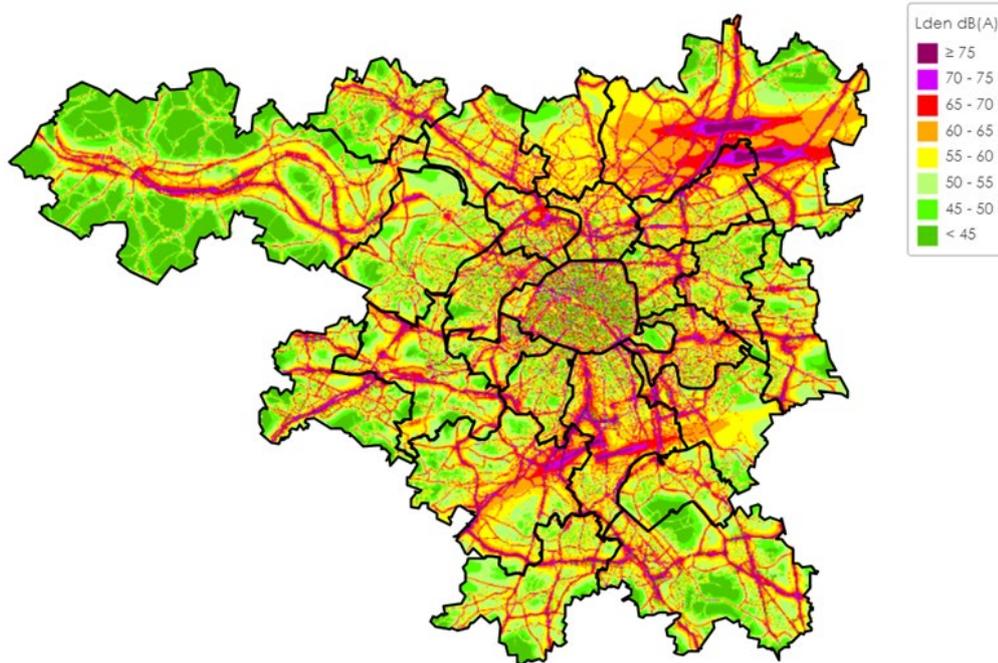
b) Une exposition différenciée selon la source du bruit et la localisation géographique

En Île-de-France, le bruit est particulièrement fort dans les couloirs aériens et les zones aéroportuaires (les aéroports CDG, Le Bourget, Orly, mais aussi l'activité des autres aérodromes (hélicoptère de Paris-Issy-Les-Moulineaux, Lognes-Emerainville, etc.), les grands axes routiers, au sein de l'agglomération parisienne (carte 6), mais aussi dans les chantiers et les zones d'activité d'une façon plus ponctuelle (carte 7).

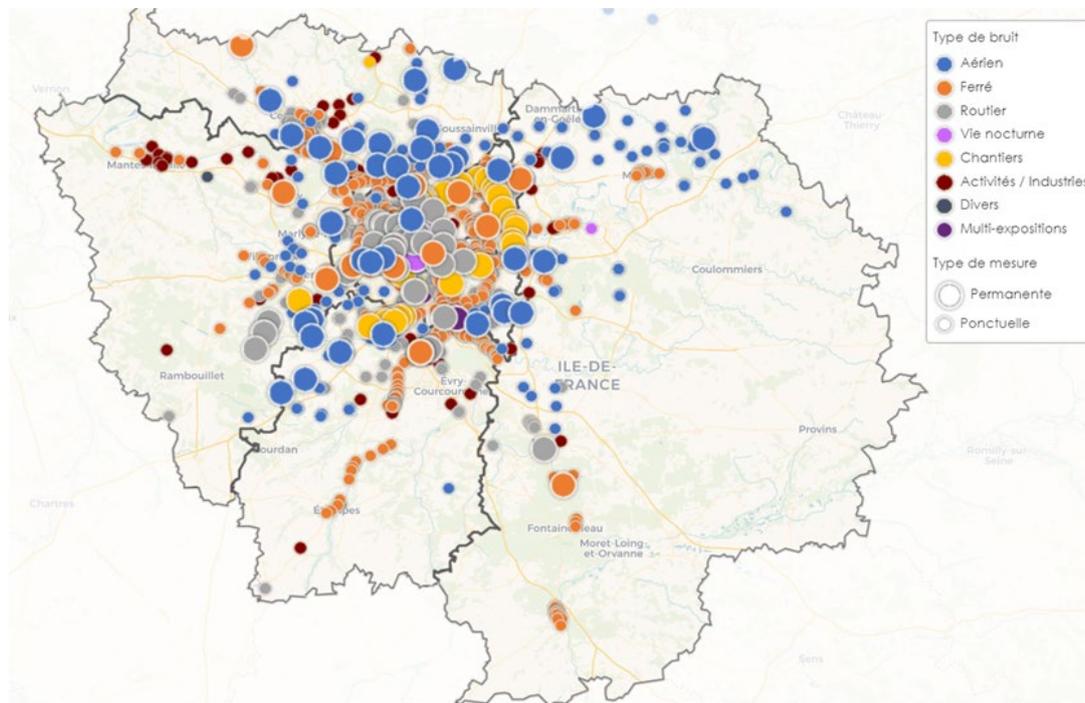
Le projet de construction d'une cité scolaire internationale au Triangle de Gonesse (Val-d'Oise), situé dans un terrain enclavé entre les aéroports du Bourget et de Roissy-CDG, suscite à cet égard de nombreuses contestations compte tenu du niveau de bruit aérien et du nombre d'enfants, en particulier (mais aussi de professionnels) qui y seraient exposés³³⁶.

³³⁶ Le projet prévoit un grand lycée de 1 715 places, un collège de 600 places, un internat de 200 lits et de 20 logements de fonction construits à partir de 2026, pour un investissement estimé à 180 millions d'euros (M€). Voir notamment : Hugo R., 2024, Val-d'Oise : 180 millions d'euros pour la cité scolaire internationale, premier projet du Triangle de Gonesse, Les Échos, 22 février.

Carte 6 | Carte du bruit cumulé (bruits routier, ferroviaire, aérien) sur une journée complète, région Ile-de-France³³⁷



Carte 7 | Carte du bruit selon le type de bruit³³⁸



³³⁷ <https://carto.bruitparif.fr/>.

³³⁸ <https://rumeur.bruitparif.fr/>.

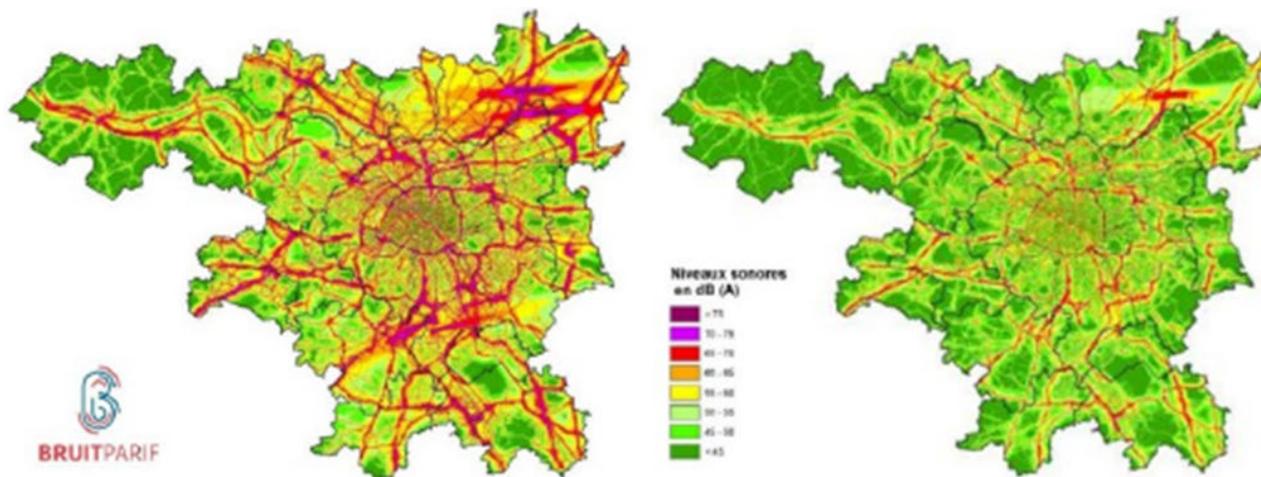
Encadré 23 | La proposition de loi « visant à adapter le droit de la responsabilité civile aux enjeux actuels », les nuisances sonores de voisinage et le bruit des enfants³³⁹

La loi « visant à adapter le droit de la responsabilité civile aux enjeux actuels » a été adoptée le 15 avril 2024 dans l'objectif de limiter les conflits de voisinage à la campagne et les plaintes de plus en plus nombreuses des néoruraux contre les agriculteurs et les différends de voisinage dans les grandes villes³⁴⁰. Elle consacre le droit d'antériorité, ou d'occupation antérieure des activités professionnelles (quelle qu'en soit la nature) sur le voisinage. Il s'agit du principe selon lequel les occupants d'un bâtiment souffrant de nuisances sonores provenant d'un commerce ou d'un site industriel ne peuvent pas obtenir réparation si les exploitants occupaient le lieu avant eux : celui qui vient s'installer à proximité d'une activité bruyante ne peut s'en plaindre³⁴¹.

Par ailleurs, avant l'adoption de cette loi, le Sénat est parvenu à introduire un autre paragraphe pour que les « effets sonores causés par les enfants dans les services aux familles, les aires de jeux pour enfants et les installations similaires » ne soient pas assimilés à des « troubles anormaux du voisinage ». Toutefois, la Commission mixte paritaire a décidé de retirer cette mesure.

On assiste également à une **augmentation de la sensibilité au bruit des populations**, notamment suite aux récentes périodes de confinement (carte 8)³⁴². Un quart des Franciliens (26 %) disent que le bruit a augmenté depuis la crise sanitaire.

Carte 8 | Cartes du bruit des transports selon l'indicateur Lden – Zone dense de la région Île-de-France (à gauche : situation habituelle, à droite : situation durant le confinement)



³³⁹ Voir <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000049265716/>.

³⁴⁰ Vie publique, 2024, Loi du 15 avril 2024 visant à adapter le droit de la responsabilité civile aux enjeux actuels, 16 avril 2024.

³⁴¹ Bruit, 2024, Bruit de voisinage et antériorité : la loi est adoptée, consulté le 30/05/2024.

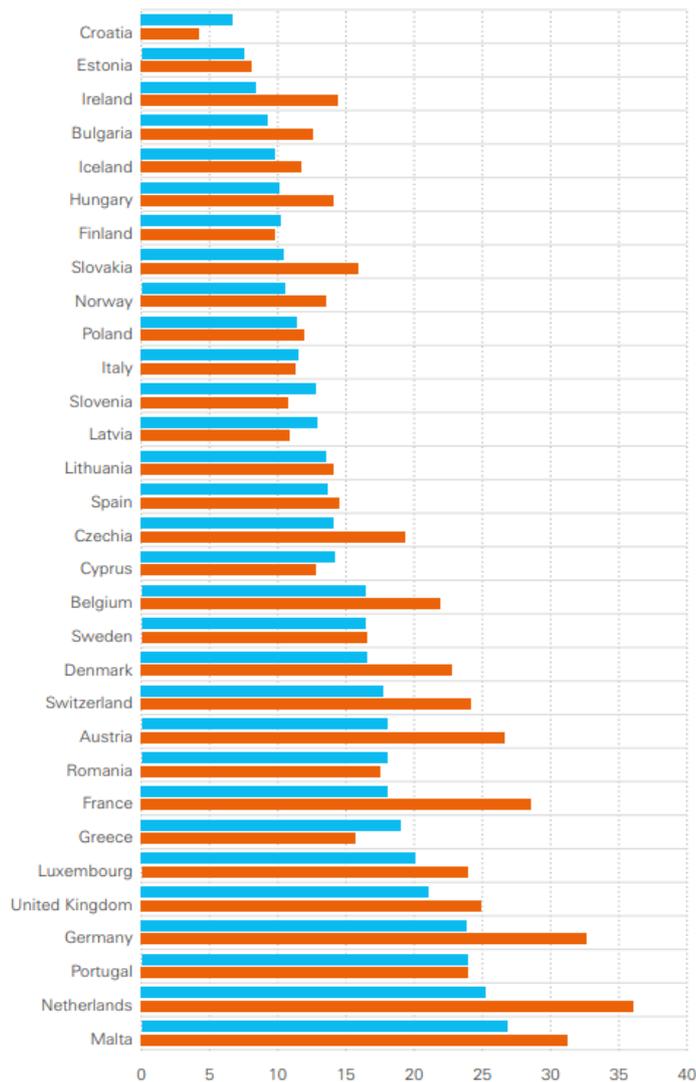
³⁴² Crédoc, 2021, op. cit.



c) Les enfants et les personnes vulnérables plus impactées

Certaines populations sont particulièrement vulnérables aux conséquences de la pollution sonore comme les enfants en milieu scolaire en phase d'apprentissage, les personnes âgées et celles qui sont touchées par une déficience auditive, appareillées ou non³⁴³. L'exposition au bruit crée un effet de cumul pour certains groupes sociaux. Les ménages modestes vivent

Graphique 25 | % de ménages avec enfants affectés par le bruit selon le statut de socioéconomique



Légende : **bleu** tous les ménages ; **orange** ménages en difficulté financière.

Lecture : ce graphique montre que la France est à la fois très affectée et très inégalitaire dans l'exposition au bruit.

dans des environnements plus dégradés en termes de qualité sonore que les ménages aisés³⁴⁴. En Île-de-France, le bruit des transports est l'un des premiers facteurs environnementaux de distribution socialement différenciée (avec les espaces verts et la présence d'usines). Comme l'on l'a vu pour la pollution de l'air, ce sont aussi les enfants issus des familles modestes qui sont les plus exposés à la pollution sonore. **En France, près de 30 % des ménages à bas revenu avec enfants sont exposés à des nuisances sonores³⁴⁵, contre un peu moins de 20 % en moyenne dans les pays européens** (graphique 25). Si en France, comme dans la plupart des pays européens, le taux d'exposition au bruit est plus élevé chez les ménages les plus pauvres, les taux sont à peu près similaires à la moyenne nationale en Italie, au Portugal, en Suède ou en Espagne, par exemple.

En ce sens, la prise en compte des vulnérabilités et les inégalités sociales et territoriales en matière d'exposition au bruit est cruciale pour favoriser la santé et la tranquillité des habitants.

³⁴³ Conseil national du bruit, 2017, *Les effets sanitaires du bruit*.

³⁴⁴ Evrard A.-S., et al., 2023, *Bruit*, in Goupil-Sormany I. (dir.), *Environnement et santé publique. Fondements et pratiques*, Presses de l'EHESP, p. 737-768.

³⁴⁵ Unicef, 2022, *Places and Spaces Environments and children's well-being*, *Innocenti Report*.

d) Les conséquences de l'exposition au bruit sur la santé

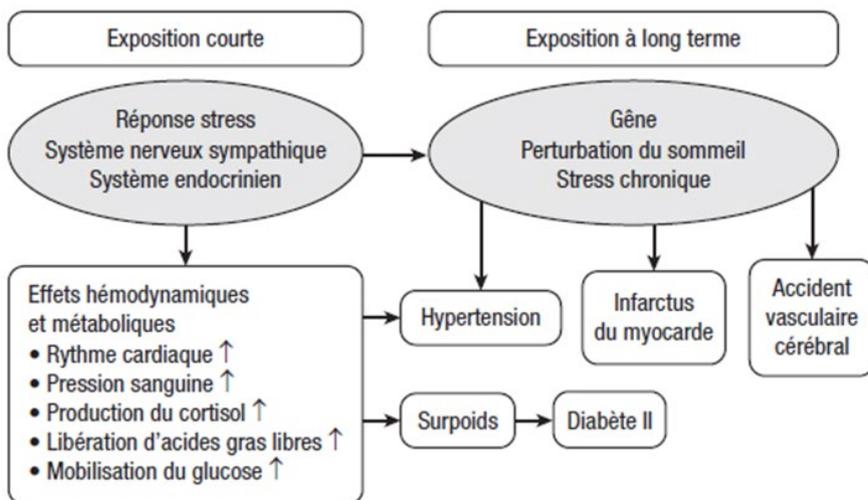
L'exposition prolongée au bruit dans l'environnement est associée à un risque largement ignoré mais accru d'effets physiologiques et psychologiques négatifs sur la santé³⁴⁶.

Elle provoque 12 000 décès prématurés et contribue à l'apparition de 48 000 nouveaux cas de maladies cardiaques ischémiques chaque année en Europe. Les impacts sanitaires de l'exposition au bruit sont divers, comprenant l'impact sur l'audition (effets auditifs), les effets extra-auditifs subjectifs (gêne, effets du bruit sur les attitudes et le comportement social) ainsi que les effets extra-auditifs dits objectifs (effets sur le sommeil, le système endocrinien, cardiovasculaire et immunitaire, la santé mentale, les apprentissages et la cognition)³⁴⁷.

Les expositions aux sons intenses affectent le fonctionnement de l'oreille interne en **détériorant progressivement les cellules ciliées, qui ne se régénèrent pas**. Cela provoque une fatigue auditive, voire des lésions auditives, entraînant l'apparition **d'acouphènes, d'hyperacousie et/ou de pertes auditives**³⁴⁸.

L'exposition au bruit perturbe également **le sommeil et occasionne du stress**. Si l'exposition est prolongée dans le temps, le stress provoque **une cascade de phénomènes physiopathologiques** entraînant une libération excessive d'hormones telles que le cortisol ou les catécholamines (adrénaline, dopamine). Cet excès d'hormones de stress entraîne ensuite une augmentation de la pression artérielle et du rythme cardiaque (Figure 9).

Figure 9 | Effets du bruit à court et long terme



Ces phénomènes favorisent à leur tour le développement de facteurs de risque vasculaire cérébral, l'augmentation de la glycémie et puis la manifestation du diabète de type 2, de l'obésité et des pathologies cardiovasculaires telles que l'accident vasculaire cérébral et

³⁴⁶ European environment agency, 2020, *op. cit.* Voir annexe Les effets sanitaires du bruit

³⁴⁷ Conseil national du bruit, 2017, *op. cit.*

³⁴⁸ Blond O., Mietlicki F., Evrard A.-S., 2023, *op. cit.*



l'infarctus du myocarde³⁴⁹. Certaines études indiquent aussi une association entre le bruit des avions et les naissances prématurées, le faible poids à la naissance et les anomalies congénitales, ou entre le bruit de la circulation routière et le faible poids à la naissance, les naissances prématurées et l'insuffisance pondérale pour l'âge gestationnel³⁵⁰.

Encadré 24 | Le coût social du bruit

Ajoutons que le bruit a également un coût social (hospitalisation, médication, perte d'audition, trouble du sommeil, maladies chroniques, difficulté d'apprentissage, perte de productivité, dépréciation immobilière, etc.). Selon l'Agence de la transition écologique (Ademe), **le coût social du bruit en France est à 147,1 MD€ par an.**

La pollution sonore a aussi des effets sur la performance cognitive et la santé mentale. Particulièrement pour les enfants, l'exposition au bruit augmente le risque de stress, de troubles du sommeil et de troubles cognitifs³⁵¹. **L'exposition au bruit des avions et de la circulation routière dégrade les performances cognitives des enfants, entraînant des retards dans les apprentissages, du fait d'une diminution des capacités de lecture et de mémoire ainsi que d'une baisse de l'attention** (graphique 26). Il existe également des preuves d'une association entre les effets du bruit de la circulation routière et ferroviaire, et les troubles émotionnels et du comportement ainsi que l'hyperactivité chez les enfants. Selon les estimations, 12 500 écoliers souffrent de troubles de l'apprentissage à l'école en raison du bruit des avions³⁵².

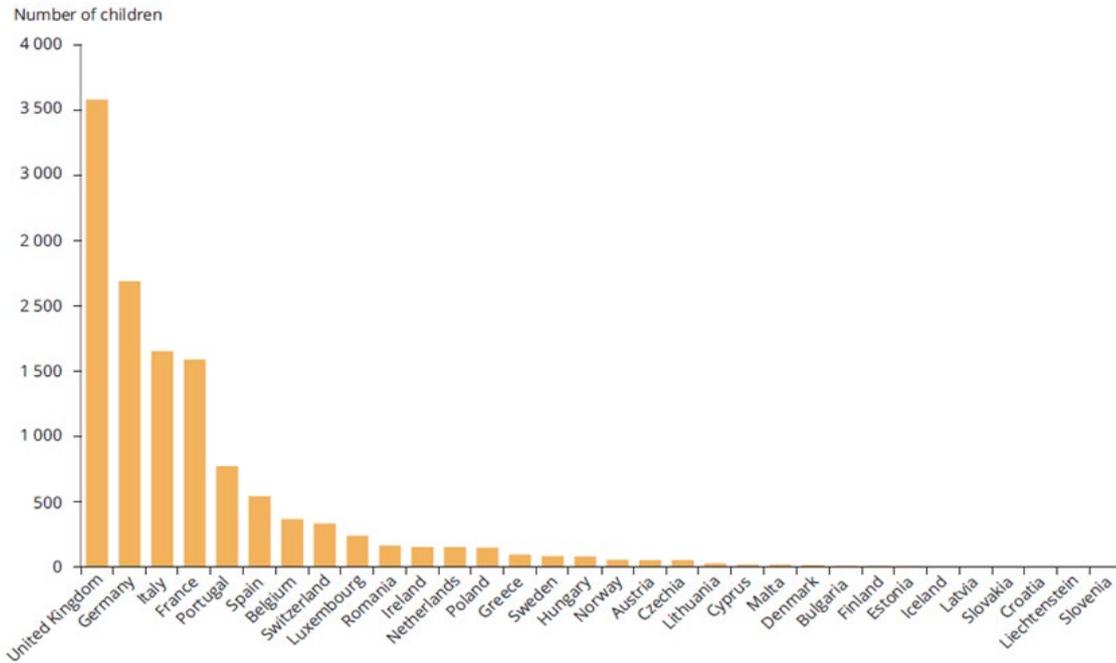
³⁴⁹ Houeto A., et al., 2022, *Association entre l'exposition au bruit et le risque de maladies cardio-métaboliques (diabète de type 2, hypertension artérielle ou maladie cardio-vasculaire)*, 16^e Congrès Français d'Acoustique.

³⁵⁰ Clark C., et al., 2020, *Evidence for Environmental Noise Effects on Health for the United Kingdom Policy Context: A Systematic Review of the Effects of Environmental Noise on Mental Health, Wellbeing, Quality of Life, Cancer, Dementia, Birth, Reproductive Outcomes, and Cognition*, *Int. J. Environ. Res. Public Health*, vol. 17, n° 2.

³⁵¹ Clark C., et al., 2020, *op. cit.*

³⁵² European environment agency, 2020, *Environmental noise in Europe – 2020*.

Graphique 26 | Nombre estimé d'enfants âgés de 7 à 17 ans souffrant de troubles de la lecture dus au bruit des avions, 2017³⁵³



Source : European environment agency, 2020, *Environmental noise in Europe – 2020*.

Encadré 25 | Le sommeil : un enjeu crucial pour le développement et le bien-être de l'enfant

Le sommeil, sa quantité, sa qualité et le respect des rythmes circadiens sont cruciaux pour le développement harmonieux des enfants et des adolescents³⁵⁴. Le sommeil en quantité insuffisante a des conséquences néfastes sur leur santé, tant physique (déséquilibre pondéral, affaiblissement des défenses immunitaires) que cognitive (baisse d'attention, difficultés d'apprentissage) et psychologique (mauvaise gestion émotionnelle)³⁵⁵. En plus du rôle des familles, des variables individuelles et des facteurs biologiques, les conditions d'environnement – la qualité de l'air, les nuisances visuelles et sonores – déterminent la quantité et la qualité du sommeil des enfants. Parmi ces facteurs environnementaux, les sources de bruits sont liées au mode de vie de la maison, mais aussi et surtout aux conditions de l'habitat ainsi que les nuisances liées aux excès de nuisances de voisinage et d'utilisation inappropriée de l'espace public (transports, festivités, industriel...) dont pâtissent les enfants en plein développement. Pour améliorer le sommeil des enfants et des adolescents, le Conseil de l'enfance a proposé de « *réglementer la reconnaissance, la mesure et la réduction des nuisances visuelles et sonores, qui perturbent les rythmes et la qualité du sommeil des enfants et adolescents et mettent en jeu la santé, l'épanouissement personnel et les capacités neurocognitives* » dans son rapport *La traversée adolescente des années collège* (2021).

³⁵³ *Idem*, p. 57.

³⁵⁴ HCFEA, 2021, *La traversée adolescente des années collège*, op. cit..

³⁵⁵ Voir la campagne du Cofrade « Bonne Nuit, Bon Jour ».



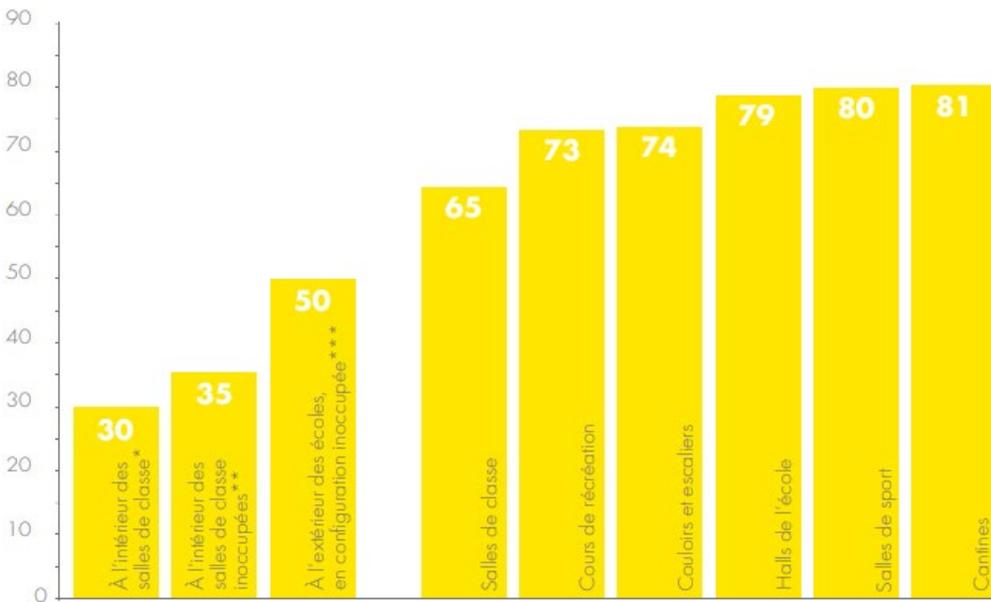
e) Un mauvais confort acoustique dans les établissements scolaires réduit la qualité de l'apprentissage

De manière générale, selon Bruitparif, les établissements scolaires sont des endroits assez bruyants avec un mauvais confort acoustique. Les enfants y ont peu d'accès aux espaces et aux temps de détente³⁵⁶.

Lorsque les salles sont privées d'un confort acoustique, le bruit de fond déforme la parole et amplifie le son puisqu'il rebondit sur les murs et les plafonds réfléchissants. Les niveaux sonores s'amplifient à leur tour parce que les occupants doivent élever la voix. Le graphique 27 présente les niveaux de bruit par rapport aux recommandations à l'extérieur de l'école (50 dB), les niveaux attendus à l'intérieur des salles (35 dB) et des salles utilisées par les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers (30 dB).

Graphique 27 | Les niveaux de bruit par rapport aux recommandations

Niveau de bruit moyen (dB)⁸



*Bradley, norme BB93, nouvelle construction et besoins éducatifs particuliers
 OMS, Bradley, norme BB93 rénovations *Recommandations de l'OMS

Pour obtenir une bonne acoustique qui permet de parler, d'entendre et d'écouter, il est nécessaire de prendre en compte la conception du bâtiment et la conception acoustique sous diverses perspectives afin de garantir l'isolation contre les sources intérieures et extérieures (figure 10).

³⁵⁶ Audition de Fanny Mietlicki par le Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA, 7 mars 2024.

Figure 10 | Principales caractéristiques de la conception acoustique³⁵⁷



Source : Ecophon 2021.

Les études démontrent que **des niveaux sonores élevés dans les salles de classes** rendent plus difficile les exercices de compréhension écrite. Avec une moyenne de 65 dB, les bavardages ont un impact significatif sur les tâches verbales, l'arithmétique et la rapidité de la réponse. De plus, l'environnement bruyant affecte davantage les comportements et les résultats des élèves souffrant de pertes auditives, présentant des troubles de l'attention et des troubles du spectre de l'autisme et les élèves étudiant dans une seconde langue. Or, les élèves bénéficiant d'un confort acoustique, ont aussi de meilleurs résultats accés à un travail plus inclusif et plus coopératif, une attention accrue, moins de fatigue et de stress et une fréquence cardiaque plus basse. La sensibilisation des enfants à l'exposition au bruit dès le plus jeune âge est important non seulement pour leur santé, leur équilibre et leur apprentissage, mais aussi pour l'adoption des bons gestes afin de se protéger d'un environnement sonore bruyant et de ne pas reproduire soi-même du bruit.

³⁵⁷ Ibid.



Encadré 26 | Les initiatives et la réglementation relative à la lutte contre la pollution sonore³⁵⁸

Sur le plan juridique, depuis la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, l'État met en place une politique à la fois préventive et curative³⁵⁹ renforcée depuis 2002 par l'application de la directive 2002/49/CE qui impose aux États membres un cadre commun par l'établissement tous les cinq ans de cartes d'exposition aux bruits et l'adoption de plans d'actions. En 2019, avec la loi d'orientation des mobilités, la notion de « pollution sonore » est reconnue dans le code de l'environnement et consacre la responsabilité de chaque personne publique et privée à mener des politiques qui permettent de vivre dans un environnement sonore sain. En vigueur depuis 2005, l'article R571-85 du code de l'environnement met également en place « l'aide à l'insonorisation des logements autour des aéroports ».

Le 4^e **Plan national santé-environnement**³⁶⁰ (2021-2025) engage les communes, les entreprises, les établissements recevant du public, à créer des espaces calmes.

Dans le cadre du plan d'amélioration sonore³⁶¹, la **ville de Paris** propose d'abaisser les limitations de vitesse, limiter la circulation de transit et aménager l'espace public au profit des modes de déplacements actifs et des transports en commun, déployer les revêtements acoustiques *intra muros*, des sirènes moins bruyantes et lutter contre l'usage abusif des klaxons, prendre en compte les enjeux de paysage sonore dans les projets d'aménagement de la ville, mieux encadrer le bruit lié aux terrasses, créer de nouvelles cours Oasis et améliorer l'acoustique des équipements publics, écoles, collèges et équipements sportifs.

La réalisation d'une **étude acoustique en amont des projets dans les salles de classe, les salles de sport et les réfectoires** permet de préconiser les bons aménagements (les revêtements de sol, les faux plafonds acoustiques, la pose de panneaux absorbants muraux).

La pose d'un indicateur de bruit permet également de sensibiliser élèves et adultes au bruit. Dans ce cadre, le Conseil national du bruit organise le **concours des Décibels d'or** : les actions des associations, des établissements scolaires et parascolaires ou des entreprises sont récompensées dans les domaines de la prévention des risques auditifs et de la préservation de la qualité de l'environnement sonore.

³⁵⁸ <https://www.ecologie.gouv.fr/bruit-nuisances-sonores-et-pollution-sonore> ; <https://www.bruitparif.fr/le-volet-bruit-de-la-loi-d-orientation-des-mobilites/>.

³⁵⁹ Le code de l'environnement régit le bruit des infrastructures de transport, le bruit des véhicules à l'émission, le bruit des activités industrielles et commerciales et la diffusion de sons amplifiés. Le code de la santé publique régit les bruits de comportement et les bruits provenant des activités (activités professionnelles ou activités sportives, culturelles ou de loisirs), ainsi que les bruits provenant des chantiers.

³⁶⁰ Le Gouvernement, 2021, *Plan National Santé-Environnement 4 (PNSE 4) : Un environnement, une santé (2021-2025)*.

³⁶¹ Ville de Paris, 2022, *Plan d'amélioration de l'environnement sonore 2021-2026*, direction de la transition écologique et du climat, marie de Paris, 2016, *Faire le Paris des enfants et des familles*.

³⁶¹ <https://decibels-or.bruit.fr/>.

Réduire la pollution sonore

- Sensibiliser sur l'importance du confort acoustique dans les établissements scolaires : salles de classe mais surtout cantines et cours d'école, particulièrement bruyantes. La sensibilisation des enfants à l'exposition au bruit dès le plus jeune âge est important non seulement pour leur santé, leur équilibre et leur apprentissage, mais aussi pour l'adoption des bons gestes afin de se protéger d'un environnement sonore bruyant et de ne pas reproduire soi-même du bruit.
- Offrir à chaque enfant la possibilité d'avoir des espaces calmes à proximité dans les établissements scolaires, les espaces de loisir, etc.
- Favoriser l'isolation acoustique dans les constructions neuves, mais également à l'occasion de travaux de rénovation énergétique dans les espaces quotidiens des enfants.
- Améliorer l'acoustique des équipements publics, écoles, collèges et équipements sportifs.
- Éviter les projets de construction d'établissement scolaire dans les couloirs de bruit aérien.
- Envisager des sirènes moins bruyantes et lutter contre l'usage abusif des klaxons.
- Mieux encadrer le bruit lié aux terrasses le soir.
- Généraliser des outils de mesure dans les espaces accueillant des enfants.
- Développer le recueil et l'analyse des données de santé liées aux pollutions sonores.



V. Les chemins du dehors : vers une éducation hors les murs

Lieux de rencontre avec des inconnus, les espaces publics sont le théâtre de l'imprévisible, de l'inattendu qui crée la surprise et qui vient ajouter au connu ce qui ne l'est pas encore. Pourtant, du risque au danger, la double question de la sécurisation des espaces publics et de la confiance dans l'inconnu s'impose aux familles au moment de laisser l'enfant sortir et plus largement, s'exposer. Une partie des familles qui le peuvent choisissent de vivre dans un environnement qu'elles jugent suffisamment sûr pour élever leurs enfants. Pour les autres, le repli à l'intérieur peut apparaître comme une manière de protéger leurs enfants, « *de garder le contrôle* » (C. Rivière) : autrement dit, il s'agit pour les parents de maîtriser dans une certaine mesure les risques sur lesquels ils ne peuvent agir.

Encadré 27 | Ulrich Beck, *La société du risque*.

« Tandis que l'utopie de l'égalité est riche d'une quantité d'objectifs et de transformations sociales à contenu positif, ***l'utopie de la sécurité reste singulièrement négative et défensive : au fond, il ne s'agit plus d'atteindre quelque chose de "bien", mais d'empêcher que ne se produise le pire...*** Dans la société de classes, la force motrice se résume en une phrase : *J'ai faim !* Le mouvement qui est mis en branle dans la société du risque s'exprime, lui, dans la formule suivante : *J'ai peur ! ...* En ce sens, la société du risque est caractéristique d'une époque sociale où se forge une solidarité dans la peur, laquelle devient une force politique. » (p. 89-90)

Mais ce rapport au risque nourrit les angoisses, altère la confiance et impacte le rapport au dehors : réduction de l'accès au dehors pour les enfants, des moments de jeux libres, accompagnement quasi systématique des enfants par les parents pour les déplacements (à l'école, pour les activités, pour aller voir les amis...), certaines applications allant jusqu'à proposer aux parents de géolocaliser leurs enfants via leur téléphone portable. Les déplacements des enfants sont également réduits et le plus souvent couplés à ceux des parents : on dépose les enfants à l'école puis on se rend au travail dans la foulée³⁶². Le vélo-cargo constitue à cet égard une nouvelle modalité d'accompagnement paradoxale pour de nombreux enfants qui auraient largement l'âge de pédaler seuls³⁶³. « *Comme le soulignait Colette Pétonnet (1987), l'enfant ne sait pas "naturellement" occuper l'espace de la rue. Il apprend dès son plus jeune âge à circuler sans sautiller sur les trottoirs, en imitant les adultes ou parce que ceux-ci lui font des remontrances sur ses comportements inadéquats. L'autonomie, comme les codes urbains, ne se décrète pas ; elle s'apprend peu à peu tout au long de la vie.* »³⁶⁴

Comment réajuster l'équilibre entre confiance et risque acceptable pour valoriser l'accès au dehors si bénéfique à l'enfant sans minimiser les obstacles et les inquiétudes des parents

³⁶² A'urba, 2021, *op. cit.*, p. 7.

³⁶³ Les cargo-vélos visent les enfants avant 6 ans, même si la partie cargo peut supporter 80 kg voire plus, et donc, des enfants plus âgés.

³⁶⁴ Monnet N., 2020, Redonner goût à la rue pour favoriser l'autonomie des jeunes citadins, *Métropolitiques*, 2 décembre.

et des enfants ? Plusieurs pistes d'actions menées dans les territoires, et de réflexion sur l'autonomie des enfants peuvent contribuer à améliorer l'accès au dehors et l'envie de sortir des enfants et des familles.

1. Le dehors s'expérimente, s'apprivoise, se partage : espaces publics, espaces transitionnels

« L'enfant comme l'adulte ne peut se construire qu'en relation avec d'autres. Encore faut-il pouvoir être affecté par l'autre, s'en soucier et s'y intéresser. C'est pourquoi les facultés de l'attention à autrui, du soin, de l'empathie doivent être cultivées. Il est tout aussi impossible de se développer sans être reconnu et sans reconnaître. »³⁶⁵

a) Des espaces publics peuplés d'adultes : une coresponsabilité des enfants ?

Au dehors, les enfants ont besoin, de façon différente selon leur âge, de présences tierces, d'adultes qui les guident et les protègent, mais aussi les encouragent et leur font confiance. Les parents de leur côté ont besoin, pour laisser leurs enfants dehors, d'espaces qu'ils considèrent suffisamment sûrs.

L'espace public³⁶⁶, dans la diversité de ses morphologies, et de ses usages, se trouve plus ou moins accessible ou régenté, avec ses niches, ses gardiens, ses habitués, ses seuils, ses interstices et ses paysages. Ce sont des espaces à découvert où d'un coup d'œil, chacun jauge et définit ses « *stratégies déambulatoires* »³⁶⁷. C'est de cet apprivoisement sensoriel des espaces publics, et de leurs ambiances, de jour ou de nuit, que le flâneur tire son expérience singulière³⁶⁸ de la ville, et de ses mondes.

Au sein des espaces publics, certains lieux sont considérés protégés par les parents, des voitures, d'abord, mais aussi parce qu'ils peuvent y compter sur « **des formes de contrôle social collectif de ce qui s'y passe**. Notamment dans les petits squares qui se trouvent à proximité du logement, dans lesquels on sait qu'il y aura d'autres familles, d'autres parents »³⁶⁹. D'autres parents, mais aussi des commerçants, gardiens et voisins, incarnent ces « *veilleurs de rues* »³⁷⁰ qui peuvent assurer une forme de « coveillance »³⁷¹. Pour s'incarner, cette

³⁶⁵ De Singly F., Wisnia-Weil V., 2015, *Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent*, Rapport commission enfance et adolescence, France stratégie, p. 8.

³⁶⁶ Voir glossaire.

³⁶⁷ Mondada L., 2002, La ville n'est pas peuplée d'êtres anonymes : Processus de catégorisation et espace urbain, in *Lieux de ville : langue(s) urbaine(s), identité et territoire, Perspectives en sociolinguistique urbaine, Marges linguistiques*, n° 3, mai, p. 72 et suivantes.

³⁶⁸ *L'espace public, modes sensibles : Le regard sur la ville* - Persée (persee.fr).

³⁶⁹ Audition de Clément Rivière au Conseil de l'enfance du 9 novembre 2023.

³⁷⁰ Selon l'expression de la journaliste activiste canadienne Jane Jacobs, défenseuse de la marche urbaine.

³⁷¹ Voir glossaire.



attention collective, ni condescendante ni répressive, nécessite la présence de personnes que l'on a habitude de croiser, des personnes qui font partie du quartier et apporte un sentiment de sécurité. Elle nécessite aussi que la confiance puisse exister entre enfants, adolescents et adultes, alors même que souvent elle n'est pas acquise³⁷². Les « éducateurs de rue », indispensables professionnels de la prévention spécialisée³⁷³, symbolisent cette possible confiance et représentent un acteur de sécurisation potentiel de l'espace publique, et des politiques de collaboration de l'enfance et la jeunesse sur les territoires.

Encadré 28 | Laurence Ellena, L'évolution de la fonction des gardiens d'immeubles : du contrôle des « classes dangereuses » au traitement de la « souffrance sociale » ?

« C'est seulement au XIX^e siècle que la profession de concierge fait une apparition massive, surtout dans l'habitat parisien, dans l'habitat populaire et dans l'habitat aisé. Dès cette époque, le concierge est investi d'une mission à la fois commerciale (encaissement des loyers, services), d'entretien (ménage et maintenance technique) et de contrôle (gestion des allées et venues, prévention des conflits). Enfin, situé souvent en dehors des querelles de voisinage, le concierge du XIX^e siècle occupe parfois une position de « médiateur ». À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, le concierge est implanté dans les cités ouvrières construites dans la logique paternaliste, qui conduit à la fois à améliorer les conditions de vie des ouvriers et salariés et à contrôler leur mode de vie.

Cette profession tend à disparaître à partir de la Libération. On préfère peu à peu les sociétés privées de gardiennage, les systèmes de protection matérielle, le digicode, la vidéosurveillance. On choisit, parallèlement à ces techniques, de faire appel à des entreprises spécialisées dans l'entretien.

Après avoir constaté les limites de ce gardiennage, on réintroduit depuis une vingtaine d'années le concierge dans l'habitat social, en confiant aux gardiens des tâches présentées comme nouvelles : les tâches sociales. (...)

La loge de gardien-concierge, qui occupe une place à l'entrée et au rez-de-chaussée des immeubles, se situe de plain-pied entre deux mondes, celui du dehors et du dedans, celui du propriétaire et celui des locataires, celui de la rue et celui du logement. De ce fait, la loge est un lieu de rencontre des locataires et d'accaparement du gardien. La fonction du gardien est donc marquée par une forme de tension constante entre deux pôles : la parole et le secret, le social et l'administratif, la loge et les logements, l'individuel et le collectif.

Si l'on réintroduit ainsi, depuis environ 20 ans, la profession de gardien dans le logement à caractère social, c'est donc peut-être pour des raisons assez proches de celles qui ont conduit à leur introduction au XVIII^e siècle dans l'habitat populaire : une attention au mode de vie des classes populaires qui est aussi un contrôle social. »³⁷⁴

Les espaces-seuils et leurs hôtes familiers permettent de faire vivre la frontière entre le dehors et le dedans, entre la sphère publique et la sphère privée, comme une transition,

³⁷² Poupeau C, Moreau C., 2020, Espaces de vie et climat scolaire : l'appropriation des espaces et la place des adolescents au collège, *Géocarrefour* [En ligne], 94/1 | 2020.

³⁷³ Voir le site du Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée : <https://cnlaps.fr/La-pr%C3%A9vention-sp%C3%A9cialis%C3%A9e-cnlaps-art-31.html>.

³⁷⁴ Ellena L., 2007, L'évolution de la fonction des gardiens d'immeubles : du contrôle des « classes dangereuses » au traitement de la « souffrance sociale » ?, in Chauvaud F. (dir.), *Histoire de la souffrance sociale*, Presses Universitaires de Rennes, [en ligne].

plus douce et plus mouvante, à l'image du vivant, avec des « espaces-gradients », interstitiels, plus ou moins ouverts et surveillés³⁷⁵.

Des lieux d'accueil des enfants, des parents ou des voisins, souvent associatifs, jouent aussi ce rôle et développent ce type de démarche dans de nombreux quartiers.

Cette présence d'adultes identifiés comme fiables dans l'espace public représente un tissage discret de ressources pour les enfants et pour les familles. Elle rappelle, là où elle opère, que l'usage de l'espace public n'est pas binaire, mais ternaire. L'enfant peut y circuler seul ou avec ses parents, mais aussi sous la surveillance informelle d'autres adultes.

Engagé.es, Paroles d'habitants et habitantes des quartiers populaires

6^e rapport national, septembre 2023, Fédération des centres sociaux et socioculturels

À Nancy, Brigitte propose une maraude de mamans : « *On pourrait faire ça avec les autres mamans. On pourrait faire le tour de la cité, aller voir ces jeunes...* ». Au Bouscat, Marc approuve l'idée : « *Le truc c'est de montrer à des enfants que la vie d'un enfant, c'est de partager des choses, faire des choses... Et c'est ça qui permet qu'ils se laissent moins entraîner...* ».

Proposition

Encourager la présence d'adultes concernés par les enfants, leur bien-être et leur sécurité

- Favoriser la manière dont le collectif (voisinage, commerçants, services et puissance publique, police de proximité) peut veiller aux enfants du quartier.
- Repenser les campagnes de prévention centrées sur l'usager/riverain (remplacer par exemple « Signalez tout comportement suspect » par « Veillons les uns sur les autres »...).

b) Des espaces publics accueillants... pour se déplacer

De nombreuses villes multiplient les actions pour moderniser leur manière de vivre la ville en s'appuyant sur le postulat de la penser à hauteur d'enfant. Les déplacements domicile-école représentent un enjeu clé dans la lutte contre la sédentarisation et dans la réappropriation de l'espace urbain par les familles, les enfants, plus largement par l'ensemble des habitants. Trois axes peuvent constituer des leviers efficaces : améliorer l'accessibilité des écoles en sécurisant les itinéraires et en aménageant les abords des écoles pour donner envie aux parents ainsi qu'aux enfants de venir à pied ou à vélo ; communiquer sur les enjeux des mobilités actives : santé, environnement, etc. ; organiser des déplacements alternatifs (pédibus³⁷⁶, vélobus, copiétonnage...)³⁷⁷. Plusieurs villes et villages mettent en place ces déplacements alternatifs.

Les pédibus et vélobus en particulier permettent d'appréhender la ville autrement : observer et prendre conscience de la nature (y compris urbaine) et de ses changements au rythme des saisons ; ralentir, prendre le temps de se rendre à l'école sans être dans le stress de la circulation automobile et parentale ; être en lien avec d'autres enfants, d'autres

³⁷⁵ On peut évoquer les récentes campagnes autour de « *safe places* » dans le métro, boutiques où l'on peut trouver de l'aide, en cas de harcèlement en particulier.

³⁷⁶ Voir glossaire.

³⁷⁷ A'urba, 2021, *op. cit.*, p. 8.



adultes, échanger, partager. La mise en place de pédibus répond également, pour partie, à la carence d'activités physiques des plus jeunes.



Affiche, Ville de Rouen, 2017.

... pour vivre la rue

Un autre concept s'est développé ces dernières années aux alentours des écoles : les « rues aux écoles »³⁷⁸, présentent dans toute la France, qui visent à sécuriser les abords des établissements scolaires.



Cercle vertueux des rues scolaires. Mathieu Chassignet, adapté du guide « Concevoir une rue scolaire : méthodologie et bonnes pratiques », CC BY-NC-SA.

À Paris, 57 « rues aux écoles » ont été réalisées. Les dispositifs mis en place temporairement vont être pérennisés et de nouvelles rues vont être concernées par ces aménagements. L'objectif de la ville est de réaliser 300 « rues aux écoles », sécurisées et végétalisées. Afin d'offrir aux écoliers et à tous les passants, des espaces sécurisés et moins pollués, la ville de Bordeaux, depuis octobre 2021, rend piétonnes les rues devant les écoles élémentaires et maternelles ; une façon simple de les ouvrir aux enfants et à leur famille, notamment aux heures d'entrée et de sortie³⁷⁹.

Enjeux de sécurité, de sociabilité, de citoyenneté, les abords des collèges d'une part, des lycées d'autre part, ne doivent pas être

³⁷⁸ Voir glossaire.

³⁷⁹ A'urba, 2021, *op. cit.*, p. 11.

oubliés. La Métropole de Lyon, notamment, développe une politique portant sur l'aménagement des abords des collèges et la place de l'adolescent dans ces espaces.

Il s'agit de promouvoir un meilleur partage de l'espace public et de nouveaux usages dans des rues plus conviviales et apaisées en s'appuyant sur un travail participatif (voir illustration 49 p. 167).

Redonner sa place au collégien dans l'espace public

Le projet d'aménagement des abords des collèges de la Métropole de Lyon

Un important travail d'analyses a débuté dès 2021, visant à structurer la démarche de cette nouvelle politique publique, à étudier les conditions d'accès aux collèges et à mieux comprendre le fonctionnement de ces espaces publics : mieux comprendre les usages des collégiens pour mieux aménager les espaces.

Ce travail s'est traduit par :

- le déploiement d'actions socioéducatives en accompagnement des travaux d'aménagement, le recours à la coconstruction des éléments de programme avec les collégiens (dont un *serious game* animé par deux architectes³⁸⁰ pour comprendre les logiques d'acteurs de l'aménagement des abords d'un collège, et leurs impacts sur les attentes et besoins des collégiens) ;
- une étude sociologique visant à mieux comprendre les usages des collégiens pour mieux concevoir les aménagements, basée sur une vingtaine d'ateliers avec l'ensemble des partenaires visant à asseoir la démarche et mieux ancrer les opérations ;
- un cahier de recommandations¹ pour capitaliser l'ensemble des réflexions et sensibiliser les partenaires concernés ;
- une étude sur les enjeux d'accidentologie des collèges de la Métropole.

¹Urba Lyon et la Métropole Grand Lyon, 2024, *(A)ménager les abords des collèges. Cahier de recommandations* (à paraître, octobre 2024).

Parce que les enfants ne demeurent pas uniquement aux abords de l'école, certaines villes ont étendu l'expérience à d'autres rues en proposant des « rues aux enfants »³⁸¹. Le même processus est à l'œuvre en milieu rural, lorsque la place du village est occupée – en soirée – par les jeunes.

³⁸⁰ Noémie Hugniet et Mathieu Schmets, encadrés par Estelle Morle.

³⁸¹Voir notamment le site : https://www.ecomobilite.org/FTP/ressourcesCREM/Ruesauxenfants/fiche_financements%20RAE.pdf sur le financement d'une rue aux enfants.



Encadré 29 | Rue aux enfants, projet *Bambini* : Zones de circulation apaisée (ZCA).

Ce projet avait pour objectif d'agir sur l'environnement proche des enfants (les jouets, la rue, les références parentales...), afin qu'ils intègrent dès leur plus jeune âge l'usage des modes de déplacements actifs.

En accord avec le programme *Bambini*, les trois villes pilotes ont sélectionné des quartiers résidentiels disposant d'équipements pour enfants de moins de 6 ans (crèche, crèche parentale, centre de loisirs, maternelle, jardins pour enfants...). Elles ont toutes mené depuis plusieurs années une politique d'écomobilité scolaire qui s'est traduite par des plans de déplacements d'école avec lignes de bus pédestre régulières (appelés aussi pedibus ou carapatte). Tous les sites d'application présentaient des trottoirs étroits, et souvent encombrés par du stationnement illégal, peu propices à la marche. Les parents se rendant à pied à l'école exprimaient un besoin d'amélioration des cheminements piétons et de bus pédestre (sécurité et confort).

La « rue pour enfants » ou « rue aux jeux », est un dispositif de fermeture temporaire de voie pour l'organisation d'activités ludiques ou pédagogiques³⁸².

Si ces initiatives indiquent une réelle volonté de repenser la ville, elles ne font pas pour autant l'unanimité. En effet, une rue aux enfants est par définition une rue dans laquelle les enfants jouent, rient, crient. Les sons ainsi occasionnés sont parfois considérés comme des nuisances sonores pour les riverains certaines rues aux enfants se voyant alors transformées en « rue calme ».

Une question se pose ici : quelle place les riverains sont-ils réellement prêts à accorder aux enfants, et aux jeunes ? Comment dépasser l'approche du problème par les conflits d'usage ? puisqu'il s'agit de vivre la rue ensemble, comment la partager, « la co-habiter » ?

c) Des espaces publics animés, pour donner l'envie du dehors

Parmi les adultes de confiance présents dans l'espace public, on compte évidemment les acteurs associatifs, salariés et bénévoles, investis dans des structures locales (de parents d'élèves, associations de prévention, d'éducation populaires, centres sociaux, LAEP...).

Acteurs de proximité, ils connaissent leur quartier et les habitants et portent des expérimentations innovantes répondant aux besoins de leur territoire. Les « jeux côté jardins »³⁸³, le « cafézoïde »³⁸⁴, les médiations nomades³⁸⁵, les espaces de vie sociale (EVS) en sont des illustrations. Ici, les acteurs associatifs ne sont pas des « animateurs ou des organisateurs d'activités » mais des « encourageurs de liens relationnels et émotionnels » selon

³⁸² Série de fiches : ZCA Fiche n° 12 : *Bambini* programme pour motiver les enfants à utiliser les modes actifs - l'exemple français, 2015.

³⁸³ Issy-les-Moulineaux propose chaque année en juillet un ensemble d'activités d'extérieur autour des jeux, sur différents lieux et espaces publics de la ville. Voir [\[en ligne\]](#).

³⁸⁴ Café des enfants, souvent en lien avec des rues aux enfants, présents dans plus de 50 villes, voir le site du [Cafézoïde](#).

³⁸⁵ Dispositif nomade en camionnette, organisant des espaces nocturnes et éphémères installés « en bas des tours » dans une centaine de villes. Il s'agit de proposer un espace de partage et de parole pour les adolescents installés sur l'espace public. Voir le site [Médiation nomade](#).

l'expression de Bruno Jarry³⁸⁶, imaginant des espace-temps de coopérations avec les enfants, les parents, les adultes du quartier.

Ces dernières années on a pu observer un glissement dans les modes de financements attribués aux acteurs associatifs : la généralisation du mode de financement « à l'action » a remplacé des enveloppes budgétaires plus larges³⁸⁷, c'est-à-dire moins ciblées, avec un périmètre plus souple. Les financements à l'action sont soumis à des critères précis et prédéfinis par le financeur en lien avec les orientations du schéma départemental de référence : thématique spécifique, public cible, format, durée... autrement dit des critères d'éligibilité. Ce type de financement ne favorise pas l'expérimentation ni la construction de liens dans la durée, entre acteurs – association, parents, enfants et municipalité – facteurs de confiance et de succès durable. Les acteurs associatifs sont pourtant capables d'une grande créativité, adaptée aux besoins des habitants, et d'une forte réactivité. Le rapport Borloo soulignait déjà cette plus-value effective et efficiente des acteurs associatifs en 2018³⁸⁸.

« **Il faut supprimer la mécanique du financement au projet** pour permettre aux acteurs sociaux (le centre social, le club de prévention, le centre de santé...) de consacrer leur énergie à leur métier. Ils doivent être **financés globalement et de façon pérenne (3 ans)**, sur la base d'objectifs simples et généraux. Le maire doit être le référent de l'action (...) Les associations pallient souvent la faiblesse des pouvoirs publics dans ces territoires qui en ont tant besoin : l'activité éducative et culturelle, le rattrapage scolaires, l'accompagnement à l'emploi, l'informatique, la bureautique, les activités sportives, l'aide à la parentalité, etc. Or les associations sont au bord du burn-out. La complexité des procédures et des normes, la recherche effrénée de financements multiples, croisés et incertains précarisent le projet associatif. La question des emplois aidés risque de faire sombrer, si on n'y prend garde, des milliers d'associations employeuses. Plutôt qu'un énième train de mesures de simplification et quelques aides ponctuelles, il faut un renversement total de perspective, en considérant que l'on soutient les associations pour ce qu'elles sont, et ce qu'elles font : en d'autres termes, **il faut arrêter les appels à projets, aussi artificiels que sclérosants, et donner de la durée aux acteurs associatifs**. En contrepartie, il faut être très exigeant sur les valeurs que doivent partager et diffuser les associations. »

Multiplier les actions propices au « faire en famille » et avec des adultes au service du « faire » des enfants à travers le soutien à l'animation de la vie sociale et aux tiers-lieux de type cafézoïde, café aux enfants, etc.

³⁸⁶ Bruno Jarry est directeur général du Clavim et personnalité qualifiée du Conseil de l'enfance du HCFEA, entretien HCFEA, octobre 2023.

³⁸⁷ Cf. numéro spécial supplément de Jurisassociations dédié à la *Contractualisation, mode d'emploi* (JurisAssociations Supplément Mai2023).

³⁸⁸ Borloo J.-L., 2018, *Vivre ensemble. Vivre en grand. Pour une réconciliation nationale*, Rapport, p. 82.



2. Rendre aux enfants les espaces publics : l'ouverture comme pédagogie

Restaurer la confiance pour réhabiliter le dehors, pour redonner envie aux enfants et aux parents de sortir, c'est aussi – avant tout – accorder cette confiance aux acteurs de terrain, aux associations qui œuvrent au quotidien pour créer du lien social. « *Au lieu de considérer que les expériences sont toujours imparfaites, insuffisantes, essayer de voir dans celles-ci ce qui est déjà fait, ce qui est en train de se passer = tournant épistémologique en cours !* »³⁸⁹

Et ce tournant, les acteurs du quotidien l'ont déjà franchi, avec le recours à la pédagogie sociale, issue de l'éducation populaire³⁹⁰. Assumant « *de ne pas avoir de méthodes spécifiques reproductibles partout, elle est globale, se construisant à partir des réalités territoriales, de la situation sociale des personnes, de leur histoire, des contextes économiques et culturels singuliers* »³⁹¹. Elle soutient la richesse d'espace-temps « *ouverts à l'altérité, à l'hospitalité, à la fraternité... espaces de jeu et de construction, de permission, d'autorisation, de rencontre, d'expérimentation, de risque, de solidarité, de conflits, de transitionnalité, de maturation* »³⁹². Ces « *espaces transitionnels* » sont le théâtre d'une « *pédagogie du risque, de l'engagement, de la décision, de la prise de responsabilités* ». Accompagner l'enfant plutôt que l'encadrer, c'est lui transmettre les connaissances empiriques et les outils lui permettant de décoder son environnement, de prendre en compte ce et ceux qui l'entourent, avant et afin de prendre une décision éclairée. C'est aussi une manière de prendre conscience de son appartenance à un tout plus vaste, à sa condition de citoyen de la société et du monde. C'est par la liberté dont il jouit, qu'il saura laisser libre cours à sa créativité et ainsi, se comporter en acteur, et non en exécutant de protocoles préétablis : « *fréquenter le dehors et se défaire des normes pour s'émanciper* »³⁹³.

Dans quelle mesure ces repères pédagogiques et les actions qui se déploient à partir de ces cadres peuvent-ils constituer les leviers de l'accès des enfants aux espaces extérieurs et à la nature, au coin de la rue ?

³⁸⁹ Laville J.-L., 2019, *Les associations sont-elles condamnées à l'impuissance ?*, Assises du Cnaemo à Chalon-sur-Saône, Pour une protection universelle et inconditionnelle de l'enfant !, <https://www.youtube.com/watch?v=2uah-qkO590>.

³⁹⁰ Voir glossaire.

³⁹¹ Ott L., 2017, Principes élémentaires de la pédagogie sociale, *Journal du droit des jeunes*, n° 361-362, Éditions Association jeunesse et droit, p. 68-72.

³⁹² Entretien avec Bruno Jarry, HCFEA, octobre 2023.

³⁹³ Martin C., 2022, Entretien avec Guillaume Sabin. Fréquenter le dehors et se défaire des normes pour s'émanciper : aux fondements de la pédagogie sociale, *Cahiers de l'action*, 2022/2, n° 59, p. 34-41.

a) La pédagogie comme mouvement

« Il est peut-être encore temps de réactiver
l'utopie des pédagogies de la fraternité. »

Jean Houssaye

Penser la manière d'ouvrir l'espace public et la fréquentation de la nature au quotidien des enfants et des adolescents amène à revisiter les fondements de leur éducation et de leur place dans la société, la culture et le monde, dans une projection vers le futur.

Former, enseigner, apprendre : un enjeu politique

Déjà en 1916, John Dewey³⁹⁴ mettait en garde les pédagogues classiques contre le « formalisme », « l'individualisme » et « la déresponsabilisation scolaire et sociale » et prônait l'expérimentation, l'exploration et la créativité. Pour Élise et Célestin Freinet, l'enfant est avide d'apprendre dès que l'environnement le permet et fait sens pour lui. La prise en compte de son environnement se joue à trois niveaux : **être conscient de soi, de l'autre et de faire partie d'un tout**. S'ajoutent à la prise en compte de ces trois dimensions **la liberté d'initiative et le droit au jeu** qui, par le plaisir qu'ils procurent, les rencontres qu'ils suscitent, l'exploration multisensorielle qu'ils suggèrent, ouvrent les voies de la découverte, de l'expérimentation et **développent l'envie de faire et d'apprendre**.

« *Ceméa*, cela veut dire Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active. Les méthodes actives, tout le monde sait les faire, y compris le secteur marchand, privé, qui développe des méthodes d'apprentissage qui relèvent des méthodes actives. **Ce n'est pas pareil si l'on considère que c'est l'éducation qui est active**. C'est à cette condition, à partir de cette ambition, que prennent sens les méthodes et les pratiques qui font que c'est le sujet avec lequel nous travaillons qui devient acteur de sa propre éducation. Cette ambition-là est une ambition particulière et c'est elle qui caractérise sans doute l'approche "Éducation nouvelle". C'est elle aussi qui fait que le projet que nous portons, au-delà des valeurs et des pratiques s'inscrit dans **un projet politique plus vaste, un projet qui vise à responsabiliser les individus, à tendre vers d'avantage d'autonomie**. »

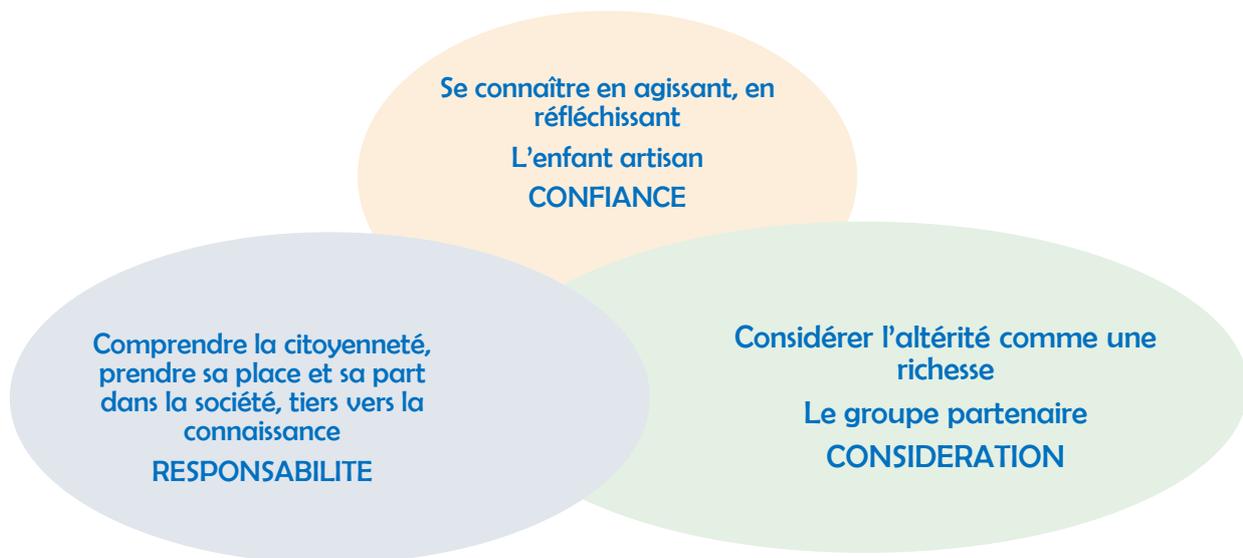
C'est sur la base des différents courants des pédagogies dites nouvelles³⁹⁵ (Decroly, Freinet, Korczak et Montessori, Dolto, Oury³⁹⁶... et plus près de nous, les chercheurs, enseignants, éducateurs du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN) que des acteurs de l'éducation populaire, ancrent leur action.

¹ Propos introductifs, colloque Innovations : l'approche des pédagogies et structures alternatives, 18 mai 2018

³⁹⁴ Dewey J., 1916, *Démocratie et éducation*, Armand Colin.

³⁹⁵ Hugon M., 2016, Les pédagogies nouvelles : quel apport pour l'école d'aujourd'hui ?, *Spécificités*, n° 9, p. 26-38.

³⁹⁶ Voir annexe : manuscrits et tapuscrits de Fernand Oury.



Triptyque Confiance-responsabilité-considération, Laura Biteaud.³⁹⁷

Ces pédagogies sont fondées sur l'enfant acteur de son éducation, le groupe comme partenaire de chacun et la société comme tiers entre l'enfant et la connaissance. Elles ont accompagné un siècle et demi de transformations des politiques de l'éducation des enfants, à l'école, dans les loisirs, en famille, dans la société et la justice. Les méthodes actives, systémiques, etc. se sont nourries des événements de l'histoire, irriguées de l'évolution des sciences et bâties sur le débat idéologique, revendiquant jusqu'aujourd'hui la place nécessaire de l'utopie dans l'éducation des enfants et de la jeunesse.

³⁹⁷ Triptyque Confiance-responsabilité-considération, issu de la présentation de Laura Biteaud lors du Conseil de l'enfance du 4 avril 2024.

Encadré 30 | Quelques dates repère pour l'éducation populaire laïque en France³⁹⁸

1896 : création du premier centre social à Paris XI par Marie Gahéry³⁹⁹ avec l'appui du Marquis Albert Costa de Beauregard (homme politique de la droite conservatrice) et inspiré par le modèle des *settlements* anglais (faire œuvre sociale et non plus œuvre charitable).

1895, Sous le ministère de Raymond Poincaré et pendant vingt-deux ans, Édouard Petit, président de la Ligue de l'enseignement, remet ses rapports annuels au moment où s'organisaient les œuvres laïques péri et postscolaires, et les colonies de vacances.

1922 : création de la fédération des centres sociaux (FCSF) par Marie-Jeanne Bassot.

À partir des années 1920 l'éducation populaire devient progressivement un secteur d'activités à part entière.

1936 : (Front populaire) les accords de Matignon rapprochent la culture, le loisir et les vacances des classes populaires ; « sport pour tous » porté par le député L. Lagrange.

1937 : création des Cemea par Gisèle de Failly⁴⁰⁰ (formation des moniteurs et directeurs de colonies de vacances, dans un cadre laïc).

1943 : création des Francas et de Peuple et Culture qui vont œuvrer après la libération pour une pédagogie de la démocratie.

2 octobre 1943 : création de l'agrément « jeunesse et éducation populaire » qui marque le début d'une institutionnalisation de l'éducation populaire et, simultanément, une dépolitisation des actions menées.

1944 : création de la direction de l'éducation des adultes et de l'éducation populaire, remplacée en 1948 par la Direction générale de la jeunesse et des sports.

1946 : la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire passe de la direction générale de l'enseignement du ministère de l'Éducation nationale au sous-secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, rattaché au ministère de l'Éducation nationale.

1958 : création du Haut-commissariat à la jeunesse et aux sports au sein du nouveau ministère de l'Éducation nationale.

1959 : création du ministère de la Culture qui entraîne avec lui le glissement de la pédagogie de la démocratie vers l'animation socioculturelle, rattachée aux loisirs.

Années 1960 : fort développement des Maisons de la jeunesse et de la culture (MJC).

1971 : les lois sur l'éducation permanente et la formation continue font naître des organismes de formation remplaçant l'éducation populaire sur certaines activités historiques.

1981 : direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités pleine nature du ministère du Temps libre, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (gouvernement P. Mauroy).

2014 : l'éducation populaire est rattachée au ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

2017 : la direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) est rattachée au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (Jean-Michel Blanquer).

Ces démarches revendiquent une vision systémique, une lecture politique des enjeux éducatifs et des valeurs d'éthique et de droit qui régissent le cadre et le climat proposés. Elles reposent sur une appréhension globale de l'enfant, dans ses environnements, et sollicitent son envie et son plaisir d'apprendre en faisant. Plus qu'on ne le pense, elles sont actives dans les *corpus* de l'Éducation⁴⁰¹ au sens le plus institutionnel, qu'on retrouve dans

³⁹⁸ Voir le site educationpopulaire.fr.

³⁹⁹ Assistante sociale et pédagogue catholique.

⁴⁰⁰ Pédagogue et théoricienne de l'éducation nouvelle.

⁴⁰¹ Voir en annexe : *Les métiers : une institution parmi d'autres, extraits de textes de Marguerite Bialas.*



de nombreux pays du monde et dans des organisations comme l'Unesco, les droits de l'homme, et, bien sûr, les droits de l'enfant.

Les pédagogies nouvelles sont basées sur le projet de transmettre dans différents contextes en **dépassant la visée d'accumulation de connaissances** que Paolo Freire⁴⁰² nomme la pédagogie « *bancaire* » et Laurent Lescouarch la « *pédagogie de l'imposition* »⁴⁰³ : pédagogie de l'application de consignes par une utilisation à plat des connaissances.

Le projet est aussi de remplacer l'apprentissage linéaire descendant par le triangle pédagogique « **former, enseigner, apprendre** » qui tient compte de la dimension interactive (processus) ou interactionnelle (le lien) existant entre chacun des pôles formés par l'apprenant, le savoir et l'enseignant. L'enfant est alors considéré comme une personne, au-delà d'être un élève.

Il s'agit enfin de **rompre l'assimilation de l'erreur à la faute**. Considérant que le mouvement dialectique de l'essai-erreur fait partie intégrante du processus d'apprentissage, une visée est alors de créer des situations et de laisser des temps dans lesquels l'enfant a la possibilité de se tromper et d'expérimenter, dans un climat sécurisant, sans jugement ni évaluation⁴⁰⁴. L'expérience⁴⁰⁵, en ce sens, se construit également par l'observation et l'apprentissage « *vicariant* »⁴⁰⁶ qui résulte de l'imitation par l'observation d'un pair qui exécute la méthode, le geste, ou le raisonnement à acquérir. Enfin, et surtout, le groupe est partie intégrante, et convié comme « tiers concerné » par l'apprentissage de chacun.

L'éducation populaire en quelques mots, c'est **oser, risquer, expérimenter** : la confiance se construit avant tout par l'expérience.

Aller vers et au-devant des enfants

Afin d'atteindre tous les enfants, des associations et acteurs du travail social développent les pratiques dites « d'aller vers »⁴⁰⁷, d'intervention là où sont les enfants, et hors les murs des institutions, manière de répondre à la problématique récurrente de méconnaissance des dispositifs par les familles. En allant vers, mais encore, au-devant des personnes. Le Secours populaire français, par exemple, entend faire vivre au moyen de dispositifs itinérants « *une solidarité de proximité, qualitative, particulièrement tournée vers les enfants, sur tout le territoire national* ».

Ces dernières années les modalités de financements des politiques publiques ont encouragé, voire contraint, les acteurs de terrain à penser leurs actions en s'adressant à des publics spécifiques, visant ceux qui auraient le plus besoin des actions et accompagnements

⁴⁰² Pédagogue brésilien. Engagé dans la cité, Paolo Freire défend l'idée selon laquelle l'éducation doit être envisagée comme un projet de libération. Il porte les valeurs civiques et démocratiques.

⁴⁰³ Synthèse de la 12^e Journée d'étude sur l'enfance au quotidien : Enfants et jeunes dans les espaces extérieurs naturels : quelles socialisations, quelles éducations ?

⁴⁰⁴ Lescouarch L., 2017, *Penser une évaluation au service des apprentissage*, conférence.

⁴⁰⁵ Voir glossaire.

⁴⁰⁶ Alfred Bandura., voir par exemple : Carré, P., 2004, Bandura : une psychologie pour le XXI^e siècle ?, *Savoirs*, Hors série (5), p. 9-50. <https://doi.org/10.3917/savo.hs01.0009>.

⁴⁰⁷ Voir glossaire.

proposés. Néanmoins, de plus en plus, la démarche par publics cibles est interrogée. Ainsi « *la volonté de s'appuyer sur l'atout de la proximité incarne l'ambition d'une **approche plus locale et partenariale de l'intervention sociale et des politiques publiques, afin de dépasser les approches verticales et sectorielles** traditionnellement orientées vers des "publics ciblés" ».*

C'est également ce dont témoigne le rapport d'évaluation des dispositifs « camps et colos »⁴⁰⁸ qui à rebours des grandes tendances de l'histoire des colos préconise de trouver de nouveaux modèles qui suppriment ou atténuent la séparation entre les catégories d'enfants et de publics, sur des principes moins technocratiques, moins spécialisés et moins connotés socialement. Ces recommandations font échos à la notion de « déflation éducative », avec par exemple des colonies de vacances pensées et vécues davantage comme un espace de loisir et de vivre ensemble qu'un lieu proche de l'école.

Rendre la formation aux métiers de l'enfance accessible et attractive

- Intégrer dans les formations les activités en extérieur et le contact à la nature, dans les établissements, et par des sorties fréquentes.
- Assurer le recrutement des animateurs en encourageant la contractualisation pluriannuelle.
- Revaloriser le métier d'animateur et améliorer les conditions travail (salaire, mais aussi logement sur place, pauses, prise en charge de transport...).
- Rendre plus accessible le Bafa et intervenir dans les collèges et lycées pour présenter le Bafa, le métier de l'animation et les ressorts de l'éducation populaire.
- Développer la professionnalisation des AVS/AESH afin de limiter les ruptures d'accompagnement des enfants et adolescents liées au *turn over* des professionnels, du fait de la précarité de ces emplois.

Revaloriser le travail social : trois propositions-clé du Livre blanc du travail social

- Assouplir la logique d'appels à projet afin de redonner sens et pouvoir d'agir aux acteurs de terrain.
- Promouvoir les démarches d'aller vers et les interventions collectives pour une action sociale plus préventive et inclusive.
- Développer les actions communes d'économie sociale et solidaire et de travail social.

Soutenir les associations

- Soutenir les initiatives et associations qui créent, animent et financent de l'offre de loisir à l'extérieur pour tous.
- Valoriser les partenariats collectivités/État/associations...
- Privilégier les subventions pluriannuelles par rapport au financement annuel et aux appels à projet qui fragilisent les associations. Cf. avis du Cese 2024.
- Valoriser l'intégration des pratiques écologiques au sein des modèles associatifs.
- soutenir le potentiel d'innovation des associations : originalité, inventivité, adaptation aux besoins locaux les plus fins, expérimentations...

⁴⁰⁸ Voir la synthèse des recommandations en annexe.



b) Citoyenneté et pouvoir d'agir

Dès le début du xx^e siècle, avec le courant du *settlement movement*, l'éducation populaire défend la logique *bottom-up*, qui part du terrain et de l'enfant. Pour s'inscrire dans une démarche émancipatrice, elle encourage l'expression du pouvoir d'agir.

Ainsi, les conseils municipaux des enfants, leurs implications dans les projets de villes à hauteur d'enfants, les mobilisations de millions de jeunes en 2019 dans les marches pour le climat « *Fridays for future* » qui fleurissent ces dernières années sont des illustrations concrètes de l'implication des enfants dans la vie citoyenne. Leur participation active pour penser les politiques publiques, comme le fait par exemple le Collège des enfants du HCFEA, depuis 2024, celui du Conseil national de la protection de l'enfance, ou encore leur participation aux rapports annuels du Défenseur des droits, est devenue une réalité.

Le milieu associatif intègre de longue date des enfants et des jeunes dans les actions : citons par exemple la démarche « Le dire pour Agir », sur laquelle s'adosse l'action [Copains du monde](#) porté par le Secours populaire français. Selon leur disponibilité et leurs envies, les enfants y réalisent des projets en faveur des personnes en difficulté en France et à l'étranger. Dans ces actions solidaires avec d'autres, l'enfant peut avoir un impact réel sur son environnement immédiat et même à une échelle internationale. C'est le cas aussi pour le projet *Respirations* du FAS.

D'un bout à l'autre de l'action ou de l'engagement pérenne, l'enfant-acteur social (HCFEA 2017) est à la manœuvre des projets qu'il entend mener, et libre de sa parole s'il veut s'exprimer, individuellement ou collectivement. L'une des préconisations du rapport du HCFEA de 2017 fut d'amender la réglementation pour permettre à des mineurs d'exercer des responsabilités dans les associations déclarées en préfecture (associations « loi 1901 »). Elles ont de plus la possibilité d'agir en partenariat avec le Réseau national des juniors associations (RNJA)⁴⁰⁹.

En France (voir partie IV B la ville à hauteur d'enfant, c'est possible) de plus en plus de collectivités s'engagent dans des démarches à la fois participatives et environnementales (rues aux enfants, rues des enfants, aménagements des abords des établissements scolaires visant à la fois la réduction des nuisances et l'appropriation par les jeunes, etc.). Et concernant l'environnement urbain, même si beaucoup reste à faire, la prise en compte de la pollution de l'air, et de la décarbonation, a fortement progressé dans les collectivités territoriales.

À l'étranger de nombreux exemples de participation, sous des modalités parfois beaucoup plus larges, donnent à voir d'autres formes de coopération entre enfants et adultes dans le cadre de véritables politiques locales de collaboration et de participation des enfants et des jeunes (encadré 31).

⁴⁰⁹ <https://juniorassociation.org/>.

Encadré 31 | Aménager la ville pour tous

La *Cool City* genevoise

« Situé dans une zone identifiée comme un îlot de chaleur à l'échelle cantonale, le CO de Sécheron a été choisi comme site pilote pour le projet Cool City. L'objectif de cette démarche est double : concevoir un aménagement permettant aux élèves, au corps enseignant, et aux habitants du quartier de bénéficier d'une oasis de fraîcheur grâce à la transformation des espaces extérieurs du bâtiment scolaire, tout en améliorant la qualité de vie et le vivre-ensemble des divers usagers du site ». « Une particularité propre à la Suisse émerge ici : tous les établissements scolaires à Genève sont accessibles au public en dehors des heures de cours, une pratique inscrite dans les us et coutumes sans cadre législatif spécifique ».

L'Éducation participative à Helsinki : des démarches de cocréation dans les écoles

« La participation est intégrée pédagogiquement dans les journées de classe à Helsinki. Les enfants et les jeunes adolescents participent à la conception de cours de récréation, votent, ou soutiennent des projets d'espace public conçus pour tous ».

Extraits de *Urba Lyon*, 2023, *Repères européens*, 14 septembre 2023

Dans son rapport 2023, le HCFEA insiste en particulier sur la participation des enfants comme action pédagogique, et de reconnaissance, de l'adulte en responsabilité.

Encadré 32 | Quand les enfants vont mal. Comment les aider ?

(extraits du rapport adopté par le Conseil de l'enfance du HCFEA le 7 mars 2023)

L'enfant a besoin d'être reconnu comme personne dans un collectif, comme l'ont montré les travaux les réflexions de nombreux chercheurs ou pédagogues...

Les pratiques de responsabilisation des enfants dans le collectif, et par rapport à leur comportement, vont dans le sens d'une meilleure inclusion de l'enfant. Cette perspective a été fortement mise au travail par des pédagogues comme Janus Korczak, Célestin Freinet, Fernand Oury ou Anton Makarenko, en pensant les espaces et les environnements éducatifs comme des institutions comprenant des conseils d'enfants, ou des espaces de régulation du vivre ensemble, dans lesquels les enfants ont un peu de pouvoir sur l'environnement qui les concerne à leur échelle. Il ne s'agit à aucun moment de céder sur la responsabilité de l'adulte ou du pédagogue, mais bien de penser les instances et les espaces d'exercice de la parole et de la citoyenneté de l'enfant⁴¹⁰.

Au contact des autres, les enfants par l'expérience et par l'imitation, découvrent, et s'éduquent au partage et aux codes de l'espace public. Ce qui sous-entend une posture concernée et inclusive à leur égard, sans autoritarisme ni jugement.

- **Soutenir les initiatives publiques locales pour proposer un maximum de lieux et d'équipements publics de loisirs, d'activités et de nature aux enfants et aux familles, en extérieur.**
- **Envisager les enfants et les adolescents comme des interlocuteurs, à solliciter et impliquer dans la conception, l'aménagement des territoires et des environnements qui leur sont dédiés, et non uniquement comme des bénéficiaires, voire des consommateurs des réalisations.**
- **faire connaître et soutenir les financements existants dédiés à la biodiversité, la mixité, la réduction des inégalités et la jeunesse, tels l'Opération quartiers résilients et les PIA jeunesse et ville durable et solidaire portés par l'Anru, et y associer les enfants.**

⁴¹⁰ HCFEA, 2023, *Quand les enfants vont mal : comment les aider ?*, Annexe IV, Rapport du conseil de l'enfance et de l'adolescence, mars, p. 86 et 87.



c) « Au coin de la rue : plus de culture et moins de voitures »

Les arts de la rue s'inscrivent dans cette dynamique de « tenter d'établir dans un contexte non dédié au spectacle vivant une relation avec "tout le monde", sans restriction, sans sélection. Parmi ce "tout le monde", il y a l'enfant »⁴¹¹. L'espace public y est envisagé, appréhendé comme « domaine des possibles » pour réenchanter la ville, le village, avec l'éphémère qui rassemble, avec de nouvelles mobilités qui traversent des espaces habituellement interdits d'accès : « c'est prendre conscience de son pouvoir de transformation de l'existant ». Dans cette perspective, l'agentivité de l'enfant joue un rôle clé, comme le souligne le compositeur Nicolas Frize : « Il me rend modeste, il me ramène à une autre échelle de perception, hors du savoir et de la rationalité. D'autre part, quand je l'emmène dans mes aventures, je lui donne des billes pour qu'il puisse recouvrer un rôle social dont il est dépossédé à cause de toute la puissance de l'adulte ».



De la salle à l'espace public : illustration avec *Bercer le monde*, animation proposée dans le xx^e arrondissement de Paris (2024) par la compagnie *Transverse*, Ingrid Bizaguet

Les arts de la rue se déclinent sous différentes formes : spectacles fixes, déambulations avec des groupes de publics, parades et défilés, entresorts (le spectateur est invité à vivre une expérience artistique intime), installations et spectacles avec du public non convoqué. Ils invitent à envisager la culture comme instrument d'émancipation.

⁴¹¹ Art CENA (centre nationale des arts, du cirque, de la rue et du théâtre : [L'espace public, un terrain de jeu partagé entre enfants, adultes et artistes ?](#) | ARTCENA.

Extraits du manifeste pour la création artistique dans l'espace public

« Pour nous, acteurs de la rue, l'espace public, c'est d'abord un domaine des possibles, où nos pratiques peuvent réenchanter le quotidien, inviter chacun à un pas de côté pour voir et réinventer son cadre de vie et de passage. (...) Notre métier, c'est de proposer d'autres usages, festifs, poétiques, ludiques, politiques, des espaces partagés. D'insuffler du désordre, de la remise en question, de tournebouler les circulations, de bousculer joyeusement les habitudes, de détourner la routine des flux. (...) Au nom de ce qui est supposé "déranger" – la présence de SDF, le bruit d'enfants, le rassemblement – rues et places publiques tendent à devenir un moins-disant de l'espace civique et politique. Elles illustrent le rêve – ou le cauchemar – d'une ville aseptisée et hautement contrôlée au nom de l'ordre et de la sécurité. Les débordements autorisés se réduisent le plus souvent à des privatisations marchandes des lieux partagés. L'espace peut-il rester "public" en ignorant les libertés fondamentales d'expression individuelle et collective et de circulation ?⁴¹².»

Les professionnels des arts de la rue font dialoguer -pour proposer leurs animations- l'ensemble des parties prenantes de l'espace public : services de l'État, services territoriaux, et municipaux, commerces, activités... Leur créativité, au-delà du spectacle, est mise au service du vivre-ensemble, pour offrir des espace-temps interstitiels de joie et de partage intergénérationnel, et de fête.

Quelques dates clés pour les arts de la rue

- 1970' : de jeunes artistes veulent être au plus près des gens avec l'idée est de retrouver le plaisir de faire ensemble, de réinventer un espace urbain commun et collectif et de démocratiser le théâtre en le sortant de la salle.
- 1980' : des compagnies proposent des formes monumentales à l'échelle de toute une ville ; occupation de l'espace public multiforme et création artistique sur place en prise avec le vivant, en échange permanent avec les habitant-e-s.
- 1986 : création du festival d'Aurillac.
- 1997 : création de la fédération nationale des arts de la rue.
- 2005 : la France adhère à la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- 2007 : déclaration de Fribourg sur les droits culturels (texte fondateur date de 1993).
- 2010 : création du label « Centre national des arts de la rue » (Cnar).
- 2017 : ce label devient le Cnarep « Centre national des arts de la rue et de l'espace public », appellation valorisant les structures faisant de l'espace public un espace de rencontre entre acte artistique et public.
- 2019 : création du label « Capitale française de la culture ».

Dans ses travaux sur *la fête*, Philippe Steiner⁴¹³ souligne que cet espace-temps est avant tout vecteur d'une production de joie, une autorisation à l'expression de la joie et l'effervescence

⁴¹² *Manifeste pour la création artistique dans l'espace public*, Fédération nationale des arts de la rue, janvier 2017 <https://www.federationartsdelarue.org/sites/default/files/fichiers/paragraphes/telechargement-283/manifestecreationespacepublic-web-2c.pdf>.

⁴¹³ Steiner P., 2023, Faire la fête pour partager la joie, *podcast France Culture*, jeudi 2 mars 2023 <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/affaire-en-cours/faire-la-fete-pour-partager-la-joie-6095742>.



collective. Les normes ordinaires du quotidien sont dépassées et les « fêteurs » (qu'il préfère au terme de fêtard souvent connoté négativement) s'interpellent librement, se sourient, partagent des instants de vie commune : « *tout le monde est acteur, tout le monde spectateur, tout le monde se regarde, tout le monde agit, et du coup, fait la fête au sens de la participation* ». Tout le monde, y compris les enfants de tous âges.

La fête offre l'opportunité momentanée du jeu avec les normes, fait place à l'exception, accorde une rupture avec le quotidien et remplit une fonction oblatrice et de régulation en ouvrant sur le métissage⁴¹⁴. Souvent premier lieu de liberté pour les adolescents – avec les fêtes de village – la fête permet de ressouder la communauté autour de valeurs partagées et, ainsi, contribue au sentiment d'appartenance. Le géographe Guy Di Méo parle de « géographicités »⁴¹⁵, au sens d'une relation quasi fusionnelle entre les acteurs et les espaces. Faire la fête c'est aller un peu vers l'inconnu sans objectif ni performance.

De la perception esthétique à la conscience écologique : la « réserve artistique » de la forêt de Fontainebleau

Dans les années 1840, affairé à tirer bénéfice de la forêt, l'État décide de remplacer des arbres centenaires par des pins sylvestres plus rentables. C'était sans compter les artistes ayant élu domicile à l'orée de la forêt, à Barbizon, pour s'éloigner des nuisances de la capitale. La mobilisation des « peintres de Barbizon », « les arracheurs de pins », soutenue par George Sand (déjà soucieuse de lutter contre la rectitude des champs cultivés qui remplacent la nature, pour protéger la santé de l'homme et de la planète), aboutit à la publication du décret du 13 août 1861 qui préserve 542 hectares de vieilles futaies et 555 hectares de rochers de tout aménagement, consacrant ainsi leur « destination artistique »⁴¹⁶. La forêt devient alors la première réserve naturelle au monde, onze ans avant Yellowstone.

Les arts de la rue, la fête, et plus largement, **la culture, le patrimoine**, représentent des leviers pour activer une prise de conscience citoyenne des plus jeunes, comme le rapport sur les années collèges du HCFEA (2021) l'a particulièrement souligné⁴¹⁷.

⁴¹⁴ Duvignaud J., 1973, *Fêtes et civilisations*.

⁴¹⁵ Di Méo G., 2016, La fête : un événement géographique, *La géographie*, n° 1563, 2016/4, [GEO_1563_0012.pdf](#).

⁴¹⁶ Voir par exemple la [page](#) consacrée à cette réserve sur le site de l'ONF.

⁴¹⁷ HCFEA, 2021, [op cit.](#)

Encadré 33 | La nature comme culture, illustrations

Vincent Vergogne, artiste sculpteur, se tourne vers la nature et les liens avec les enfants, notamment les tout-petits, en proposant des sorties « bébés dans les bois ».

« *En observant les enfants en forêt, nous nous sommes rendu compte qu'ils perçoivent un tout signifiant. Ils vivent dans "un nuage sensoriel" : le toucher, la saveur, l'odeur, la couleur, la forme et le mouvement se mêlent pour former des ambiances qui fluctuent sans cesse. Le tout-petit est littéralement habité par le tout de l'instant. À chaque séance il y a un acmé, toujours différente, un moment de joie intense ou de douceur partagée, qui naît à l'improviste et nous réunit profondément.* »⁴¹⁸

Un neuf trois soleil, pôle-ressource du spectacle vivant pour le très jeune public en Seine-Saint-Denis et au-delà, multiplie les propositions culturelles en extérieur avec des spectacles en forêts et dans les parcs, qui facilitent l'aller vers la culture pour les familles et soutiennent un « *art et une culture engagée dans les enjeux humains de notre époque, à travers des créations conçues comme des espaces de biodiversité culturelle, un havre où la libre pensée se nourrit de poésie* »⁴¹⁹.

Parmi ses différents dispositifs de soutien à la création culturelle, le ministère de la Culture promeut également la complémentarité entre nature et culture en soutenant des projets dans le cadre du dispositif *Été culturel* qui « *agit en faveur du droit aux vacances en permettant à des enfants et des jeunes d'accéder à des propositions artistiques et culturelles, de profiter des grandes vacances scolaires, de s'initier à une pratique artistique* ». Les résidences d'artistes sur les territoires ou en lieux d'accueil collectif de mineurs offrent, grâce à la richesse des partenariats mis en place, l'ouverture à la culture pour tous. Aux œuvres *citoyen.nes* porté par les Francas, les *Cabanes des JeunESTivants* portées par la direction régionale des affaires culturelles (Drac) Grand-Est et mis en œuvre par *Scènes et territoires* ou encore le programme *Chaillot Colos* du théâtre national éponyme sont illustratives de projets mobilisant structures culturelles et acteurs de l'éducation populaire. Des projets autour de la mémoire du quartier peuvent également être proposés par les acteurs professionnels et les bénévoles, avec parfois une dimension patrimoniale⁴²⁰.

Un travail en cours est également mené sur les politiques d'éveil artistique et d'accompagnement du cadre d'accueil du très jeune enfant. Y est rappelée toute l'importance de l'accès aux arts, aux cultures et à la nature, qui doit être englobée dans une perspective plus large d'accès à une variété d'expériences, d'environnements (naturels, urbains, sociaux, variété de sons, de matières, de textures, de couleurs...) et d'éveil sensoriel.

⁴¹⁸ Vergogne V., 2021, Des bébés dans les bois, *Territoires d'éveil*, n° 21, juin.

⁴¹⁹ Compagnie Les demains qui chantent.

⁴²⁰ Kertudo P., Petit C., Van Hille J., Vanoni D., Bonetti M., Laforgue J.-D., 2018, Les effets de la rénovation urbaine sur la gestion urbaine de proximité et la tranquillité publique (II), *Recherche sociale*, n° 226, p. 13.



Les hors les murs des *Pâtes au Beurre*

Le Centre Ressources de la Famille *Les pâtes au beurre* installé devant la gare de l'Est (dans le x^e arrondissement de Paris, et présent aujourd'hui dans de nombreuses ville de France et de Belgique) créé en 1999 par la psychanalyste Sophie Marinopoulos, défend des valeurs de solidarité, d'égalité des chances et lutte contre toute forme de violence, et propose des initiatives reliant santé, social et culture. Psychologues, psychomotriciens et psychiatres y offrent un accueil inconditionnel, gratuit, anonyme et sans rendez-vous.

Les actions dites « hors les murs » invitent à une pause culture pour rendre le livre accessible et donner envie de partager à travers les images et les mots, une expérience que l'enfant, et le parent, auront envie de renouveler, au-delà de l'habituelle injonction "il faut lire avec ses enfants".

Cette pause culturelle sous forme d'aller vers, rappelle que « *la rencontre avec le beau doit pouvoir se faire partout où nous vivons, dans nos villes, nos parcs, nos espaces collectifs, nos rues. Les arts comme expression narrative ont leur place dans tous les lieux d'accueil afin que soient favorisées ces rencontres émotionnelles* ». ⁴²¹



De son côté, l'association à but culturel Les Gens Géniaux⁴²² défend les initiatives sociales au sein du design : Elle favorise de nouvelles manières de faire ensemble et de générer des interactions sociales au travers de projets portés par des jeunes *designers* et étudiants pour favoriser la mixité professionnelle, agir comme un tremplin vers l'avenir en plaçant l'utilisateur au cœur de la démarche ; embellissements muraux et création d'atmosphère de rencontres comptent parmi les projets développés.

Une plus-value non négligeable de la découverte réitérée de l'environnement proche réside dans la possibilité d'appropriation par les familles à travers des activités que les familles vont pouvoir reproduire seules, et des lieux où elles pourront se rendre à nouveau sans accompagnement.

⁴²¹ S. Marinopoulos « *Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle : promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son enfant (ECA/LEP)* », rapport ministériel 2019

⁴²² <https://www.lesgensgeniaux.fr>

Promouvoir le déploiement des actions d'art et de culture hors les murs – festivals et arts de la rue participatifs, démonstrations en public de performances, installations éphémères, y compris celles des enfants et des jeunes – en espace extérieurs.

Le manifeste pour la création artistique dans l'espace public et le 1 % Art vivant

La fédération nationale des arts de la rue, qui défend la présence de la culture dans le débat public, a soumis la mise en place du 1 % Travaux publics dédié à l'art vivant pour inviter les aménageurs – élus et techniciens des collectivités, urbanistes, architectes, promoteurs et entrepreneurs du BTP – à s'approprier une démarche artistique et à partager sa réflexion en actes sur les espaces qu'il créent ou transforment (à l'exclusion des bâtiments publics déjà concernés par le 1 % « Artistique » qu'il ne s'agit pas de concurrencer) :

- démultiplié à l'échelle des différentes collectivités, le 1 % Travaux Publics permettrait le financement de fonds d'intervention pour soutenir les arts dans l'espace public ;
- l'objet de ce nouveau dispositif, c'est de faire vivre la dimension « public » de ces travaux d'aménagement. D'instiller, si possible dès leur conception, de l'imaginaire, des usages nouveaux, de la convivialité, aux nouveaux équipements créés. D'animer, au sens le plus noble du terme, un aménagement du territoire trop souvent décrit, à juste titre, comme « sans âme ».

Encourager la coopération systématique de professionnels des arts et de la culture à tout projet d'aménagement et de rénovation urbaine.

d) Partir à l'aventure : terrains d'aventures, centres de loisirs...

« Si un gamin ne peut pas s'affronter aux éléments essentiels la terre, l'air, l'eau, le feu ; il ne peut pas se construire comme un être humain. Le temps scolaire, le temps des activités périscolaires dans les classes moyennes aboutit à ce que très souvent l'enfant se retrouve dans une situation de saturation. Et des espaces de liberté, il n'y en a pas suffisamment. »⁴²³. Les Terrains d'aventures⁴²⁴ sont une illustration concrète de ces aires de liberté et d'apprentissages multiples, défendues par Bernard De France.

⁴²³ de France B., 1997, François Grandeau et les terrains d'aventure, Documentaire réalisé par Gilles Ravenau et Clotilde Rouiller, février 2021.

⁴²⁴ Voir glossaire.



Accès libre, jeux libres, libre accès : les terrains d'aventures mettent à disposition un environnement dans lequel les enfants peuvent s'approprier l'espace, jouer ensemble ou non, fabriquer quelque chose ou casser ce qu'ils ont construit s'ils le souhaitent... : ils expérimentent leurs idées, leurs envies du moment, ils ont le droit d'essayer, et de se risquer.

Encadré 34 | Des centres de loisirs éducatifs (CLE) au centre A'ERE : les Francas, une fédération nationale à triple vocation : éducative, sociale et culturelle

LES ENFANTS DEHORS ! Quasiment tous les centres de loisirs éducatifs évoquent le besoin de nature et d'aération des enfants. Ceux qui ont organisé des sorties privilégient principalement des lieux d'accueil « au vert ». Le constat est identique pour les CLÉ qui ont plutôt agité à partir du centre de loisir : « *le centre de loisirs a permis de prendre un bol d'air* ».

Pour s'engager avec conviction et enthousiasme dans ce sens, les Francas proposent et coordonnent un programme national : Centre A'ERE. À partir de l'expérience pionnière de dix départements, un réseau d'acteurs s'organise en mutualisant des compétences variées qui pourront essaimer en de multiples endroits.

3. Développer et nourrir le désir de s'ouvrir sur l'ailleurs : vacances et séjours collectifs pour tous

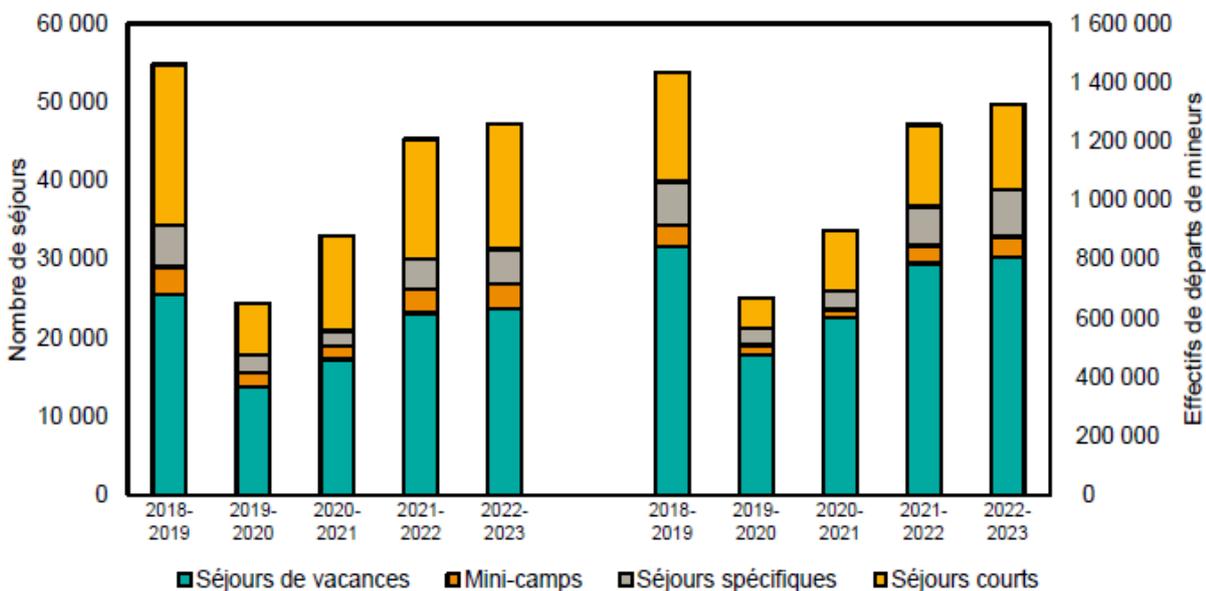
Comment repenser et améliorer les conditions pour se déplacer au quotidien, près de chez soi, jouer dehors, être en contact avec la nature et rencontrer les autres, mais aussi encourager et nourrir le besoin d'ailleurs et de dépaysement des enfants. Cette partie s'intéresse aux séjours collectifs et aux vacances qui constituent une bonne occasion pour se constituer d'autres souvenirs que ceux du proche et du quotidien. Les vacances en famille, mais aussi les expériences offertes par les politiques éducatives et sociales – classes de, courts séjours, séjours linguistiques, colonies de vacances, camps scout, etc. – sont des ouvertures riches pour tous les enfants qui s'ils ont besoin de jouer dehors, de contact à la nature, de pratiquer leur environnement, ont aussi besoin d'ailleurs, de dépaysement, et d'apprendre à voyager et de se sentir citoyen du monde.

Les séjours collectifs et les vacances constituent un temps privilégié pour découvrir de nouveaux lieux, patrimoines, d'autres cultures, expérimenter de nouvelles activités et nouer des relations amicales et sociales sur d'autres bases, d'autres références communes et d'autres souvenirs. Ils procurent une forme d'expérimentation, d'apprentissage de l'altérité, et de relations, indispensable à leur ouverture au monde et à d'autres horizons, lointains et profondément différents de ce qu'ils connaissent déjà. Ces expériences, que les familles les plus aisées offrent à leurs enfants, s'avèrent très inégalement réparties, ce qui induit des pertes de chance et d'apprentissage (langues, compétences, etc.).

a) Fréquence et durée des départs en vacances et séjours collectifs : une baisse générale et des inégalités renforcées

Après une chute historique en 2020 liée aux conséquences de la crise sanitaire, le rebond de l'activité des accueils avec hébergement se poursuit en 2023 mais à un rythme moins soutenu qu'au cours des deux années précédentes (graphique 28)⁴²⁵.

Graphique 28 | Nombre de séjours avec hébergement et effectifs de départs de mineurs correspondants (années scolaires 2018-2019 à 2022-2023)⁴²⁶



Source : MENJ, Djepva ; traitement Injep-Medes, situation au 6 septembre 2023.

Un effet « crise sanitaire » non encore résorbé

Le nombre de séjours avec hébergement a progressé de 2 000 (+ 4,3 %) pour s'établir à 47 300 en 2022-2023 contre 33 000 en 2020-2021 et 24 400 en 2019-2020.

Après deux années de chute, le nombre de séjours à l'étranger poursuit son redressement. Toutefois, **il est 30 % plus bas qu'avant la crise sanitaire**. 4 800 séjours ont été organisés à l'étranger en 2022-2023 pour 120 000 départs de mineurs contre 3 500 séjours en 2021-2022

⁴²⁵ Foirien R., 2024, *op. cit.*

⁴²⁶ *Ibid.*

pour 87 000 départs de mineurs et seulement 585 séjours en 2020-2021 pour 15 000 départs de mineurs⁴²⁷.

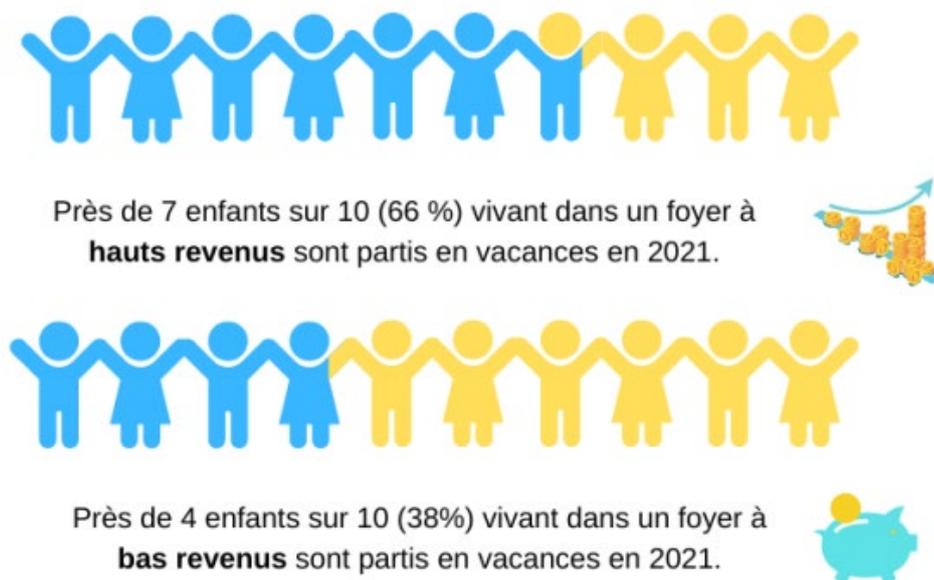
Dans le cas du scoutisme, en revanche, en 2022-2023, les camps se répartissent au sein de 1 142 communes pour 2 082 lieux d'accueils habituels et 152 000 places, soit 4 000 de plus qu'en 2021-2022 (+ 2,7 %). Près de deux places sur trois concernent des scouts âgés de 6 à 13 ans et les autres des scouts âgés de 14 à 17 ans. La baisse du nombre de places observée en 2019-2020 en raison de la crise sanitaire semble peu significative.

Inégalités persistantes face au départ en vacances

Il existe différentes données concernant les départs en vacances des enfants. Selon l'Insee, le nombre d'enfants qui ne partent pas diminue constamment. Ainsi en 2009, 17,4 % des **enfants de moins de 15 ans ne pouvaient pas partir pour des raisons financières « au moins une semaine par an »** en vacances, contre 11,8 % en 2014 et **environ 10 % en 2021**⁴²⁸.

Selon l'enquête du Crédoc réalisée pour l'Ovlej, en revanche, en 2021, seuls **55 % des jeunes âgés entre 5 et 19 ans sont partis au moins une fois en vacances**. 66 % d'entre eux étaient issus de familles à hauts revenus contre 38 % d'enfants vivant dans un foyer à bas revenus, soit un écart de 28 points entre ces deux catégories (Figure 11)⁴²⁹. En 2019, cet écart était de 29.

Figure 11 | Des inégalités dans l'accès au départ en vacances pour les 5-19 ans



Source : Ovlej, 2022, Baromètre 2021 : État des lieux des pratiques de loisirs collectifs et de vacances des 5-19 ans ; et opinions des Français sur les séjours collectifs, *Bulletin 61*.

⁴²⁷ *Ibid.*

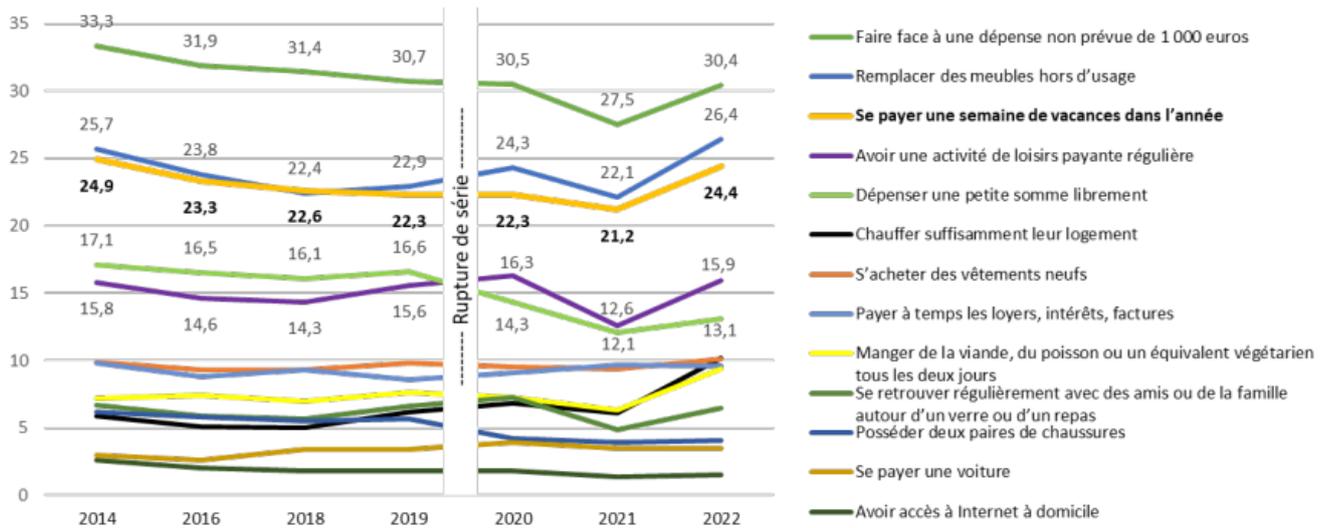
⁴²⁸ Gleizes F., Pla A., 2023, En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières, *Insee focus*, n° 294.

⁴²⁹ Ovlej, 2022, Baromètre 2021 : État des lieux des pratiques de loisirs collectifs et de vacances des 5-19 ans ; et opinions des Français sur les séjours collectifs, *Bulletin 61*. Voir aussi Berhuet S., 2022, Malgré une baisse de fréquentation, les séjours collectifs gardent une bonne image, *Crédoc Consommation et mode de vie*, n° 325.

Ne pas pouvoir financer une semaine de vacances dans l'année

La proportion de ménages déclarant ne pas pouvoir financer une semaine de vacances dans l'année augmente début 2022 (24 %, contre 22 % début 2020), alors qu'elle baissait tendanciellement depuis une dizaine d'années (graphique 29)⁴³⁰. Le budget vacances est ainsi souvent un des premiers à être « amputé », jugé comme « non essentiel » au regard des dépenses indispensables à la vie telles que loyer, chauffage, etc.

Graphique 29 | Proportion de personnes qui déclarent ne pas pouvoir, pour des raisons financières⁴³¹



Note : l'enquête SRCV a fait l'objet d'une refonte, la durée du panel est passée de neuf ans à quatre ans et les traitements statistiques (*pondérations et imputations*) ont été revus. Cette refonte génère une rupture de série entre 2019 et 2020.

Lecture : début 2022, 24,4 % de la population déclare ne pas pouvoir partir en vacances une semaine par an pour des raisons financières.

Champ : France métropolitaine, population vivant en logement ordinaire.

Source Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2014 à 2022.

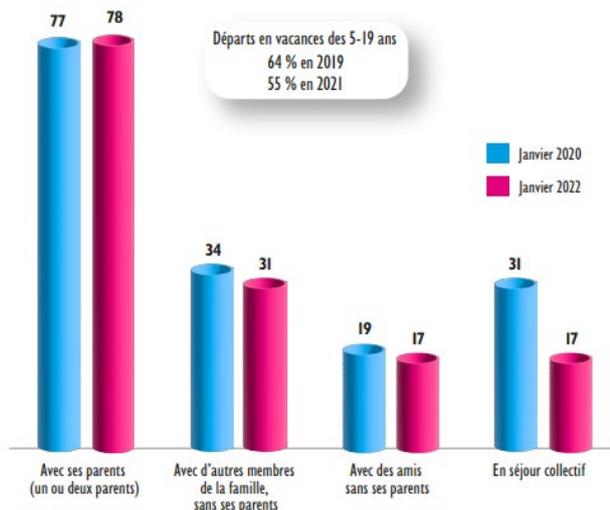
⁴³⁰ Albouy V., Gleizes F., Solard J., 2023, *La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022*, Insee focus, n° 304.

⁴³¹ Ovej, 2023, *Partir en vacances : des contraintes financières qui s'accroissent ?*, Bulletin, n° 67.



Graphique 30 | En 2021, les vacances en famille ont été nettement privilégiées pour les 5-19 ans

« Ces vacances se sont déroulées... »



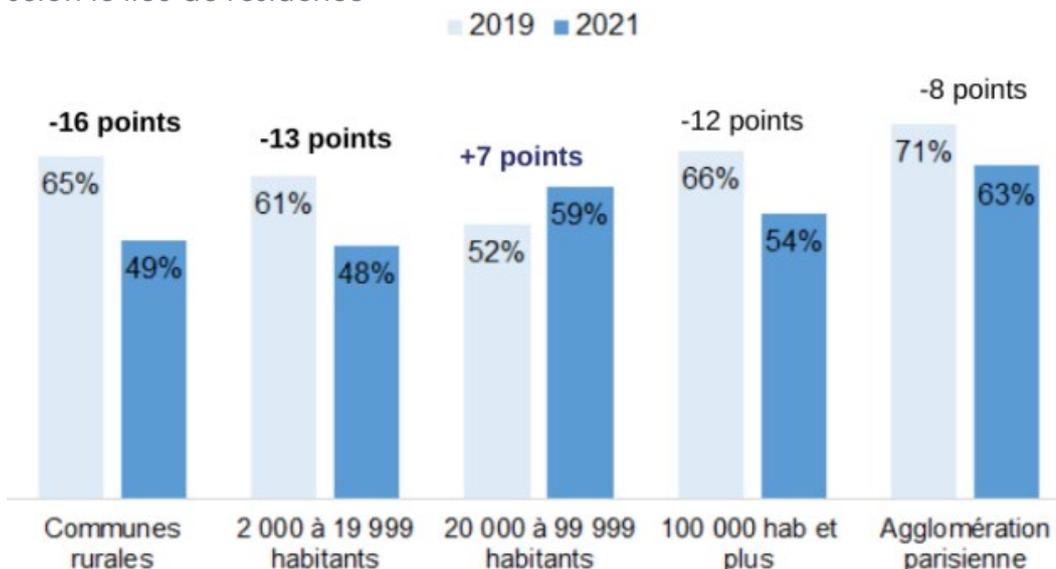
Source : CRÉDOC, enquêtes Conditions de vie et Aspirations, janvier 2020 et janvier 2022.
 Champ : Ensemble des 5 à 19 ans partis en vacances au cours des 12 derniers mois.
 Lecture : Parmi les enfants partis en vacances au cours de l'année 2021, 78 % sont partis avec leurs parents.
 N.B. : La somme est supérieure à 100% car certains enfants sont partis dans différents cadres, par exemple avec leurs parents et en séjour collectif. En revanche, si un enfant est parti deux fois avec ses parents, il est comptabilisé une seule fois, le cadre des vacances étant identique.

Au cours de l'année 2021, les trois quarts des enfants partis en vacances sont partis avec leurs parents⁴³². 17 % des enfants partis en vacances ont profité au moins une fois d'un séjour collectif contre 31 % des enfants partis en vacances en 2019. La crise sanitaire a fortement contribué à cette baisse.

Les enfants qui vivent en agglomération parisienne sont plus nombreux à partir en vacances (graphique 31) : en 2021, le taux de départs de ces enfants est de 63 %, soit 15 points de plus que le taux de départs des enfants résidant dans une commune de 2 000 à moins de 20 000 habitants (48 %, soit le taux le plus bas)⁴³³. Entre 2019 et 2021, les baisses les plus importantes de départs en vacances sont enregistrées pour les

enfants résidant dans les villes les plus petites : - 16 points pour les communes rurales et - 13 points pour les villes de 2 000 à 19 999 habitants, mais elle augmente de + 7 points pour les communes de 20 000 à 99 999 habitants.

Graphique 31 | Taux de départs en vacances des 5-19 ans, en 2019 et en 2021, selon le lieu de résidence



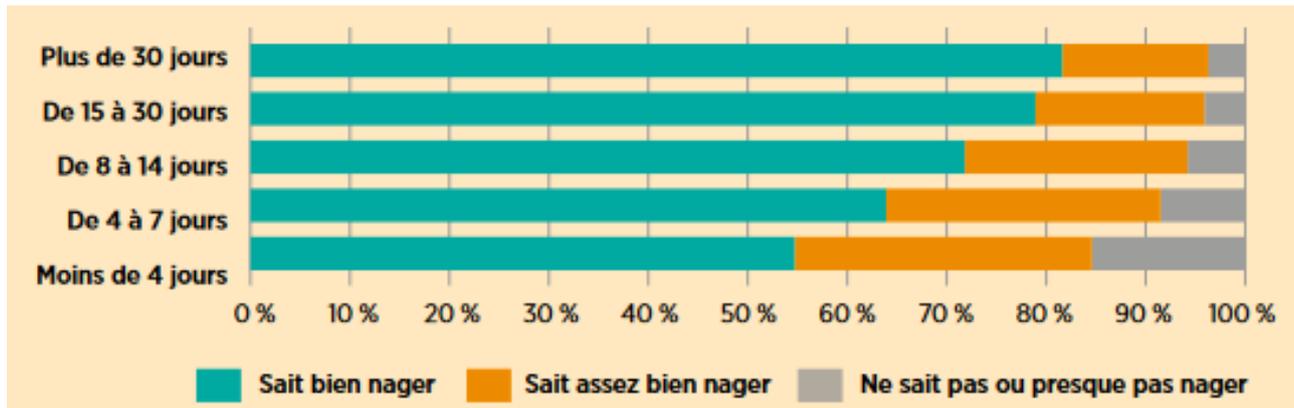
Source : Ovlaj, 2022.

⁴³² Berhuet S., 2022, *op. cit.*

⁴³³ *Ibid.*

Les inégalités d'accès aux vacances ont également un impact sur la maîtrise de la natation (audition Amélie Mauroux, Injep, le 29/06/2023) (graphique 32). Si à 13 ou 14 ans, 94 % des collégiens savent nager, la **maîtrise de la natation** est très inégale selon les milieux sociaux : **61 % des enfants d'ouvriers non qualifiés sont de bons nageurs contre 86 % des enfants de cadres** ; les collégiens savent d'autant mieux nager qu'ils partent longtemps en vacances d'été.

Graphique 32 | Niveau de compétence en natation selon la durée des séjours pendant les vacances d'été



Note de lecture : quand ils sont partis en vacances d'été plus de trente jours, 82 % des collégiens savent bien nager, 15 % nagent assez bien et 4 % ne pas ou presque pas nager.

Champ : France métropolitaine, collégiens âgés de 13 ou 14 ans entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011.

Source : MENJS, Injep-Depp, enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège, panel d'élèves recruté en septembre 2011.

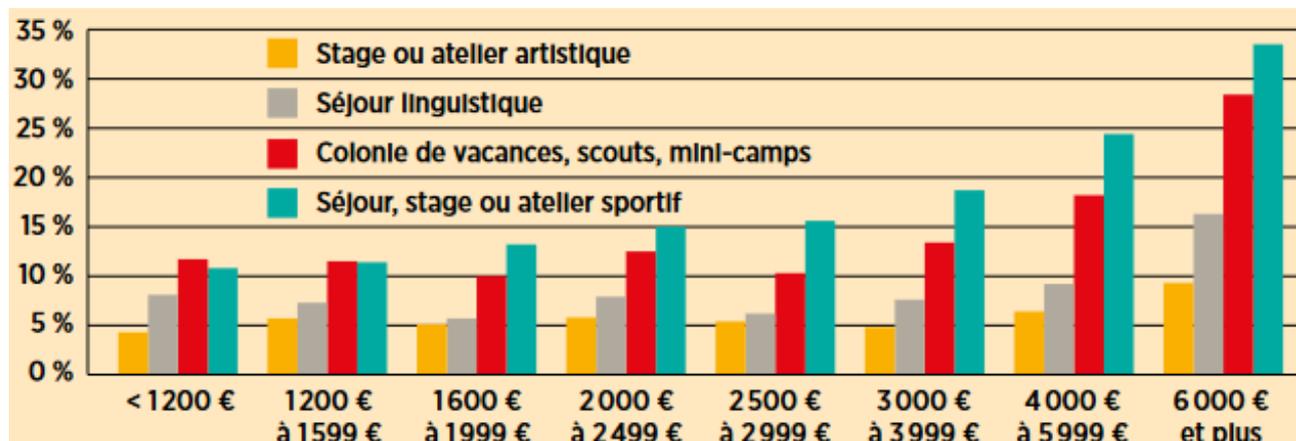
Le coût financier, principal obstacle au départ en colonie de vacances

Concernant la participation aux colonies de vacances, l'accès des enfants varie fortement selon la situation économique de la famille. Les enfants des familles gagnant 4 000 € ou plus représentent 37 % des départs en colonie de vacances (graphique 33)⁴³⁴. **Les enfants de cadres et de chefs d'entreprise partent deux fois plus souvent en colonie de vacances que ceux d'ouvriers.**

⁴³⁴ Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, 2021, *Les colos, un enjeu éducatif pour tous*, Rapport adopté le 16 juillet 2021.



Graphique 33 | Taux de fréquentation des différents types de séjours collectifs selon le niveau de revenu mensuel des familles⁴³⁵



Champ : France métropolitaine, collégiens âgés de 13 ans entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011.

Source : MENJS, Injep-Depp, enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège, panel d’élèves recruté en septembre 2011.

Les départs sont plus fréquents parmi les enfants de familles nombreuses, à partir de trois enfants. Par rapport à un collégien de mêmes caractéristiques vivant dans une famille d’un ou deux enfants, un jeune qui a plus de quatre frères et sœurs voit sa probabilité de partir en colonie de vacances augmenter de 7 points. Ce lien avec le nombre de frères et sœurs n’existe que pour les départs en colonie de vacances. Il ne s’observe ni sur les stages et séjours sportifs ni sur les autres formes de séjours collectifs payants. Ce constat spécifique aux départs en colonie de vacances pourrait s’expliquer par la prise en compte du quotient familial dans le calcul des critères d’éligibilité et du montant des aides publiques, ce qui est de nature à faciliter les départs des enfants de familles nombreuses à bas revenus⁴³⁶.

Le coût financier constitue le principal obstacle à la fréquentation d’un séjour en colonie de vacances⁴³⁷. C’est la première raison pour laquelle les parents n’ont pas proposé à leur(s) enfant(s) de partir en colonie de vacances (27 %). Cet obstacle est davantage cité par les ouvriers que par les cadres (33 % contre 21 %). Les enfants des catégories populaires fréquentent moins les colonies de vacances que les enfants des familles plus aisées.

Un clivage géographique important apparaît également : **seuls 40 % des parents qui habitent dans les milieux ruraux ont proposé à leur(s) enfant(s) d’aller en colonie de vacances contre 49 % pour les habitants des communes urbaines de province et 60 % de ceux qui habitent dans l’agglomération parisienne.**

Quant aux enfants, leurs motivations au départ en colonie s’articulent autour de la sociabilité et des découvertes et de la recherche d’autonomie (graphique 34). Ils ont voulu

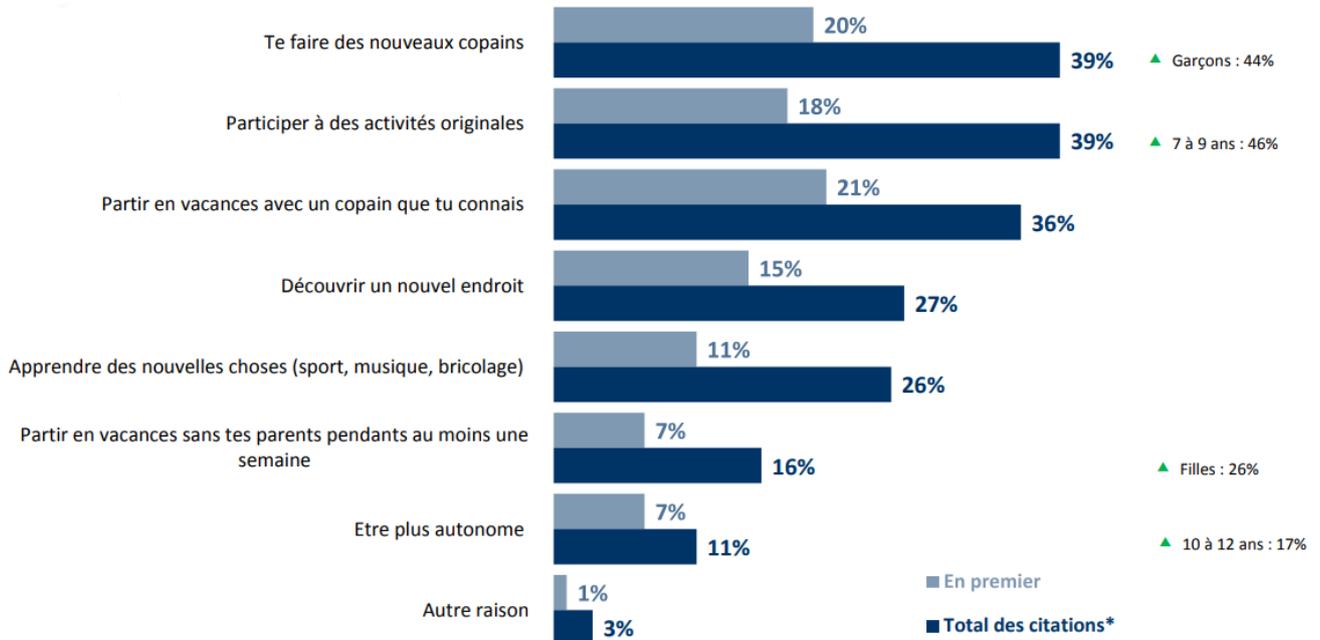
⁴³⁵ Injep, 2021, *Les collégiens issus de milieu social favorisé partent davantage*, *Analyses & synthèses*, n° 44.

⁴³⁶ *Idem*.

⁴³⁷ Ifop, 2019, *Le regard des enfants et l’avis des parents sur les colonies de vacances*, Sondage Ifop pour la Jeunesse au Plein Air.

participer à une colo pour : se faire des nouveaux copains (39 %) à égalité avec le fait de participer à des activités originales (39 %) et devant le fait de partir en vacances avec un copain qu'ils connaissent (36 %), découvrir un nouvel endroit (27 %) ou encore apprendre de nouvelles choses (26 %). Le souhait de partir en vacances sans ses parents ou de gagner en autonomie est en revanche cité en premier par moins d'un enfant sur 10⁴³⁸.

Graphique 34 | Les motivations des enfants au départ en colonie de vacances⁴³⁹



Source : Ifop, 2019, *Le regard des enfants et l'avis des parents sur les colonies de vacances*, Sondage Ifop pour la Jeunesse au Plein Air.

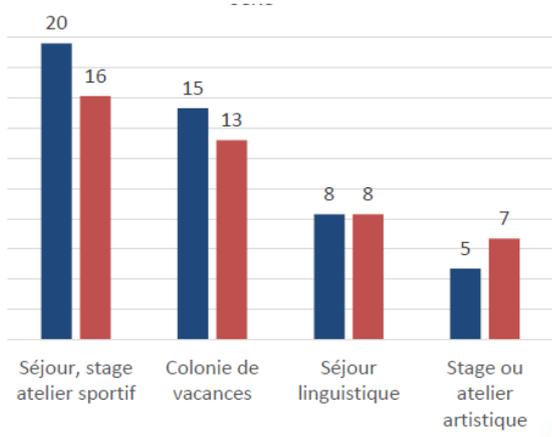
⁴³⁸ Ibid.

⁴³⁹ Ibid.

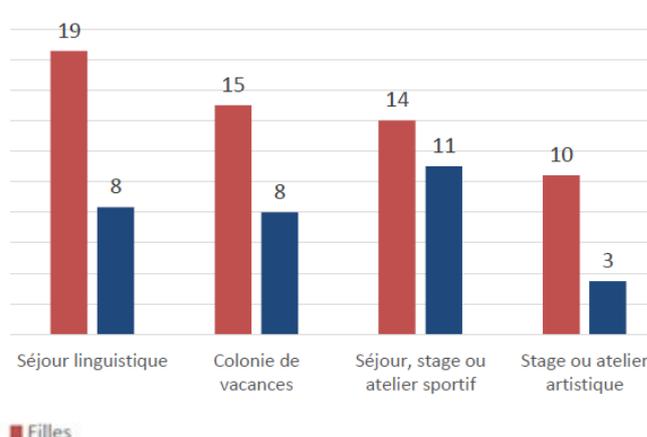


Les collégiennes partent moins en colonie de vacances, mais souhaiteraient partir plus (graphique 35 et 36).

Graphique 35 | Part des adolescents partis l'été en séjours collectifs payants, selon le type de séjour et le sexe (en %)



Graphique 36 | Part des collégiens qui n'ont pas connu le type de séjour considéré mais auraient souhaité le connaître (en %)



Champ : France métropolitaine, collégiens entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011.

Source : Depp-Injep, panel d'élèves recruté en 2011, enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège 2019.

b) Éducation nationale : classes de découverte et séjours scolaires

Les classes de découverte (CDD), ou transplantées : classes de mer, classes de neige, classes de nature, classes d'environnement, etc. où les enfants font l'expérience d'un environnement différent de celui du quotidien, sont en forte baisse depuis plus de vingt ans. Tout comme les séjours scolaires plus largement. L'annulation des voyages scolaires pendant la crise Covid a encore renforcé ce recul. Les CDD favorisent pourtant à la fois leur socialisation en collectivité, leur développement global, leur autonomisation, la création de relations nouvelles, et de liens différents entre enfants et enseignants ainsi qu'avec les parents d'élèves.

Une offre diverse et des conditions précises pour en assurer la réussite

Les **classes découvertes** se déroulent dans des contextes divers mais sont plus souvent orientées vers la montagne et le ski, la culture et le patrimoine, la nature, l'environnement et le développement durable, la mer, le sport et les langues.

Une récente étude⁴⁴⁰ indique qu'en termes de conditions déterminant l'organisation des dispositifs de CDD, ou des formats proches de la CDD comme l'éducation de plein air, les freins principaux sont les suivants : manque d'équipement, trop grand nombre d'élèves,

⁴⁴⁰ Redondo C., Ladage C., 2021, Panorama de dispositifs de classes de découverte (CDD) en France : quelle tension entre enjeux didactiques et fondements pédagogiques ?, *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 54, n° 3, p. 61-86.

absence de fonds, manque de connaissances des professeurs, problèmes de transport et manque de temps pour les activités physiques de pleine nature, éloignement des sites de pratique, manque de formation des enseignants, risques d'accident, achat de matériel onéreux, etc., et en transversal, « *déni du besoin de connaissances et de formation des acteurs en matière de CDD, normes de sécurité, et une législation contraignante qui seraient à l'origine d'une diminution de leur nombre depuis plusieurs décennies*⁴⁴¹ ».

Séjours découverte : une ouverture recherchée par les enfants

Le Collège des enfants est aussi particulièrement attentif à la question de sorties et de voyages scolaires. Lors des ateliers, le collège a souligné l'importance de ces expériences collectives tout en portant attention aux inégalités d'accès aux sorties et aux voyages scolaires.

Encadré 35 | Collège des enfants :

« *Nous on a fait un voyage en Espagne. On a parlé en espagnol. On apprend autrement quand on est dans le pays. »*

« *Il n'y a pas beaucoup de voyage scolaire. Quand il y en a, tout le monde ne peut pas y aller. »*

« *Les sorties scolaires, ça dépend des écoles. Ce n'est pas accessible à tout le monde. Le prix c'est important. (...). Mais, le temps aussi c'est important. Une semaine, c'est bien. La sortie musée c'est important aussi. Les sorties de ce type peuvent nous aider aussi pour choisir notre futur métier. »*

« *Par exemple dans mon école, ils organisent un voyage en Italie tous les quatre ans. [Le voyage est financé] en vendant des gâteaux. S'il y a assez d'argent on part, s'il n'y en a pas on attend d'économiser. »*

« *Dans mon lycée, ils ont les moyens de faire deux trois voyages par ans, mais c'est très sélectif. (...). Il faut écrire une lettre de motivation, donc il faut le mériter. »*

« *L'école est censée être un lieu d'égalité de chance. Donc, si c'est le cas, il faut que ça soit valide pour l'accès au dehors aussi. L'école doit présenter cette chance. »*

Séance des 28 septembre et 9 novembre 2023

⁴⁴¹ *Idem*, p. 81.



Assurer à tous des voyages scolaires

- Proposition du Collège des enfants du HCFEA : un voyage scolaire obligatoire par an.
- À défaut, garantir à chaque élève un voyage scolaire par cycle scolaire (primaire, collège Lycée) pour éviter le cas d'enfants qui par le fait des circonstances manque cette occasion particulièrement précieuse pour son ouverture au monde.
- Et dans l'intervalle, mettre en œuvre l'incitation actuelle à permettre un voyage scolaire au cours de sa scolarité pour qu'elle devienne une obligation des établissements.

Favoriser les sorties scolaires

- Encourager et consolider les sorties scolaires ainsi que les classes de découvertes.
- Réduire les normes encadrant les sorties scolaires et faciliter les modalités d'accompagnement par les parents notamment.

Renforcer le lien école/parent

- En début d'année scolaire, expliquer la philosophie des classes dehors, sorties et voyages scolaires aux parents.
- Faciliter leur participation en tant qu'accompagnateurs.
- Simplifier les autorisations de sorties (une annuelle pour ces moments de séance dehors dans la semaine).

École ouverte

- Consolider les partenariats des écoles avec les acteurs de l'éducation populaire et de l'éveil à la nature (CSC, Cine...).
- Systématiser une heure hebdomadaire d'éveil à la nature avec ces acteurs afin de sensibiliser les enfants et lutter contre l'isolement des enseignants qui ne peuvent pas tout porter.

Une redynamisation des séjours scolaires : label « Ma classe nature » et allègement des procédures

Depuis 2022, le MENJS met à disposition des enseignants des écoles maternelles et élémentaires et des collèges un catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement pour les voyages scolaires qui recense l'ensemble des structures labellisées « Ma classe nature ». Les structures sont labellisées si elles proposent des activités orientées autour du développement durable, de la protection de la nature et de la biodiversité ; des séjours au tarif de référence 65 € TTC par nuitée pour les séjours courts de 1 à 3 nuits et 57 € TTC par nuitée pour les séjours longs de 4 nuits minimum. Ce catalogue permet aux enseignants de localiser facilement et rapidement les structures adaptées à leur projet pédagogique.

Dans la même perspective de favoriser les départs en classes de découvertes, la circulaire du 16-06-2023 « *Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics* » vient encourager l'allègement des procédures pour les enseignants par la dématérialisation et en diminuant les intermédiaires pour la validation des dossiers. Cet effort doit toutefois se poursuivre pour la constitution des dossiers.

Par ailleurs, une proposition de loi « *visant à relancer l'organisation des classes de découverte* » a été adoptée le 1^{er} février 2024 par l'Assemblée nationale afin de favoriser les voyages scolaires en créant un fonds d'aide de l'État et en valorisant davantage l'investissement des enseignants. Le texte identifie deux leviers : le financement des séjours

par la création d'un fonds national d'aide au départ des voyages scolaires de 3 M€ pour les séjours supérieurs à deux nuitées ; la valorisation du travail des enseignants s'engageant dans ces projets par une reconnaissance financière – une indemnité plancher de 1 250 € pour les enseignants qui organisent une classe de découverte d'une durée supérieure à trois nuitées hors du département de l'établissement scolaire.

Le chemin législatif va se poursuivre au Sénat, mais c'est une première étape importante pour la création d'un dispositif de financement de ces voyages scolaires et pour l'indemnisation des enseignants qui les organise.

Les Colos apprenantes, pour ressortir et consolider les enseignements...

Outre l'offre nombreuses associations et prestataires, l'État encourage à travers le dispositif des **Colos apprenantes** et du programme **Vacances apprenantes** des séjours d'au moins quatre nuitées, associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport, du développement durable.⁴⁴²

Nouveau dispositif apparu au sortir du confinement des élèves durant la crise Covid, dans le but initial de soutenir les apprentissages, les colos apprenantes sont des séjours labellisés par l'Éducation nationale d'une durée minimale de 5 jours avec un objectif social, éducatif et culturel. Une aide de 500 € maximum par semaine peut être allouée aux familles selon leur situation. Cette aide est destinée aux enfants et aux adolescents de 3 à 17 ans, y compris ceux en situation de handicaps, et prioritairement à ceux domiciliés en quartier prioritaire de la politique de la ville ou en territoires ruraux.

Entre 2020 et 2022, 225 000 jeunes sont partis en colo apprenante⁴⁴³. En 2020, les demandes émanent de zones rurales (64 %), de quartiers prioritaires de la politique de la ville (5 %) et des familles monoparentales (13 %).

Encadré 36 | Service national universel (SNU) et service civique écologique

Le SNU, sous l'autorité des ministères des Armées de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, peut représenter pour certains jeunes une première expérience de dépaysement et de vie collective. En 2023, les jeunes ayant réalisé leur SNU étaient proches des 40 000, et c'est le double de ce chiffre qui est attendu en 2024. Suite à l'annonce de sa généralisation, certains lycées s'inscrivent dans la démarche « classe engagée » qui prévoit un « séjour de cohésion » sur le temps scolaire d'une durée de 12 jours au sein d'un centre SNU, accompagné par d'autres actions le reste de l'année. Cette démarche est ouverte aux classes de seconde ou de première année de CAP.

En 2018, le HCFEA⁴⁴⁴ a émis un avis sur le SNU en soulignant l'importance de croiser les savoir-faire du travail social, du monde associatif, de l'éducation populaire, des autres partenaires locaux et d'associer les jeunes à la définition des projets. Le SNU est une expérience importante dans la mesure où elle met en avant, sur la base d'un engagement volontaire, la citoyenneté, l'émancipation, l'autonomie, l'engagement et la mixité sociale⁴⁴⁵.

⁴⁴² Voir glossaire.

⁴⁴³ Jeunesse au plein air, 2021, *Colos apprenantes, un bilan de la JPA*.

⁴⁴⁴ HCFEA, 2018b, *Travaux du conseil de l'enfance et droits de l'enfant 2018*, Conseil de l'enfance, Avis adopté le 23 novembre 2018.

⁴⁴⁵ En 2021, 10 % des jeunes ont déclaré avoir un parent travaillant dans l'armée, la police ou la gendarmerie ou chez les pompiers et 37 % avoir un parent ayant travaillé par le passé dans ces corps,



Le service civique écologique propose aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager dans des associations, des collectivités ou des établissements publics. 150 000 jeunes réalisent actuellement un service civique, dont 5 641 sur des missions relatives au climat et à la biodiversité. Le service civique écologique a pour objectif de proposer d'ici 2027 à 50 000 jeunes de s'engager concrètement dans la lutte pour le climat auprès d'associations, de collectivités ou d'opérateurs publics⁴⁴⁶. Il ressort des échanges des membres du conseil que la mixité sociale éducative est l'un des facteurs les plus propices à la réduction des inégalités, et reste toutefois le plus difficile à réaliser. La mixité aux séjours collectifs, mais aussi dans les espaces quotidiens ordinaires des enfants (école, quartier, activité péri et extrascolaire) est le principal levier de lutte contre les inégalités⁴⁴⁷. Elle emporte également des enjeux de cohésion sociale et de « vivre-ensemble ».

c) Des aides sociales diverses mais insuffisamment lisibles

Alors que de nombreux dispositifs d'aides financières et de mesures sont mis en œuvre par l'État, les collectivités territoriales ou les établissements pour faciliter l'accès des enfants aux loisirs et aux vacances, le non-recours constitue un des enjeux majeurs qui limitent l'usage de ces dispositifs.

Encadré 37 | Différents soutiens aux vacances

Aide aux vacances en famille : aide financière au départ pour un séjour labellisé Vacaf d'une durée de 2 à 7 jours une fois dans l'année pour les familles avec au moins un enfant. Le montant de l'aide varie en fonction du quotient familial (de 280 € à 520 €).

Aide aux vacances enfants : prise en charge partielle du prix d'un séjour (à hauteur de 20 € par jour et par enfant, de 30 € par jour et par enfant pour les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé [Aeeh]) parmi ceux labellisés Vacaf, pendant les vacances scolaires et d'une durée de maximum 14 jours, une fois par an.

Aide au transport : aide – d'un montant de 100 € pour une distance comprise entre 200 et 400 km et de 200 € pour une distance supérieure à 400 km – proposée aux bénéficiaires d'une aide aux vacances pour l'accompagnement des familles en matière de frais de transport liés aux départs en vacances des familles, quel que soit le mode de transport choisi.

Pass Colo : aide destinée aux enfants de 11 ans qui permet un départ dans un séjour labellisé Pass Colo. Permet de disposer d'une aide de 200 à 350 € cumulable avec les autres aides de la CAF. Il est prévu que 80 % des enfants de 11 ans en bénéficient en 2024.

Les publics les plus éloignés du départ en vacances sont souvent ceux les plus éloignés de l'accès aux aides également, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les aides aux vacances sont souvent largement méconnues par les publics les plus précaires. De plus, même quand elles sont connues elles sont parfois difficiles à activer

alors que les policiers et militaires ne représentent que 1 % de la population. James S., Mauroux A., Cousteaux A.-S., 2021, *Déploiement du service national universel en 2021. Satisfaction confirmée des jeunes volontaires*, Injep, *Analyses & synthèse*, n° 51.

⁴⁴⁶ Service Civique, 2024, *Lancement du Service Civique écologique : la jeunesse s'engage pour la planète*, 10 avril 2024.

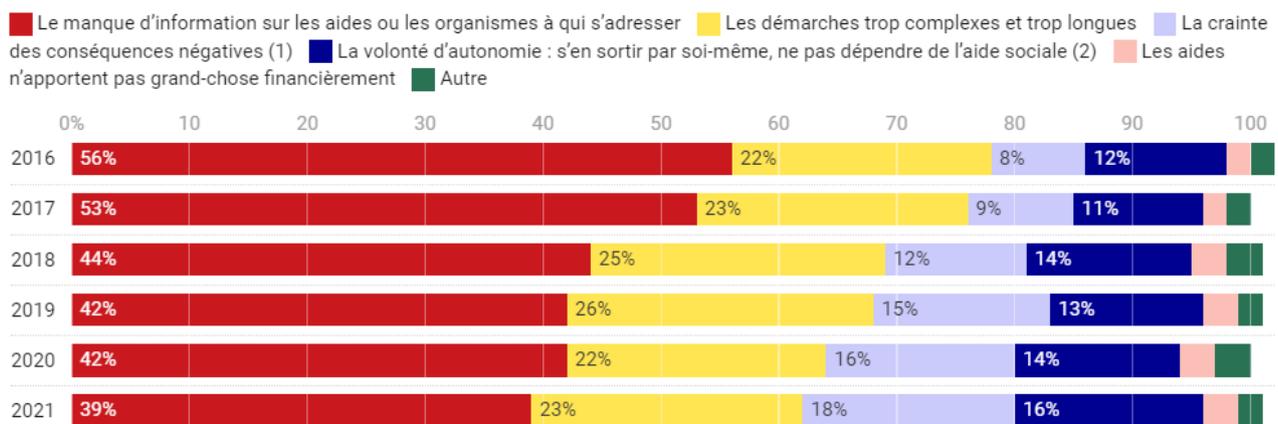
⁴⁴⁷ Galtier B., Harfi M., 2023, *Les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes*, France stratégie.

pour les familles (complexité de la procédure et des pièces, accès numérique...). La simple communication ne suffit généralement pas à ce que les personnes se saisissent des dispositifs⁴⁴⁸.

D'autre part, pour certaines familles, le besoin de nature, de loisirs ou de vacances est souvent relégué au second plan notamment celles rencontrant des difficultés multiples et qui tentent d'abord de combler les besoins les plus élémentaires et urgents, et à mobiliser les aides correspondantes le cas échéant, avant de chercher à mobiliser celles consacrées au départ en vacances.

Le non-recours que peut rencontrer ce type d'aides s'explique aussi par un faisceau de causes qui peuvent se cumuler : complexité des démarches, crainte de conséquences administratives, économiques ou juridiques éventuelles (indus, sentiment de risquer d'être poursuivi (dettes, étrangers, signalement ASE...), ou expulsé (de son logement, du territoire...), ou encore la volonté d'autonomie, ou le refus d'accepter une aide extérieure (graphique 37). De plus, le fait d'avoir recours à des aides peut être perçu comme stigmatisant⁴⁴⁹. Un réel enjeu de déstigmatisation se pose, pour rendre effectif le droit de tous les enfants aux vacances et aux loisirs en général, et en extérieur en particulier.

Graphique 37 | Raisons principales pouvant expliquer que certaines personnes n'ont pas recours aux aides et dispositifs sociaux, entre 2016 et 2021⁴⁵⁰



1. La crainte des conséquences négatives regroupe les raisons "Pour ne pas avoir à rendre des comptes, à faire l'objet de contrôle" et "Ne pas subir des conséquences négatives (perte d'autres droits, obligation de payer des impôts, problèmes administratifs, etc.)".

2. La volonté d'autonomie regroupe les raisons "Parce qu'elles préfèrent s'en sortir par elles-mêmes" et "Parce qu'elles refusent de dépendre de l'aide sociale et d'être considérées comme des assistées".

Note > Les répondants à l'enquête sont amenés à se prononcer sur la raison principale qui expliquerait que certaines personnes se retrouvent dans des situations de non-recours. Une liste de huit raisons leur sont proposées qui ont été regroupées en six raisons. La part de personnes répondant "Ne sait pas" non prise en compte dans l'étude est supérieure à 3 % depuis 2018.

Lecture > En 2021, 39 % des enquêtés estiment que la raison principale du non-recours est le "manque d'information sur les aides, ou sur les organismes auxquels s'adresser".

Champ > Personnes 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: DREES, Baromètre d'opinion 2021 • Récupérer les données • Créé avec Datawrapper

⁴⁴⁸ Fondation Jean Jaurès, 2023, *Les inégalités face au départ en vacances*.

⁴⁴⁹ Paugam S., 1991, *La disqualification sociale*, Paris, PUF.

⁴⁵⁰ Rédaction de Vie publique, 2023, *Prestations sociales : le manque d'information, principale cause de non-recours*, Vie publique.



Pour les enfants et les familles qui ne sont jamais partis en vacances, qui vivent dans des conditions difficiles ou qui ont connu des ruptures dans leur parcours de vie, il est indispensable d'être accompagné dans la mise en œuvre de toute une série de tâches avant, pendant et après le séjour⁴⁵¹. Le fait de ne pas être à l'aise avec la langue française, de ne pas avoir accès à Internet ou de ne pas savoir s'en servir, sont aussi des difficultés qui peuvent freiner l'inscription, alors que la recherche d'informations et l'inscription passent de plus en plus par un site internet. En ce sens, les enquêtes d'Ovlej⁴⁵² ont montré l'importance des prescripteurs (qu'ils soient d'amis des enfants, de proches de la famille, de structures de proximité connues, des établissements scolaires) pour éveiller un intérêt pour les séjours collectifs, rassurer et accompagner les familles de primo-partants dans l'inscription.

Cet accompagnement relationnel, qui s'efface au profit des nouvelles technologies, demande des moyens humains qui ne sont plus toujours présents au sein des différentes organisations qui pourraient promouvoir le départ en séjour collectif et qui les organisent⁴⁵³. La précarité de l'emploi (contrat à durée déterminée, contrat à court terme), le manque de revalorisation salariale, le peu de reconnaissance, la complexification des mesures de sécurité et de protection des mineurs dans les accueils collectifs rendent difficile l'attractivité du métier d'animateur⁴⁵⁴.

En 2022, 46 200 Bafa ont été délivrés, soit 12 700 de plus qu'en 2021 (+ 38 %, graphique 38)⁴⁵⁵. En 2020, du fait de la crise sanitaire, le nombre de diplômes délivrés avait connu un point historiquement bas à 31 000. En 2021, une hausse – modeste – du nombre de Bafa délivrés (+ 2 600) a déjà été enregistrée. Le report des entrées en formation et des stages pratiques des candidats au Bafa en 2020 et 2021 ainsi que l'aide exceptionnelle de 200 € ont pu contribuer à ce redressement spectaculaire du nombre de Bafa délivrés en 2022. Toutefois, les solutions structurelles sont nécessaires pour améliorer les conditions de professionnels dans le secteur des accueils collectifs de mineurs.

⁴⁵¹ Cottureau C., 2023, *op. cit.*

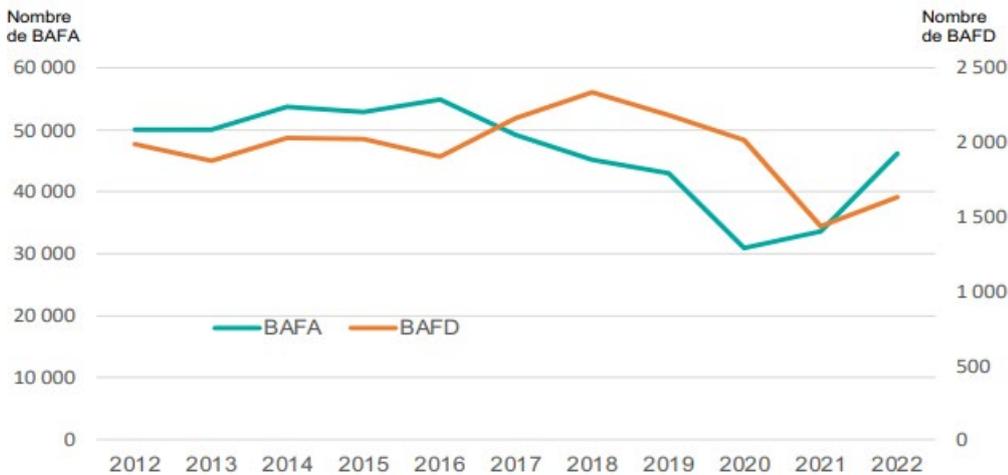
⁴⁵² Ovlej, 2023, *op. cit.*

⁴⁵³ *Ibid.*

⁴⁵⁴ Unat, 2022, *Synthèse du colloque colos et classes déc 2022*, Colloque colos & classes déc « Des défis collectifs pour les séjours collectifs ».

⁴⁵⁵ Injep, 2023b, *Les diplômés des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD) en 2022*, Fiches repères Injep.

Graphique 38 | Nombre de diplômes Bafa et Bafd délivrés entre 2012 et 2022



Lecture : environ 46 200 Bafa et 1 600 Bafd ont été délivrés en 2022.

Source : Menj-Djepva, base de données Bafa-Bafd, traitement Injep-Medes.

Les dispositifs d'aide au départ en vacances doivent également être soutenus par une politique des vacances qui encourage l'accès à un ailleurs plutôt qu'un tourisme marchand. De même, la dimension sociale des colonies de vacances, à l'origine en lien avec l'éducation populaire, s'efface peu à peu dans certains organismes qui proposent de plus en plus des séjours à thème, à l'étranger, liés à l'apprentissage d'une langue. Là où les animateurs étaient auparavant seuls responsables des activités du séjour, les nouvelles propositions demandent souvent l'intervention de partenaires extérieurs au séjour ce qui mène aussi à une augmentation des prix.

Cette hausse des prix s'explique également par des normes de sécurité et d'encadrement plus strictes, une stagnation des subventions et une hausse des coûts (énergie, transport, alimentation, service) en période d'inflation.

Les activités « hors les murs » s'inscrivent de manière croissante en réponse à des enjeux de santé, de bien-être et de construction de soi des enfants et des adolescents. Or, nous l'avons vu, il y a de fortes inégalités dans l'accès aux espaces publics, aux activités en plein air, aux vacances en famille et aux séjours collectifs. La présence des enfants et des adolescents dans les espaces extérieurs varie selon leurs conditions d'habitat, leur lieu de résidence et leurs trajectoires résidentielles, selon le genre et le milieu social et selon les politiques publiques à leur égard. En ce sens, les politiques publiques qui favorisent la mise en place d'actions socioculturelles, l'organisation et le financement de départ en vacances et en séjours collectifs, mais aussi les campagnes d'information sur les dispositifs existants sont indispensables pour la réduction des inégalités socioéconomiques, territoriales et de genre ainsi que pour « aller au-devant » des personnes en difficulté.

d) Le monde associatif mobilisé pour que les enfants partent en vacances

Au-delà de ce qui peut se faire au coin de la rue, partir ailleurs, avec des gens qu'on ne connaît pas, c'est encore une autre expérience fondatrice : quitter un moment ce qu'on



connaît et qui est chez soi, partir « à l’aventure ». C’est aussi une affaire de confiance, en soi et en des organisations qui forment et font confiance à des animateurs auxquels elles confient les enfants et les adolescents. Il arrive d’ailleurs qu’elles inspirent à des jeunes adolescents de tous milieux sociaux le projet de découvrir les métiers de l’animation et de s’inscrire dans une formation diplômante, le Bafa (brevet d’aptitude aux fonctions d’animateur) et à d’autres métiers plus pérennes dans ce domaine de l’animation et de l’éducatif et du social.

Nombreuses associations se mobilisent pour offrir une expérience de vacances et d’ailleurs aux enfants, aux adolescents et aux familles et notamment les familles pour lesquelles les vacances représentent un coût trop élevé.

Plusieurs organismes proposent des séjours en partie ou totalement pris en charge. Parmi eux, depuis 1979, le **Secours populaire** organise les « Journées des oubliés des vacances »⁴⁵⁶. En 2022, 214 000 personnes ont été aidées à partir en vacances par le Secours populaire. Parmi les différents types de séjour, **villages Copain du Monde** permettent aux enfants d’apprendre et de rencontrer d’autres enfants dans un contexte multiculturel⁴⁵⁷. L’enfant retrouve du sens au sein d’une action collective et altruiste en s’engageant dans des activités de solidarité concrètes (maraudes, collectes, correspondance avec les partenaires de monde, coconstruction des Villages copain du Monde)⁴⁵⁸.



La Fédération générale des PEP agit également pour mettre en œuvre des dispositifs de départs en séjours collectifs.



7 000 enfants par an partent en **colo apprenante**. La FGPEP propose aussi des séjours pour les aidants : cinéma, théâtre, musique organisés avec l’Association jeunes aidants ensemble (**Jade**) pour les jeunes aidants de 8 à 18 ans ; dans le cadre du projet « Souffler ! », un séjour en immersion dans la nature est organisé pour les enfants en situation de handicap et leurs parents ou aidants.

D’autre part, avec les **classes de découvertes** ; « Plus de 100 000 enfants et adolescents sont accueillis chaque année dans les centres PEP. De la maternelle à l’université, les PEP s’engagent à permettre aux enseignants de faire vivre à leurs élèves des projets éducatifs et pédagogiques de qualité ainsi que de favoriser l’intégration des enfants et des jeunes en situation de handicap en leur donnant tous les moyens d’apprendre, d’agir et de vivre pleinement le séjour ».

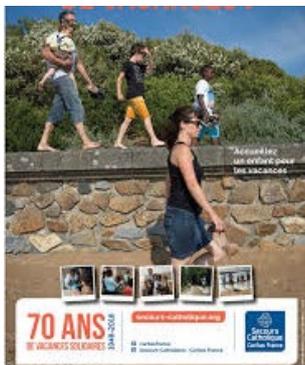
La fondation des Apprentis d’Auteuil organise également des séjours pour les familles et les jeunes placés dans ses établissements qui ne rentrent pas chez eux l’été, tels que activités

⁴⁵⁶ Secours populaire, *Accès aux vacances*, consulté le 28/02/2024.

⁴⁵⁷ Laupêtre J, 2015, *Plus que jamais, les droits de l’enfant !*, *Le Monde Diplomatique*, novembre.

⁴⁵⁸ Duclos H., Rique C., Maudonnet C., 2021, « *Grandir notre humanité ensemble* » *L’utilité sociétale des Villages d’enfants Copain du Monde*, Secours populaire français et Transformation.

éducatives (création numérique, langue française, éco-responsabilité, patrimoine, etc.), courts séjours à la mer, séjours familles, séjours à l'étranger⁴⁵⁹. Ces séjours visent à offrir une occasion de vivre des expériences qui leur permettent de gagner en autonomie et de s'ouvrir aux autres.



Le **Secours catholique** propose des séjours. En 2023, ce sont 320 enfants et adolescents de familles suivies par le Secours Catholique qui ont pu vivre des colonies de vacances. Plusieurs d'entre eux souhaitent passer le Bafa pour encadrer à leur tour des colonies de vacances. Ces vacances s'intègrent dans un cadre plus large d'accompagnement à la parentalité. Ces familles sont amenées à prévoir et s'organiser en conséquence, à préparer la séparation avec leur enfant.

Le **scoutisme**⁴⁶⁰ incarne également cet accès au dehors, à la nature, tout en promouvant les valeurs de solidarité et de fraternité. Longtemps réservé aux enfants de milieux sociaux privilégiés, des mouvements scouts travaillent ces dernières années à rendre leurs frontières perméables en s'ouvrant à un plus large public. François De Singly et Vanessa Wisnia-Weil, dans leur rapport en 2015 évoquent les plus-values possibles d'un scoutisme ouvert à tous.

« *Globalement, le scoutisme français pose un triple enjeu éducatif : vivre ensemble, s'éduquer par le jeu, prendre des responsabilités. Dans le scoutisme, la thématique du lien social et de l'inscription dans la cité se décline dans le cadre de groupes locaux à la fois autonomes et portés par une "institution" locale : école, paroisse, structure d'éducation populaire, etc. Mouvement d'éducation des jeunes par eux-mêmes, le scoutisme n'est pas pour autant dénué de logiques intergénérationnelles.* »⁴⁶¹

Les enfants qui vivent dans les milieux ruraux sont moins nombreux à partir en colonie de vacances, tout comme les enfants des catégories populaires et les collégiennes. Face à ces inégalités sociales, territoriales et genrées, le HCFEA recommande de :

- renforcer les aides aux vacances et au départ en colonies de vacances en élargissant le périmètre des publics auxquels elles s'adressent pour assurer la mixité ;
- accompagner les parents et les enfants pour éveiller un intérêt pour un départ en séjour collectif ;
- privilégier l'accompagnement relationnel pour pouvoir informer sur l'offre existante les publics les plus éloignés ou dans les territoires enclavés ; de faciliter les démarches pour l'inscription ;
- intégrer les aides aux loisirs et aux vacances dans les campagnes menées sur le non-recours aux aides sociales ;
- Promouvoir une politique des vacances qui encourage l'accès à un ailleurs plutôt qu'un tourisme marchand.

⁴⁵⁹ Apprentis d'Auteuil, *Les jeunes d'Apprentis d'Auteuil et les vacances* ; Apprentis d'Auteuil, 2018, *Quelles vacances pour les jeunes et les familles accompagnés ?*, consulté le 28/02/2024.

⁴⁶⁰ Dix associations ou mouvements sont agréés par le ministère de la jeunesse et des Sports.

⁴⁶¹ Rapport *Pour un développement complet de l'enfant et l'adolescent*, p. 39.



VI. Aménager l'espace pour ouvrir la ville et la nature aux enfants

Comment peut-on ouvrir la ville aux enfants, par des équipements, des instances impliquant les enfants, et en redessinant les modalités des mobilités, constructions et aménagements urbains, pris dans des cadres parfois pensés, ou appliqués, de manière particulièrement contraignante ?

Entrelacé dans l'action des multiples acteurs et collectivités qui pensent et animent des espaces d'enfance au sein de la ville et y intègrent la nature et l'environnement, se pose au détour de chaque projet, la question des aménagements, urbains, bâtimentaires, résidentiels et de l'espace public. C'est l'aménagement urbain qui pose le cadre à partir duquel les actions se déploient, avec plus ou moins de bonheur et de facilité. L'aménagement urbain, c'est aussi le temps long, d'un pari sur l'avenir, dans un écosystème en pleine transformation.

1. Un périmètre aux réglementations parfois trop contraignantes

« L'espace urbain n'est jamais totalement défini sans la prise en compte des pratiques des individus qui y vivent »

Bonetti et Allen, 2003

Penser l'aménagement du territoire et l'aménagement urbain à hauteur d'enfant et faisant une place à la nature impose dans un premier temps de tenir compte des cadres institutionnels et réglementaires. Parmi eux, les réglementations spécifiques qui s'appliquent sont parfois en contradiction avec les finalités visées. Pour autant, des dispositifs de soutien existent pour imaginer la ville des enfants, en agissant sur trois facteurs clés d'isolement des enfants : l'urbanisme commercial, la prédominance des voitures et l'obsession sécuritaire.

Si la voiture demeure souvent envahissante en ville, de plus en plus de collectivités réglementent et réduisent sa présence et intègrent pleinement les nuisances (pollution de l'air et, dans une moindre mesure, bruit) à leurs diagnostics dans les projets d'aménagement. Mais la compréhension fine des usages et la concertation avec les usagers, y compris les enfants, demandent à évoluer encore pour inscrire une culture politique plus favorable à la présence des enfants dans des espaces publics vivants.

a) Cadres institutionnels et réglementaires

L'aménagement du territoire et des espaces publics est un domaine complexe, technique et qui mobilise de nombreux acteurs des secteurs public et privé. Plusieurs cadres réglementaires et institutionnels régissent l'aménagement urbain. La manière de s'y inscrire, et de les faire évoluer détermine la possibilité de concevoir un environnement à hauteur d'enfant.

La loi Notre⁴⁶² d'août 2015 impose aux **régions** de rédiger deux schémas directeurs qui définissent les priorités et les axes de développement de chaque région en matière de projets urbains : le **Sraddet** (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et le **SRDEII** (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation).

Au sein du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) élabore, anime et évalue les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des substances minérales non énergétiques. Elle réunit 12 missions dont la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (Dhup) ainsi que le plan urbanisme construction architecture (Puca). Ce dernier initie des **programmes de recherche incitative, de recherche-action, d'expérimentation** et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'architecture et de la construction.

Mais c'est au niveau plus local – communal, intercommunal et EPCI – que se construisent plus finement les projets urbains et de développement des communes. Des outils, de planification comme le plan local d'urbanisme (PLU, ou PLUi), plus opérationnels comme la zone d'aménagement concerté (ZAC) permettent de prendre en compte des orientations de développement urbain à des échelles locales. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui figure dans les PLU, dont le périmètre peut couvrir un secteur, un quartier..., peut être un dispositif permettant de bien cadrer l'organisation spatiale du secteur et la qualité de l'environnement et des espaces publics (exemple : cadrage des profils de voirie, végétalisation des espaces publics...).

Le Cerema fournit une expertise et des outils aux collectivités territoriales, notamment pour leurs projets d'aménagement et d'ingénierie urbaine.

Au-delà de ces outils mis à disposition des collectivités, ces politiques ne sauraient s'élaborer sans financements nationaux, ou bien plus locaux. Bon nombre de collectivités se sont engagées dans des politiques en faveur de l'apaisement et de la sécurisation des espaces publics par des moyens financiers importants

Bon nombre de collectivités se sont engagées dans des politiques en faveur de l'apaisement, de la sécurisation des espaces publics par des moyens financiers importants.

Levier central des projets d'aménagement au plus près des collectivités locales, l'**Agence nationale pour la rénovation urbaine** (Anru), a pour mission de financer et d'accompagner la transformation de quartiers de la politique de la ville pour mettre en œuvre leurs projets de rénovation des quartiers les plus vulnérables⁴⁶³. Elle travaille avec trois agences nationales : l'ANCT : agence nationale de la cohésion des territoires qui facilite la mise en œuvre de projets de territoire ; l'Anah : l'agence nationale de l'habitat qui a pour mission d'améliorer le parc privé de logements existants ; l'Ademe : l'agence de la transition

⁴⁶² Voir glossaire et annexe *La Loi Notre et les directions centrales de l'aménagement du territoire*.

⁴⁶³ [Présentation de l'ANRU et de son action | ANRU - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.](#)



écologique est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. L'Anru a également construit plusieurs partenariats avec des acteurs de terrain, comme Action logement. L'agence pilote également neuf programmes d'investissement d'avenir (PIA) parmi lesquels **Investir pour la jeunesse** et **Investir pour une ville durable et solidaire**.

Le **changement climatique** et la pollution sont désormais particulièrement présents dans les projets soutenus par l'Anru. L'Ademe a par exemple lancé en 2022 le XD Ademe (l'extrême défi) dont l'objectif est de créer de nouvelles solutions de déplacement pour remplacer la voiture dans les déplacements du quotidien des territoires péri-urbains et ruraux, et la logistique en ville en soutenant financièrement les projets innovants⁴⁶⁴.

Pour Anne-Claire Mialot (directrice de l'Anru) : « *le renouveau urbain est une formidable opportunité pour adapter nos quartiers aux impacts du changement climatique (...). C'est dans les quartiers que les conséquences négatives du changement climatique se font le plus sentir, alors même que ceux qui y habitent sont les moins émetteurs de gaz à effets de serre* ». Feris Barkat (colloque *Enfant demain*), conférencier et cofondateur de [Banlieues climat](#), défend la même idée : le défi climatique ne concerne pas « aussi », mais « surtout » les classes populaires. Cependant les modalités de participation doivent tenir compte des formes locales non institutionnelles de participation et de leurs difficultés.

Dans la même perspective, le rapport de juin 2024 du CNLE *Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale. L'impact social de l'écologie* voit dans la transition écologique une opportunité pour redéployer l'objectif d'inclusion sociale⁴⁶⁵.

L'ingénieur et lauréat du grand prix de l'urbanisme en 2022 Franck Boutté⁴⁶⁶ insiste sur la nécessaire évolution des paradigmes sur lesquels se basent la **construction des villes de demain** pour inclure la nature et tenir compte de la transition écologique.

Encadré 38 | Franck Boutté : « L'adaptation consiste souvent à retrouver des choses perdues »

« *L'été 2022 a été marqué par des épisodes caniculaires, des mégafeux, le stress hydrique, la chute des rendements agricoles, l'augmentation du prix de l'énergie... Tout le monde a conscience que les changements sont en cours. Or, 80 % des bâtiments, des infrastructures, des espaces publics de 2050 existent déjà. Et combien d'entre eux sont adaptés à 2050 ? Quasiment zéro. Le vrai enjeu, aujourd'hui, c'est : adapter, adapter, adapter, tout en restant ambitieux sur l'atténuation* ».

« *Il faut désormais adopter une logique de réparation, de pacification. Cela ouvre un champ incroyablement fécond de réenchantement.* »⁴⁶⁷

⁴⁶⁴ [Extrême Défi](#).

⁴⁶⁵ <https://solidarites.gouv.fr/publication-du-rapport-faire-de-la-transition-ecologique-un-levier-de-linclusion-sociale>.

⁴⁶⁶ Voir synthèse d'audition en annexe.

⁴⁶⁷ *Le Moniteur*, 12 juillet 2024, p. 12-13.

b) Des réglementations spécifiques : contraintes, limites et points de vigilance

Les différents projets d'aménagement urbain sont contraints par des réglementations spécifiques qui si elles peuvent être protectrices restreignent la créativité des architectes et urbanistes qui pensent la ville d'aujourd'hui et de demain.

Penser les abords des collèges, par exemple, amène à la confrontation de logique parfois opposées des parties prenantes. Parfois, les parents ne sont pas présents dans les avis exprimés et sont peu associés à la vie des collèges alors qu'ils sont très présents dans la vie des écoles maternelles et primaires⁴⁶⁸.

Encadré 39 | Entretien avec Gaëtan Engasser, architecte

« Dans le cadre d'un projet de construction d'établissement scolaire, le bâtiment à concevoir était entouré par trois rues ; le quatrième accès donne sur un grand parc. Ce qui nous semblait logique était de faire l'entrée sur le parc. Elle aurait pu s'ouvrir sur un jardin et prolonger les cours de récréation le soir et le week-end et ouvrir ces espaces à la population. Et en fait, les élus ont préféré l'option minérale, avec un grand parking pour déposer les enfants en voiture et parce que dans les parcs, on courrait le risque qu'il y ait des usagers de drogue et des seringues. »

Les architectes et urbanistes sont également contraints, dans l'élaboration de leurs projets d'aménagement des abords des établissements scolaires, de tenir compte du « risque Vigipirate » et des possibilités d'attaque :

- à l'engin explosif : à Lyon, par exemple, un arrêté interdit l'installation d'équipements urbains tels que poubelles, arceaux à vélo ou bacs à fleurs susceptibles d'abriter des engins explosifs dans un rayon de 10 mètres autour de l'entrée principales des écoles ;
- attaque aux véhicules bélier : prise en compte du risque dans les projets de (bornes crash-testées, dispositif pour dissuader et diminuer l'impact d'une attaque...).

Le passage devant les commissions d'études de sécurité et de sûreté publique (ESSP) tend parfois vers le risque zéro au détriment de toute autre considération : « pour répondre à des règles antiterrorisme, on nous demande de faire des écoles qui soient comme des bunkers, pas d'ouverture sur l'extérieur, pas de visibilité sur l'extérieur ; vitrage en antiballes ». Il est compliqué de concilier lumière naturelle, nature et sécurisation des écoles : « Un des palliatifs qu'on a trouvés pour contrer cela est de penser beaucoup les écoles comme des lieux inclusifs ; le bâtiment fait une sorte de membrane extérieure avec des patios, des cours intérieures, qui sont protégées de l'espace public, avec des salles de classes vitrées. On essaie de penser les extérieurs et les vis-à-vis dans ce rapport-là ». ⁴⁶⁹

Soucieux de répondre à des cahiers des charges de plus en plus drastiques, les cabinets d'urbanisme et d'architecture peuvent être tentés de gommer dans leur proposition la singularité de chaque projet (le caractère de chaque ville, la spécificité d'un quartier).

⁴⁶⁸ *(Re)penser les abords des collèges. Synthèse*, août 2022, Urba Lyon et la Métropole Grand Lyon.

⁴⁶⁹ Entretien avec Gaëtan Engasser.



Les périmètres de protection patrimoniale jouent également un rôle dans la manière de penser les projets. Par exemple, une grande partie de la ville de Lyon est soumise à des périmètres d'espaces protégés qui nécessitent l'avis conforme des architectes des bâtiments de France (ABF) (Unesco, secteurs sauvegardés, aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine, abords de monuments historiques).

La recherche d'un équilibre entre différents facteurs, sécurité, préservation du patrimoine et convivialité notamment, se heurte souvent à des injonctions contradictoires qui demandent à être dépassées.

L'historien Louis Baldasseroni⁴⁷⁰ souligne ainsi le caractère uniformisant, tant dans les processus de mise en place que dans les formes urbaines qui en résultent⁴⁷¹, de la piétonisation des rues

Renouveler les normes de bâti et de sécurité concernant l'école

- **Médiatisé, justifié, demandé et plébiscité, le verdissement des écoles reste néanmoins freiné. Les conditions de prise de décision dans le choix du projet, l'octroi du marché, sont biaisées. En effet les obligations d'appels d'offres et de mise en concurrence nivellent la créativité des architectes et urbanistes. Et la décision de choix du projet repose *in fine* sur les économies de budget à court terme au détriment du moyen et du long terme. Or investir dans la nature, tout comme investir dans l'enfance, c'est se projeter sur le long terme. Au-delà de sa génération.**
- **Végétaliser les cours d'école (végétaux, potager, jardins, vergers...) et y favoriser les activités d'éveil à la biodiversité.**

⁴⁷⁰ Louis Baldasseroni est maître de Conférences en Histoire contemporaine à l'Université de Nîmes et Docteur en Histoire Contemporaine à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

⁴⁷¹ Baldasseroni L., 2019, La piétonisation des rues, modèles pour des espaces urbains standardisés ? réflexions lyonnaises, années 1970-1980, *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 113, mars.

Encadré 40 | Qui est responsable des enfants autour des écoles (ne rien faire est-il moins risqué ? Alain Cornec⁴⁷²

Rappel des articles de référence de la Cide en lien avec le dehors :

Article 6 : Droit inhérent à la vie et au développement ;

Article 24 : Droit à la santé ;

Articles 28 29 : Droit à l'éducation de l'enfant qui doit viser à :

– A) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques...

– E) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel ;

Article 31 : Droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

Constats

La responsabilité juridique concernant les enfants est mal connue des acteurs.

Le non-respect de la loi (impossible à connaître en détail par son volume) est la source essentielle des « fautes » (y compris négligence ou imprudence) qui engagent la responsabilité.

La faute – ce qu'il aurait fallu faire ou ne pas faire – est toujours appréciée *a posteriori* ce qui ne favorise pas l'initiative. Pour éviter les ennuis, certains acteurs sont tentés de ne rien faire.

Lorsqu'il y a dommage, la victime recherche un responsable solvable.

Droit de la responsabilité

Responsabilité des parents : le père et la mère, titulaires de l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs⁴⁷³.

Responsabilité des enseignants :

La responsabilité pécuniaire de l'État est substituée à celle des enseignants.

Un enseignant ne peut jamais être mis en cause devant les tribunaux civils par la victime Il peut être poursuivi pour faute pénale et déclaré pénalement responsable, mais pas condamné à des dommages et intérêts. L'État paye et peut se retourner contre lui.

L'administration ou la collectivité doit protéger ses agents à raison de leurs fonctions, sauf faute personnelle détachable des fonctions, sans lien avec leur service⁴⁷⁴.

Les enseignants peuvent donc être impliqués dans des actions civiles ou administratives et peuvent faire l'objet de poursuites pénales.

Obligation des fonctionnaires de signaler les comportements délictueux et immunité.

Responsabilité de la commune en cas de défaut d'aménagement ou d'entretien normal de l'ouvrage public (le bâtiment de l'école)⁴⁷⁵ ou pour défaut d'organisation du service⁴⁷⁶.

c) Quels soutiens pour des projets tournés vers les enfants, la nature et les espaces publics ?

La problématique du dérèglement climatique est devenue incontournable, à tous les niveaux au presque des politiques publiques. La question de la décarbonation, au cœur du

⁴⁷² Audition du 20 juin 2024, Conseil de l'enfance et de l'adolescence, HCFEA, voir en annexe le texte complet et le projet de lettre au maire : « utilisez la Cide pour faire créer un terrain d'aventure ».

⁴⁷³ Article 1242 du Code civil, et Cour de cassation, assemblée plénière 28 juin 2024.

⁴⁷⁴ L 83-634 Loi Le Pors portant droits et obligations des fonctionnaires (Article 11).

⁴⁷⁵ Article L. 212-4 du code de l'éducation.

⁴⁷⁶ [Index de la Cide : dei-france.org](https://www.dei-france.org/).



rapport 2024 du Haut conseil pour le climat, met au centre de tout projet urbain la réduction de son empreinte carbone⁴⁷⁷. Pour construire leur projet de renouvellement urbain, les villes doivent désormais tenir compte de cet impératif, et peuvent s'appuyer sur un nombre significatif de dispositifs, financements ou appels à projets qui sont autant de leviers pour activer le changement.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville particulièrement visés par les financements « verts »

Au niveau des financements, on compte notamment :

- le fonds « **fonds vert** », d'accélération de la transition écologique dans les territoires, destiné aux collectivités territoriales, subventionne des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie⁴⁷⁸ ;
- le fonds européen de développement régional (**Feder**)⁴⁷⁹, l'un des principaux programmes de financements européens de l'Union européenne visant à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions ;
- le **Plan Quartiers 2030**, doit permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'être acteurs de l'élaboration des futurs contrats de ville, renouvelés en 2024⁴⁸⁰ ;
- le **programme 147** « Politique de la ville » constitue le support budgétaire des financements spécifiques en matière de soutien à la politique de la ville. Ils s'ajoutent aux crédits des 1 514 quartiers prioritaires de la ville⁴⁸¹ ;
- l'ANCT a lancé en 2022 la **Fabrique Prospective**⁴⁸² qui vise à considérer la place de la nature dans les QPV autour de quatre axes : la transition écologique ; la cohésion sociale (bien-être, loisirs) ; le développement économique (métiers verts, éco-activités) ; les liens entre les QPV et les territoires environnants.

⁴⁷⁷ HCC, 2024, *Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population*, Rapport annuel 2024.

⁴⁷⁸ <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>.

⁴⁷⁹ <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens/fonds-europeen-de-developpement-regional-FEDER>.

⁴⁸⁰ Voir <https://www.ecologie.gouv.fr/lancement-plateforme-concertation-en-ligne-quartiers-2030> et <https://quartiers2030.anct.gouv.fr/>.

⁴⁸¹ <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/cohesion-territoriale/cohesion-politique-de-la-ville#:~:text=Le%20programme%20147%20%C2%AB%20Politique%20de%20quartiers%20prioritaires%20de%20la%20ville>.

⁴⁸² ANCT, 2024, *La nature dans les quartiers prioritaires : quels leviers pour la transition écologique, l'emploi, le lien social et la cohésion territoriale ?*, Résultats de la Fabrique Prospective, p. 5.

Encadré 41 | La transition écologique, nouvelle thématique des contrats de ville 2024-2030

Le comité interministériel des villes (CIV) du 27 octobre 2023 a annoncé plusieurs mesures en faveur de la transition écologique des QPV, dont certaines, relatives à la nature :

- 24 nouveaux Quartiers résilients porté par l'Anru (49 quartiers retenus au total) ;
- doublement de la part du fonds vert investie dans les quartiers, avec un objectif de 15 % soit 375 M€ dont 150 pour la rénovation des écoles des quartiers en renouvellement urbain ;
- soutien à l'investissement dans les contrats de ville ;
- création d'espaces de nature accessibles et multiplication des aires éducatives portées par l'OFB ;
- favoriser les mobilités douces (desserte, savoir rouler à vélo) et la tarification sociale et solidaire ;
- grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées (loi annoncée pour T1 2024⁴⁸³).

L'enjeu du logement dégradé

Si les QPV et plus largement les territoires les plus pauvres sont identifiés comme devant être particulièrement soutenus en matière d'aménagement urbain socialement, économiquement et écologiquement soutenables, **l'amélioration des conditions de vie et de logement et l'accès au logement social des plus pauvres ne sont pas perceptibles et dans certains quartiers, ils s'éloignent**⁴⁸⁴. Au contraire, **le mal et le non logement progressent** comme de nombreux acteurs et témoins en attestent, tels les rapports du Défenseur des droits, de la fondation Abbé Pierre ou de l'observatoire des inégalités, et bien sûr de l'observatoire du Samu social. La question de l'accès au logement digne est un enjeu central de l'accès à un environnement désirable, favorable aux enfants et à la nature (voir partie Inégalités...). Le logement représente le premier poste de dépense dans le budget familial. En parallèle ou intégré à l'aménagement urbain, la qualité de l'accès à l'environnement, immédiat et plus lointain, suppose d'abord l'accessibilité à un logement permettant à chacun de vivre avec sa famille. À ce titre, le projet de loi relatif au développement de l'offre de logements abordables examiné par le conseil des ministres le 3 mai, inquiète les associations. Dans son communiqué de presse du 30 avril 2024, l'Unaf pointe les insuffisances du projet de loi et « *alerte sur l'assouplissement de la loi SRU, qui risque de désinciter davantage à la production de logements à prix accessibles aux ménages modestes et d'aggraver la pénurie. Bien que le logement locatif intermédiaire soit nécessaire notamment dans les zones les plus tendues, cette alternative ne peut se substituer au rôle primordial du logement social, qui reste indispensable pour répondre aux besoins des familles en logements y compris très sociaux* ». ⁴⁸⁵

⁴⁸³ ANCT, 2024, *op. cit.*, p. 39.

⁴⁸⁴ Voir notamment la note d'éclairage du défenseur des droits *Quelles difficultés d'accès des ménages les plus pauvres au parc social ?* d'octobre 2023 ; le rapport *Les catégories modestes vivent trois fois plus souvent que les plus aisés dans des logements trop petits* de l'observatoire des inégalités ; les chiffres du mal-logement 2024 de la Fondation Abbé Pierre https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2024-01/REML2024_CAHIER4%20Les_chiffres_du_mal_logement.pdf

⁴⁸⁵ <https://www.canal-u.tv/chaines/cnrspouchet/politiques-du-logement-l-alerte-des-sciences-sociales> ; elle fait suite à la *tribune* parue dans *Le Monde* du 8 mai 2024, dans laquelle 132 chercheuses et chercheurs spécialistes du logement et des politiques urbaines manifestent leurs vives inquiétudes concernant le projet de loi « relatif au développement de l'offre de logements abordables », qui doit être soumis au Parlement en 2024.



L'éducation par la ville

D'autres actions essaient autour de la promotion d'une dynamique à la fois éducative, environnementale et sociale dans les QPV en particulier, telles les cités éducatives⁴⁸⁶, le réseau des villes éducatrices (RFVE), visant à mutualiser les connaissances en matière de politiques territoriales petite enfance⁴⁸⁷, le développement des écoquartiers⁴⁸⁸ porté par le ministère de la Transition écologique, ou encore les Aires éducatives⁴⁸⁹.

Dans certaines villes, comme Strasbourg le **projet éducatif global pour l'enfance** (Pege), inclut la présence de la nature, et l'accès des enfants à la ville.

Encadré 42 | La cité du Parc – Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise⁴⁹⁰

Dans le cadre de la Fabrique Prospective, une quarantaine d'acteurs (services déconcentrés de l'État, bailleurs sociaux, amicale des locataires, associations locales, services de la commune et de l'intercommunalité, conseil départemental, habitants etc.) ont coconstruit leur vision idéale du quartier à horizon 2035 autour de trois principes :

- un quartier favorisant le vivre-ensemble et la cohésion territoriale : l'esplanade est devenue un lieu favorable à la rencontre des habitants du quartier et de la commune en créant des espaces améliorant le cadre de vie (un parc floral et jardins potagers partagés, réintroduction d'espèces animales et végétales, etc.). Des voies vertes ont été aménagées pour favoriser les liens entre le quartier et les territoires environnants ;
- propice à l'agriculture : des potagers collectifs, des composteurs collectifs et des récupérateurs d'eau de pluie ont été installés dans le quartier ;
- et adapté aux vagues de chaleur (bâti et rues) avec notamment le développement de solutions fondées sur la nature.

Une prise de conscience institutionnelle et dans les collectivités

De son côté le **ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires** a lancé un **appel à projets** pour créer ou restaurer mille kilomètres de sentiers de randonnée, afin de préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers aux abords des sentiers. 10 M€ y sont consacrés. Intitulée « **sentiers de nature** », cette opération a pour objectif d'encourager et de développer la pratique de la marche, de favoriser la préservation ou la restauration de la biodiversité et des paysages et de renforcer le lien entre zones habitées et naturelles.

L'assemblée nationale a créé une **mission « flash » sur la nature et la ville⁴⁹¹** en décembre 2021. Portée par Sophie Métadier et Valérie Petit, cette mission flash a pour objectif de repenser la nature en ville, qui n'est pas « *qu'un trésor qu'il faut protéger. La nature, c'est une alliée avec qui il faut travailler pour fabriquer la ville et améliorer la qualité de vie des urbains* ». Elles notent en premier lieu qu'il ne s'agit pas de « *légiférer plus pour faire revenir la nature*

⁴⁸⁶ Voir glossaire.

⁴⁸⁷ RFVE - un réseau d'élus au service des élus pour une politique éducative territoriale.

⁴⁸⁸ <https://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>.

⁴⁸⁹ Voir glossaire.

⁴⁹⁰ ANCT, 2024, *op. cit.*, p. 27.

⁴⁹¹ <https://www2.assemblee-nationale.fr/15/commissions-permanentes/commission-du-developpement-durable/secretariat/missions-flash2/la-nature-en-ville>.

en ville, mais de partager mieux toutes les bonnes pratiques ». Trois points clés sont repérés autour de la formation de préfets et la sensibilisation des élus ; une meilleure évaluation des bénéfices écosystémiques de la nature en ville ; et une place à la nature en ville en amont de tout projet urbain et de tout aménagement. Pour ce faire, l'accent doit être mis sur la coordination entre les acteurs.

Des actions concrètes sont déjà appliquées par les acteurs du quotidien pour (re)donner une place à la nature en ville et au quotidien :

- les sciences participatives : programme qui allie des observateurs citoyens volontaires à un laboratoire ou une structure à vocation scientifique, comme le propose la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) par exemple ;
- des communautés numériques pour soutenir et faire vivre la dynamique de nature ;
- des applications au service du dehors et des mobilités douces comme Vitaboucle à Strasbourg (alliant sport, culture et tourisme, cette application met à disposition de chacun tous les itinéraires agréables et sécurisés à disposition) et StrasMap – cette application cartographique destinée à faciliter la vie des usagers dans leur déplacement sur toute l'agglomération de l'Eurométropole (33 communes) regroupe les informations concernant les divers modes de déplacement (piéton, vélo, auto, transports en commun) en un ensemble d'outils permettant de mieux organiser ses déplacements ;
- les formations des professionnels ;
- l'école et les activités du dehors ;
- l'action « touriste dans ma ville » – pour cette action complémentaire de l'offre d'animation, les directions de territoire proposent aux associations de quartier un panel de sorties culturelles, sportives et de nature, pour lesquelles la collectivité prend en charge de le coût des billets d'entrée et de transports.



Faire la ville verte du quart d'heure :

- Conformément à ce que préconise l'accord mondial de Kunming-Montréal sur la biodiversité, adopté en 2022, cible 12 : « Augmenter significativement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent (...) en favorisant une urbanisation durable et inclusive et en soutenant la fourniture de fonctions et de services écosystémiques »⁴⁹².
- Mettre en œuvre les moyens, et l'obligation, de multiplier une offre variée et de qualité en espaces verts à proximité, pour que « la ville du quart d'heure » soit aussi « la vie dehors à un quart d'heure à pied ».
- redonner de la place à la nature dans la ville : aménager des espaces pour le végétal et réduire la place du minéral pour qu'écosystèmes et nature apparaissent, s'expérimentent et se ressentent :
 - développer parcs, espaces verts, promenades plantées, coulées vertes, miroirs d'eau, baignades naturelles... ;
 - favoriser la végétation dans les rues, sur les façades et sur les toits.
- Faire la ville verte du quart d'heure : rendre accessible un espace naturel à moins de 15 min à pied.
- Encourager la biodiversité et sa découverte par les enfants avec les jardins partagés, potagers, vergers pédagogiques, fermes urbaines....
- Laisser place au naturel dans la ville elle-même : mares, friches et haies naturelles, haies...

Adapter l'environnement au changement climatique

- Identifier et adapter les zones de forte chaleur/absence d'ombre (en intégrant les évolutions climatiques de demain aux aménagements d'aujourd'hui).
- Rénover les logements contre la chaleur et le froid.
- Aménager des espaces ombragés au niveau des frontages, créer de l'ombre, idéalement par des arbres.
- Veiller à maintenir la présence de l'eau : créer et entretenir fontaines, canaux etc. pour rafraîchir l'espace public et assurer l'écoulement de l'eau.

2. La ville à hauteur d'enfants : c'est possible

*« Dans la plupart des espaces urbains, les enfants jouent dans la rue...
Il y a de toute manière trop de rues.
Donc pourquoi ne pas transformer des rues inutiles en aires de jeu ? »
Kahn et Stonorov, 1943⁴⁹³*

Si penser la ville d'aujourd'hui et de demain induit d'y inclure l'enfant et la nature, cette préoccupation n'est pas, pour autant, nouvelle, à l'instar des cités-jardins imaginées par Ebenezer Howard dès 1898 et dont on trouve encore des exemples en France⁴⁹⁴ comme à l'étranger.

⁴⁹² Convention sur la diversité biologique, 2022, Décision adoptée par la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique, 5/4. [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#).

⁴⁹³ Kahn L. I., Stonorov O., 1943, *Why City Planning is Your Responsibility*, New York, Revere Copper and Brass.

⁴⁹⁴ Plusieurs centaines en France, dont l'une des plus anciennes est la cité-jardin de Stains, cf. <https://www.citesjardins-idf.fr/wp-content/uploads/2022/12/catalogue-cite%C2%B4-jardin-2E-editions2022VWEB.pdf>.

a) Penser l'enfant dans la rue : inspirations d'ailleurs

L'architecte **Louis Khan** (1901-1974) a consacré une partie importante de son travail à l'intégration de l'enfant dans les espaces urbains. Constatant l'augmentation de la place prise par l'automobile, il craignait de voir disparaître les enfants des rues. Il évoque à cet égard « *l'amnésie environnementale générationnelle* » d'enfants qui ont moins le goût de la nature que les générations précédentes, qui vivaient dans des quartiers moins urbanisés.

Sans bannir la voiture de l'espace public urbain, il souhaitait lui trouver une « *juste place* » pour permettre le maintien de la rue comme « *lieu de vie communautaire* ».

Louis Kahn refusait par ailleurs, l'approche fonctionnaliste de l'espace, alors en plein essor. « *L'attention aux enfants le conduit à mettre en perspective un espace public qui refuse autant que possible des aménagements spécifiques à tels ou tels usages, et qui tente, au contraire, de favoriser les relations entre usagers : entre automobilistes et piétons, entre enfants et adultes, entre enfants, etc.* » Il considère en effet, que l'espace constitue un partenaire du processus d'apprentissage. La rue devient pour l'enfant un lieu d'apprentissages de l'espace social, lieu de découvertes d'altérités multiples. « *L'espace urbain lui apparaît indispensable dès lors que les citoyens y trouvent ce qu'il appelle des availabilities, des disponibilités : des découvertes, des rencontres, des échanges, des lieux, des gens, des idées.* »⁴⁹⁵

Plus tard, **Francesco Tonucci**⁴⁹⁶ fonde le réseau international de « la ville des enfants »⁴⁹⁷. Il relève trois éléments centraux de l'urbanisme contemporain :

- un principe d'aménagement qui consiste à occuper l'espace et prioritairement en fonction de critères de sécurité, avec pour conséquence la **raréfaction d'espaces urbains de friche**, inorganisés, où les enfants pourraient exercer à la fois leurs « droits liberté » et leur besoin de transformer leur environnement ;
- une rationalisation de la ville par **zonage**, qui s'organise autour de quatre fonctions – habiter, travailler, se récréer, circuler – à l'exclusion des espaces mixtes et des zones de mélange nécessaires aux enfants ;
- une architecture centrée sur **l'innovation stylistique** et non la qualité de l'usage.

⁴⁹⁵ Bendicht W., 2015, L'enfant : un impensé du travail de conception architecturale ? La trajectoire réflexive de Louis Kahn, *Métropolitiques*, 15 avril.

⁴⁹⁶ Psychologue, sociologue, dessinateur et activiste italien ; Francesco Tonucci est né en 1940 à Fano en Italie. Son ouvrage phare, sorti en 1996, est traduit en français 2019 : *La ville des enfants. Pour une [r]évolution urbaine*, éditions Parenthèses.

⁴⁹⁷ Voir glossaire.



Quelques principes d'action : « élaborer des projets d'aménagement qui intègrent *l'inorganisé*, laissent la place au hasard et prennent le risque du capharnaüm ; offrir **des prises à l'enfant sur son environnement**, ce qui signifie en premier lieu redonner sa place aux cinq sens dans la ville ; **rendre l'espace public aux enfants**, ce territoire de mixité entre les catégories sociales, les activités, les âges dont les enfants ont été progressivement exclus »⁴⁹⁸.

Pour Tonucci, La présence d'enfants dans les rues peut être vue comme un « *indicateur environnemental sensible* : si l'on voit des enfants qui jouent, qui se promènent seuls, c'est le signe que la ville est saine ; si on ne voit pas d'enfants, c'est qu'elle est malade »⁴⁹⁹.

Dans cette perspective, des chercheurs, à l'instar de Gerben Helleman, nourrissent la réflexion d'une ville amie du jeu ou ville ludique (voir encadré 43)⁵⁰⁰. Suivant l'inspiration de la ville de Fano, l'Unicef en partenariat avec l'association des maires de France (AMF) a développé depuis 2002 le réseau « Ville amie des enfants ». Un réseau international a été créé en 1996. Les collectivités s'engagent dans cinq domaines : **le bien-être, la non-discrimination et l'égalité, l'éducation, la participation et la sensibilisation aux droits de l'enfant**.



Pour Franck Boutté, le jeu peut s'envisager comme « **outil de requalification urbaine** », dans des réalisations comme l'aire de jeu du quartier Génicart de Lormont (agence Lan) par exemple.

Photos Karolina Samborska.

⁴⁹⁸ Zotian E., 2016, [Plaidoyer pour des villes propices au développement des enfants](#), *Métropolitiques*, 22 avril.

⁴⁹⁹ Tonucci F., 2019, *La ville des enfants. Pour une (r)évolution urbaine*, Parenthèses, p. 87.

⁵⁰⁰ <https://urbanspringtime.blogspot.com/2017/08/how-to-make-inviting-and-attractive.html>.

Encadré 43 | Villes ludiques : un modèle et une boîte à outils⁵⁰¹

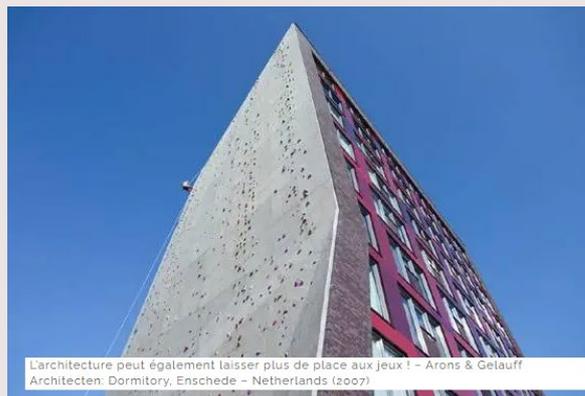
Tout d'abord à l'échelle de la ville, **le positionnement et la quantité d'espaces ludiques, adaptés aux plus jeunes, sont deux facteurs de réussite**. Il faut effectivement prévoir suffisamment d'espaces et des espaces correctement localisés, accessibles, situés à proximité des grandes infrastructures et des équipements publics.

Au niveau de l'espace public, celui-ci doit être **attractif à la fois pour les parents et pour leurs enfants**. Plusieurs facteurs entrent ici en jeu, comme la **propreté**, la présence de **mobilier urbain confortable**, l'entretien ainsi que la **richesse visuelle** des lieux. Les aménagements paysagers et ou aquatiques de qualité qui fournissent de **l'ombre**, de la **fraîcheur** et attirent la **faune** œuvrent en ce sens.

Outre ces besoins fondamentaux, **un espace ludique devient populaire de par la diversité des jeux qu'il peut proposer**. L'offre doit donc être adaptée à un large public, aux différentes tranches d'âges et à différents niveaux de compétences. L'espace ludique doit être stimulant, il doit **encourager l'exploration et l'imagination**. La fréquentation du lieu est également un facteur de réussite, il doit être **ouvert et accessible**.

Ces différentes conditions, si elles sont réunies, ont un impact positif sur l'utilisation des espaces publics. Il y a donc une plus grande diversité d'utilisateurs et **une inertie se produit, les enfants attirent d'autres enfants, là où les enfants vont, les adultes suivent et l'inverse également...**

Tout ce qui concerne l'accessibilité doit devenir une priorité... **rendre la ville au piétons, favoriser les déplacements cyclables**.



L'architecture peut également laisser plus de place aux jeux ! - Arons & Geiauff Architecten. Dormitory, Enschede - Netherlands (2007)



Des jeux pour encourager à utiliser les poubelles ? - Maria Habre Pinterest

Des façades de bâtiments qui changent continuellement de couleur, de formes, de matériaux, de fonctions, et de détails. **Des rez-de-chaussée actifs, aux fenêtres transparentes**, du mobilier urbain en quantité, une transition douce entre les bâtiments et la rue. Et de nombreux espaces publics avec une **variété de surfaces** (pavé, gazon, sable, eau), des équipements de jeux. Voici tous les ingrédients d'un apprentissage sûr, divertissant et enrichissant... Un simple **marquage au sol** peut, par exemple, transformer des espaces communs en aires de jeux ponctuelles.

⁵⁰¹ Helleman G., 2018, *Villes ludiques : un modèle et une boîte à outils*, *Urbanews.fr*, 10 septembre.



Les initiatives sont nombreuses au-delà de nos frontières pour rendre les villes accessibles et vivables aux enfants et, de fait, accueillantes pour tous :

À **Bâle** le document « Les yeux à 1,20 mètre » du Cerema sensibilise les urbanistes à l'aménagement du territoire pour les enfants, depuis leur point de vue⁵⁰². La **Finlande**



(©Rainer Schmidt Landschaftsarchitekten)

pratique l'éveil à la nature dans les garderies⁵⁰³. **Rotterdam** et **Amsterdam** sont engagées dans une large végétalisation urbaine et le remplacement de 50 000 pavés par des surfaces poreuses et de la verdure⁵⁰⁴.

À **Munich** l'architecte et urbaniste Rainer Schmidt a créé en 2005 un jardin-aire de jeux représentant la nature, comme respiration urbaine et terrain de liberté et de rencontre⁵⁰⁵.

Aux **États-Unis** : les balançoires musicales⁵⁰⁶, à



Balançoires musicales
Detroit, New York, San José, US | Singapore, SG | +



Budapest, Les tuiles musicales Cimbalom Circle, au **Canada** Marche marche danse⁵⁰⁷ jouent avec les sons dont les passants sont les artisans⁵⁰⁸. Vienne, capitale autrichienne, fait figure d'exception avec ses quartiers verdoyants. Comme le souligne Kevin Guillas-Cavan, l'Autriche a fait le choix « des politiques sociales du logement, plutôt que d'une politique du logement social ».

Ce modèle, que les Allemands appellent « le paradis du locataire », n'a pourtant pas réussi à éviter l'exclusion des plus précaires.

⁵⁰² [Les yeux à 1,20m - Pour un aménagement urbain adapté aux enfants | Cerema.](#)

⁵⁰³ [Les garderies finlandaises privilégient la nature, la musique et les arts - voicilaFINLANDE.](#)

⁵⁰⁴ [Pays-Bas : verdier les villes - Rue de l'avenir \(rue-avenir.ch\).](#)

⁵⁰⁵ [https://www.enviesdeville.fr/penser-la-ville/le-buga05-playground-de-rainer-schmidt-a-munich/.](https://www.enviesdeville.fr/penser-la-ville/le-buga05-playground-de-rainer-schmidt-a-munich/)

⁵⁰⁶ [https://www.dailytouslesjours.com/fr/projets/21-balancoires.](https://www.dailytouslesjours.com/fr/projets/21-balancoires)

⁵⁰⁷ <https://www.dailytouslesjours.com/fr/projets/marche-marche-danse> et.

⁵⁰⁸ [https://www.dailytouslesjours.com/fr/projets/cimbalom-circle.](https://www.dailytouslesjours.com/fr/projets/cimbalom-circle)

b) En France, les villes aux enfants

En France, différentes conceptions prolongent des manières de penser la ville d'aujourd'hui et de demain « à hauteur d'enfant » : les **villes buissonnières** (terme de Michel Lussault) ou encore les **villes récréatives** selon l'expression de Thierry Paquot⁵⁰⁹. Il s'agit de repenser l'architecture de la ville, pour que l'enfant s'approprie son environnement, comme changer le design des aires de jeux démodées, et le rendre plus accessible (sur le chemin de l'école par exemple)⁵¹⁰. La communauté urbaine de **Dunkerque**⁵¹¹ (2014) avait ainsi proposé des ateliers participatifs et créatifs pour valoriser l'implication locale et sensibiliser les enfants à l'environnement urbain. Une exposition et un documentaire ont été élaborés à partir de ce travail. Au quartier de la Bricarde de **Marseille**⁵¹², des ateliers en classe et des déambulations dans le quartier ont montré la « *nécessité d'un plus grand droit à la ville pour les enfants et, plus généralement, pour tous les habitants* ». Les **villes « taille enfant »** proposent, quant à elles, de répertorier cafés et restaurants disposant de chaises hautes ou de rehausseurs, d'une table à langer ou de crayons de couleur pour dessiner. C'est le cas de la ville de **Rennes**⁵¹³.

Les propositions et essais d'aménagement des villes incluant systématiquement à leurs projets les enfants et la nature sont nombreux, autour de trois grandes visées : les déambulations urbaines, les circulations multimodales et les expériences de végétalisation et de valorisation des ressources naturelles.

Parmi les aménagements propices à une déambulation urbaine sereine, la **piétonisation** des centres villes est une mesure phare pensée dès les années soixante. Les zones de rencontres, les **zones à 30 km/h** ou encore le principe des **trottoirs traversant** sont une manière d'inverser la priorisation des usages de la ville. En effet, ces aménagements ont vocation à offrir aux piétons la primauté d'usage de la rue. Ainsi, ce n'est plus la chaussée des voitures qui stoppe le piéton, mais le trottoir qui arrête les automobilistes. Par comparaison avec le passage piéton, le trottoir traversant donne au piéton une vraie continuité de cheminement, et un confort de déplacement.

⁵⁰⁹ Voir glossaire ; Paquot, T. (ss dir.) 2015, Les villes récréatives, enfants joueurs et écoles buissonnières, *in folio*.

⁵¹⁰ Claire Le Floch, étudiante en 5^e à l'école de design Nantes Atlantique, [La ville récréative : l'espace public urbain pour les enfants \(demainlaville.com\)](http://demainlaville.com).

⁵¹¹ [la ville récréative : enfants joueurs et écoles buissonnière | kids in dunkerque](http://la-ville-recreative.com).

⁵¹² Film documentaire de Lucie Charlier, *Faire la ville buissonnière*, 2020 : [Faire la ville buissonnière \(film-documentaire.fr\)](http://faire-laville-buissonniere.com).

⁵¹³ [Rennes, la ville «taille enfant» – Libération \(liberation.fr\)](http://liberation.fr).



Le principe est d'accorder une « juste place » aux véhicules automobiles. Pour ce faire, penser toutes les circulations est indispensable.



Zurich

Dans leurs projets, les villes engagées doivent par exemple tenir compte des **modalités de livraison** (du fait de l'augmentation des livraisons dans les villes : comment intégrer des *drives* piétons, des lieux de logistiques dans les loges, dans les rues) des zones piétonnisées mais également offrir des solutions permettant la gestion du stationnement. Des villes

comme Strasbourg proposent

des **parkings relais-tram** en périphérie de la ville, incitant à l'utilisation des transports en commun. Les **pistes cyclables** font évidemment partie des propositions d'aménagement des voies de circulation, encourageant les urbains à adopter des modes de mobilité douce.



Bruay-sur-Escout en Belgique



Versailles

Penser les mobilités dépasse les limites de l'urbain et suppose de prendre en compte les déplacements en zones rurales. Pour ce faire, et faciliter les déplacements des plus jeunes, la gratuité des transports pour les moins de 18 ans ou encore le transport à la demande sont des pistes intéressantes. Le programme Mobili'terre vise à trouver sur 15 territoires des solutions en faveur d'une mobilité durable. L'association InVD (innovation véhicules doux) de son côté agit pour des mobilités alternatives en milieu rural de moyenne montagne.

Le dernier ensemble d'aménagements urbains favorisant le vivant, et notamment le retour de la nature qui entraîne avec lui le retour des enfants en ville, regroupe toutes les propositions de végétalisation et (ré)ensauvagement des villes.

« Les enfants sont des "ralentisseurs humanisant" car ils ne marchent pas comme les grands. Ils réclament de l'espace, l'éthique du grandir c'est celle du déploiement. »⁵¹⁴ Ceci nous oblige à notre tour à ralentir, et regarder ce qui se passe autour de nous. Les aménagements

⁵¹⁴ Giampino S., 2013, *Comment assurer la continuité psychique de l'enfant dans les différents milieux d'accueil et d'éducation ?*, in Galtier (dir), *Bien-être des jeunes enfants dans l'accueil et l'éducation en France et ailleurs*, Études et statistiques (2006-2016), p.131. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-statistiques-2006-2016/bien-etre-des-jeunes-enfants-dans-laccueil-et>.

adaptés à la taille et aux usages des enfants, leur goût pour l'observation, leur curiosité mais aussi leur fatigabilité, facilitent leur accès progressif et serein aux lieux extérieurs, et ce faisant également pour toutes les personnes dont la santé, la situation ou la sensibilité aux autres et au monde sont aussi spécifiques. Pour cela **concevoir et adapter des environnements** pour la promenade, le jeu, les pauses, les rencontres et le besoin de lenteur, prévoir leur compatibilité avec les besoins d'usages et de circulations pressées, c'est concevoir le dehors comme l'espace de l'inclusion de tous et de chacun.

Des espaces publics adaptés à des usages, des rythmes de marche, à la diversité des besoins et des capacités

Favoriser l'inclusivité d'espaces extérieurs pensés pour tous. Pour cela :

- concevoir et adapter des environnements pour la promenade, le jeu, les pauses, les rencontres et le besoin de lenteur ;
- penser des usages mixtes, prévoir leur compatibilité avec les besoins d'usages et de circulations pressées, concevoir le dehors comme l'espace de l'inclusion de tous et de chacun et de tous les âges de la vie ;
- mettre au centre des projets la question de l'accessibilité pour tous les enfants, quelles que soient leurs conditions de vie, de santé, qu'ils soient en situation de handicap ou porteurs de maladie chronique...
- prendre appui sur les Jeux paralympiques Paris 2024 et le mouvement de sensibilisation et d'adhésion à l'inclusivité de la société, au sport, à la culture et aux activités extérieures en ville, pour inscrire ces principes dans les projets d'aménagement.

Encadré 44 | [Reporterre](#), le média de l'écologie livre cinq initiatives pour ensauvager la ville

1. **Repenser la place de l'arbre** en ville en préservant l'existant : le CNRS publiait en septembre 2022 son étude *Nature Climate Change* et estimait qu'entre 56 et 65 % des arbres urbains sont menacés par le réchauffement climatique : choisir des espèces adaptées au contexte climatique et local et utiliser les PLU (plans locaux d'urbanisme) pour laisser la place à la nature.
2. **Investir les toits** qui constituent un « bonus de nature en ville », permettent un déploiement de la faune, absorbent les pluies, servent d'isolant thermique et réduisent les effets d'îlots de chaleur.
3. **Préférer les friches** en libre évolution aux mini-forêts plus coûteuses et moins favorables à la faune locale.
4. Restaurer les **petites rivières urbaines**⁵¹⁵.
5. Prévoir des **trames noires** pour protéger la faune sensible à la lumière.

Les **cours d'école** peuvent aussi se transformer en **îlots de fraîcheur** ouverts à tous les habitants du quartier, lorsqu'il n'y a pas classe.

Les espaces de **production maraîchère, d'élevage** et les **jardins ouvriers ou partagés** sont d'autres mises en actes concrètes en faveur du végétal en ville, au plus proche des enfants. Certains départements ont imaginé des **potagers itinérants** : le jardin mobile avec l'union nationale des entreprises du paysage (Unep) de Bourgogne-Franche-Comté par exemple.

⁵¹⁵ Sans oublier que changer l'espace public nécessite de tenir compte des réseaux souterrains : eau... (David Mangin).



Encadré 45 | Les apports des jardins partagés dans les QPV

En 2014, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) a lancé une étude exploratoire visant à cerner l'impact des jardins partagés sur la cohésion sociale dans les QPV.

L'étude a montré que le jardin partagé est particulièrement efficace pour amener des personnes isolées ou fragiles vers un lieu de socialisation et pour les aider à tisser graduellement des liens. Elle souligne également que les jardins partagés permettent de lutter contre le changement climatique et de s'y adapter (végétalisation, résorption des îlots de chaleur, etc.), de retrouver le sens de la saisonnalité, de transmettre des connaissances sur l'équilibre alimentaire et d'accompagner des personnes éloignées de l'emploi via un parcours d'insertion⁵¹⁶.

Ouvrir aux habitants, en dehors des heures de cours ou d'activité, les jardins des établissements publics de la ville, dont l'école et ses espaces extérieurs, les jardins des mairies, conseils départementaux ou généraux...

c) Les principaux facteurs de réussite

« *Le bien commun est ce qui relie les intérêts individuels, non ce qui s'oppose à eux.* »
Donzelot, 2006⁵¹⁷

En amont des aménagements concrets qui permettent de faire vivre des villes à hauteur d'enfants et de nature, **des préalables** sont nécessaires en termes de politiques publiques. En effet, « *questionner les leviers du bien vivre territorial met en lumière le rôle des pouvoirs publics locaux : comment ceux-ci fabriquent et/ou facilitent-ils "une ambiance" propice à l'expression de ce bien vivre ?* »⁵¹⁸.

Trois éléments ressortent des différentes conceptions et projets urbains engageant un changement profond et durable :

- offrir les conditions d'une **participation effective des enfants** ;
- penser les **itinéraires** plutôt que les périmètres, et donc, les mobilités ;
- utiliser les **rez-de-ville** pour la vie sociale.

La participation effective des enfants

Si l'on vise une participation effective des enfants, il est nécessaire que les enfants puissent aussi saisir l'instance au moment et sur le sujet qui compte pour eux pour dépasser l'aspect symbolique de leur participation⁵¹⁹ et pour bien faire comprendre leur besoin. Ce principe

⁵¹⁶ ANCT, 2024, *op. cit.*, p. 33.

⁵¹⁷ Donzelot J., 2006, *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues*, p. 152.

⁵¹⁸ Barthe L., Laumière F., Panegos P., Sibertin-Blanc M., 2024, Le « bien vivre » en petite ville : le rôle des pouvoirs publics locaux, *Métropolitiques*, 8 février.

⁵¹⁹ Torres J., Blanchet-Cohen N., 2016, Au-delà de l'accréditation : changement et continuité au sein des « villes amies des enfants » du Québec, *Annales de la recherche urbaine*, n° 111, février.

fortement soutenu par le HCFEA⁵²⁰ est aussi au cœur du dispositif des Villes amies des enfants⁵²¹, par exemple.

Mais la simple écoute d'une demande ne garantit pas sa compréhension par les adultes comme en témoigne cet élu des Yvelines : « *On a fait un conseil municipal des jeunes et ils nous disaient ce serait bien qu'on ait une piste de vélo et de skateboard. On leur fait une piste et ils ont commencé à faire des trous dedans parce que c'était trop plat, alors ils ont fait des trous, ils ont fait des bosses, en fait ils nous ont bousillé la moitié de la piste, je dirais que c'est bien parce qu'ils ont fait ce dont ils avaient besoin et nous on ne l'avait pas compris. On avait tout terrassé et on a payé et eux ils ont tout bousillé, ils voulaient des bosses, des trous et ils ont ce qu'ils veulent. [...] Donc ils se le sont bien approprié* »⁵²².

Les « **enfants concepteurs** » ou encore les ateliers « **enfants aménageurs** » sont des illustrations concrètes de cette participation pleine octroyée aux enfants.

Encadré 46 | Illustrations à Lyon, Montreuil, Marne

À Lyon, avec les jeunes : [\(A\)ménager les abords des collèges](#)⁵²³

Les travaux menés par Urba Lyon et la Grande Métropole de Lyon pour aménager les abords des collèges se sont appuyés sur une large implication des collégiens. « Diagnostic marchant », « séance de travail collaborative » et « *brainstorming* », « visite de terrain » : cette démarche concrète contribue à renforcer la pertinence et l'acceptabilité des projets, en valorisant l'expertise des jeunes et en leur donnant un rôle actif dans la transformation de leur environnement quotidien.

Un jeu de l'oie, élaboré pour l'occasion par des étudiants de l'école d'architecture de Lyon leur a permis de prendre la mesure de la complexité des projets, découvrir les différents types de contraintes ainsi que les nombreuses parties prenantes.

À Montreuil, [les ateliers de création urbaine pour « Un tramway nommé désir »](#) proposent aux enfants de devenir des « apprenti.es architectes » invités à toutes les étapes d'un projet urbain : réalisation d'une analyse urbaine et de diagnostics sur les espaces quotidiens du quartier, conception à partir de dessins, de maquettes, échanges avec les habitant-e-s, les agents territoriaux et les élu-e-s, implication dans le chantier et expérimentation des usages permis par les nouveaux aménagements. La démarche aboutit au projet de construction d'une tyrolienne sur la friche et à des propositions d'aménagements pour l'entrée extérieure du collège.

[Penser le PLU avec des enfants \(2017\) dans la Marne](#)⁵²⁴

Cinq communes de la Marne ont sollicité les enfants pour réfléchir à l'avenir de leurs villages. L'urbaniste a abordé le sujet de manière ludique (maquettes en Kapla, ateliers de lecteurs de cartes, rallye photo, dessins...). Dans les zones rurales, les enfants s'expriment sur le problème des trottoirs trop étroits, la nécessité d'une ville propre et des aires de jeux semblables à ceux des villes. Le travail des enfants a servi de « *canevas préliminaire à la discussion* ».

⁵²⁰ HCFEA, 2020b, [La participation et l'écoute de la parole des enfants dans la transition écologique](#), Conseil de l'enfance, Rapport adopté le 13 décembre 2019.

⁵²¹ Voir glossaire.

⁵²² Cité par Aragau C., Didier-Fevre C., Rouge L., 2016, Enfants, adolescents : des pièces maîtresses du puzzle périurbain, *Annales de la recherche urbaine*, n° 111, février, p. 56.

⁵²³ Urba Lyon et la Métropole Grand Lyon, 2024, *op. cit.* (à paraître, octobre 2024).

⁵²⁴ [Penser le PLU avec des enfants \(lettreducadre.fr\)](#).



Une ville qui pense à ses bébés

Les bienfaits d'une sieste en extérieur qui contribue à l'amélioration de la qualité de sommeil et développe le système immunitaire, le besoin de lumière naturelle favorable à la croissance ou encore le stade rampant (première expérience de déplacement libre) et les repas pris toutes les deux ou trois heures, représentent autant d'opportunités de créativité pour ajuster l'aménagement urbain aux spécificités des tout-petits.

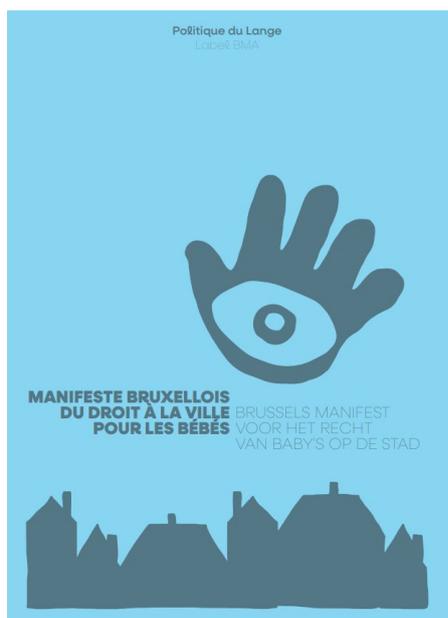
Constatant d'une part l'exode urbain des bébés et de leurs parents, d'autre part l'absence des bébés dans les politiques d'aménagement, la politique du lange menée par la ville de Bruxelles pose une ville qui peut et doit être source de stimulations, d'éveil et d'imaginaire pour les bébés avec une ambition claire et affirmée : *« faire reconnaître les bébés comme des acteurs à part entière de la ville et de revendiquer leur droit à vivre pleinement, sereinement et en toute sécurité les espaces publics urbains. Il vise également à affirmer que, regardée à hauteur des tout-petits, la ville peut constituer une source de stimulation et d'éveil. Il s'agit donc de révéler son potentiel sensible et de le développer. »*⁵²⁵

Si la participation effective des enfants aux projets d'aménagement et de rénovation urbaines est indispensable à la construction de la ville d'aujourd'hui et de demain, l'implication des professionnels de la petite enfance⁵²⁶ est, elle aussi, essentielle pour de (re)penser la place octroyée aux bébés en ville. Des réflexions et travaux menés à Bruxelles dans le cadre de sa « politique du lange » se basent ainsi sur le dialogue entre sage-femme et ingénieur de la voirie avec des propositions concrètes d'aménagement : *« penser des assises confortables, des bancs et des fauteuils avec dossiers et accoudoirs pour permettre aux adultes de s'installer avec les bébés pour leur donner à manger (...) ; offrir des espaces abrités du soleil ou de la pluie et ménager aussi parfois des espaces à l'abri des regards pour les parents souhaitant créer un moment d'intimité lors de la tétée sans pour autant les isoler »*⁵²⁷.

⁵²⁵ Bruxelles, 2024, *Manifeste bruxellois du droit à la ville pour les bébés*, politique du lange – label BMA, https://bma.brussels/app/uploads/2024/04/240402_Manifeste-livret.pdf.

⁵²⁶ Golse B., 2013, Des villes qui font souffrir les bébés, in *Le bébé et sa famille dans la ville*, *Spirale*, 68-2013, p. 115 à 122, <https://shs.cairn.info/revue-spirale-2013-4-page-115?lang=fr>.

⁵²⁷ Bruxelles, 2024, *Les bébés en ville*, Rapport d'étude, politique du lange – label BMA.



Ainsi, le *Manifeste bruxellois du droit à la ville pour les bébés* promeut les droits bébés en ville, au nombre de 10 :

- Le droit au quatre pattes
- Le droit de téter en plein air
- Le droit à la sieste dehors⁵²⁸
- Le droit d'avoir un horizon⁵²⁹
- Le droit de mettre à la bouche
- Le droits aux premiers pas⁵³⁰
- Le droit de se salir
- Le droit à la nature
- Le droit d'être avec les grands⁵³¹
- Le droit de jouer partout

« *L'urbanisme ne fait pas tout, évidemment, mais si le bébé vit dans un logement banal et standardisé, joue dans un jardin banal et standardisé, puis accompagne sa mère faire des courses dans un centre commercial banal et standardisé, s'il est hissé difficilement à bord d'un bus après avoir attendu 20 minutes sur un trottoir de 50 centimètres de large, s'il passe des heures dans des encombrements de circulation..., n'a-t-il pas toute chance de considérer que ce monde banal, standardisé, hypersécurisé est le meilleur des mondes possibles ? Et si nous, les adultes, essayions de temps en temps de jouer la singularité, le sur-mesure, le risque (même petit), la couleur, les plantes piquantes et les gravillons.* »⁵³²

⁵²⁸ Pour cela : « ménager dans les parcs et jardins, les places publiques, les terrasses de cafés ou les commerces, des lieux ombragés et aérés à l'écart des activités et de la circulation routière mais facile à surveiller d'un coup d'œil, où il est possible d'installer les landaus et les poussettes le temps d'une sieste, bercé par les sons de la rue et les lumières de la ville. »

⁵²⁹ Avec « des espaces dégagés avec des lignes d'horizon basses et des dégagements visuels à hauteur d'enfant » (cf : rez-de-ville présentés ci-après)

⁵³⁰ « Tout ce qui se situe à cette hauteur peut constituer un support : muret, bordure, tronc, arbuste ou buisson, tout ce qui est à sa portée pour s'agripper, prendre appui ou se reposer. »

⁵³¹ « Il faut penser une place dans la société pour les plus petits et les plus vulnérables d'entre nous, sans les assigner à un périmètre, ni les séparer de nous. »

⁵³² Larue-Charlus C., *Et si on libérait les bébés ?*, in Spirale 68-2013, Le bébé et sa famille dans la ville, page 139



Prendre en compte les besoins de l'enfant c'est considérer l'extérieur, dans la nature et dans la ville comme lieu d'épanouissement global de l'enfant : son besoin de mouvement, sa poli-sensorialité : la liberté de pleurer, crier et rire, s'agiter, courir et sauter, se salir, jouer avec l'eau et la terre et encore, écouter, toucher, observer, respirer, se poser, rêver.

- **Revoir l'aménagement de la chaussée, en particulier : la forme, la qualité esthétique, le verdissage du mobilier urbain, ou des repères entre les zones de sécurité (de marche ou de jeu) et la chaussée.**
- **Systematiser la coopération de professionnels de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse à tout projet d'aménagement et de rénovation urbaine**

Itinéraires et rez-de-ville

Penser la ville avec et pour les bébés invite à imaginer une ville différente, à réfléchir autrement les aménagements urbains, à créer un espace public ouvert et offert à tous. L'attention portée aux rez-de-ville est une illustration concrète de ce changement de perspective.

Aujourd'hui, les architectes et urbanistes ont fait évoluer leur manière d'appréhender la ville. Il ne s'agit plus seulement de penser un bâtiment isolé, mais d'induire une pensée systémique qui tienne compte de chaque élément présent, en interaction avec les autres. La ville se lit par le prisme de ces usages, et donc comme une entité vivante et en mouvement, et non comme un simple décor.

Les collectivités intègrent largement les mobilités douces/actives⁵³³ dans leurs projets, mais pas autant l'échelle spécifique des enfants dans ces mobilités. On peut citer néanmoins de nombreux exemples de démarches qui les prennent pleinement en compte. Ainsi, concernant les itinéraires clé de l'enfant, le **Plan de déplacement établissement scolaire (PDES)**⁵³⁴ permet d'identifier très précisément les trajets domicile-école de chaque enfant et son mode de transport et constituent ainsi le point de départ de la démarche visant à sécuriser et faciliter ces projets, d'une part, encourager les mobilités plus douce et actives, et réduire l'utilisation de la voiture individuelle d'autre part.

David Mangin, architecte et urbaniste français, promeut plus largement « *une ville passante, poreuse et profonde* » au travers d'une ***approche de l'itinéraire plutôt que du périmètre*** » et de l'utilisation des « rez-de-ville ».

La ville **passante** est traversable au sens où elle permet d'accéder aux services quotidiens par des modes actifs. Ce concept s'oppose à la ville du zoning (spécialisation des espaces des fonctions urbaines habiter, travailler, se divertir).

La ville **poreuse** permet des « *connexions visuelles et/ou physiques depuis la rue à travers des parcelles et des bâtiments accessibles, sous conditions d'appartenance ou de restrictions horaires, mais qui restent ouverts au public et sont donc à "entrée libre"* ». C'est cette dernière qui est le plus mise à mal par « *l'obsession sécuritaire* ».

⁵³³ Voir glossaire.

⁵³⁴ Voir glossaire.

« La ville **profonde**, qui est joliment illustrée dans l'étude des passages parisiens, est celle qui rend accessible la profondeur des îlots. Cette profondeur de la ville permet aussi d'accueillir une partie des activités productives assurant les conditions matérielles de la vie urbaine quotidienne (BTP, services urbains, entretien, nettoyage), de plus en plus reléguées aux confins des villes. »⁵³⁵.

Il s'agit donc de penser les itinéraires quotidiens et non uniquement des périmètres d'accessibilités. L'idée étant, que l'on peut se mouvoir davantage si l'itinéraire est agréable, d'autant plus avec les mobilités souples et pour rendre la ville marchable. « La commodité doit être pensée conjointement à l'accessibilité. »⁵³⁶

Le rez-de-ville consiste à penser comme un ensemble cohérent les espaces allant de la voirie publique à l'intérieur des îlots, en comprenant le trottoir ainsi que les réseaux des services urbains. Ce concept de répond à cinq problèmes des villes actuelles : « le règne de l'automobile, l'imperméabilisation des sols, l'obsession sécuritaire, la vacance commerciale et les impasses ». Il « est passant quand il prend en compte les itinéraires et propose une hiérarchie viaire compatible avec l'habitabilité des rez-de-chaussée. Le rez-de-ville est poreux



Saint-Amand-Montrond

lorsqu'il ajuste l'accessibilité et la transparence des parcelles et des bâtiments. Enfin, le rez-de-ville est profond s'il projette des lieux moins visibles, moins accessibles à première vue, au cœur des îlots ».

« L'entre-deux habité » doit ainsi répondre, pour Franck Boutté, à plusieurs enjeux clé environnementaux : créer de l'ombre⁵³⁷, perméabiliser les sols pour l'écoulement de l'eau et permettre la circulation du vent.



Bordeaux Photos : audition Franck Boutté, 20 juin HCFEA

Les rez-de-ville peuvent redonner vie à des quartiers où manquent les infrastructures de bases, notamment les services publics et espaces verts comme le souligne les habitants qui témoignent dans le rapport Paroles aux habitants.es des quartiers populaires.

⁵³⁵ Mangin D., Boudjenane S., 2023, *Rez-de-ville. La dimension cachée du projet urbain*, Paris, Éditions de la Villette.

⁵³⁶ Monnet N., 2020, *op. cit.*

⁵³⁷ Le programme *Plus fraîche ma ville* portée par l'Ademe, en partenariat avec l'association des maires de France, soutient les collectivités qui proposent des solutions de rafraîchissement urbain pérennes et durables.



Freiburg est une des villes pionnières en matière d'aménagement durable, avec son quartier Vauban, un des premiers écoquartiers européens. Grâce à un travail d'aménagement paysager fin traitant les transitions et l'interface entre espaces publics et privés en rez-de-ville, le quartier propose des logements intimes, mais ouverts sur l'espace public environnant grâce à des jardins partagés ou des haies naturelles, qui créent une transition.



Bienvenue dans le quartier Vauban avec :

- ses déplacements doux ;
- ses escaliers végétalisés ;
- pas besoin de trottoir dans les *Spielstrasse* ;
- ses façades végétalisées ;
- son lotissement solaire ;
- sa signalisation.

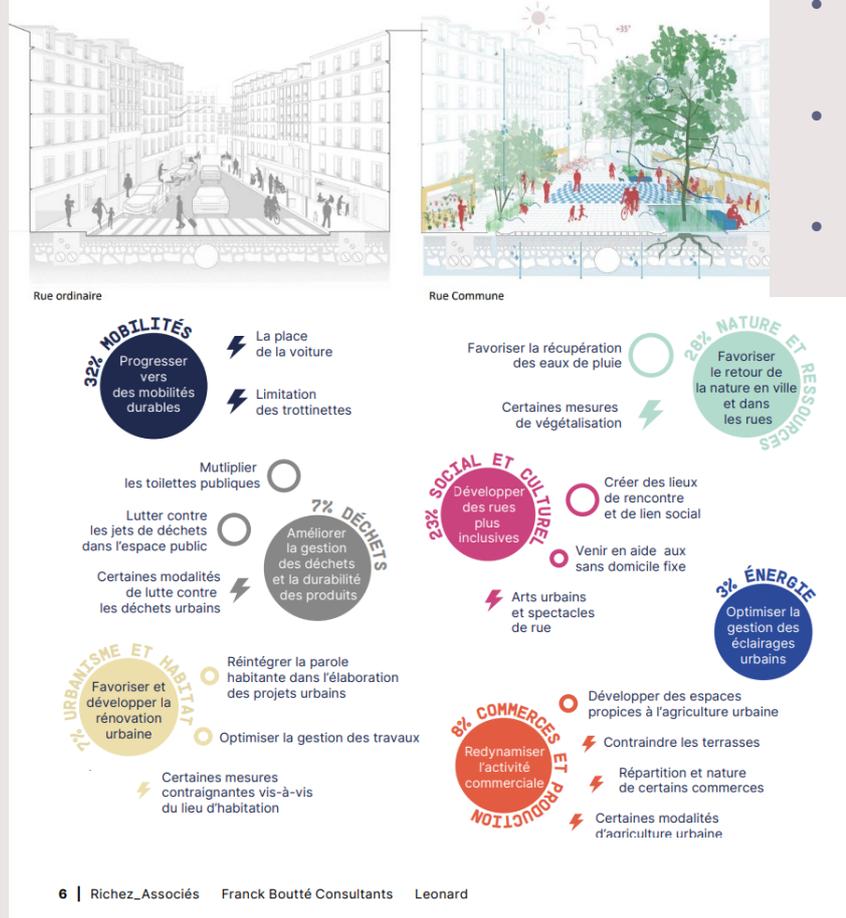


Ce travail sur les interfaces privés/publics guide également le travail de Rue commune.

Encadré 47 | Rue commune⁵³⁸

LA RUE COMMUNE

Comme levier d'atténuation, d'adaptation et d'engagement citoyen



La Rue Commune, démarche d'ingénierie environnementale, vise à :

- organiser un espace commun, flexible et évolutif, support de sociabilité ;
- donner la priorité au piéton, pour une ville apaisée et en bonne santé ;
- amplifier la biodiversité et la présence des vivants ;
- rafraîchir la ville, notamment avec les arbres ;
- valoriser les eaux pluviales dans un cycle naturel.

Le déploiement du projet est prévu en 2025, après une phase d'expérimentation dès 2024.

Au terme de cette partie sur l'aménagement urbain, les premiers jalons d'un changement en profondeur apparaissent. Les nombreux projets et actions existants, dans leur variété et la diversité de ses acteurs, révèlent toute la richesse et l'émulation issues du travail partenarial et de l'engagement populaire pour penser des projets ensemble pour et avec les enfants.

Dernier élément à souligner pour entreprendre la construction de villes tournée vers les enfants et la nature, et vers demain, le rôle joué par les parents, et plus largement par l'ensemble des adultes.

Il s'agit de revaloriser, de réenchanter le rapport à la nature, et à la ville comme environnement naturel, en restaurant la place de l'extérieur, en redonnant l'envie de la rue

⁵³⁸ La rue commune est une réponse à l'appel à projet « Résilience des territoires » lancé par l'Ademe en mars 2021. Voir *La rue commune. La synthèse. Guide méthodologique pour la transformation des rues ordinaires*, novembre 2023.



et de l'espace public aux parents. Ainsi pourra-t-on lutter contre l'injonction paradoxale à laquelle se trouvent confrontés les enfants et adolescents, comme l'explique l'anthropologue et ethnographe Nadja Monnet : « les jeunes générations semblent prises en étau entre des injonctions contradictoires. D'une part, la société (par l'intermédiaire des parents et des enseignants) leur demande d'être autonomes rapidement et de se comporter en êtres humains responsables dès leur plus jeune âge et dans les domaines les plus variés ; de l'autre, les familles semblent de plus en plus réticentes à les laisser parcourir et explorer la ville en solitaire ou en groupe de pairs (de peur des accidents de la circulation, des mauvaises rencontres, etc.). Comment donc concilier l'apprentissage des codes citadins et la volonté ou la possibilité d'autonomie des plus jeunes dans ce contexte de fort contrôle ? Pour que les enfants sortent dans les rues, il faut que les adultes qui en prennent soin aient aussi envie d'y être. Il s'agirait donc, avant tout, de redonner le goût de la rue aux adultes ». ⁵³⁹

Développer les rez-de ville

- ▶ Comme espaces et moments de transition dedans-dehors, vie privée-espace public
- ▶ Penser la fonction transitionnelle des seuils et des trottoirs et les développer : entre le dedans et le dehors, le privé et l'espace public, comme espaces de micro-verdure, de sécurité avant la chaussée, et où l'on peut rester, se rassembler, qu'on peut décorer, jardiner...

⁵³⁹ Monnet N., 2020, op. cit.

VII. Propositions du Conseil de l'enfance pour une inclusivité du dehors – Une place pour les enfants dans les espaces publics et la nature, c'est possible

Introduction

L'enfant a besoin, a droit et tire profit du temps qu'il peut passer au **dehors**, dans l'espace public de son quartier et de sa ville, et en contact avec la nature.

Au-delà, son développement, son ouverture au monde et son autonomisation passent aussi par l'expérience qu'il peut faire de l'**ailleurs** : d'autres normes, d'autres rencontres, d'autres références et d'autres paysages constituent un nouvel horizon mouvant. Or on le sait, les enfants se sédentarisent, ne bougent pas assez, ne marchent plus autant, au prix d'une détérioration de leur santé, de leur bien-être mais aussi de leur ouverture au monde, à la nature et aux autres et de leur développement, en tant qu'être singulier mais aussi en tant que citoyen.

La première amélioration à formuler est d'entendre et de répondre à ce besoin d'extérieur et de nature : un enjeu de santé, de bien-être et d'éducation, mais **un besoin qui souvent s'ignore** lorsque le contexte, l'environnement ou les écrans ne rendent plus le dehors désirable. Un besoin et une découverte que les institutions elles-mêmes encadrent sévèrement voire réfrèment, pour différentes raisons, et notamment, pour des enjeux de sécurité et de moyens.

Il faut pourtant davantage lui faire droit : et pour cela, aménager **les espaces publics pour favoriser les activités extérieures, les rencontres et les mobilités actives** : plus d'occasions de sortir et de bouger, plus d'espaces pensés pour tous, y compris pour les enfants, pour les accueillir dans de bonnes conditions. Ce qui suppose un ensemble d'inflexions structurantes, déclinables en propositions plus spécifiques.

Face au repli des enfants dans l'espace privé et aux résistances, institutionnelles et familiales, à leur présence au dehors, l'enjeu premier est bien de **revaloriser la présence extérieure des enfants dans l'espace public**, et l'organisation de sorties, familiales, scolaires, et de loisir, avec eux. Il est essentiel de mieux connaître et répartir **des spécificités et des besoins propres à l'enfance et selon l'âge**. Car **l'enfant a fondamentalement besoin, pour sa santé et son développement, de sortir, de bouger et de s'habituer à la présence et aux relations avec des autres**. Y répondre nécessite d'inverser la tendance « *no kids* », le recul des sorties scolaires, et de favoriser les modalités de conciliation vie familiale/vie professionnelles qui redonnent du temps pour des sorties en famille.

L'expérience du dehors renvoie à trois dimensions de la vie hors les murs : l'accès aux espaces publics, la possibilité d'activités de plein air, mais aussi le contact et la familiarité de la nature dès le plus jeune âge ce qui suppose de l'intégrer non seulement à l'éducation, et aux loisirs, mais aussi dans la ville, au coin de la rue. Accueillir les enfants et les adolescents



dehors appelle sur leur bassin de vie des **aménagements urbains**, pour favoriser le déploiement d'**activités extérieures**, de **jeux** libres, des **rencontres**, en même temps que les **mobilités actives et douces**.

Pour être praticable par tous, l'extérieur doit, *a minima*, être sain. Partout ou presque, et surtout en ville, réduire les facteurs qui nuisent à la pratique des espaces est une nécessité, qui implique de repenser la place des voitures dans les villes et les grands axes de liaison, la pollution de l'air et de la terre, le bruit, la chaleur, l'insalubrité.

Au-delà de l'expérience ordinaire du dehors, l'expérience de l'ailleurs, plus loin, favorise le développement d'une ouverture au monde, à la nouveauté et à l'étranger. C'est l'enjeu d'une **généralisation** des voyages scolaires, séjours découvertes, vacances en groupe et en famille, accessibles pour tous les enfants. Ce qui suppose de comprendre et dépasser collectivement les freins à leur essor : freins liés à une conception de la protection des enfants, et au manque de moyens, mais aussi freins institutionnels, statutaires, financiers, ou organisationnels.

Le changement de regard sur la place et les bienfaits de la présence des enfants et des adolescents dehors, appelle à résorber les facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui restreignent, et de la façon la plus inégalitaire, l'accès serein et ordinaire à un dehors de qualité : salubrité et pérennité du logement et de son voisinage immédiat, sécurité, égalité et inconditionnalité d'accès à l'espace public, de loisir, de socialisation apaisée, et de relation avec la nature.

1. Spécificité de l'enfance – Connaître et reconnaître la spécificité de l'enfance et son besoin d'être dehors

L'enfant, du très jeune enfant à l'adolescent, a une sensibilité, des comportements, des besoins, des rythmes spécifiques, différents de ceux des adultes. L'action publique doit intégrer ces spécificités de l'enfance, et du développement de l'enfant au cours des différentes classes d'âge, dans ses offres et son action.

a) Ralentir et tranquilliser

L'enfant par son rythme propre et sa vulnérabilité est un « ralentisseur humanisant ».

- Concevoir et adapter des environnements pour la promenade, le jeu, les pauses, les rencontres et le besoin de lenteur, prévoir leur compatibilité avec les besoins d'usages et de circulations pressées, c'est concevoir le dehors comme l'espace de l'inclusion de tous et de chacun.
- Penser des usages pour et avec des bébés : bancs, espaces pour allaiter, donner le biberon, changer son bébé...

b) Penser à la taille et la sensibilité des enfants

Prendre en compte les besoins de l'enfant, c'est considérer l'extérieur, dans la nature et dans la ville, comme lieu d'épanouissement global de l'enfant : son besoin de mouvement, sa polisensorialité : la liberté de pleurer, crier et rire, s'agiter, courir et sauter, se salir, jouer avec l'eau et la terre et encore, écouter, toucher, observer, respirer, se poser, rêver.

- Systématiser la coopération de professionnels de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse à tout projet d'aménagement et de rénovation urbaine.
- Revoir l'aménagement de la chaussée, en particulier : la forme, la qualité esthétique, le verdissement du mobilier urbain, ou des repères entre les zones de sécurité (de marche ou de jeu) et la chaussée.

c) Organiser l'espace public comme horizon ouvert aux adolescents

Être adolescents, c'est souvent faire partie d'un collectif et se déplacer en groupe, faire du sport ou flâner, s'agiter, chahuter, se dépasser ou se faire remarquer, tenter, expérimenter, se risquer aussi. Besoin aussi de se sentir accepté, de pouvoir rire, discuter, apprendre avec les adultes qui habitent la rue, y travaillent, s'y déplacent, s'y arrêtent un moment.

- Améliorer l'acceptation des jeunes dans l'espace public et favoriser une attention bienveillante des adultes présents.
- Permettre aux jeunes de découvrir et de se familiariser avec l'espace public, la ville, ses ressources et ses risques.



2. Recherche – Se doter d’outils d’observation et de suivi pour une représentation plus précise des enfants dans les études et la statistique publique

Les études, les statistiques et les remontées administratives sont souvent partielles voire absentes lorsqu’il s’agit de mineurs, notamment parce qu’elles nécessiteraient des aménagements méthodologiques, éthiques et juridiques spécifiques, parfois complexes. Pourtant ces données sont indispensables pour ajuster l’action publique et plus largement, rendre visibles les enfants et leurs besoins dans l’organisation la conception des politiques publiques.

a) L’accès aux espaces verts et aux offres de loisirs d’extérieur

- Systématiser les études sur les disparités territoriales **d’accès aux espaces verts** et aux offres et équipements de **loisirs** en extérieur

b) Les accidents de la circulation touchant des enfants

- Développer les études d’épidémiologie infantile liée aux **accidents** impliquant des véhicules à moteur.

c) Le repérage des situations de violence

- Développer le volet enfant/adolescent des enquêtes de **victimisation**.
- Développer les enquêtes sur la **prostitution** de mineurs :
 - réaliser une **enquête de victimation** nationale sur la prostitution des mineurs dans les établissements scolaires et en milieux extrascolaires ;
 - favoriser le **rapprochement des données de la police/gendarmerie et celles de la justice** permettant de connaître le nombre exact de situations judiciairisées ;
 - préciser la forme d’exploitation au sein de la Natinf « traite des êtres humains » permettant d’évaluer le nombre de victimes d’exploitation sexuelle.

d) La santé environnementale des enfants

- **Développer le recueil et l’analyse des données de santé** liées :
 - à la sédentarité et au manque d’exercice physique ;
 - à la pollution de l’air ;
 - aux pollutions sonores.

e) La santé mentale des enfants

- **Développer le recueil et l’analyse des données de santé mentale** liées :
 - aux phénomènes de repli, sur la maison/la chambre ;
 - aux socialités virtuelles, au risque d’un isolement réel ;
 - au trop d’écran et aux contenus inappropriés.

3. Institutions – Des institutions mieux organisées pour donner de l’espace et du temps d’extérieur aux enfants et aux adolescents

Grâce à des politiques d’actions sociales, éducatives et de protection de l’enfance et de la jeunesse, de nombreuses institutions, structures et services accueillent, éduquent et prennent soin des enfants et des adolescents dans notre pays. Qu’elles soient publiques, privées, associatives lucratives ou non-lucratives, elles sont soumises à des cadres normatifs et réglementaires ancrés dans l’histoire de nos institutions.

Il faut donc dans un même temps, œuvrer à une évolution profonde du regard porté sur l’enfant dehors, et sur sa place dans la ville et dans la société, par les institutions, les services publics autant que les services d’ordre public, et par les familles. Et œuvrer à une réconciliation des familles et des institutions en charge de l’enfance pour inciter et assister les enfants et les jeunes à pratiquer l’extérieur de la maison, côtoyer les autres, le non familial, nourrir le désir de découvrir l’ailleurs et l’étranger.

Ces transformations passent inévitablement par des réformes de réglementations face auxquelles les résistances volontaires ou culturelles doivent être levées. Le HCFEA livre plusieurs perspectives d’action publique et de transformations culturelles, qui sont déjà, ici et là, engagées.

a) Rendre la formation aux métiers de l'enfance accessible et attractive⁵⁴⁰

- Y **intégrer les activités en extérieur** et le contact à la nature, dans les établissements, et par des sorties fréquentes.
- Assurer le **recrutement des animateurs** en encourageant la contractualisation pluriannuelle.
- **Revaloriser le métier d’animateur** et améliorer les conditions travail (salaire mais aussi logement sur place, pauses, prise en charge de transport...).
- Rendre plus accessible le **Bafa** et intervenir dans les collèges et lycées pour présenter le Bafa, le métier de l’animation et les ressorts de l’éducation populaire.
- Développer la **professionnalisation des AVS/AESH** afin de limiter les ruptures d’accompagnement des enfants et adolescents liées au *turn over* des professionnels, du fait de la précarité de ces emplois.

b) Revaloriser le travail social : reprendre trois propositions-clé du Livre blanc du travail social⁵⁴¹

- **Assouplir la logique d’appels à projet** afin de redonner sens et pouvoir d’agir aux acteurs de terrain.
- Promouvoir les démarches **d’aller vers** et les interventions collectives pour une action sociale plus préventive et inclusive.
- développer les actions communes **d’économie sociale et solidaire** et de **travail social**.

⁵⁴⁰ Voir propositions détaillées p. 140.

⁵⁴¹ Haut Conseil du travail social, *Livre blanc du travail social*, 2023, [en ligne](#).



c) Soutenir les associations

- Soutenir les initiatives et associations qui créent, animent et financent **l'offre de loisir à l'extérieur** pour tous.
- Valoriser les **partenariats collectivités/État/associations...**
- Privilégier les **subventions pluriannuelles** par rapport au financement annuel et aux appels à projet, qui fragilisent les associations⁵⁴².
- Valoriser l'intégration des **pratiques écologiques** au sein des modèles associatifs.
- Soutenir le potentiel **d'innovation** des associations : originalité, inventivité, adaptation aux besoins locaux les plus fins, expérimentations...

d) Restaurer des relations de confiance et de proximité avec les forces de sécurité

- Pour assurer la tranquillité d'un l'espace public pour tous, **des relations de confiance et de proximité doivent pouvoir se nouer dans la durée entre les forces de sécurité et les jeunes**⁵⁴³.
- Dans un contexte où la médiation devient compliquée, **les missions de proximité, largement abandonnées, sont à reconstruire**, dans un contexte où les gardiens de la paix affectés dans ces quartiers (qu'ils ne connaissent souvent pas) manquent de **formation et d'encadrement**.
- Le travail à réaliser devra s'inscrire dans **une réflexion plus large** sur les causes d'un dialogue devenu difficile, voire parfois impossible, entre des jeunes (parfois très jeunes) et **la plupart des institutions représentant l'autorité**.

4. Partage de l'espace – Un espace public habité et partagé

a) Le marché, le quartier, la fête... : favoriser une conception de l'espace public comme lieu de vie sociale intergénérationnelle et de « faire en famille »

- Multiplier les actions propices au « faire en famille » et avec des adultes au service du « faire » des enfants à travers le soutien à l'animation de la vie sociale et aux tiers-lieux.
- Soutenir les initiatives publiques locales pour **proposer un maximum de lieux et d'équipements publics de loisirs, d'activités, et de nature** aux enfants, et aux familles, en extérieur.
- Promouvoir le déploiement des **actions d'art et de culture hors les murs** - festivals et Arts de la rue participatifs. installations éphémères, y compris celles des enfants et des jeunes, en espace extérieurs.
- **Ouvrir aux habitants, en dehors des heures de cours ou d'activité, les jardins des établissements publics de la ville**, dont l'école et ses espaces extérieurs, les jardins des mairies, conseils départementaux ou généraux...

⁵⁴² Cf. Avis du Cese, 2024, *Renforcer le financement des associations*, [en ligne](#).

⁵⁴³ Voir p. 97.

- **Préserver des sollicitations commerciales** les espaces et équipements publics de loisir, d'activités physique et de nature et **freiner leur privatisation et leur exploitation commerciale**, pour qu'être dehors reste une activité en soi, préservée des logiques marchandes visant directement les enfants.

b) Encourager la présence d'adultes concernés par les enfants, leur bien-être et leur sécurité dans l'espace public

- Favoriser la manière dont le collectif (voisinage, commerçants, services et puissance publique, police de proximité) peut **veiller aux enfants du quartier** :
 - repenser les campagnes de prévention centrées sur l'usager/riverain. remplacer par exemple « Signalez tout comportement suspect » par « Veillez les uns sur les autres ».
- **Soutenir les actions et équipements d'animation et de vie de quartier** qui favorise la présence d'adultes (commerces, fêtes de quartier et de voisins, bancs, espaces de halte et de pause, bacs à fleurs...).

c) Sortir : un apprentissage de la citoyenneté

Au contact des autres, **les enfants par l'expérience et par l'imitation, découvrent, et s'éduquent au partage et aux codes de l'espace public**. Ce qui sous-entend une posture concernée et inclusive à leur égard, sans autoritarisme ni jugement.

- **Envisager les enfants et les adolescents comme des interlocuteurs, à solliciter et impliquer** dans la conception, l'aménagement des territoires et des environnements qui leur sont dédiés, et non uniquement comme des bénéficiaires, voire des consommateurs des réalisations.
- **Faire connaître** et soutenir les **financements existants dédiés à la biodiversité, la mixité, la réduction des inégalités et la jeunesse**, et y associer les enfants.

d) Développer les rez-de ville, comme espaces et moments de transition dedans-dehors, vie privée-espace public

- Penser la **fonction transitionnelle des seuils** et des trottoirs et les **développer** : entre le dedans et le dehors, le privé et l'espace public, comme espaces de microverdure, de sécurité avant la chaussée, et où l'on peut rester, se rassembler, qu'on peut décorer, jardiner...

5. Logement – Un toit et une adresse, un environnement soigné, et dans la durée

Quand l'environnement immédiat, parce qu'il est sale, triste, menaçant, décourage l'envie du dehors, quand le logement lui-même est précaire, et les déménagements subis ou redoutés, l'investissement du dehors, du quartier, de sa ville est, au mieux, très difficile. Un soin particulier des pouvoirs publics doit être apporté aux conditions de logement et à sa pérennité, pour que les enfants puissent s'épanouir quelque part.



- a) **Sécuriser et rendre plus agréables les environnements résidentiels dégradés**
- Pousser **la commande urbaine et les bailleurs sociaux** à améliorer le bâti et les frontages et à y prévoir des espaces pour les enfants, du petit enfant à l'adolescent.
- b) **Face au mal logement, appliquer le droit**
- Assurer **la continuité résidentielle et scolaire** des enfants confrontés avec leur famille à une discontinuité et une précarité résidentielle (enfants en situation de grande pauvreté et de grande précarité et ceux qui restent dans les accueils de vie) doit être la priorité des politiques de logement ;
 - **responsabiliser les autorités compétentes** qui prennent en charge ces droits et les conséquences de leur non-respect ;
 - les sensibiliser au fait **que la stabilité de la résidence et la qualité des alentours conditionne la trajectoire de développement des enfants et adolescents concernés.**

6. Sortir – Lutter contre l'enfermement, éviter « l'enclosure »

Entre écoles et institutions, enfermer les enfants est devenu un versant socialement refoulé de la sécurité des enfants et de ceux, adultes et institutions, qui en sont responsables. Or le repli dans l'espace domestique réduit l'activité physique, et nuit à la santé mais aussi au bien-être, à la socialisation et au développement global des enfants.

- a) **« Sortir, ça fait du bien pour tout le monde »**
- Aménager les espaces publics pour favoriser le **développement des activités extérieures, et des rencontres.**
 - **Réduire les inégalités d'accès aux activités de plein air**, en particulier pour les enfants d'origine **modeste** et ceux vivant **en dehors des unités urbaines**, qui utilisent moins les dispositifs péri et extrascolaires, et en milieu rural où l'offre de loisir est réduite, éloignée, et le réseau de transports en commun limité.
- b) **Bouger, c'est bon pour la santé**
- Créer des **environnements favorables à la pratique de l'activité physique** (voies cyclables, skate parcs, itinéraire piétons, voies piétonnes de course à pied...) et à la lutte contre la sédentarité et promouvoir les interventions locales rendant la pratique d'activité physique facile, agréable, sécurisée et accessible pour tous.
 - Renforcer la **répartition et la variété des équipements en libre accès** sur tout le territoire.
 - Parce que l'eau est un élément essentiel des écosystèmes, et que le contact avec l'eau est aussi précieux pour l'épanouissement des enfants que le contact avec l'air et la nature, **renforcer la présence de l'eau dans les villes** et préserver sa qualité :
 - Installer des bassins, fontaines et préserver les bords d'eau, ruisseaux, rivières et fleuves et leur biodiversité, pour leur valeur apaisante, conviviale et climatique ;

- favoriser **l'apprentissage de la nage** qui est une mesure de sécurité et financer la construction et l'entretien de bassins de natation dans les QPV qui en sont moins dotés.

c) Encourager les activités extérieures en même temps qu'on encadre le temps d'écran et son utilisation

- Lors des campagnes d'information et de prévention sur les enfants et les écrans, valoriser les **microdéplacements** à pied, le jeu dehors, la compagnie des autres et l'activité physique ordinaire et quotidienne, ainsi que les vertus de sortir en famille ou entre amis chaque semaine

7. Ville – Aménagement-urbanisme-mobilité : penser une ville pour des enfants

a) La place du jeu – Prendre en compte le droit et le besoin des enfants de jouer dans la ville

- Développer les activités de loisir, parcs, skate parcs, et espaces verts accessibles aux enfants et aux pratiques urbaines.
- Changer de postulat dans la construction des aires de jeux et le règlement des parcs, pour viser l'épanouissement, la découverte et l'expérimentation de ses capacités et limites :
 - **autoriser des jeux à risque modéré**, où les enfants découvrent leurs limites et apprennent à mieux apprivoiser la prise de risques, autant pendant l'enfance que lors des étapes ultérieures de la vie ;
 - laisser des **espaces non affectés** à une destination précise dans les aires de jeux ou de promenades ;
 - favoriser des **zones de jeu libre** et de nature dans les parcs, où les enfants pourraient exercer à la fois leur liberté et leur besoin de bricoler, de transformer leur environnement et de jouer y compris sur les pelouses et dans les arbres.
- Valoriser les activités comme grimper, utiliser des outils, réaliser des jeux de force et d'opposition, s'occuper d'animaux, ou encore réaliser des activités pensées comme « d'intérieur » à l'extérieur : dormir/se reposer dehors, dessiner, lire, raconter des histoires, etc.

b) La place de la nature – Partout aménager, laisser pousser, et dédier des zones et des coins de verdure accessibles aux enfants et aux adolescents

- **Faire « la ville verte du quart d'heure » : rendre accessible un espace naturel à moins de 15 minutes à pied ;**
 - Développer parcs, espaces verts, promenades plantées, coulées vertes, miroirs d'eau, baignades naturelles...
 - Favoriser la végétation dans les rues, sur les façades et sur les toits.



- Encourager la biodiversité et sa découverte par les enfants avec les **jardins partagés**, potagers, vergers pédagogiques, fermes urbaines...
 - Laisser place au naturel dans la ville : mares ; friches ; haies naturelles...
- c) La nature à l'école : le verdissement des établissements scolaires encore limité
- **Végétaliser les cours d'école** (végétaux, potager, jardins, vergers...) et y favoriser les activités d'éveil à la biodiversité :
 - pour cela **renouveler les normes de bâti et de sécurité**.
 - Favoriser les temps scolaires dehors.
- d) Dans les crèches et les lieux d'accueil de la petite enfance : la nature et la culture au quotidien
- Appliquer **l'article 6 de la charte nationale de qualité d'accueil du jeune enfant** (cf. p. 120 du rapport 2019 HCFEA⁵⁴⁴) : « *La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants. (...) Le contact avec les minéraux, les végétaux et les animaux est indispensable à leur épanouissement. Accompagner leur exploration et leur observation, leurs sensations des phénomènes naturels, des rythmes et des saisons, les aide à construire leur conscience du temps, de l'espace, et du vivant dans sa globalité.* ».
 - Appliquer le **cadre normatif conditionnant à un espace vert dans la structure, ou à proximité** permettant un accès quotidien des enfants, l'agrément d'une structure d'accueil collective.
- e) Les mobilités – articuler les mobilités piétonnes et motorisées
- Favoriser, en milieu urbain comme en milieu rural, les **mobilités actives et silencieuses** dans un environnement sécurisé et, en parallèle, développer les **transports publics non polluants** pour les personnes qui en ont besoin :
 - **développer la piétonisation** de certaines zones accidentogènes, en particulier aux abords des écoles ;
 - **adapter l'éclairage public** et la chaussée à la présence d'enfants sur certains territoires et le long des axes périurbains, en zone rurale notamment ;
 - **accompagner socialement et financièrement les changements de mobilité** en investissant dans l'offre de transport en commun dans les milieux ruraux et urbains, en construisant des pistes cyclables, en généralisant l'apprentissage du vélo.
 - **Organiser la mobilité autonome des enfants en milieu rural au-delà des temps scolaires** avec les collectivités territoriales et les collectifs de parents d'élèves :
 - favoriser en zone rurale les **transports collectifs d'enfants, scolaires et extrascolaires** (à la demande/sur inscription/covoiturage pour aller, revenir de manifestations, de fêtes, etc.) ;

⁵⁴⁴ HCFEA, Conseil de l'enfance, 2019, *Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant*, [en ligne](#).

- **sécuriser les bas-côtés** des routes, en particulier sur les trajets de ramassage scolaire ;
- aménager des transports et **des abris** le long des voies de trajet domicile école pour renforcer la sécurité des enfants sur ces temps et trajets (cf. propositions du rapport du Conseil de l'enfance du HCFEA, 2021, *Santé et scolarisation dans les Drom*⁵⁴⁵) et hors période scolaire (notamment en Guyane).
- **Encourager les mobilités « à plusieurs »** par le développement d'itinéraires type « pédibus » et « vélobus » pour les trajets école-domicile-lieux de loisirs :
 - lors des réunions de rentrée : informer sur les pédibus et vélobus existants ;
 - prévoir des circuits de ramassage scolaire en pédibus ou à vélo, ou par le bus scolaire ;
 - communiquer les bonnes pratiques auprès des parents d'élèves : itinéraires et plans qui n'utilisent pas les grands axes à grande circulation pour privilégier les petites rues peu passantes avec peu d'automobiles.
- Proposer des **outils d'appui aux mobilités actives** des enfants et à leurs activités extérieures : trocs d'équipements (bicyclettes, casques...), applications, plans de ville avec les itinéraires verts, rues calmes/sans voitures/rues aux enfants, parcs, sentiers, etc.
- **Améliorer la sécurité routière pour les enfants et les adolescents** :
 - sécurisation des traversées, notamment aux abords des lieux de promenades, des écoles et des collèges, et dans les environnements très motorisés ;
 - prévention auprès des conducteurs (campagnes, signalisation routière notamment), concernant la présence de petits enfants aux abords des lieux de loisirs et de promenade, des collèges, et autour des périodes de vacances scolaires ;
 - renforcer les initiatives déjà nombreuses auprès des adolescents de connaissance du code de la route, de formation à la conduite et de sensibilisation en milieu scolaire concernant les véhicules à deux roues motorisés, et en faire profiter également les enfants de moins de 11 ans.
- **Réduire, là où elle est trop forte, la présence de la voiture** quand elle empêche ou insécurise la pratique piétonne :
 - tout en trouvant une place à ces voitures dont les gens ont besoin : stationnements aériens, riverains, autour des gares... ;
 - et en favorisant les conditions de cohabitation entre piétons et professionnels : travailleurs, livreurs, camionneurs, déménageurs, rippers, etc.
- Favoriser la **Journée sans voiture** et les alternances d'usages piétonniers, (voies fermées à la circulation les week-ends, les jours fériés, la période estivale).

⁵⁴⁵ HCFEA, Conseil de l'enfance, 2021, *Santé et scolarisation*, Rapport, [op. cit.](#)



8. Environnement – L’air, le bruit, le climat : réduire les pollutions

Il est désormais indéniable que l’écosystème humain est fragile et modifié par les phénomènes climatiques et les pollutions, en particulier celles générées par l’activité humaine. Il est crucial de réduire les pollutions et nuisances extérieures qui empêchent et dégradent l’expérience de l’extérieur pour de nombreux enfants.

Dès à présent face aux « bouilloires » et « passoires » thermiques, et pour préparer un avenir très proches marqué par le changement climatique, il est essentiel d’investir les stratégies de rafraîchissement, d’ombrage, d’écoulement de l’eau, au sein de villes qu’il faudra pour cela reverdir, et irriguer.

a) Respirer : réduire la pollution de l’air

- Renforcer les politiques de réduction des **émissions de particules fines** liées au chauffage (cheminées), aux activités agricoles et industrielles. Les mesures de promotion et d’aide à l’achat de systèmes de chauffage plus performants doivent s’accompagner de mesures de restriction sur l’usage des cheminées au bois, notamment lors des pics de pollution aux particules.
- **Améliorer la qualité de l’air dans et aux abords des établissements scolaires** :
 - réaliser une **évaluation des flux** (véhicules, vélos, piétons) et des mesures de la pollution de l’air extérieur afin d’établir une stratégie d’ensemble sur la gestion des zones aux abords de l’établissement scolaire ;
 - **réduire le trafic routier aux abords des établissements scolaires**, *via* des aménagements de piétonisation et de rues scolaires, l’intensification de la zone à faible émission (ZFE) et la création de zones à trafic limité (ZTL) (les concentrations de dioxyde d’azote (NO₂) baissent jusqu’à 30 % aux abords des écoles) ;
 - s’assurer que les nouvelles constructions recevant des enfants soient à distance des sources d’émission de polluants atmosphériques ;
 - généraliser l’installation et l’usage des **capteurs connectés** qui assurent le suivi en continu de la qualité de l’air intérieur (température et humidité, CO₂, composés organiques volatils, particules fines) dans les salles de classes et extérieur aux abords des établissements scolaires ;
 - installer un système de **ventilation**, de filtration et/ou de dépollution qui suppriment des polluants restants afin d’éviter qu’ils ne s’accumulent dans le bâtiment ;
 - **supprimer les sources de polluants** dans les bâtiments : matériaux de construction, mobilier tels que les chaises en contreplaqué qui rejettent beaucoup de polluants, produits de nettoyage et détergents qui ne doivent pas être stockés dans la classe ;
 - **sensibiliser les enseignants, les parents et les enfants aux bons gestes** : tels qu’**aérer** les lieux de classe, mais pas aux heures de circulations routières denses, mettre à disposition sur des tableaux informatifs des indicateurs de la qualité de l’air intérieur.

b) Réduire la pollution sonore

- **Sensibiliser sur l'importance du confort acoustique** dans les établissements scolaires : salles de classe mais surtout cantines et cours d'école, particulièrement bruyantes. La sensibilisation des enfants à l'exposition au bruit dès le plus jeune âge est importante non seulement pour leur santé, leur équilibre et leur apprentissage, mais aussi pour l'adoption des bons gestes afin de se protéger d'un environnement sonore bruyant et de ne pas reproduire soi-même un niveau de bruit trop élevé.
- Offrir à chaque enfant la possibilité d'avoir des **espaces calmes** à proximité dans les établissements scolaires, les espaces de loisir, etc..
- Favoriser **l'isolation acoustique** dans les constructions neuves, mais également à l'occasion de travaux de rénovation énergétique dans les espaces quotidiens des enfants.
- Améliorer **l'acoustique des équipements publics**, écoles, collèges et équipements sportifs.
- Éviter les projets de construction d'établissement scolaire dans les **couloirs de bruit aérien**.
- Envisager des **sirènes moins bruyantes** et lutter contre l'usage abusif des klaxons.
- Mieux encadrer le bruit lié aux **terrasses** le soir.
- **Généraliser des outils de mesure** dans les espaces accueillant des enfants.

c) Réduire la pollution de l'eau et des sols

- En **métropole** (nitrates, E. coli, parasites...) et dans les **Drom** (métaux, démoustication).
- Appliquer le **plan « Écophyto »** pour réduire les usages de produits phytopharmaceutiques (les pesticides) et interdire l'usage des PFAS ;
- Améliorer, **contrôler la qualité de l'eau baignable**, potable et d'irrigation, et viser l'extension des zones de baignade.

d) Adapter l'environnement au changement climatique

- Identifier et adapter les zones de forte chaleur/absence d'ombre (en intégrant les évolutions climatiques de demain aux aménagements d'aujourd'hui) :
 - **rénover les logements** contre la chaleur et le froid ;
 - aménager des **espaces ombragés** au niveau des frontages, créer de l'ombre, idéalement par des arbres ;
 - **veiller à maintenir la présence de l'eau** : créer et entretenir fontaines, canaux, etc. pour rafraîchir l'espace public et assurer l'écoulement de l'eau.



9. Genre – Un espace public égalitaire

a) Favoriser un usage mieux partagé entre filles et garçons de l'espace public et du dehors

- Favoriser un **usage mixte** des espaces publics et des équipements sportifs d'accès libre (*skateparks, citystades, etc.*).
- Adapter l'offre de loisirs, de sport et **diversifier les activités** sans réitérer les stéréotypes de genre, en veillant à la **fréquentation** équilibrée **des filles et des garçons**.
- **Sensibiliser les animateurs** sur la question des stéréotypes de genre.

b) Soutenir l'éducation au respect de l'autre

Le droit au dehors, c'est le droit pour chacun et chacune d'en faire partie sans être importuné quels que soient son sexe, son style, sa couleur, etc.

- Pousser **éducation et prévention concernant stéréotypes**, stigmatisation et discriminations : cela fait partie de l'inclusivité du dehors.
- Favoriser les actions de **prévention des violences** et des stéréotypes de genre.
- Soutenir l'éducation à **l'entraide, la solidarité** (cf. le rapport du Conseil de l'enfance du HCFEA, 2022, sur les années collège⁵⁴⁶).

c) Répondre au défi du sexisme (du sexisme ordinaire au harcèlement et à la violence)

- Mieux **prévenir** les situations de sexisme :
 - par **l'action publique** (îlotage, boutons d'alerte dans le métro, etc.) ;
 - par **le collectif** : inciter à **l'attention mutuelle**, promouvoir et faire connaître les **guides de type** *Que faire si je suis témoin* et le « *Guide de secours contre le harcèlement de rue*⁵⁴⁷ ;
 - faire connaître et multiplier les outils de **communication** (campagnes...).
- Mieux **répondre** aux agressions sexistes :
 - mieux **recueillir la parole** dans les institutions en contact avec les enfants (dont école, transports, centres de loisirs...) ;
 - **réduire les délais procéduraux** entre la plainte et le jugement ;
 - **améliorer l'information** aux familles/plaignant-e-s ;
 - **soutenir les acteurs** du signalement, de l'accompagnement et de la réponse aux situations de harcèlement et de violence sexiste :
 - centres d'appels, CPE, infirmière scolaire, MDA...
 - commissariat/gendarmerie, salles Mélanie,
 - consultations médicales et pédopsychiatriques, psychologiques, urgences.

⁵⁴⁶ HCFEA, Conseil de l'enfance, 2021, *op.cit.*

⁵⁴⁷ Voir par exemple la page de l'INRS *Que faire si je suis témoin*, et le *Guide de secours contre le harcèlement de rue* sur le site [Stop le harcèlement de rue](#).

d) Lutter contre la prostitution des mineures

Face à l'augmentation très inquiétante de la prostitution de mineurs, et plus largement à l'importance des agressions sexuelles sur mineurs, le HCFEA appuie les recommandations du rapport réalisé par le centre de victimologie pour mineurs (CVM) en janvier 2022. Deux recommandations font plus particulièrement échos aux travaux en cours du HCFEA :

- **informer** : appliquer la loi L312-16 du code de l'éducation, dite loi Aubry 2001, qui stipule « *qu'une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène* »⁵⁴⁸.
- **développer et soutenir fortement les structures de soutien et d'accompagnement** des victimes et celles orientées vers la sortie des trajectoires prostitutionnelle.

10. Découvertes – Faire l'expérience de l'ailleurs

a) Des séjours scolaires ailleurs

- Garantir à chaque élève **au moins un voyage scolaire obligatoire** :
 - **un par an (proposition du Collège des enfants)** ;
 - à défaut un voyage par cycle scolaire ;
 - et *a minima*, en attendant, passer de l'incitation à la systématisation d'au moins un **voyage scolaire pour chaque enfant** au cours de sa scolarité.
- **Encourager** et consolider les sorties scolaires ainsi que les classes de découvertes.
- **Renforcer les aides aux vacances**.
- **Réduire les normes** encadrant les sorties scolaires (etc.) et faciliter les modalités d'accompagnement par les parents notamment.
- **Renforcer le lien école/parent** :
 - en début d'année scolaire, expliquer la philosophie des classes dehors aux parents ;
 - faciliter leur participation en tant qu'accompagnateurs ;
 - simplifier les autorisations de sorties (une annuelle pour ces moments de séance dehors dans la semaine).
- **École ouverte** : consolider les partenariats des écoles avec les acteurs de l'éducation populaire et de l'éveil à la nature (CSC, Cine...) :
 - systématiser **une heure hebdomadaire d'éveil à la nature** avec ces acteurs afin de sensibiliser les enfants et lutter contre l'isolement des enseignants qui ne peuvent pas tout porter.

b) De grandes vacances ailleurs

Les enfants qui vivent dans les milieux ruraux sont moins nombreux à partir en colonie de vacances, tout comme les enfants des catégories populaires et les collégiennes. Face à ces inégalités sociales, territoriales, de santé, et genrées, le HCFEA recommande de :

⁵⁴⁸ [Article L312-16 - Code de l'éducation - Légifrance.](#)



- **renforcer les aides aux vacances et au départ en colonies de vacances** en élargissant le périmètre des publics auxquels elles s'adressent pour assurer la mixité ;
- accompagner les parents et les enfants pour **éveiller un intérêt pour un départ en séjour collectif** ;
- privilégier l'accompagnement relationnel pour pouvoir **informer sur l'offre existante** les publics les plus éloignés ou dans les territoires enclavés ;
- faciliter les démarches pour l'inscription ;
- intégrer les aides aux loisirs et aux vacances dans les campagnes menées sur le **non-recours aux aides sociales** ;
- promouvoir une politique des vacances qui encourage l'accès à un ailleurs plutôt qu'un tourisme marchand.

11. L'inclusivité du dehors – Un accès à l'extérieur inclusif et inconditionnel

Si l'existence de situations « *no kids* », dans certains restaurants, commerces ou cérémonies, montre une tendance à refouler les enfants d'un certain nombre de commerces, ils ne sont pas toujours bienvenus non plus hors les murs, dans l'espace public et dans la nature. Ici il leur sera reproché de « ne rien faire », là d'être trop jeunes, ou trop bruyants, et c'est souvent sur des arguments de sécurité que l'accès leur sera plus ou moins fermé. Parfois leur situation les place dans des cadres qui restreignent aussi fortement leur mobilité, et tous n'ont pas accès à des expériences ordinaires au dehors, et à des échappées, ailleurs, qui les feraient s'épanouir et grandir. C'est pourtant bien un accès pour tous, un accès inconditionnel et de qualité, au dehors, à des activités de plein air, à des expériences nouvelles, qu'il faut défendre, et plus encore pour ceux qui en sont privés.

a) Défendre l'accès inconditionnel de tous les enfants aux services universels, équipements et activités de plein air en libre accès

- **Réduire, faciliter ou lever les conditions administratives** à l'accès/inscription aux loisirs notamment quand pièce d'identité/justificatif de domicile sont inadaptés à la situation d'enfants mal/non logés, ou sans titre de séjour en métropole et dans les Drom.
- Dans certains **territoires ultramarins**, notamment à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Réunion et en Guyane, et dans certains **quartiers populaires**, les enfants sont particulièrement touchés par des **situations environnementales dégradées** (qualité de l'eau, pollution), des infrastructures insuffisantes (traitement de l'eau, des déchets), les effets du **dérèglement climatique** (canicule, inondation) et la **dégradation de la qualité de l'environnement de vie** que ce soit en termes de **manque de services** proposés aux habitants, de **propreté** de l'espace public et de **présence de parc**, de verdure, d'ombre et d'eau, le tout **dans un contexte social difficile**.

Pour améliorer les conditions sociales et environnementales des enfants dans les territoires ultramarins, le Conseil de l'enfance a déjà formulé des

recommandations dans son rapport *Santé et scolarisation des enfants avant 6 ans à Mayotte, en Guyane et à la Réunion*⁵⁴⁹ :

- améliorer l'accès à l'eau potable ;
 - réduire l'exposition aux polluants et nuisances (notamment métaux dans l'eau, moustiques, épidémies) ;
 - améliorer la détection des secteurs et des populations touchées, en particulier les enfants ;
 - améliorer l'équipement des mobilités des enfants (à pied et en bus scolaire) (cf. Proposition VII mobilités) ;
- Favoriser l'accès des enfants en situation de **handicap** aux espaces publics, aux activités à l'extérieur, aux vacances et aux séjours collectifs.
 - Mieux **financer les accompagnants individuels** auprès de l'enfant et les personnels qualifiés pour assurer l'encadrement hors des temps scolaires.

b) Des espaces publics adaptés à des usages, des rythmes de marche, des besoins variés

- Favoriser l'**inclusivité d'espaces extérieurs pensés pour tous**.
- **Prendre appui sur les Jeux paralympiques Paris 2024** et le formidable mouvement de sensibilisation et d'adhésion à l'inclusivité de la société, du sport et des activités extérieures en ville, pour inscrire ces principes dans les projets d'aménagement.
- **Mettre au centre des projets la question de l'accessibilité** pour tous les enfants, valides et en situation de handicap ou de maladie chronique.
- **Penser des usages mixtes**, c'est-à-dire pour tous, ensemble.

c) Promouvoir et simplifier les activités extérieures et les sorties à l'air libre dans les institutions en charge d'enfants

- Renforcer l'offre d'activité dans les structures d'accueil en prenant en compte le besoin et le choix de l'enfant pour rendre possible un accès individualisé et spontané à des **activités choisies** de loisirs, de sport et de culture.
- Prévoir des **modalités plus flexibles d'inscription et de participation** aux activités (abonnement sans engagement, priorité d'inscription), adaptées au fonctionnement des structures d'accueil.
- **Augmenter le nombre de professionnels** formés et qualifiés en protection de l'enfance et dans les métiers de l'animation (enjeu de régularité et de durée des activités lié à présence suivie d'un accompagnateur).
- **Promouvoir un accès à l'art, la culture hors les murs, et à des activités au dehors y compris en internat, à l'hôpital et en résidence fermée.**

⁵⁴⁹ HCFEA, 2021, Santé et scolarisation, *op. cit*



d) Appliquer les lois sur l'accessibilité

- Veiller à la **mise aux normes d'accessibilité** des personnes en situation de handicap des espaces et équipements publics, espaces verts et de loisir⁵⁵⁰.

e) Veiller à la qualité des aires d'accueil

- Pour les enfants ayant un **mode de vie itinérant** ou vivant dans des **aires d'accueils**, assurer l'accès à un **environnement sain** et adapté à leur mode de vie en veillant à la **qualité des terrains** (loin de zones de grande pollution), aux aménagements et équipements, au raccordement aux réseaux, à des règlements non-contraignants en termes d'heures de visite et à la localisation proche des services publics et privés, des écoles et des activités.
- **Sensibiliser les communes à la question de la qualité de l'environnement de vie des enfants du voyage**, qui relève en partie des collectivités et peut nécessiter des accompagnements particuliers sur place.
- Développer **les dispositifs ou actions itinérants** qui permettent d'aller vers les publics les plus éloignés des activités ludiques, culturelles et sportives (les enfants migrants, les mineurs non-accompagnés, les enfants en situation de grande pauvreté, qui vivent à la rue, dans des bidonvilles, des squats, des campements ou dans des aires d'accueils).

f) L'accès au dehors pour les enfants incarcérés

- Favoriser le nombre d'heures passées **en dehors de la cellule**, dédiées à l'école et aux activités, dans des espaces extérieurs (cour, parc, sorties), de nature, et où des activités physiques ou de jeu sont possibles.

⁵⁵⁰ [Obligation d'accessibilité des ERP aux personnes handicapées | Entreprendre.Service-Public.fr ; https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2019%2007%20guide_DHUP_erp-existants.pdf.](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2019%2007%20guide_DHUP_erp-existants.pdf)

Annexes

Annexe 1 : Le malmenage scolaire dans les groupes urbains démesurés, extraits de Fernand Oury, 1996

Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de gens pour accepter de bon gré cette détérioration massive de la jeunesse, mais ces problèmes sont connus - ou officiellement méconnus - les solutions ne sont pas pédagogiques mais politiques. Une société qui se désintéresse des conditions de vie de ses enfants n'a pas à être condamnée, elle l'est.

Le procès de l'école taulis est fait.

Un autre problème ne paraît au moins aussi grave pour l'avenir - le gigantisme architectural.

Il a fallu attendre que les H.L.M. prouvent leur pouvoir de deshumanisation pour qu'on prête attention aux remarques de sociologues.

Il a fallu attendre que les hôpitaux psychiatriques géants aient fait la preuve de leur inefficacité pour qu'on envisage de construire à l'échelle humaine.

On remplace les vieilles bâtisses pour des groupes scolaires grandioses.

Il y a un parallélisme redoutable.

(1) Intervention de Fernand OURY à la Conférence de presse organisée par la Fédération Nationale des Etudiants de France sur le thème " Santé Mentale et Université à l'UNESCO le 17 janvier 1960. Le texte a donc 36 ans ce He a unée -

mais rien ne presse. L'école caserne n'existe plus, du reste elle n'a jamais existé que dans la réalité et dans l'imaginaire de "petits instituteurs aigris". Ce qui intéresse le pédagogue c'est l'école d'hier (Platon, fils Ferry etc.) et l'école de demain, électronisée. Le mot intérêt prend tout son sens.

"Monsieur le Directeur il faut réagir, rétablir l'ordre..."

Moi je me demande: Comment cela s'est-il fait ?"

Nul ne répondra à notre interrogation angoissée.

L'école caserne n'a pas d'existence légale et ceux qui ont pour fonction d'apparaître solennellement vous le diront: "Chaque homme, Monsieur, a la discipline qu'il mérite".

C'est donc dans un domaine parallèle, celui des H.L.M. qu'il faut chercher un début de réponse.

Je cite le Docteur HAZEMAN: "Unanimes... les assistantes sociales, les juges d'enfants sont indignés par le fait que dans certains de ces énormes entassements de matériaux sans âme, où l'intégration humaine est impossible, ce sont les enfants qui sont le plus sacrifiés.

La nécessité d'une mise au pas s'y impose indiscutablement car ces enfants livrés à eux-mêmes et rassemblés en grand nombre dans des collectivités trop importantes, ne peuvent s'y intégrer correctement c'est-à-dire spontanément.

(...)

Annexe 2 : Les métiers : une institution parmi d'autres, extraits de textes de Marguerite Bialas

... Ainsi le tableau des métiers: à côté de chaque métier, le nom d'un élève.
Voici la liste des métiers qui existent aujourd'hui dans ma classe:

infirmière	cahiers de T L	porte
téléphone	cahiers de corresp.	colle
pain	balai	gommettes
ordinateur	corbeille à papiers	tableau des présidences
tableau	cahier d'absence	lumières
date	cour	gêneurs
papier WC	heure	fenêtres
lavabos	tableau des exposes	argent
cahiers rouges	distribuer JDE	cahier de comptes
cahiers bleus	peintures	classeurs
pochette corresp.	gobelets	distribuer feuilles
serviettes	fichiers	secrétaire
bibliothèque	table d'exposition	BTJ
photocopies	boîte à questions	ordre dans la classe
imprimerie C 18	imprimerie C 24,	

soit 44 métiers pour 25 élèves.

Si je voulais, je pourrais tout faire moi-même. Ce ne serait même pas une faute professionnelle! Instits, nous avons un pouvoir énorme. Peut-être même que c'est pour cela que certains choisissent ce métier???

Quand nous étions enfants, effacer le tableau, distribuer les cahiers, écrire la date au tableau... étaient de suprêmes récompenses: faire un petit bout du travail de l'instit, n'était-ce pas être un peu l'instit elle-même, le temps de quelques minutes? N'était-ce pas la possibilité de s'identifier à cet adulte détenteur de tous les pouvoirs dans la classe?

Bien sûr, on peut appeler "services" toutes ces tâches. Je préfère les appeler "pouvoirs" parce que je suis persuadée que c'est à ce niveau-là que ça se joue.

Donc, ayant fait le choix d'une classe coopérative institutionnelle, je partage mon Pouvoir en une multitude de petits pouvoirs que les élèves peuvent s'approprier.

La distribution des métiers réduit au maximum la nécessité pour l'instit de désigner un élève pour faire ceci ou cela, désignation arbitraire ou considérée comme telle, qui ne peut qu'engendrer des frustrations pour les autres. C'est vrai qu'il y a aussi frustration quand tous ne peuvent avoir certains métiers très convoités. Mais au moins, ils en ont un autre, grâce auquel ils ont leur parcelle de pouvoir dans la classe. Et puis, ils savent comment faire légalement pour en changer.

Je pense que la transformation des services en métiers est un acte politique: c'est la transformation d'une banalité quotidienne en une activité noble. C'est faire évoluer une société de type tribal en une société de droit.

Bialas Janvier 95



Annexe 3 : « Des séparations aux rencontres en camps et colos »

Extrait du rapport « Des séparations aux rencontres en camps et colos »⁵⁵¹

« Nous pensons que la fraternité et la sororité doivent habiter ces espaces de rencontres. »

Le problème de la mixité, c'est la séparation. Pour les colos, elle s'est réalisée en trois étapes, qui se superposent parfois dans l'histoire récente :

- la technocratie (politiques de la qualité, de la sécurité, de l'hygiène, des normes alimentaires, du handicap etc.). Ces normes ont fait fermer un nombre incalculable de colos qui œuvraient efficacement pour la mixité sociale et de genre (les colos dans les années 1960, c'étaient souvent les seuls loisirs des filles) et qui ne marchaient pas si mal ;
- la mise en concurrence : la baisse des financements mais plus encore la hausse des coûts (liée à la mise aux normes) a amené les colos à développer des stratégies commerciales pour récupérer les publics solvables (avant, elles avaient soit un public de proximité, soit un public d'affinité, soit un public lié à des secteurs industriels et des comités d'entreprise) en proposant des activités et des lieux qui ont fonctionné comme des opérateurs hiérarchiques de classe, sexe, « race » et âge : naissance des colos « sciences », « poney », « anglais », « danse », « théâtre », « musique », « rafting », etc. ;
- le discours sur la fracture sociale (Chirac, 1995) qui consacre la rupture entre le centres et la périphérie et amplifie la politique de la ville dans le sens d'un développement séparé des populations, avec des dispositifs spécifiques (séjours courts, VVV, etc., mais aussi sports et cultures urbaines spécialisés qui fonctionnent également comme opérateurs, rap, hip-hop, futsal, boxe, graff, BMX, karting ou laser-park). Exit les filles dans les colos des pauvres.

Nos préconisations proposent d'inverser les facteurs. Il s'agit de trouver de nouveaux modèles qui suppriment ou atténuent la séparation, donc :

- moins technocratiques, davantage fondés sur des modèles économiques alternatifs (économie sociale et solidaire, emplois aidés, développement rural, circuits courts, éco-responsabilité), des hébergements légers (camping, toiles) ;
- moins spécialisés sur des « activités » (sport, culture, loisirs) et donc plus souples dans l'organisation des temps et des espaces de loisirs, multipliant des situations de jouabilité favorables à la traversée des frontières (de genre, âge, classe, « race », etc.) ;
- sur des espaces moins connotés du point de vue des hiérarchies sociales (milieu rural ou pleine nature plutôt que stations de ski, stations balnéaires).

« Soutenir le départ de tous et toutes, mais ensemble. Voilà l'enjeu que devrait revêtir le prochain dispositif. Pour cela, nous réalisons qu'il faut construire les conditions pour permettre de prendre en compte les évolutions nécessaires. »

Listes de préconisations :

- Accroître l'attractivité des camps et colos auprès des enfants, des jeunes et des familles.
- Conditionner les aides financières à des projets et actions visant les mixités.
- Réduire le coût des départs pour favoriser les mixités.
- Instituer des « fabriques de séjours locales ».
- Affiner le recueil des données permettant d'observer les processus de départs et non-départs en camps et colos.
- Constituer une politique sectorielle en direction des camps et colos.

⁵⁵¹ Rapport d'évaluation du dispositif, Le social en fabrique, avril 2016, p. 146-148, <https://hal.science/hal-03904793v1/document>.

Annexe 4 : Les colos apprenantes

Colos apprenantes⁵⁵²

Le dispositif des colos apprenantes porté par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) propose des séjours, associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport, du développement durable. Il a concerné plus de 300 000 mineurs entre 2020 et 2023

Les publics prioritaires des colos apprenantes sont les enfants et les jeunes scolarisés (3 à 17 ans), en priorité, mais non exclusivement, domiciliés en QPV ou en zones rurales, issus de familles isolées ou monoparentales ou en situation socioéconomique précaires ou enfants en situation de handicap ou enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ou de familles ne disposant pas de connexion Internet suffisante pour l'enseignement à distance. Une attention particulière est donnée aux mineurs accompagnés par la protection de l'enfance. Les collectivités territoriales identifient les jeunes, les accompagnent jusqu'à l'inscription et avancent les frais d'inscription. Elles sont ensuite remboursées par l'État (aide plafonnée à 500 € en 2023), le reste est complété par les collectivités ou les familles.

⁵⁵² Contribution du ministère de la Culture, voir la page du BO : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo7/MENV2403088>].



Annexe 5 : La loi Notre et les directions centrales de l'aménagement du territoire

La **loi Notre** d'août 2015 impose aux régions de rédiger deux schémas directeurs qui définissent les priorités et les axes de développement de chaque région en matière de projets urbains :

- le **Sraddet** (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui fixe les objectifs de moyen et long termes de la Région dans les domaines suivants : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets. Ses objectifs s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (Scot et, à défaut, plans locaux d'urbanisme, cartes communales, plans de déplacements urbains, plans climat-air-énergie territoriaux et chartes de parcs naturels régionaux) dans un rapport de prise en compte, alors que ces mêmes documents doivent être compatibles avec les règles générales du Sraddet⁵⁵³.
- le **SRDEII** (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) qui définit les orientations de la Région concernant : les aides aux entreprises, le soutien à l'internationalisation et les aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, l'attractivité du territoire régional, le développement de l'économie sociale et solidaire, et le développement de l'économie circulaire, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale⁵⁵⁴.

Au sein du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) élabore, anime et évalue les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des substances minérales non énergétiques. Elle réunit 12 missions dont la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) ainsi que le Plan urbanisme construction architecture (Puca).

Le **Puca** est un service interministériel créé en 1998 dont l'objectif est de faire progresser les connaissances sur les territoires et les villes et éclairer l'action publique. Il initie des programmes de recherche incitative, de recherche-action, d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'architecture et de la construction.

⁵⁵³ [SRADDET : un schéma stratégique, prescriptif et intégrateur pour les régions | Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#).

⁵⁵⁴ [Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation \(SRDEII\) | Outils de l'aménagement \(cerema.fr\)](#).

De son côté, l'**Agence nationale pour la rénovation urbaine** (Anru), a pour mission de financer et d'accompagner la transformation de quartiers de la politique de la ville pour mettre en œuvre leurs projets de rénovation des quartiers les plus vulnérables⁵⁵⁵.

Elle travaille avec trois agences nationales :

- l'ANCT : agence nationale de la cohésion des territoires qui facilite la mise en œuvre de projets de territoire (ex CGET) ;
- l'Anah : l'agence nationale de l'habitat qui a pour mission d'améliorer le parc privé de logements existants. Elle accorde des aides financières aux propriétaires et accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique de l'habitat privé ;
- l'Ademe : l'agence de la transition écologique est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Elle propose des accompagnements, des méthodes et outils adaptés à chaque réalité de territoire.

L'Anru a également construit plusieurs partenariats avec des acteurs de terrain, comme Action logement. L'agence pilote également neuf programmes d'investissement d'avenir (PIA) parmi lesquels *Investir pour la jeunesse* et *Investir pour une ville durable et solidaire*.

⁵⁵⁵ [Présentation de l'ANRU et de son action | ANRU - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.](#)



Annexe 6 : Franck Boutté, synthèse d’audition

Pour lutter contre le changement climatique et ses impacts, les politiques et les acteurs locaux peuvent agir sur deux volets : **l’atténuation** du changement climatique et **l’adaptation** au changement climatique. Si l’on reprend les définitions du Giec, l’atténuation est entendue comme « *l’intervention humaine pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre* » et l’adaptation est définie comme « *une démarche d’ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu’à ses conséquences* ».

Franck Boutté insiste sur la nécessité de travailler sur les deux aspects simultanément et alerte sur la tendance « individualiste » de ces dernières années, de ne se concentrer que sur l’adaptation. En effet, l’adaptation totale étant impossible, il est indispensable de poursuivre des efforts couplés sur les deux actions. Ainsi, il préconise de « *faire avec la ville, telle qu’elle est déjà là* » et de « *sortir du seul neuf* » en passant de la perspective à la prospective, de la planification à la scénarisation.

L’ATTÉNUATION		L’ADAPTATION		
Mondiale / nationale	-----	Gouvernance	-----	Locale
Planification supra	-----	Action	-----	Action collective des parties prenantes
Connues, initiales	-----	Données	-----	Connaissables
Statistique, abstraite	-----	Évaluation	-----	Continue, sensible, immédiate
Perspective	-----	Connaissance	-----	Prospective
Déterminée	-----	Situation	-----	Indéterminée
Etude	-----	Posture	-----	Agilité, intégrer l’indéterminé, les aléas
« Décarboner » pour tous imperceptibles	-----	Bénéfices	-----	Adapter pour soi - sensibles
Long terme	-----	Temporalité	-----	Court terme
« A quoi bonnisme » Eco-anxiété	-----	Engagement	-----	Citoyens ambassadeurs
Travailler les pleins	-----	Projets	-----	Travailler les vides
Mixité	-----	Programme	-----	Donner la possibilité de réversibilité
Déconsommer, décarboner,...	-----	Leviers	-----	Réparer, fertiliser, rafraîchir,...

Il s’agit de se projeter dans un climat mouvant, avec des conceptions évolutives, réparables/adaptables dans 20, 50, 100 ans. Il faut également penser les « **iniquités climatiques** » au niveau macro (Nord/Sud), mais aussi plus localement au niveau micro, en considérant que les inégalités sociales se transposent en inégalités face au changement climatique : entre les « *voyageurs climatiques volontaires qui ont les moyens de leur mobilité* » et « *les assignés à résidence* » qui vivent dans des logements peu adaptés, pas isolés, trop petits... il convient de concentrer les moyens en premier lieu « *là où se trouve le besoin qui, en plus, concerne ceux qui contribuent le moins aux causes de ces effets* ».

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de restaurer la créativité des architectes et urbanistes y compris en favorisant retours d'expériences et partage des difficultés, ce qui n'est pas encouragé dans un contexte à la fois concurrentiel et fortement normatif⁵⁵⁶.

Cette philosophie fait écho au « **droit à l'erreur** », propre à la démarche expérimentale, et au partage collectif, mentionnés dans la partie portant sur les pédagogies nouvelles. Aurions-nous besoin de davantage d'humilité pour construire la ville de demain en respectant l'environnement, les enfants et tout un chacun ?

Cet engagement vers demain implique aussi de revoir la question de la **temporalité** : il s'agit de prendre aujourd'hui des décisions dont l'impact ne sera tangible que demain et pour d'autres, nos enfants et petits-enfants. Autrement dit, des décisions citoyennes et engagées.

⁵⁵⁶ Voir l'analyse d'Alain Cornec sur la responsabilité juridique aux abords des écoles, en annexe 8.



Annexe 7 : Les effets sanitaires du bruit

Principales valeurs guide concernant les effets sanitaires du bruit

Effets sanitaires	Valeurs guide relatives aux effets sanitaires		
	Seuils retenus	Effets mesurés	Références
Santé en général	Lden = 50 dB(A) en extérieur (bruit incident) À confirmer	Santé en général	OMS 2017 (en cours de validation)
	Ln = 40 dB(A) en extérieur (bruit incident)	Santé en général	OMS 2009
Perturbation du sommeil	Ln = 42 dB(A) en extérieur (bruit incident)	Accroissement de l'activité motrice durant le sommeil	OMS 2009 Anses 2013
		Perturbation du sommeil (autodéclaration)	
		Insomnie environnementale	
	LAmix = 35 dB(A) de nuit en intérieur	Modification de la structure du sommeil Activation de l'électro-encéphalogramme (« arousal »)	OMS 2009
	LAmix = 42 dB(A) de nuit en intérieur	Éveil durant la nuit	OMS 2009
Gêne	LAeq 6-22h = 50/55 dB(A) en extérieur (bruit incident)	Gêne exprimée modérée/sérieuse	OMS 1999
	Lden = 42 dB(A) en extérieur (bruit incident)	Gêne exprimée	OMS 2011
	LAmix = 65 dB(A) en extérieur (bruit incident)	Gêne exprimée	Martin, Tarrero M., et al., 2006
Effets sur le système cardiovasculaire	Ld = 57,5 dB(A) en extérieur (bruit incident)	Risques d'accidents cardiovasculaires	OMS 2011
	Ln = 50 dB(A) en extérieur (bruit incident)	Risque d'hypertension	OMS 2009
		Risque d'infarctus du myocarde	
	Ln = 55 dB(A) en extérieur (bruit incident)	Effets cardiovasculaires	OMS 2009
Diminution des performances scolaires	Ldn = 50 dB(A) en extérieur (bruit incident)	Diminution des performances cognitives	OMS 2011
	Bruit de fond durant la classe (intérieur) = 35 dB(A)	Perturbation de l'intelligibilité de la parole	Ziegler J.C., et al., 2005
	LAmix = 50 dB(A) de jour en intérieur	Intelligibilité de la parole à 1 m	Afnor NF S31047
Effets sur l'audition	LAeq 24h = 70 dB(A) en intérieur comme en extérieur	Risques auditifs	OMS 1999 (en cours de réactualisation)
	LAeq 1h = 85 dB(A) pour écoute de musique au casque ou dans des lieux publics		
	Moins e 5 événements festifs par an avec LAeq 4h = 100 dB(A)		
	LAmix = 100 dB(A)		

Ldn : niveau de décibel évalué sur 24 heures, dans lequel les niveaux mesurés de nuit sont pénalisés (augmentés artificiellement) de 10 dB(A) ; **Lden** : niveau équivalent dans lequel les niveaux instantanés mesurés en soirée et de nuit sont pénalisés de, respectivement, 5 et 10 dB(A) ; **Ln** : analyse statistique des niveaux de bruit. N désigne le pourcentage de dépassement ; **Lmax** : intensité maximale d'un événement sonore ; **LAeq** : valeur d'un niveau de pression acoustique constant sur toute la durée de l'événement T, qui possède la même énergie acoustique que le bruit variable du passage de la source. Source : [Les effets sanitaires du bruit](#), Conseil national du bruit, 2017.

Annexe 8 : Qui est responsable des enfants aux abords des écoles ?

Qui est responsable des enfants autour des écoles ?

et comment obtenir la permission d'implanter
un terrain d'aventure sur le domaine public
à côté d'une école

en utilisant la CIDE
pour faire avancer le projet.

23 juin 2024

Alain Cornec, DEI France



Sommaire

CE QUE DIT LA CIDE 3

PRÉAMBULE : UN BREF RAPPEL DU DROIT DE LA RESPONSABILITÉ 3

I. RESPONSABILITÉ DES PARENTS 5

 1.1 La responsabilité des parents : article 1242 du Code civil (ancien article 1384) :..... 5

 1.2 La responsabilité des « instituteurs » 6

 1.2.1 Instituteur = toute personne qui, de près ou de loin, participe à l’enseignement .. 6

 1.2.2 Le fondement de la responsabilité art 1242 Civ (comme les parents)..... 6

 1.2.3 Article L911-4 code de l’éducation : c’est l’État qui paye les fautes de l’instituteur.
 Mais l’école a un recours contre lui. 7

 1.2.4 Compétences 8

 1.2.5 Portée de l’article L911-4 8

 1.2.6 Surveillance des abords de l’établissement et obligation de signalement aux
 autorités..... 8

**II. RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE POUR UN DÉFAUT DE SERVICE OU
 D’AMÉNAGEMENT OU D’ENTRETIEN NORMAL DE L’OUVRAGE PUBLIC** 10

 2.1 Responsabilité pour défaut d’entretien des installations ouvertes au public 10

 2.2 Idem pour défaut d’entretien du bâti scolaire 10

 2.3 Que fait la police : la position ministérielle il y a vingt ans. A-t-elle changé ? 10

 2.4 La responsabilité scolaire en droit administratif 11

CONCLUSION Psychologie pratique : courage, fuyons..... 12

Deux textes civils semblent régler la responsabilité des parents/responsabilité des maîtres.

En réalité, c'est beaucoup plus compliqué. Et le sujet est d'une actualité brûlante puisque le 28 juin 2024, l'assemblée plénière de la Cour de Cassation (la plus haute formation de la plus haute juridiction judiciaire française) vient de rendre un arrêt qui fixe sa réponse sur la question de la responsabilité parentale.

Cette révision de la note permet de vous proposer un argumentaire pour obtenir le droit d'implanter un terrain d'aventure.

CE QUE DIT LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE)

Article 1 : « enfant » : tout être humain âgé de moins de dix-huit ans.

Article 3 : « 1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants »... y compris celles des mairies, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Article 6 : droit inhérent à la vie et au développement.

Article 18.1 : responsabilité commune des deux parents pour élever l'enfant et assurer son développement.

Article 24 : droit à la santé.

Articles 28 29 : tout enfant a droit à l'éducation qui doit viser à :

A) favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques...

E) inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

Article 31.1 : droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

PRÉAMBULE : BREF APERÇU DU DROIT DE LA RESPONSABILITÉ

Après un bref rappel du droit de la responsabilité des parents, des maîtres et de l'administration, on parlera des facteurs décourageants qui incitent à ne rien faire. Et de saluer au passage le mouvement « Classe Dehors » qui veut ouvrir les écoles sur un enseignement au dehors et du dehors, en emmenant les élèves hors des murs de l'école au moins une demi-journée par semaine.

Le texte fondateur de la responsabilité en droit privé est l'article 1240 du Code civil

« Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui, par la faute duquel il est arrivé, à le réparer. »

On est responsable de son fait personnel (action ou négligence). On peut aussi être responsable de la faute ou du fait d'autrui (employé, enfant, animaux, bâtiments, choses en général) parce que la loi le dit. C'est la responsabilité civile.



La responsabilité administrative s'applique aux personnes administratives, et aux personnes privées qui remplissent une mission de service public ou font usage de prérogatives de puissance publique. Elles aussi doivent réparer le dommage qu'elles causent à autrui, parfois sans faute, en payant des dommages et intérêts à la victime.

La réparation peut venir de l'auteur de la faute ou du fait générateur, de l'assureur de l'auteur ou de la victime, de la collectivité (fonds de garantie, commission d'indemnisation des victimes d'infractions...).

- **La source de la faute :**

Le non-respect de la loi est la source essentielle de fautes, or nous faisons face à un tsunami législatif. Si nul n'est censé ignorer la loi, nul n'a le temps d'en prendre connaissance.

Le nombre annuel de signes du JO a doublé entre 2003 et 2013.

En vingt ans, le nombre de textes en vigueur a augmenté d'environ 60 %. Le 25 janvier 2022, notre droit comprenait 92 424 articles de lois et 248 343 articles de décrets en vigueur. À la moindre émotion, le politique légifère ou décrète pour montrer que l'État s'active. Cela permet un effet d'annonce.

« Quand la loi bavarde, le citoyen ne lui prête plus qu'une oreille distraite ».

- **La faute est appréciée *a posteriori* :**

- quand on regarde après les faits, on a 10/10 de vision. Donc « il n'avait qu'à pas... ». Donc il est fautif, donc responsable. Donc il doit payer ;
- pour les parents, en un siècle et demi, on est passé de
 - un monde infini où l'on vit dans un milieu limité avec des normes sociales et légales stables voire rigides,
 - À un monde fini géographiquement, mais instable avec :
 - un milieu à la fois limité et universel :
 - avec des normes sociales et légales instables et souvent contradictoires selon l'angle de vue :
 - toute déviance à la norme que tel groupe veut imposer à tous lui est intolérable, donc fautive, y compris rétroactivement :
 - et chacun reçoit donc des injonctions de tous ordres, en tous sens, contradictoires. Or on sait que les injonctions contradictoires rendent fou.

La prudence est alors de ne pas bouger : tout mouvement, toute initiative, va être analysé après coup par quelqu'un comme une faute sanctionnable ou indemnisable. Ne rien faire sera aussi critiqué, voire fautif, mais cela demande moins d'effort pour l'auteur et davantage pour l'accusateur.

Cette jungle réglementaire est une cause de démission des parents et des maires.

Exemple : les bâtiments scolaires

« Les bâtiments et les espaces scolaires ont vocation à être au service des apprentissages. Ils doivent offrir un cadre sûr et respectueux des exigences en matière

d'inclusion, de santé, d'hygiène et de sécurité. Ils doivent aussi s'inscrire pleinement dans leur territoire et dans la nécessaire transition écologique »⁵⁵⁷.

Facile ! Et si ça ne marche pas, selon le code de l'éducation, « le chef d'établissement assume la responsabilité de l'établissement et de la vie scolaire ».

Essayons d'y voir plus clair :

1 – Responsabilité des personnes.

2 – Responsabilité de l'administration pour défaut de service ou d'aménagement de l'ouvrage public.

I. RESPONSABILITÉ DES PARENTS

Deux textes principaux :

1.1 La responsabilité des parents : article 1242 du Code civil (ancien article 1384) :

Comme on l'a vu, tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un **dommage**, oblige celui par la **faute** duquel il est arrivé à le **réparer**. La faute comprend sa **négligence** ou son **imprudence**.

Mais on peut aussi être responsable du dommage causé, par un bâtiment, par une chose qu'on a sous sa garde, par son animal, par le fait des personnes dont on doit répondre (**dont ses enfants**) parce que la loi le dit :

L'article 1242 (ancien art 1384) précise :

Le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux.

... à moins qu'ils ne prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui donne lieu à cette responsabilité.

Pour les parents, c'est simple, ayant l'autorité parentale conjointe, ils sont responsables solidairement, « à moins ... qu'ils ne prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui donne lieu à cette responsabilité » (cas de force majeure ou fait du tiers), même si l'enfant ne vit pas avec eux.

Actualité : C'est ce que vient de poser en principe l'arrêt de l'Assemblée Plénière de la Cour de cassation du 28 juin 2024 (pourvoi 22-84760) : un enfant met le feu à une forêt. Il vit avec sa mère (jugement de divorce). Le père qui a l'autorité parentale conjointe est-il responsable ? Oui dit le premier juge. « Non » dit la Cour d'appel. « Oui » dit la Cour de cassation. De larges extraits de l'arrêt permettent de faire le point.

23. [la responsabilité civile des deux parents] du fait de leur enfant mineur, permet notamment une **meilleure indemnisation des victimes**.

⁵⁵⁷ [Site Eduscol.](#)



24. La Cour de cassation juge en effet que l'article 1384, alinéa 4, devenu l'article 1242, alinéa 4, du Code civil, édicte **une responsabilité de plein droit des père et mère du fait des dommages causés par leur enfant mineur habitant avec eux, dont seule la force majeure ou la faute de la victime peut les exonérer** (2^e Civ., 19 février 1997, pourvoi n° 94-21.111, Bull. 1997, II, n° 56).

25. **Cette responsabilité n'est pas subordonnée à l'existence d'une faute de l'enfant** (2^e Civ., 10 mai 2001, pourvoi n° 99-11.287, Bull. 2001, II, n° 96), de sorte **qu'il suffit, pour qu'elle soit engagée, qu'un dommage soit directement causé par son fait, même non fautif** (Ass. plén., 13 décembre 2002, pourvoi n° 00-13.787, Bull. crim. 2002, Ass. plén., n° 3 ; Ass. plén., 13 décembre 2002, pourvoi n° 01-14.007, Bull. 2002, Ass. plén., n° 4).

26. Ainsi, les parents ne peuvent s'exonérer de cette responsabilité objective au seul motif qu'ils n'ont commis aucune faute, qu'elle soit de surveillance ou d'éducation.

27. Décharger de sa responsabilité de plein droit le parent chez lequel la résidence habituelle de l'enfant n'a pas été fixée, s'accorde également imparfaitement avec **l'objectif de la loi du 4 mars 2002 de promouvoir le principe de la coparentalité.**

28. Ce principe reflète, en droit interne, celui posé par l'article 18, § 1, de la Convention internationale des droits de l'enfant, selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement, laquelle subsiste après la séparation du couple parental.

29. L'ensemble de ces considérations conduit la Cour à interpréter désormais la notion de cohabitation comme la conséquence de l'exercice conjoint de l'autorité parentale, laquelle emporte pour chacun des parents un ensemble de droits et de devoirs, et à juger désormais que leur cohabitation avec un enfant mineur à l'égard duquel ils exercent conjointement l'autorité parentale ne cesse que lorsque des décisions administrative ou judiciaire confient ce mineur à un tiers.

30. Il en résulte que les deux parents, lorsqu'ils exercent conjointement l'autorité parentale à l'égard de leur enfant mineur, sont solidairement responsables des dommages causés par celui-ci dès lors que l'enfant n'a pas été confié à un tiers par une décision administrative ou judiciaire.

Conclusion : Le premier principe, c'est d'indemniser le dommage (n°23). Concrètement, cela veut dire : que l'enfant réside avec vous ou pas, vous devez souscrire une assurance « père de famille », en général via votre multirisque habitation, ou une assurance scolaire.

1.2 La responsabilité des « instituteurs »

1.2.1 « Instituteur » = toute personne qui, de près ou de loin, participe à l'enseignement

1.2.2 Le fondement de la responsabilité se trouve dans l'article 1242 Civ (comme pour les parents...) mais la règle est inverse :

« Les instituteurs et les artisans [sont responsables] du dommage causé par leurs élèves et apprentis pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance.

En ce qui concerne les instituteurs, les fautes, imprudences ou négligences... devront être prouvées, conformément au droit commun ».

Au contraire des parents, la victime doit prouver la faute. (Civ. 1, 13 février 1979, 77-13.532) :

L'école est aussi tenue du fait de la chose qu'elle a sous sa garde (toujours l'art 1242)

Ex : Un appareil explose et blesse l'élève : recours contre le fabricant. Civ 1, 17 janvier 1995, 93-13.075.

1.2.3 Article L911-4 code de l'éducation : l'État paye les fautes de l'instituteur. Mais il a un recours contre lui.

Dans tous les cas où la responsabilité des **membres de l'enseignement public** se trouve engagée **à la suite ou à l'occasion d'un fait dommageable commis** :

- par les élèves ou les étudiants qui leur sont confiés... ;
- OU au détriment de ces élèves ou de ces étudiants...

La responsabilité de l'État est substituée à celle des enseignants qui ne peuvent jamais être mis en cause devant les tribunaux civils par la victime.

Il suffit **que, pendant la scolarité ou en dehors de la scolarité, dans un but d'enseignement ou d'éducation physique, non interdit par les règlements, les élèves et les étudiants confiés aux membres de l'enseignement public se trouvent sous la surveillance de ces derniers.**

L'action récursoire peut être exercée par l'État soit contre le membre de l'enseignement public, soit contre les tiers, conformément au droit commun...

L'action en responsabilité de la victime, contre l'État, est portée devant le tribunal judiciaire... La prescription est de **trois ans** – et non cinq comme habituellement – à partir du fait dommageable.

1.2.4 Protection fonctionnelle des fonctionnaires

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 (Loi Le Pors) portant droits et obligations des fonctionnaires (article 11 et circulaire du 5 mai 2008) crée une obligation légale pour l'administration ou la collectivité de protéger ses agents à raison de leurs fonctions, sauf s'ils commettent une faute personnelle détachable de l'exercice des fonctions et dépourvue de tout lien avec le service. Si un agent public est victime d'une agression ou si sa responsabilité civile ou pénale est mise en cause, en lien ou compte tenu de ses fonctions ou de sa qualité d'agent public, la collectivité publique doit le protéger.

Compétences juridictionnelles :

Pour « faire simple », la compétence pour juger d'une telle action est *a priori* civile contre l'État sur la base du texte civil, pénale contre l'enseignant et civile en cas d'action récursoire de l'État contre l'enseignant, et potentiellement administrative contre l'État ou la collectivité.



Un enseignant poursuivi pour faute pénale peut être déclaré pénalement responsable (coupable), mais pas être condamné à des dommages et intérêts. L'État paye et ensuite, il peut se retourner contre l'enseignant.

1.2.5 Portée de l'article L911-4

- Il ne s'applique pas au personnel (de la cantine) qui ne poursuit pas une fin éducative TC, 30 juin 2008, req. n° C3671.
- Il s'applique à l'enseignement privé Cassation, civile 2, 24 avril 1981, 79-14.666, P.
- Il s'applique pendant la scolarité ou en dehors de la scolarité, dans un but d'enseignement ou d'éducation physique.
- **Quid des abords ?** un arrêt récent amène à s'interroger (Cass. crim., 5 déc. 2023, n° 22-87.459) : une psychologue de l'éducation nationale a fait pression sur ses élèves à l'occasion de leurs croyances... pendant une **activité liée à l'enseignement dans un établissement public ou à ses abords...**
- **Un psychologue de l'Éducation nationale doit être considéré comme un membre de l'enseignement public**, Cela veut-il dire que la responsabilité de l'établissement s'étend en dehors, « aux abords » de l'école ? **Cela ne semble pas être le cas.**

L'Article L141-5-2 du code de l'éducation dit (conformément à l'article 14 de la Cide) :

- L'État protège la liberté de conscience des élèves.
- Les comportements constitutifs de pressions sur les croyances des élèves ou de tentatives d'endoctrinement de ceux-ci sont interdits **dans les écoles publiques et les établissements publics locaux d'enseignement, à leurs abords immédiats et pendant toute activité liée à l'enseignement.**
- La jurisprudence, surtout administrative, place les abords à environ 50 m.

Cette référence aux « abords » relève donc d'un texte spécifique (L141-5-2) et non d'un principe général. Mais qui le sait ?

1.2.6 Surveillance des abords de l'établissement et obligation de signalement aux autorités

Question posée dans un journal professionnel :

Un CPE est-il fondé à faire surveiller **les abords** de l'établissement et, s'il remarque une vente de cannabis, à la dénoncer sans courir le risque d'une dénonciation calomnieuse ?

La circulaire 96-248 du 25 octobre 96 précise qu'en collège la surveillance doit revêtir un « caractère continu » pendant la « durée au cours de laquelle l'élève est confié à l'établissement scolaire ». **Les fonctionnaires doivent signaler les délits et crimes connus dans l'exercice de leurs fonctions (article 40 du code de la fonction publique).**

<p>Art 40 §2 du Code de procédure pénale (CPP)</p> <p>Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.</p> <p>Obligation, mais pas de sanction pénale.</p>	<p>Art 40-2 CPP</p> <p>Le procureur de la République avise les plaignants et les victimes si elles sont identifiées, ainsi que les personnes ou autorités mentionnées au deuxième alinéa de l'article 40, des poursuites ou des mesures alternatives aux poursuites qui ont été décidées à la suite de leur plainte ou de leur signalement.</p> <p>Belle satisfaction...</p>
<p>Obligation de signaler le mineur en danger</p> <p>Pénalité : 3 à 5 ans et 45 à 75 000 € d'amende selon que mineur a +/- de 15 ans</p> <p>Pas de violation du secret professionnel (art 226-14 C Pénal)</p> <p>Et même en cas de violation du secret : risque 1 an/15 000 € (art 226-13)</p>	<p>Civ : 375 et s.</p> <p>Obligation « <i>erga omnes</i> » (s'applique à tous) C pén 434-3.</p> <p>CASF : L 226-2 et s .</p>
<p>Partage des informations préoccupantes</p>	<p>CASF : L 226-2-2 ; L 112-3 exclut art 226-13 CP. Voir 226-14§2 CP « <i>le signalement ne peut engager la responsabilité civile, pénale ou administrative ... sauf mauvaise foi</i> »</p>



II. RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE POUR UN DÉFAUT DE SERVICE OU D'AMÉNAGEMENT OU D'ENTRETIEN NORMAL DE L'OUVRAGE PUBLIC

Il ne s'agit plus de la responsabilité de l'agent, mais de l'administration elle-même.

2.1 Responsabilité pour défaut d'entretien des installations ouvertes au public(IOP)

Les espaces publics ou privés qui desservent des établissements recevant du public (ERP), les aménagements permanents et non rattachés à un ERP, tels que les circulations principales des jardins publics, les cimetières, y compris les éléments de mobilier urbain intégrés à une installation ouverte au public (IOP).

2.2 Idem pour défaut d'entretien du bâti scolaire

En application de l'article L. 212-4 du code de l'éducation, la commune a la charge des écoles publiques (construction, équipements, fonctionnement). De fait, la commune est susceptible d'engager sa responsabilité lorsque l'accident survenu dans la cour de récréation résulte d'un défaut d'aménagement ou d'entretien normal de l'ouvrage public que constitue le bâtiment de l'école.

Le conseil municipal « *tient compte, pour le projet de construction ou de réhabilitation, des recommandations pour une école inclusive de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement* ». Article L. 212-4 du code de l'éducation Or le site de l'ONSAE est à peu près muet : dernier rapport cité 2018, mise à jour du site en 2021.

- Très intéressant article du Moniteur du Bâtiment et TP sur sécurité et accessibilité des établissements d'enseignement. <https://www.lemoniteur.fr/article/securite-et-accessibilite-des-etablissements-d-enseignement.870319>. Bien sûr cela ne concerne pas les terrains d'aventure hors école.
- Rapport parlementaire (Mmes Graziella Melchior et Francesca Pasquini, 6 décembre 2023), *mission d'information sur l'adaptation de l'école aux enjeux climatiques*.
- Voir également un site de l'Éducation nationale qui se donne pour mission d'informer et accompagner les professionnels de l'éducation <https://eduscol.education.fr/2368/les-locaux-scolaires>.

2.3 Que fait la police : la position ministérielle il y a vingt ans. A-t-elle changé ?

JO: **24/02/2003** page : **1439**.

Une parlementaire UMP se plaignait des graves problèmes de sécurité posés par le stationnement des deux-roues sur les trottoirs, spécialement devant les écoles, « *les enfants ne sont plus protégés et les mamans avec poussettes ne peuvent pas passer. Que fait le ministre ?* »

Réponse : La police intervient déjà. En 2001, 1 315 « points-écoles » ont fait l'objet d'une surveillance exercée par les personnels de la police nationale, représentant 151 478 « heures-fonctionnaires »... On va mettre du matériel « clôtures, barrières... ».

Obtenir le concours des polices municipales, voire d'emplois jeunes pour la sécurité et de bénévoles. Enfin, les services de la police nationale peuvent manifester leur présence dans ces lieux de manière ponctuelle mais régulière...

Remarque : en 2005, il y avait 50 668 écoles publiques, en 2021 : 43 904. (<https://fr.statista.com/statistiques/474880/nombre-ecoles-publiques-france/>).

2.4 La responsabilité scolaire en droit administratif

Un accident scolaire peut donner lieu à une action en responsabilité contre l'État :

- soit devant les tribunaux judiciaires, en application de la loi du 5 avril 1937, (devenu L911-4) lorsque le préjudice est imputé à une faute commise par un membre du personnel enseignant, (ci-dessus) ;
- soit devant la juridiction administrative lorsque le préjudice est imputé à un défaut d'organisation du service public de l'enseignement ;
- la responsabilité de la commune peut être recherchée devant le juge administratif pour défaut d'entretien de l'ouvrage public communal constitué par l'école. Elle pourrait l'être au pénal (blessures par imprudence...).

L'accident peut résulter du défaut d'entretien et/ou du défaut de fonctionnement de :

- un escalier public mal entretenu, glissant ;
- l'effondrement d'un mur ;
- des déformations, fissures, trous importants dans la chaussée ;
- le mauvais entretien des ponts ;
- l'inexécution d'un travail public ;
- l'absence d'aménagement ; etc.

La commune s'exonère si elle établit que l'ouvrage public faisait l'objet d'un entretien normal, établit un cas de force majeure ou la faute de la victime.

Elle est responsable si l'ouvrage présente un **danger spécifique pour les élèves**, eu égard à leur âge, leur taille et à la vocation de l'établissement d'accueillir de jeunes enfants.

Exonération par la faute du tiers.

La faute du tiers n'exonère pas la commune, maître d'ouvrage, de sa responsabilité envers la victime, mais la commune peut se retourner contre ce tiers.



CONCLUSION Psychologie pratique : courage, fuyons

Les « instituteurs » ont un risque faible, quoique... l'imagination des requérants/plaignants étant illimitée

- Ils peuvent être impliqués dans des actions civiles ou administratives chronophages.
- Ils peuvent faire l'objet de poursuites pénales.

La responsabilité de la commune était recherchée pour défaut d'organisation du service

- Un enfant a été piqué à la fesse par un élève dans l'enceinte de l'établissement scolaire, à l'aide d'une aiguille à coudre de petite taille trouvée dans la cour de l'école. La demande d'indemnisation est rejetée : « ... la requérante n'établit pas le défaut de surveillance allégué du personnel municipal compte tenu de la présence d'un effectif normal de surveillants et du caractère ponctuel et soudain du geste qui a occasionné la piqûre ; qu'ainsi, la responsabilité de la commune ne peut être engagée ».

Faut-il signaler une information préoccupante ? les parents ne seront pas contents, mais :

- Ne pas signaler un mauvais traitement est passible de cinq ans de prison (voir ci-dessus). violer le secret professionnel est en général exonéré de responsabilité pénale. Quand il ne l'est pas le risque est d'un an seulement... De même pas de faute disciplinaire du médecin (CE 5 juillet 2022 n° 448015).

Cinq éléments psychologiques expliquent la réticence devant l'apparition d'un risque

- Quand il y a dommage, la victime veut un responsable solvable. Donc si je suis solvable, je suis en risque.
- Le « principe de précaution » (écologique) mal interprété encourage à l'inaction.
- Ne rien faire est moins dangereux politiquement qu'une décision expresse.
- Après les faits, on a toujours une vision de 10/10. « Le Maire n'avait qu'à... ». Donc méfiance.
- Pour vivre heureux, vivons cachés.
 - l'article 223-6 du Code pénal prévoit jusqu'à cinq ans de prison et/ou une amende de 75 000 € pour omission de porter secours, sans se mettre en péril ;
 - or combien ne s'arrêtent pas pour porter secours de peur « d'avoir des ennuis » ?
 - combien ne signalent pas les mauvais traitements « pour ne pas violer le secret professionnel » ? Le risque de sanction pénale est bien plus lourd dans le premier cas... (*supra*). « Il n'y a pas photo », mais en fait...

Projet de lettre au maire pour obtenir l'autorisation d'implanter un terrain d'aventure en invoquant la Cide

Association XXXX
immatriculée XXXX
siège

Madame/monsieur le Maire

Notre association de la loi de 1901, a pour objet _____. Ceci comprend l'installation de terrains d'aventure

Le terrain actuellement en friche situé près de l'école /collège _____ peut être mis à profit dans l'intérêt général pour installer un terrain d'aventure.

Vous vous interrogez régulièrement pour savoir comment satisfaire vos électeurs, et pour cela leurs enfants, vos enfants. La convention internationale des droits de l'enfant (la Cide) convention de l'ONU de 1989 signée par tous les pays du monde concerne aussi votre municipalité et vous. Elle concerne aussi les terrains d'aventure.

La Cide s'applique aux enfants : tous êtres humains âgés de moins de 18 ans. Elle regroupe les règles et pratiques que tous les pays ont trouvé indispensables d'appliquer dans leur propre pays et dans les autres. La Cide ne contient rien qui puisse choquer. C'est ne pas la respecter qui est inadmissible (plus de renseignements sur la Cide sur le site DEI-France.org).

Pourquoi un terrain d'aventure près de l'école/du collège _____ ?

La Cide rappelle que tous les enfants ont un droit inhérent à la vie et au développement (Article 6), à la santé (Article 24), à l'éducation (Articles 28 29). Celle-ci doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques... tout en lui inculquant le respect du milieu naturel. Il a également droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique (Article 31).

Nous sommes sûrs que vous partagez ces objectifs. Un terrain d'aventure « coche toutes les cases ». On ne peut déplorer l'excès des tablettes chez les jeunes et ne pas proposer cette alternative.

Dans toutes les décisions qui concernent les enfants... y compris celles des mairies, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. (Cide art. 3) Est un intérêt supérieur un droit nommé par une norme supérieure (la constitution et divers textes « supérieurs » comme les traités internationaux – article 55 de la Constitution). C'est le cas des droits rappelés ci-dessus.



Dans ce cas, les justifications habituelles pour ne rien faire sont sans portée réelle :

le financement de l'installation _____ sera pris en charge à _____% par notre association_____.

La responsabilité :

La responsabilité de la commune pour des installations ouvertes au public est comme on le sait des plus limitées. Nous prendrons en charge l'entretien du terrain d'aventure, ce qui limitera encore le risque.

Ouvrir largement la conception de ce terrain d'aventure aux enfants, grands et petits, aux parents et aux voisins ne peut que faciliter son acceptation par tous.

La surveillance

Pour l'école voisine, ce terrain situé hors de son emprise ne constitue pas une charge supplémentaire notamment de surveillance.

Quand le terrain d'aventure sera utilisé dans le cadre d'une « classe dehors », c'est l'État et non la commune qui assumera la responsabilité des accidents éventuels dans le cadre de l'article L911-4 code de l'éducation.

Le terrain d'aventure ne sera pas plus complexe à surveiller par la police municipale que la friche actuelle.

Enfin l'article 12 de la Cide vous demande de consulter les enfants sur ce projet qui les concerne... Ce qui n'implique pas de leur obéir, mais vise plutôt à les responsabiliser en les rendant acteurs de ce projet.

« L'enfant qui est capable de discernement a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

La création du terrain d'aventure, précédé d'une large consultation, permettra aux « enfants » du secteur de s'approprier le projet et de le respecter. Et également à leurs parents et aux jeunes adultes qui pourront aussi l'utiliser. La fréquentation spontanée et/ou accompagnée et souhaitable des plus petits, des préadolescent(e)s et des adolescent(e)s, la régulation des usages, etc. sont des éléments de socialisation majeurs, et un pas vers la citoyenneté dont ils se souviendront.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Annexe 9 : Auditions et entretiens

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA remercie tout particulièrement l'ensemble des personnes auditionnées ou entendues, dans le cadre de ce rapport.

Auditions

- Amélie Mauroux, Injep : « L'accès aux loisirs et aux vacances collectives ».
- Clément Rivière, sociologue, « Les parents, leurs enfants et les espaces publics urbains ».
- Bruno Jarry, directeur du Clavim, « la dimension éducative de l'expérience de l'enfant hors les murs ».
- Nathalie Roucoux, sociologue, « Le loisir du point de vue des enfants ».
- Baptiste Besse-Patin, sociologue, « Le loisir du point de vue des enfants ».
- Richard Nordier, UrbaLyon, « La politique d'urbanisme sur les abords des collèges par la métropole Grand Lyon, et les usages et pratiques des collégiens sur ces espaces (UrbaLyon) ».
- Sylvie Giagnorio, Métropole Grand Lyon, « La politique d'urbanisme sur les abords des collèges par la métropole Grand Lyon, et les usages et pratiques des collégiens sur ces espaces (UrbaLyon) ».
- Fanny Mietlicki, Bruitparif, « Le bruit : une nuisance massive et mesurable mais des impacts ignorés. Pourquoi ? ».
- Anne Jochum, réalisatrice, présentation d'extraits du documentaire « Tous dehors ! ».
- Alain Cornec, coprésident de Défense des enfants international (DEI) France, et avocat à la cour, 20 juin 2024 « Qui est responsable des enfants autour des écoles ? ».
- Franck Boutté, grand prix de l'urbanisme 2022.

Entretiens

- Gaétan Engasser, architecte.
- Anne-Marie Rodenas, directrice du Cafézoïde.
- Gillian Cante, sociologue.



Annexe 10 : Glossaire

Activité physique, sédentarité

L'activité physique comprend tout mouvement corporel produit par contraction des muscles squelettiques entraînant une augmentation de la dépense énergétique par rapport à la dépense énergétique de repos. Elle ne doit pas être limitée au sport ou à l'exercice physique, mais intègre l'ensemble des mouvements de la vie quotidienne, qui sollicitent la fonction musculaire et le métabolisme énergétique, effectués lors des activités professionnelles ou scolaires, domestiques (tâches ménagères, bricolage, jardinage, port de charges lourdes, escaliers, etc.), de déplacement (mobilité douce ou active) et de loisirs, y compris le sport et les exercices physiques.

Le niveau d'activité physique se définit à travers différentes modalités : mouvements, durée, fréquence, intensité (faible, modérée ou élevée), contexte et moment de réalisation.

L'exercice physique fait partie de l'activité physique mais correspond à une activité planifiée, structurée, répétitive dont l'objectif est l'amélioration ou le maintien d'une ou plusieurs composantes de la condition physique. Contrairement aux activités sportives, elle ne répond pas à des règles de jeu et peut être parfois réalisée sans infrastructures lourdes et sans équipements spécifiques.

Les activités sportives se singularisent par une intensité de l'effort et une dépense énergétique plus élevée. Les participants adhèrent à un ensemble commun de règles ou d'attentes. Elles comprennent différentes pratiques telles que le sport de haut niveau qui relève de clubs, la pratique sportive collective organisée par les clubs – avec parfois une composante « sport-santé » – le sport scolaire obligatoire ou volontaire et les pratiques d'activité sportive individuelles ou collectives non affiliées à une association.

L'inactivité physique est définie comme un niveau insuffisant d'activité physique d'intensité modérée à élevée. Il s'agit d'un niveau inférieur à un seuil d'activité physique recommandé. Les seuils retenus pour définir l'inactivité sont ceux définis par l'OMS (2010) soit 30 minutes d'activité physique d'intensité modérée au minimum 5 fois par semaine pour les adultes et 60 min/j pour les enfants et adolescents.

La sédentarité est définie par une situation d'éveil caractérisée par une dépense énergétique faible en position assise ou allongée. La sédentarité (ou comportement sédentaire) est donc définie et considérée distinctement de l'inactivité physique, avec ses effets propres sur la santé. Dans le cadre de certaines pathologies, le niveau de sédentarité et d'inactivité agissent de manière indépendante sur l'état de santé. Par exemple, la sédentarité est associée à un risque deux fois plus élevé de développer un diabète de type 2, quel que soit le niveau d'activité physique.

Anses⁵⁵⁸

⁵⁵⁸ Voir Anses, 2016, *op. cit.* ; Gimbert V., Nehmar K., 2018, *op. cit.* ; HAS, 2022, *Guide des connaissances sur l'activité physique et la sédentarité* ; Report Card, 2022, *op. cit.*

Aires éducatives

Les aires éducatives : un dispositif de l'Office français de la biodiversité (OFB) pour favoriser le lien entre les élèves et la nature

« Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un conseil des enfants et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative. Les objectifs des aires éducatives sont de former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable, de reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire, et de favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels, etc.).

Dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale biodiversité, le dispositif des aires éducatives sera généralisé en passant de 1 000 à 18 000, soit un établissement scolaire (école, collège) sur trois d'ici 2030 en mer, sur terre et sur les fleuves. »⁵⁵⁹

Aller vers

« Les démarches [d'aller vers] désignent, de manière générique, le fait de sortir d'une logique de guichet pour aller au-devant des personnes. Cela correspond à des modes d'intervention "hors les murs" qui amènent les travailleurs sociaux "à sortir physiquement de leur structure pour aller à la rencontre des populations dans leurs milieux de vie". »⁵⁶⁰

Anru

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), a pour mission de financer et d'accompagner la transformation de quartiers de la politique de la ville pour mettre en œuvre leurs projets de rénovation des quartiers les plus vulnérables⁵⁶¹.

Elle travaille avec trois agences nationales :

- **l'ANCT** : agence nationale de la cohésion des territoires qui facilite la mise en œuvre de projets de territoire (ex CGET) ;
- **l'Anah** : l'agence nationale de l'habitat qui a pour mission d'améliorer le parc privé de logements existants ;
- **l'Ademe** : l'agence de la transition écologique.

⁵⁵⁹ ANCT, 2024, *op. cit.*, p. 34.

⁵⁶⁰ Parisse J., Porte E., 2022, Les démarches d'« aller vers » dans le travail social : une mise en perspective, *Cahiers de l'action*, n° 59, p. 9 à 16.

⁵⁶¹ [Présentation de l'ANRU et de son action | ANRU - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.](#)



ATMO

Les Associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA) surveillent la qualité de l'air en France et fournissent de nombreuses données et en tout premier l'indice Atmo, c'est-à-dire l'indice permettant de connaître la pollution de l'air à partir d'un indice basé sur des polluants très représentatifs⁵⁶².

Atteintes à la personne

Toutes les formes d'infractions qui ont pour motivation ou pour effet de porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'autrui.

Cerema

Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema accompagne les territoires pour la réalisation de leurs projets dans six domaines d'action complémentaires parmi lesquels les mobilités et l'aménagement/ingénierie territorial⁵⁶³.

Cités éducatives

Le projet des Cités éducatives est né d'une expérimentation, à Grigny (91), en 2017. Il devient en 2019 un programme national piloté par l'ANCT⁵⁶⁴. Depuis 2022, on compte 208 territoires labellisés *Cités éducatives à haute ambition éducative* concernant 1 million d'enfants et de jeunes.

Les Cités éducatives ont pour objectif de mobiliser et structurer tous les acteurs de la communauté éducative (État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges, etc.) autour d'enjeux éducatifs partagés pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes vivant dans les QPV, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle⁵⁶⁵.

⁵⁶² [L'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air \(AASQA\) | Outils de l'aménagement \(cerema.fr\)](#).

⁵⁶³ [Activités & Services | Cerema](#).

⁵⁶⁴ ANCT, 2024, *op. cit.*, p. 30.

⁵⁶⁵ [Le projet | Cités éducatives \(citeseducatives.fr\)](#).

Coveillance

« La coveillance définirait une attitude attentionnée de chacun pour tous, positive ni condescendante comme la bienveillance (qui a à voir avec la bienfaisance) ni réprimante ou répressive comme la surveillance qui soumet à une discipline exogène (obéissance des enfants aux parents, condamnation à l'enfermement des prisonniers...). La coveillance engage une présence qui dissuade les actes déviants en même temps qu'elle assure un sentiment de sécurité : elle se tient dans les limites d'une responsabilité qui réprovoie la curiosité, le commérage et la délation, tout ce qui s'immisce dans la sphère d'intimité des ménages en contradiction avec les acquis de l'urbanité. (...) La coveillance est sans doute bien plus un concept normatif qui fixe un horizon d'attente à une communauté de voisinage que ne l'est celui de convivialité. »⁵⁶⁶

EPCI

Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences soit par convention, soit en créant un organisme public de coopération. La coopération peut prendre différentes formes et la plus répandue est celle de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein des périmètres de solidarité. La qualité d'EPCI est attribuée aux syndicats de communes, aux communautés de communes, aux communautés d'agglomération, aux communautés urbaines et aux syndicats d'agglomération nouvelle⁵⁶⁷.

Espace public

Les espaces publics, ce sont selon la définition de Clément Rivière des « lieux publics et accessibles à tous, principalement le réseau viaire, les places et les parcs, auxquels nous ajouterons les transports en commun ». ⁵⁶⁸.

Expérience

Empruntée au latin *experientia*, dérivée de *experiri* : « faire l'essai de », « éprouver », l'expérience dans ce sens originel résonne avec la philosophie des pédagogies nouvelles : « faire l'essai », autoriser l'erreur, et par là-même, encourager l'audace.

⁵⁶⁶ Gourcy de C., Pinson D., 2005, *Construire la civilité : Deux copropriétés résidentielles aixoises*, in Haumont B., Morel A. (Eds.), *La société des voisins*, p. 178-179.

⁵⁶⁷ [Définition des termes usuels / La réforme / Réforme des collectivités territoriales / Archives sous-sites / Archives - Ministère de l'Intérieur \(interieur.gouv.fr\)](#).

⁵⁶⁸ Rivière C., 2014, *Ce que tous les parents disent ? Approche compréhensive de l'encadrement parental des pratiques urbaines des enfants en contexte de mixité sociale*, Thèse de doctorat, p. 38.



Frontages

« Un **frontage** est formé par :

- le terrain privé situé entre la limite de propriété et la façade du bâtiment en retrait tournée vers la rue ;
- les éléments de cette façade jusqu'à la hauteur du 2^e étage ;
- les entrées orientées vers la rue ;
- une combinaison d'éléments architecturaux tels que clôtures, perrons, vérandas et galeries d'entré...

Ces éléments ont une influence sur les conduites sociales dans l'espace public ».

Frontage public : Un frontage public est la surface du domaine public de voirie comprise entre le caniveau de la chaussée et la limite du trottoir côté riverains. Il comprend le trottoir, les arbres de rue, les lampadaires, les mobiliers urbains, et éventuellement des bandes de terrain plantées. Le frontage public est cette partie cruciale de la rue, où les piétons circulent et accèdent aux propriétés et aux bâtiments riverains ; ils constituent un des principaux éléments de l'espace public ; c'est là que les gens se mêlent les uns aux autres, conversent, jouent, mangent... C'est une composante importante non seulement du système de déplacement, mais aussi du tissu social.

Ligne de frontage : La ligne de frontage est la limite d'une propriété privée qui la sépare du domaine public de voirie (nous l'appelons en France « l'alignement »).

Nicolas Soulier, urbaniste⁵⁶⁹

Harcèlement de rue

Il est défini par l'anthropologue Micaela di Leonardo (1981) comme tout « événement dans lequel un ou plusieurs inconnu(s) abordent une ou plusieurs femmes dans un lieu public ; au travers de regards, de mots, ou de gestes, l'homme affirme son droit de faire intrusion dans l'espace attentionnel de la femme, de la définir comme un objet sexuel, de la forcer à interagir avec lui ».

Loi Notre

La loi Notre⁵⁷⁰ (Nouvelle organisation territoriale de la République) d'août 2015 impose aux régions de rédiger deux schémas directeurs qui définissent les priorités et les axes de développement de chaque région en matière de projets urbains :

- le **Sraddet** (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)⁵⁷¹.
- le **SRDEII** (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation)⁵⁷².

⁵⁶⁹ http://nicolassoulier.net/html/texts_les_frontages.html.

⁵⁷⁰ Voir annexe La Loi Notre et les directions centrales de l'aménagement du territoire.

⁵⁷¹ [SRADDET : un schéma stratégique, prescriptif et intégrateur pour les régions | Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/fr/le-schema-strategique-prescriptif-et-integrateur-pour-les-regions).

⁵⁷² [Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation \(SRDEII\) | Outils de l'aménagement \(cerema.fr\)](https://www.cerema.fr/fr/le-schema-r%C3%A9gional-de-d%C3%A9veloppement-%C3%A9conomique-d%27innovation-et-d%27internationalisation-%28SRDEII%29).

Mobilités douces/actives

La définition de la mobilité douce en matière de transports est large : elle englobe les modes de mobilité dits « actifs », qui ne font appel qu'à la seule énergie humaine (marche, vélo, trottinette...), mais aussi tout moyen de mobilité, collectif ou individuel, contribuant à une baisse des émissions de CO₂. Les politiques d'incitation à ces pratiques de mobilité douces se sont accélérées ces dernières années, en particulier dans les territoires, face aux enjeux environnementaux⁵⁷³.

OAP

Les orientations d'aménagement et de programmation sont issues de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et complétées par la loi Grenelle 2. *Elles sont une composante du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi). Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives*⁵⁷⁴.

Puca

Le Puca (plan urbanisme construction architecture) est un service interministériel créé en 1998 dont l'objectif est de faire progresser les connaissances sur les territoires et les villes et éclairer l'action publique. Il initie des programmes de recherche incitative, de recherche-action, d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'architecture et de la construction.

Pédagogie sociale

Portée par l'éducation populaire, la pédagogie sociale est, selon les termes du philosophe et chercheur Laurent Ott, « à la fois engagée et humble. C'est une pédagogie qui accepte le postulat qu'en agissant avec et pour l'humain, la maîtrise totale de tout est impossible. Dans ce cadre conceptuel, la rencontre constitue le point de départ, qui doit s'accompagner d'une constance de présence sur le lieu, ancrée dans l'éducation populaire par la réappropriation des savoirs et savoir-faire grâce au partage des connaissances et l'utilisation de matériel accessible à tous. Il est nécessaire de donner une place et une confiance à chacun, de s'inscrire dans la coconstruction et la coformation ».

Pédibus, vélobus

Le pédibus est un mode de ramassage scolaire pédestre, encadré par un adulte, généralement un parent. Chaque jour, sur un circuit déterminé passant par des points de passage où se retrouvent les enfants, des parents volontaires encadrent à tour de rôle le groupe des enfants jusqu'à l'école. Le vélobus suit le même principe mais à vélo.

⁵⁷³ [Transports : le défi écologique des nouvelles mobilités | vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr).

⁵⁷⁴ [Les orientations d'aménagement et de programmation \(OAP\) | Outils de l'aménagement \(cerema.fr\)](https://www.cerema.fr).



PDES

Le plan de déplacement établissement scolaire (PDES) est un document stratégique qui propose un certain nombre de mesures visant à développer des solutions favorisant des pratiques de déplacement alternatives à la voiture individuelle.

Le principal objectif du PDES est de réduire les modes de déplacement motorisés individuels au profit de modes plus sobres en énergie, moins polluants, plus sûrs comme par exemple : les modes doux/actifs, le transport collectif. Le plan d'actions couvre 4 grandes « catégories » d'action : des actions d'aménagement pour faciliter et sécuriser les modes actifs ; la recherche d'alternatives à l'usage de la voiture individuelle : covoiturage, transports en commun, vélobus, pédibus ; ses actions pédagogique et des actions de communication⁵⁷⁵

PLU

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme (PLU) communal ou intercommunal (PLUi) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

Véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...), il doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols).

Il constitue un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel : ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols. Le plan local d'urbanisme peut être élaboré par un EPCI compétent en matière de PLUi, et de carte communale, ou par une commune non membre d'un tel établissement.

Sous certaines conditions, les plans locaux d'urbanisme intercommunaux peuvent tenir lieu de programmes locaux de l'habitat (PLH) et de plans de mobilité (PDM)⁵⁷⁶.

Les Rues aux écoles

Les rues aux écoles, ou rues scolaires, visent à protéger les élèves lorsqu'ils arrivent à proximité de leur établissement et à les inciter à se déplacer à pied ou à vélo. Plusieurs types d'aménagements peuvent être mis en place pour donner la priorité aux piétons et améliorer l'accessibilité aux écoles :

- piétonnisation pérenne : rue fermée toute la journée, qui peut se transformer ensuite en place et constituer un nouvel espace de convivialité ;
- piétonnisation temporaire : rue fermée à la circulation pendant une période donnée, généralement aux heures d'entrée et de sortie des élèves ;
- zone de rencontre : la priorité est donnée aux piétons mais la circulation motorisée reste autorisée⁵⁷⁷.

⁵⁷⁵ [PLAN DE DÉPLACEMENT ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE – EcoMobilite Scolaire \(mobiscol.org\)](https://www.mobiscol.org/).

⁵⁷⁶ [Le plan local d'urbanisme \(PLU, PLUi\) | Outils de l'aménagement \(cerema.fr\)](https://www.cerema.fr/) .

⁵⁷⁷ A'urba, 2023.

Les Rues aux enfants

« En milieu urbain ou rural, les rues aux enfants permettent aux plus jeunes de jouer dehors en toute sécurité et aux plus grands d'échanger, de nouer des liens de voisinage, de construire des rapports de convivialité. Les adultes d'un même quartier se rencontrent par l'entremise des enfants. L'encadrement des enfants peut mener à la préparation d'une fête des voisins. En faisant émerger de nombreux souvenirs chez les aînés, les projets de rues aux enfants permettent de changer la représentation du milieu urbain et ses dangers pour diminuer la méfiance de l'autre, pourtant si proche, mais que l'on ne connaît pas. Ainsi, ce sont les plus jeunes qui, en jouant sous les fenêtres des immeubles, contribuent à renforcer le tissu social d'un quartier. »⁵⁷⁸

La Rue commune

La Rue commune⁵⁷⁹ est une démarche de conception et d'ingénierie environnementale basée sur une consultation d'envergure des avis et propositions des citoyens⁵⁸⁰. Le travail engagé vise des objectifs précis :

- organiser un espace commun, flexible et évolutif, support de sociabilité ;
- donner la priorité au piéton, pour une ville apaisée et en bonne santé ;
- amplifier la biodiversité et la présence des vivants ;
- rafraîchir la ville, notamment avec les arbres ;
- valoriser les eaux pluviales dans un cycle naturel.

Le déploiement du projet est prévu en 2025, après une phase d'expérimentation. Neuf leviers d'action sont activés pour transformer la rue : les sous-sols, sols, façades, toitures, le volume d'air, le mobilier, les usagers, les usages et la réglementation.

Terrains d'aventure

Comme l'expliquait déjà en 1997 l'un de ses pionniers, François Grandeau : « Le terrain d'aventure c'est une structure qui n'est pas construite ou faite par les adultes pour les enfants, mais une structure aux enfants, voilà. C'est donner à l'enfant la possibilité d'intervenir sur son milieu et de construire son monde. C'est aussi un endroit d'activités libres, d'actions sur l'espace, sur les matériaux, sur les éléments, sur tout ça ; un endroit, une structure éducative, mais où les activités ne sont pas forcément productives. Et c'est un endroit où on se risque ».

Ville des enfants

Ce réseau international fondé par Toni Tonucci compte plus de 200 villes dans 16 pays, dont Montpellier, première ville française à rejoindre le réseau.

⁵⁷⁸ Masson M., 2022, *op. cit.*, p. 33.

⁵⁷⁹ Cf audition de Franck Boutté du 20 juin au Conseil de l'enfance et de l'adolescence- HCFEA.

⁵⁸⁰ La Rue commune est une réponse à l'appel à projet « Résilience des territoires » lancé par l'Ademe en mars 2021. Voir La rue commune, 2023, *op. cit.*



Ville amie des enfants

Le programme « Ville amie des enfants » est un titre décerné à une ville ou commune, intercommunalité, département ou autre organisation territoriale. Il a été mis en place en 2002 par l'Unicef.

« Le projet d'une "Ville amie des enfants" entend susciter une appropriation de la ville par les enfants en créant des dispositifs de participation et d'écoute. Comme la dimension de solidarité internationale que ce projet promeut également, ces dispositifs s'appuient sur la Convention internationale des droits de l'enfant (1989). Ils visent en premier lieu un droit d'information et d'expression à travers un dispositif de représentation, comme un conseil municipal des enfants et/ou des jeunes, ou d'autres moyens d'expression : sondages, boîtes à idées, murs d'expression, journal, assises ou journée sur les droits de l'enfant, etc. – droit, voire devoir, d'expression, mais aussi droit à ce que cette parole soit opératoire, à la fois écoutée, entendue et prise en compte... Elle reste cependant prise dans un paradoxe : la participation qu'elle vise reste a priori un espace de parole donné par les adultes aux enfants et non pas directement pris par eux. »⁵⁸¹

Villes récréatives

Pour Thierry Paquot *« La Ville récréative invite à refuser la solution de facilité souvent adoptée par les politiques publiques, les aménageurs et les urbanistes, qui consiste à ne pas laisser de jeu, ni dans les espaces urbains ni dans les institutions ; à occuper l'espace public, au lieu de le rendre aux habitants ; à occuper les enfants, au lieu de les faire participer à la vie collective ».*⁵⁸²

Zac

Les zones d'aménagement concerté (ZAC) sont des zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public décide d'intervenir pour réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement (à des utilisateurs publics ou privés). Selon les cas, l'initiative de cette création peut venir de l'État, d'une collectivité territoriale (commune, département...), d'un établissement public ayant vocation, de par la loi ou ses statuts, à réaliser ou à faire réaliser l'objet de la zone (établissement public de coopération intercommunale...). La création de la ZAC peut se faire dans le cadre de l'élaboration ou l'évolution du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi), ou dans le cadre d'une procédure distincte.

La ZAC constitue une procédure d'initiative et d'intérêts publics généralement utilisée pour des opérations d'une certaine envergure. Elle permet notamment la discussion, entre les acteurs concernés, sur les éléments de programme (équipements...) et leur financement⁵⁸³.

⁵⁸¹ Garnier P., 2015, *op. cit.*

⁵⁸² Paquot T., 2015, *op. cit.*

⁵⁸³ [La zone d'aménagement concerté \(ZAC\) | Outils de l'aménagement \(cerema.fr\)](http://cerema.fr)

Table des matières

Sommaire.....	2
Préambule.....	4
I. Moins d'enfants dehors, au risque de leur santé et de leur équilibre	7
1. « L'enfant d'intérieur » : de plus en plus de repli et des activités à la maison.....	7
a) Rester à l'intérieur	9
b) Au dehors : moins de place aux enfants	10
c) Quel temps pour soi hors de l'école ?.....	12
d) Baisse des déplacements des enfants à pieds ou à vélo.....	14
e) Des enfants assis : sédentarité et manque d'activité physique.....	17
La sédentarité : école – transports – écrans	17
Activité physique des adolescents : la France 119 ^e sur 146.....	20
2020, le Covid et le confinement, facteurs révélateurs et aggravants	22
2. Les bénéfices de l'activité physique et en extérieur sur le bien-être global des enfants.....	26
a) La sédentarité, facteur de risques pour la santé des enfants et des jeunes	26
b) L'activité physique, bénéfique pour la santé et le bien-être des enfants	28
c) Sortir fait du bien	31
Impacts du dehors et des espaces verts sur la santé, le bien-être et l'anxiété... ..	32
Les espaces extérieurs, des lieux de jeu et d'apprentissage pour les enfants.....	34
Au défi des jeux de plein air	38
Sortir : oxygéner les relations familiales et la sociabilité.....	40
II. Impact des inégalités sociales, genrées et territoriales sur l'accès au dehors	41
1. Disparités liées à la situation et aux choix des familles.....	41
a) Le revenu du foyer, fortement associé aux activités sportives et de loisirs.....	42
b) La composition familiale et les pratiques sportives des parents.....	45
c) Transmission genrée du rapport à l'espace au sein de la famille	45
2. Une expérience qui varie selon le logement et l'environnement immédiat	47
a) Taille du logement et ancrage extérieur	48
Focus : aires d'accueil des gens du voyage : un espace de vie pour les familles et les enfants.....	49
b) Discontinuité résidentielle, mal-logement, enfermement, migration : il faut un toit, et une adresse dans la durée	52
Rupture de parcours résidentiel et instabilité du lieu d'habitation	52
De la pauvreté à la précarité extrême.....	54
Quand les enfants sont sans domicile	55
La privation de liberté.....	57
c) Un cumul des inégalités résidentielles et environnementales.....	58
Risques naturels et environnement	59



Les quartiers prioritaires de la politique de la ville au défi de la qualité de l'environnement urbain	60
3. Inégalité d'accès aux activités et aux équipements en libre accès	62
a) Répartition des équipements d'extérieur sur le territoire.....	63
Les équipements sportifs : nombreux mais inégalement répartis.....	64
Les départements urbains et la région parisienne mieux dotés	66
Des équipements plus accessibles mais moins variés dans les quartiers de la politique de la ville	68
b) Les inégalités entre filles et garçons : une réalité qui traverse tous les espaces	69
4. Inégalité d'accès aux activités encadrées et aux transports	71
a) L'accès au dehors en milieu rural : pas si simple.....	71
b) Un meilleur accès dans les zones urbaines	73
c) Accès aux loisirs : plus difficile pour les enfants en situation de handicap et de maladie chronique	75
III. Connaître, réduire, prévenir les dangers du dehors.....	77
1. La circulation routière et le risque d'accident des enfants et adolescents	78
a) L'entrée au collège : autonomie et apprentissage de la rue et de la route	78
b) La mortalité routière	79
c) Risque associé au mode de déplacement	83
d) Risque associé au type de trajet.....	85
2. Les atteintes volontaires dans l'espace public, des craintes aux réalités.....	87
a) L'impact des atteintes aux biens sur le vécu d'insécurité des enfants.....	90
b) Les autres atteintes pesant sur le ressenti d'insécurité à l'extérieur de la maison ..	91
c) Une représentation imprécise des enfants dans les enquêtes de victimisation qui se renforce depuis 2022	93
3. Harcèlement de rue, mauvaises fréquentations, trafic de stupéfiants, prostitution : les grandes peurs liées à l'espace public	95
a) Le harcèlement de rue, une expérience ordinaire difficile à contrer sans appuis...	95
b) Le trafic de stupéfiants.....	98
c) La prostitution des mineurs	99
IV. Pollution atmosphérique et sonore : quel environnement pour grandir ?	103
1. La pollution atmosphérique	103
a) Les enfants, plus exposés et avec des impacts plus importants	103
b) Des disparités territoriales marquées selon le type de pollution.....	107
c) Les enfants les plus pauvres davantage exposés, mais les enfants plus riches vivent également davantage dans des aires urbaines polluées.....	109
d) Un risque pour la santé bien plus fort dans les quartiers les plus pauvres.....	111
2. La pollution sonore	115

a) En France, une exposition au bruit importante	116
b) Une exposition différenciée selon la source du bruit et la localisation géographique	117
c) Les enfants et les personnes vulnérables plus impactées	120
d) Les conséquences de l'exposition au bruit sur la santé	121
e) Un mauvais confort acoustique dans les établissements scolaires réduit la qualité de l'apprentissage	124
V. Les chemins du dehors : vers une éducation hors les murs	128
1. Le dehors s'expérimente, s'approprie, se partage : espaces publics, espaces transitionnels	129
a) Des espaces publics peuplés d'adultes : une coresponsabilité des enfants ?	129
b) Des espaces publics accueillants... pour se déplacer	131
... pour vivre la rue	132
c) Des espaces publics animés, pour donner l'envie du dehors	134
2. Rendre aux enfants les espaces publics : l'ouverture comme pédagogie	136
a) La pédagogie comme mouvement	137
Former, enseigner, apprendre : un enjeu politique	137
Aller vers et au-devant des enfants	140
b) Citoyenneté et pouvoir d'agir	142
c) « Au coin de la rue : plus de culture et moins de voitures »	144
d) Partir à l'aventure : terrains d'aventures, centres de loisirs... ..	149
3. Développer et nourrir le désir de s'ouvrir sur l'ailleurs : vacances et séjours collectifs pour tous	150
a) Fréquence et durée des départs en vacances et séjours collectifs : une baisse générale et des inégalités renforcées	151
Un effet « crise sanitaire » non encore résorbé	151
Inégalités persistantes face au départ en vacances	152
Ne pas pouvoir financer une semaine de vacances dans l'année	153
Le coût financier, principal obstacle au départ en colonie de vacances	155
b) Éducation nationale : classes de découverte et séjours scolaires	158
Une offre diverse et des conditions précises pour en assurer la réussite	158
Séjours découverte : une ouverture recherchée par les enfants	159
Une redynamisation des séjours scolaires : label « Ma classe nature » et allègement des procédures	160
Les Colos apprenantes, pour ressortir et consolider les enseignements	161
c) Des aides sociales diverses mais insuffisamment lisibles	162
d) Le monde associatif mobilisé pour que les enfants partent en vacances	165
VI. Aménager l'espace pour ouvrir la ville et la nature aux enfants	168
1. Un périmètre aux réglementations parfois trop contraignantes	168
a) Cadres institutionnels et réglementaires	168



b) Des réglementations spécifiques : contraintes, limites et points de vigilance.....	171
c) Quels soutiens pour des projets tournés vers les enfants, la nature et les espaces publics ?.....	173
Les quartiers prioritaires de la politique de la ville particulièrement visés par les financements « verts »	174
L'enjeu du logement dégradé	175
L'éducation par la ville	176
Une prise de conscience institutionnelle et dans les collectivités	176
2. La ville à hauteur d'enfants : c'est possible.....	178
a) Penser l'enfant dans la rue : inspirations d'ailleurs	179
b) En France, les villes aux enfants.....	183
c) Les principaux facteurs de réussite.....	186
La participation effective des enfants.....	186
Une ville qui pense à ses bébés.....	188
Itinéraires et rez-de-ville	190
VII. Propositions du Conseil de l'enfance pour une inclusivité du dehors – Une place pour les enfants dans les espaces publics et la nature, c'est possible.....	195
Introduction	195
1. Spécificité de l'enfance – Connaître et reconnaître la spécificité de l'enfance et son besoin d'être dehors.....	197
a) Ralentir et tranquilliser	197
b) Penser à la taille et la sensibilité des enfants.....	197
c) Organiser l'espace public comme horizon ouvert aux adolescents	197
2. Recherche – Se doter d'outils d'observation et de suivi pour une représentation plus précise des enfants dans les études et la statistique publique.....	198
a) L'accès aux espaces verts et aux offres de loisirs d'extérieur	198
b) Les accidents de la circulation touchant des enfants.....	198
c) Le repérage des situations de violence	198
d) La santé environnementale des enfants	198
e) La santé mentale des enfants	198
3. Institutions – Des institutions mieux organisées pour donner de l'espace et du temps d'extérieur aux enfants et aux adolescents	199
a) Rendre la formation aux métiers de l'enfance accessible et attractive.....	199
b) Revaloriser le travail social : reprendre trois propositions-clé du Livre blanc du travail social.....	199
c) Soutenir les associations	200
d) Restaurer des relations de confiance et de proximité avec les forces de sécurité	200
4. Partage de l'espace – Un espace public habité et partagé.....	200

a)	Le marché, le quartier, la fête... : favoriser une conception de l'espace public comme lieu de vie sociale intergénérationnelle et de « faire en famille ».....	200
b)	Encourager la présence d'adultes concernés par les enfants, leur bien-être et leur sécurité dans l'espace public.....	201
c)	Sortir : un apprentissage de la citoyenneté.....	201
d)	Développer les rez-de ville, comme espaces et moments de transition dedans-dehors, vie privée-espace public.....	201
5.	Logement – Un toit et une adresse, un environnement soigné, et dans la durée.....	201
a)	Sécuriser et rendre plus agréables les environnements résidentiels dégradés.....	202
b)	Face au mal logement, appliquer le droit.....	202
6.	Sortir – Lutter contre l'enfermement, éviter « l'enclosure »	202
a)	« Sortir, ça fait du bien pour tout le monde ».....	202
b)	Bouger, c'est bon pour la santé.....	202
c)	Encourager les activités extérieures en même temps qu'on encadre le temps d'écran et son utilisation.....	203
7.	Ville – Aménagement-urbanisme-mobilité : penser une ville pour des enfants.....	203
a)	La place du jeu – Prendre en compte le droit et le besoin des enfants de jouer dans la ville.....	203
b)	La place de la nature – Partout aménager, laisser pousser, et dédier des zones et des coins de verdure accessibles aux enfants et aux adolescents.....	203
c)	La nature à l'école : le verdissage des établissements scolaires encore limité ...	204
d)	Dans les crèches et les lieux d'accueil de la petite enfance : la nature et la culture au quotidien.....	204
e)	Les mobilités – articuler les mobilités piétonnes et motorisées.....	204
8.	Environnement – L'air, le bruit, le climat : réduire les pollutions.....	206
a)	Respirer : réduire la pollution de l'air	206
b)	Réduire la pollution sonore.....	207
c)	Réduire la pollution de l'eau et des sols.....	207
d)	Adapter l'environnement au changement climatique	207
9.	Genre – Un espace public égalitaire.....	208
a)	Favoriser un usage mieux partagé entre filles et garçons de l'espace public et du dehors	208
b)	Soutenir l'éducation au respect de l'autre.....	208
c)	Répondre au défi du sexisme (du sexisme ordinaire au harcèlement et à la violence).....	208
d)	Lutter contre la prostitution des mineures	209
10.	Découvertes – Faire l'expérience de l'ailleurs.....	209
a)	Des séjours scolaires ailleurs	209
b)	De grandes vacances ailleurs.....	209



11. L’inclusivité du dehors – Un accès à l’extérieur inclusif et inconditionnel.....	210
a) Défendre l’accès inconditionnel de tous les enfants aux services universels, équipements et activités de plein air en libre accès.....	210
b) Des espaces publics adaptés à des usages, des rythmes de marche, des besoins variés	211
c) Promouvoir et simplifier les activités extérieures et les sorties à l’air libre dans les institutions en charge d’enfants.....	211
d) Appliquer les lois sur l’accessibilité.....	212
e) Veiller à la qualité des aires d’accueil.....	212
f) L’accès au dehors pour les enfants incarcérés.....	212
Annexes.....	213
Annexe 1 : Le malmenage scolaire dans les groupes urbains démesurés, extraits de Fernand Oury, 1996.....	214
Annexe 2 : Les métiers : une institution parmi d’autres, extraits de textes de Marguerite Bialas	215
Annexe 3 : « Des séparations aux rencontres en camps et colos ».....	216
Annexe 4 : Les colos apprenantes	217
Annexe 5 : La loi Notre et les directions centrales de l’aménagement du territoire.....	218
Annexe 6 : Franck Boutté, synthèse d’audition.....	220
Annexe 7 : Les effets sanitaires du bruit	222
Annexe 8 : Qui est responsable des enfants aux abords des écoles ?	223
Annexe 9 : Auditions et entretiens.....	237
Annexe 10 : Glossaire	238
Table des matières	247



Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle.

Retrouvez nos dernières actualités sur

www.hcfea.fr



Le HCFEA est membre du réseau France Stratégie (www.strategie.gouv.fr)

Adresse : 78-84 rue Olivier de Serres, Tour Olivier de Serres, CS 59234, 75739 PARIS cedex

